



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

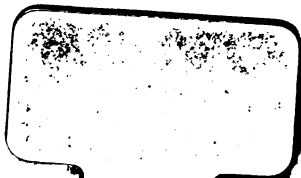
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



REF. I 7049

~~AIR 9885 A-8~~

~~NS. 50 9.12~~



BIBLIOTHÈQUE
DOMINICAINE

PROPRIÉTÉ

Ernst Schmitt

ÉTUDE
SUR
JÉRÔME SAVONAROLE

DES FRÈRES PRÊCHEURS

D'APRÈS
DE NOUVEAUX DOCUMENTS

PAR
LE R. P. EMMANUEL-CESLAS BAYONNE
DU MÊME ORDRE

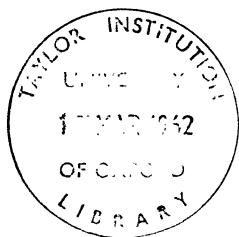
« ... Et mendaces ostendit qui macu-
« laverunt illum, et dedit illi claritatem
« æternam. » (Sap. x, 14.)



PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES
RUE CASSETTE, 15

—
1879



APPROBATION DE L'ORDRE

Nous soussignés, Maîtres en S. théologie, avons lu par ordre du T. R. P. Provincial l'ouvrage du R. P. C. Bayonne, intitulé : *Étude sur J. Savonarole*. Nous le croyons propre à éclairer un point de l'histoire de l'Église et de notre Ordre sur lequel l'opinion des écrivains est partagée, et à venger la mémoire de J. Savonarole de dénigrement immérités et d'apologies outrageantes : c'est pourquoi nous en approuvons l'impression.

Fr. J. MONSABRÉ,

FR. A. VILLARD, *des Frères Prêcheurs,*
Maîtres en S. théologie.

Paris, le 19 novembre 1879.

Imprimatur :

FR. TH. FAUCILLON, *des Frères Prêcheurs,*
Provincial de la Province de France.

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

En publiant la présente *Étude sur Jérôme Savonarole*, je déclare n'avoir voulu parler de *son culte* que dans le sens et la mesure autorisée par les décrets d'Urbain VIII, et n'avois entendu nullement prévenir les décisions du saint-siège, auquel je reste soumis d'esprit et de cœur.

FR. E. C. BAYONNE,
Des Frères Prêcheurs.

Paris, couvent de Saint-Jacques, 18 novembre 1878.

ÉTUDE
SUR
JÉRÔME SAVONAROLE

PREMIÈRE PARTIE

SA VIE : SA MISSION ;
SES RAPPORTS AVEC ALEXANDRE VI ;
SA MORT

« ... Et mendaces ostendit qui macu-
laverunt illum... »

I

Jérôme Savonarole naquit à Ferrare, le 21 septembre 1452.

Dès sa plus tendre enfance, au lieu de rechercher

¹ Nous nous contenterons d'esquisser ici à grands traits l'histoire de Savonarole, en insistant seulement sur les faits principaux, et en établissant l'ordre et la nature véritables de ses rapports avec le Souverain Pontife. Nous nous réservons d'en aborder de front la discussion lorsqu'il nous sera donné d'écrire sa Vie, d'après les documents contemporains que nous recueillons soigneusement depuis un grand nombre d'années.

les jeux et les plaisirs de son âge, il manifesta un vif attrait pour la lecture, la piété et la solitude. Ravi de ses merveilleuses dispositions, son grand-père, Michel Savonarole, voulut se charger lui-même de sa première éducation : c'était un docteur renommé de l'école de Padoue, que Nicolas III, marquis d'Este, avait appelé à Ferrare pour être médecin de la cour, et enseigner son art à l'université de cette ville.

Après sa mort, Jérôme, à peine âgé de quatorze ans, continua ses études classiques à l'université. Son père, qui tenait une banque, le destinait à la médecine, dans l'espoir qu'il serait un jour digne de son aïeul et, comme lui, l'honneur et le soutien de sa famille. Dès le début, il éclipsa tous ses condisciples par son travail assidu et les qualités brillantes de son esprit ; bientôt élèves et professeurs le regardèrent comme un étudiant hors ligne.

D'un esprit vif et pénétrant, d'un jugement sûr et droit qui se portait naturellement vers la vérité, il étudia de préférence la philosophie d'Aristote, expliquée et complétée par saint Thomas d'Aquin. Son application soutenue, sa vie grave et retirée, ébranlèrent un instant sa santé et l'obligèrent à chercher un délassement dans la musique et la poésie. Il apprit à jouer du luth et fit sa lecture favorite de Pétrarque, qu'il voulut imiter, en composant des *canzoni* et des *sonnets*, qui révélaient un esprit délicat et un cœur généreux.

La foi, la piété, la vertu, d'ailleurs traditionnelles

au sein de sa famille, ne firent que s'accroître avec l'âge dans son âme. Mais elles étaient moins transparentes que pendant son enfance et semblaient voilées par la culture des sciences, des lettres et des arts. « En le voyant, dit un de ses premiers biographes ¹, il n'était pas facile de décider si sa science était plus excellente que sa conduite, ou si la gravité de ses mœurs ne l'emportait pas sur l'étendue de ses connaissances. On eût dit que les vertus intellectuelles et morales se disputaient l'empire de son âme : noble conflit d'où résultait un spectacle qu'on ne pouvait peut-être contempler qu'en lui seul, tant il était rare à cette époque parmi la jeunesse des universités. »

Ce besoin de paix et de retraite, ce goût prononcé pour le silence et la solitude, Jérôme ne les puisait pas dans les défaillances d'une nature malade et rêveuse. Ils avaient leur source cachée dans la douleur et la mélancolie profondes que lui inspiraient les misères morales de son temps et de son pays, ainsi que « l'insouciance et la folie des hommes, qui ne songent jamais à leur fin dernière, ou ne font rien pour l'atteindre ». Ému et troublé à cette vue, il se renferma davantage en lui-même, en se disant : *ou que le monde allait périr, ou que Dieu allait flageller l'Église. — Sommes-nous des païens ou sommes-nous des chrétiens?* se demandait-il souvent avec anxiété, et, ne pouvant plus contenir sa douleur

¹ *Vita Savon.*, auctore J. Francisco Pico, etc., rééditée par le P. Quetif. Paris, Billaine, 1674; vol. I, cap. II.

et son indignation, il les exhala dans des vers empreints d'une mâle tristesse.

La *liberté* et la *paix* étaient alors les *deux choses qu'il chérissait entre toutes*. Pour garder sa liberté, il ne voulut jamais se marier ; pour jouir de la *paix*, il ne songeait pas encore à quitter le monde. Ses parents et ses rares amis, témoins de sa vie studieuse et retirée, lui disaient souvent que sans doute il *voulait se faire moine* : « Jamais, » leur répondait-il aussitôt. Il se trompait. Dieu, qui allait l'appeler pour lui confier une grande mission, voulut que le futur apôtre de Florence et de l'Italie connût le secret de sa vocation par la voix d'un prédicateur. Écoutons-le raconter lui-même ce trait de sa vie intime : « Quelque-fois, disait-il plus tard aux Florentins, une seule parole vous pénètre tellement qu'elle transperce le cœur et apporte le salut. Quand j'étais dans le monde, j'allai un jour me promener à Faenza, et entrant par hasard dans l'église des Ermites de Saint-Augustin, j'entendis une parole tombée des lèvres d'un prédicateur de cet ordre. Je ne veux point vous la révéler ; mais, depuis ce jour, je la conserve dans mon âme. Je sortis de l'église, et, avant qu'un an fût écoulé, je me fis religieux. »

Ce fut donc vers le mois de mai 1474, quand Jérôme n'avait pas encore vingt-deux ans, qu'il entendit la voix de Dieu. Il répondit généreusement à son appel ; mais il dut lutter violemment contre lui-même et se débattre longtemps contre le vent du ciel,

qui le poussait dans le cloître, avant de goûter la paix et la joie du sacrifice accompli. « Il me souvient, « disait-il encore, d'avoir répété mille fois, quand « j'étais séculier, que je ne me ferais jamais religieux. Et pourtant il fallut me rendre lorsque cela « plut à Dieu. J'avais perdu l'appétit; je me tournais « et me retournais de tous côtés. Quand cette pensée « est venue, on ne peut plus dormir; dès qu'on l'a « réalisée, on est heureux. »

Il s'affermissait dans sa généreuse résolution par la méditation et la prière; et chaque jour il répétait plusieurs fois, en pleurant, le vers de Virgile: « Ah! fuis cette terre barbare, fuis ce rivage inhospitalier. » (*Hæu! fuge crudèles terras, fuge littus avarum.*) Bien des voies s'ouvraient devant lui. Ignorant encore celle qu'il devait suivre, il suppliait Dieu de l'éclairer de sa lumière. *Seigneur*, lui disait-il avec la même foi que le Prophète, *faites-moi connaître le chemin que je dois prendre, car j'élevé mon âme vers vous!* Il ne tarda pas à être exaucé, et son choix se fixa sur l'ordre de Saint-Dominique, à cause de sa vénération profonde pour saint Thomas d'Aquin, non moins grand par ses vertus et sa sainteté que par sa science et son génie. Toutefois ce qui l'attirait dans cet ordre, ce n'était pas tant, comme on serait porté à le croire, sa fin propre et son but spécial, le salut des âmes par l'enseignement et la prédication; c'était sa fin générale, son but commun à tous les ordres, c'est-à-dire la sanctification personnelle de ses

membres par ses moyens particuliers, la vie claustrale, la pénitence et la prière. Jérôme entendait avant tout quitter le monde et devenir religieux. La vie apostolique et militante répugnait singulièrement à son naturel doux, timide et concentré. Rassasié de la science humaine, il s'effrayait d'avoir à reprendre les études scolastiques, et de passer ainsi d'*Aristote dans le siècle à Aristote dans le cloître*. Loin de songer à prendre rang parmi les docteurs et les apôtres, il aspirait à devenir simple frère convers, pour être occupé aux travaux manuels et se sanctifier plus aisément dans une paix et une liberté plus parfaites.

Il est facile de pressentir qu'avec son caractère et ses dispositions intérieures, Jérôme se garda bien de communiquer sa résolution à personne. Mais on comprit bien vite qu'un acte décisif s'était accompli dans son âme. Quant à lui, resserrant plus fortement le cercle de sa vie, il poursuivit ses méditations solitaires en étudiant les saintes Écritures, surtout l'Ancien Testament. Il s'y appliqua avec une telle ardeur que les personnes, même vertueuses, qui vivaient dans son entourage, lui disaient souvent d'un air tout étonné : « A quoi bon et dans
« quel but étudier ainsi des choses accomplies depuis
« longtemps? » Jérôme les laissait dire et continuait à se plonger dans la lecture de ces pages inspirées, qui mettaient son âme en communication plus intime avec Dieu, et lui révélaient l'économie de sa providence sur le genre humain. Il ne tarda pas à

comprendre que le peuple juif et la Synagogue étaient la figure du peuple chrétien et de l'Église. A l'âge de vingt ans, il avait chanté la *Ruine du monde*. Deux ans après, remontant, comme le Dante, à la cause principale de la décadence de la chrétienté, et présentant déjà le châtement qui lui était réservé, il chanta la *Ruine de l'Église*, qu'il eut soin de représenter sous le voile discret de l'allégorie. On sent circuler dans ces deux *canzoni*, comme un souffle puissant et une flamme ardente, la passion de la justice et de la vertu, avec le zèle le plus pur pour la sainte Église, vivifié par la secrète espérance de sa rénovation prochaine.

Devenu plus pensif et plus anxieux, Jérôme ne prenait aucun délassement, et ne conversait que rarement avec les siens. Ses parents et ses amis se dirent alors qu'il allait quitter le monde. Sa mère, plus clairvoyante que tous, en fut vivement alarmée. Elle s'en ouvrit un jour avec lui et lui dit qu'elle craignait de le voir devenir *Frate* ; ce dont elle serait extrêmement affligée. Jérôme redoubla donc de soins et d'efforts pour lui cacher sa résolution et ménager ainsi sa tendresse.

Il éprouvait dans toute sa plénitude ce sentiment de la piété filiale, mélange exquis de respect et d'affection, qu'éprouve pour ses parents tout jeune homme dont le cœur s'est maintenu dans une chaste réserve, en ne laissant couler le fleuve de ses affections qu'entre les rives sacrées de la religion et de la

famille; il chérissait particulièrement ses deux sœurs Claire et Béatrix, et entre tous ses frères le jeune Albert. Et, lorsqu'il songeait qu'il lui faudrait briser tous ces liens doux et forts pour aller vivre chez des *inconnus* et des *étrangers*, et remettre sa volonté entre leurs mains, il éprouvait une douleur poignante, comme il n'en avait jamais connu de semblable dans la vie. La seule pensée d'une séparation l'accablait de tristesse. Il redoutait par-dessus tout les épanchements de la dernière heure, qui, en *brisant son cœur*, auraient amolli son courage, et, en l'enchaînant plus fortement à sa famille, l'auraient peut-être rendu infidèle à sa vocation.

Cependant l'heure du départ approchait. De nombreux dominicains traversèrent à cette époque la ville de Ferrare pour se rendre au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, où devait se célébrer, le 3^e dimanche après Pâques, le chapitre provincial de la Congrégation de Lombardie. Le Père Georges de Verceil y fut élu vicaire général à l'unanimité. Jérôme s'empressa de le visiter pour l'entretenir de sa vocation et apprendre de lui comment il pourrait la réaliser. Il lui fut répondu qu'il devait se rendre à Bologne, afin d'y faire son noviciat au couvent de Saint-Dominique. Ce couvent était alors le centre principal de la Congrégation de Lombardie, et cette ville avait été désignée par le Souverain Pontife parmi celles où l'on pourrait gagner cette année (1475), comme à Rome, les indulgences du grand jubilé.

A peine rentré chez lui, Jérôme se mit à écrire quelques pages sur le *Mépris du monde*, qu'il plaça derrière ses livres; il se proposait de partir furtivement et de les indiquer à son père pour lui faire connaître les motifs de sa conduite. Un tel adieu n'était pas suffisant pour sa mère; il lui devait un témoignage plus expressif de sa piété filiale. La veille de son départ, il parut tout rayonnant de joie. Se trouvant seul avec elle, il prit son luth, qu'il n'avait pas touché depuis longtemps; il se mit à jouer comme il l'avait fait tant de fois en sa présence, et s'inspirant de tous les sentiments qui remplissaient son âme, à cette heure solennelle, il tira des cordes de son instrument une mélodie si suave et si plaintive qu'elle en fut toute bouleversée. Comprenant que cette fois il lui révélait le secret que son cœur n'avait pas osé confier à ses lèvres : « O mon fils, lui dit-elle avec une vive émotion, c'est là un chant d'adieu. » Jérôme, s'efforçant de sourire, lui dit de ne rien craindre; mais elle fut loin d'être rassurée en voyant qu'il baissait les yeux et n'osait plus la regarder.

Le 23 avril, pendant que sa famille et la ville entière s'apprétaient à célébrer la fête de saint Georges, patron de Ferrare, Jérôme sortit furtivement de la maison paternelle et prit à pied la route de Bologne. Arrivé dans cette ville, il se dirigea vers le couvent de Saint-Dominique, d'où il écrivit le lendemain à son père, afin de le consoler, ainsi que toute la famille, de son départ précipité.

Il s'empessa de remettre aux supérieurs une petite somme qui lui restait de son voyage, et de leur demander l'habit religieux sans manifester son intention d'être simple frère convers. « Dieu le voulait ainsi, parce qu'il le destinait à évangéliser les peuples. Il ne permit pas qu'un flambeau si brillant restât caché sous le boisseau de l'humilité¹. »

Savonarole reçut donc l'habit des Frères Prêcheurs, le 26 avril, après l'office des Vêpres, sous le nom de Frère Jérôme, en compagnie d'un jeune Bolonais qui fut appelé Frère Louis. Il fit profession l'année suivante, et fut élevé, malgré lui, au sacerdoce, vers la fin de ses études théologiques.

« Deux choses que j'aimais entre toutes, disait-il
 « plus tard², la liberté et la paix, m'ont conduit au
 « port de la religion, vers l'âge de vingt-trois ans.
 « Pour avoir la liberté, je ne voulus jamais de femme;
 « pour avoir la paix, je m'éloignai du monde et je
 « me réfugiai dans ce port. J'y trouvai la liberté, j'y
 « faisais tout ce que je voulais; car je ne voulais et
 « ne désirais autre chose que ce qu'on me disait ou
 « me commandait. Il est vrai que pour jouir d'une
 « paix parfaite, j'aurais voulu ne pas être ordonné
 « prêtre, mais comme je voulais faire toujours ce qui
 « m'était prescrit, estimant que c'était là le gage de
 « ma paix et de ma liberté, je fus élevé au sacer-
 « doce. »

¹ F. Pic de la Mirandole, *Vit. Sav.*, cap. III.

² *Avent de 1494*. Sermon 19^e.

Ce fut sans doute à cette occasion qu'il voulut se mettre en rapport avec le grand saint qui brillait comme une étoile au sein de la nuit profonde où l'Italie était alors plongée. François de Paule, prenant pour devise *Charité*, venait de fonder l'ordre des Minimes, approuvé solennellement par Sixte IV, le 27 mai 1474, sous le nom d'*Ermites de la Calabre*. Du fond de cette province, il avait rempli la chrétienté du bruit de ses miracles, de ses prophéties et de ses vertus. Frère Jérôme ne résista pas au désir qu'il éprouvait de s'élever de plus en plus vers Dieu, en entretenant celui qui l'approchait de si près. Il lui écrivit donc en latin, suivant l'usage des lettrés à cette époque. Le saint, peu familier avec cette langue, transmit sa lettre à son ami et bienfaiteur Simon Alimena, en lui adressant la lettre suivante qui mérite d'être citée entièrement¹.

¹ Le R. P. Papebroch n'admet pas l'authenticité des lettres adressées par saint François de Paule à Simon Alimena. Selon lui, les dix-huit lettres publiées par le P. Montoya dans sa *Chronique* (Madrid, 1619) parurent suspectes, même à plusieurs historiens de l'ordre des Minimes, et les soixante autres, publiées par le P. Longobardi, valurent à sa *Centuria* (Rome, 1655) cette condamnation de l'*Index* (10 juin 1659) : *Cum multa apocrypha, falsa et ficta contineat*. Quant aux trois lettres concernant Savonarole, elles furent fabriquées à Florence, après l'an 1537, année où fut élu Cosme de Médicis, le troisième duc, dont il est fait mention. (*Act. Sanct.* April. Vol. I, p. 197, XII; p. 215-216, n. 75-79.)

Il a été vigoureusement combattu par M^{re} Perrimezzi, consultant de l'*Index*, dans sa *Dissertation sur les Lettres attribuées à saint François de Paule*. (*Vita S. Francisci de Paula*, edita necnon notis et dissertationibus illustrata a P. J. M. Perrimezzi

†
IHS

« † Mon très-magnifique et vertueux Seigneur,
« † Que la grâce du Saint-Esprit soit toujours dans
« votre sainte âme bénie.

« Les porteurs de la présente lettre sont venus
« ici avec une lettre que je vous envoie sous ce pli.

de Paula. Romæ, Bernabo, 1707. Vol. II, *Dissertatio* x, etc. Ouvrage approuvé par l'ordre des Minimes et le P. Paolino Bernardini, maître du sacré palais.)

Quant à nous, qui revendiquons uniquement l'authenticité de la lettre écrite le 13 mars 1479, il nous suffira de prouver que l'autographe a été connu, examiné, contrôlé et vénéré par des témoins aussi nombreux que véridiques.

Le P. Timothée Boltonio, dit M^{sr} Perrimezzi, avait déjà pu en prendre copie en 1587. Peu d'années après, l'autographe se trouvait en possession du cardinal Alexandrin, neveu de saint Pie V, d'après cette attestation : « Copie de la lettre de saint
« François de Paule, prise sur l'autographe que possède le cardinal Alexandrin, le 16 octobre 1593, par M. Robert Ridolfi, qui l'a donnée à moi, Dominique Mellini, le 8 mai 1594... »

Suivent les attestations des copies prises successivement jusqu'au 7 mars 1644, *Archives de l'Ordre : Memorabili documenti riguardanti l'insigne causa del P. F. Girolamo Savonarola*, raccolti da F. Pio Antonino Molineri, n° xi. — Miscellane. 180 dello Scafale Q; Archives des couvents, p. 301 et 303.

L'autographe passa ensuite aux mains du neveu de Grégoire XIV, le cardinal Paul Sfondrat, qui le donna avec plusieurs autres reliques à l'église de Sainte-Cécile.

Le P. Quetif en fit prendre copie et la publia dans ses additions à *la Vie de Savonarole* avec l'attestation suivante : « Je
« soussigné certifie par la présente que dans la salle des Reliques, voisine de la grande porte, à main gauche en entrant
« dans l'église, se trouve une cassette d'argent léguée par le
« cardinal Paul Sfondrat, de pieuse mémoire; qui en était titu-

« Elle m'a été adressée par un Père de l'ordre des
 « Prêcheurs, dont les lignes révèlent une charité
 « très-ardente envers Dieu et le prochain. Comme
 « elle est écrite en latin, et que je n'ai jamais étudié,

« laire. Cette cassette est toute remplie de petites boîtes d'argent
 « renfermant diverses reliques. On y trouve aussi une demi-
 « feuille de papier plié portant ces mots : *Lettre de saint Fran-*
 « *çois de Paule, etc.*

« Antoine Giani, confesseur des religieuses de Sainte-Cécile,
 « ai fait l'extrait précédent. En foi de quoi, etc., le 26 novem-
 « bre 1647.

« Théodora Jacobelli, présentement abbesse du monastère, j'ai
 « été témoin. En foi de quoi j'ai signé en apposant le sceau du
 « monastère.

« Scholastique Massimi, actuellement prieure, etc. » (*Loc. cit.*,
 tom. II, p. 530. — Voir aussi Barsanti, *Della storia del Padre*
Girolamo Savonarola, etc. Livorno, 1782, p. 174, note 4 ;
 p. 175, note 1, où il cite Gacconio disant du cardinal Sfondrat :
Universum reliquiarum thesaurum quem multa diligentia com-
paravit, multis argenteis thecis contentum, Ecclesie S. Cæcilie
donavit.)

« Je l'avoue, dit notre savant critique, avant de citer cette
 lettre, moi qui recherche le certain et choisis le vraisemblable,
 lorsque le vrai ne m'est pas bien constaté, j'ai douté un peu
 quelque temps de son authenticité, parce que l'auteur y raconte,
 vingt ans à l'avance, les faits de la vie de Savonarole, avec une
 précision telle qu'il semble les décrire comme s'accomplissant
 sous ses yeux, et que Pic lui-même, ainsi que tous les historiens
 postérieurs, n'ont rien écrit de plus clair et de plus précis. En
 outre, l'étonnante prédiction du saint sur sa canonisation pro-
 chaine, qui se réalisa si bien en son temps, me faisait craindre
 une fraude; je pouvais à peine y ajouter foi et en croire à moi-
 même. Mais, après avoir acquis la certitude que son authenti-
 cité était reconnue par un grand nombre d'hommes d'une inté-
 grité et d'une vertu éminentes, qu'on ne saurait accuser de
 flatterie, d'infidélité ou de toute autre mauvaise passion, je croi-
 rais manquer à mes devoirs envers la curiosité légitime du
 lecteur, envers la justice de la cause que je défends, et envers
 la sainteté du Patriarche des Minimes, en leur dérochant le té-

« je vous prie de vouloir bien lui répondre de votre
 « côté par quelques points de doctrine tirés de la
 « sainte Écriture, car vous êtes versé dans plusieurs
 « sciences. Pour moi, pauvre ignorant, je lui ré-

moignage si parfait et si éclatant d'un si grand saint. Du reste, il a été mis en lumière par des historiens entièrement désintéressés dans cette cause. »

En effet, le P. Longobardi l'avait déjà publiée dans sa *Centuria* après l'avoir copiée sur l'original, qui était encore dans l'église de Sainte-Cécile. Depuis elle fut imprimée en diverses langues : en espagnol, par le P. Montoya (*Chronique de l'ordre des Minimes*, Madrid 1619), qui affirme l'avoir trouvée parmi les douze lettres conservées dans les archives de Madrid ; en latin, par le P. François Secli, mineur observantin (Trani, 1638), et par le P. Othon Petrucci, prieur des Augustins (Bologne, 1652), appartenant à deux ordres religieux dont plusieurs membres furent les plus ardents adversaires de Savonarole à Florence et à Rome ; en français, par le P. Souèges. (*Année dominicaine*, 2^e partie du mois de mai, p. 106. — Amiens, 1687.)

En 1707, M^{sr} Perrimezzi écrivait que l'autographe était en la possession de la famille Chigi à Rome, et qu'il l'avait souvent vu de ses yeux et touché de ses propres mains.

D'après le P. Barsanti (*loc. cit.*, p. 175), « le cardinal Barberigo, chargé de faire la visite du monastère de Sainte-Cécile, en 1679, obtint la cession de cette relique par l'entremise de M^{sr} Panciatichi. Il en fit don à sa mère la princesse Chigi, dame d'une rare piété, et depuis elle fut conservée précieusement dans cette famille. » Mais d'après l'annotation de la copie conservée dans la bibliothèque Chigi, à Rome, « l'original fut dérobé par un prélat florentin à un certain monastère. Il passa de ses mains à la famille Aldobrandini, de celle-ci à la princesse Maria Borghese Chigi, à son fils Mario, et finalement à l'abbé D. Étienne Arieti, qui en fit présent au marquis Flavio Chigi, en 1750. »

Le marquis Flavio Chigi la porta à Sienne. Les *Annalistes de l'Ordre* en firent prendre une copie très-exacte, authentiquée par le chancelier de l'archevêché, et conservée dans les archives.

(*E Scrinio Generali Ord. Frat. Præd.*, lib. Hhh, fol. 243 et fol. 244... « Præsens copia desumpta fuit a quadam charta in

« pondrai du mieux qu'il me sera possible et selon
 « que la vertu du Saint-Esprit daignera me l'inspi-
 « rer. Ce père, comme vous le verrez, se nomme
 « Jérôme de Ferrare. Dès que je reçus sa sainte
 « lettre, j'en pris lecture, et me jetai aussitôt aux

• forma epistolæ, caractere antiquo exarata, et custodita et ligata
 • coronide lapidea quadrangularis quæ circumdatur alia coronide
 • crystallo utrinque obstructa, et in ejus lateribus extant octo
 • impressiones in cera hispanica parvi sigilli illustrissimæ fami-
 • liæ Chisiæ, et quia facta collatione inveni concordare præsen-
 • tem copiam, hanc sigillo hujus curiæ Archiepiscopalis firmavi
 • et consignavi Adm. R. P. Lectori Antonino de Grecis, Ord.
 • Præd., restituto exemplari illustrissimo Domino Marchioni
 • Flavio Chigi exhibenti. In quorum, etc. Datum Senis in curia
 • Archiepiscopali, die tertia Januarii 1757.

« L. S. Annibal Palagi, cancellarius. »)

Le R. P. Mamachi pouvait donc écrire en 1756 : « Fuisse porro nonnullos accepimus, qui epistolam S. Francisci Paulani de exitu Hieronymi Savonarolæ negandam putaverint. At ejus nos autographon cum inspexerimus, sciamusque penes quem servetur; si æri incidi curaverimus, deindeque vexare eos omnibus contumeliis, qui contra sentiunt, rectene quisquam nos fecisse diceret, quod eorum temeritatem reprimerere conati sumus, qui monumenta tam sacra et osculis nonnihil fœdata negare sunt ausi? » (*Annales Ord. Præd.*, t. I, p. 64, n. 2.)

Le R. P. Chighizzola, prieur du couvent de San-Spirito à Sienne, nous a montré, en 1864, un petit cadre quadrangulaire renfermant une autre copie prise sur le même autographe par le marquis Muzio Piccolomini, dont la veuve lui avait fait présent. On lit ces mots derrière la planche qui couvre le verre : *Questa lettera è stata copiata dal suo originale di propria mano di S. Francesco de Paola che lu ritiene il signore Marchese Flavio Chigi, statali donata a Roma il 1750.*

Angelo Chigi, fils du marquis Flavio, fut le dernier des Chigi de Sienne. Son héritier, nous a-t-on dit, n'a pas conservé les reliques et les tableaux de la famille Chigi, et nous avons eu le regret de ne pas voir de nos yeux l'autographe en question.

« pieds du crucifix, en priant la divine Majesté de
 « me faire la grâce de me révéler la vie et la fin de
 « cet homme qui m'écrivait si affectueusement sans
 « me connaître. La souveraine Sagesse me l'a ac-
 « cordée, non par mes mérites, mais par sa misé-
 « ricordieuse bonté et par les vertus de ce saint
 « homme †.

« Ce père saint est plein de zèle pour la foi catho-
 « lique et pour l'état religieux ; il se plaît beaucoup
 « à vivre chrétiennement et à remplir les divins pré-
 « ceptes. Il reformera quelques couvents de son ordre
 « et en fondera de nouveaux ; il publiera des ou-
 « vrages d'une grande doctrine, et prêchera des ser-
 « mons d'une excellence incomparable. Beaucoup de
 « pécheurs se convertiront au parfum de sa sainteté ;
 « il donnera l'habit religieux à un grand nombre
 « et établira une congrégation de prêcheurs, tous
 « hommes de sainte vie. Il prêchera pendant un cer-
 « tain temps dans la ville de Florence, où il aura
 « un très-nombreux auditoire et un grand concours
 « de peuple. Il sera envié, haï, accusé injustement
 « près du Souverain Pontife, condamné à mort par
 « de faux témoins et un procès falsifié, et pendu à un
 « gibet entre deux de ses Frères, comme Jésus-Christ
 « béni entre deux larrons. Ensuite on brûlera son
 « corps dans la crainte que les peuples ne vénèrent
 « ses reliques, et ses cendres seront jetées dans
 « l'Arno, afin qu'elles ne soient pas recueillies par
 « dévotion. Quelques-uns de ses disciples en auront

« des parcelles qui feront des miracles. Avant de mourir, il dira; Malheur à toi, Florence, tu perdras la liberté et tu deviendras esclave et asservie. Tout ce qu'aura dit sa sainte bouche s'accomplira fidèlement; car, dans la suite, la ville de Florence verra deux de ses citoyens élevés à la papauté. Le premier sera un homme triomphant, magnanime, plein de courtoisie et aimant le plaisir. Ce pape me canonisera, sur les instances du Roi très-chrétien, selon les règles ordinaires. Il aura pour successeur un pape allemand, qui mourra après un court pontificat, et sera remplacé par un pape florentin, parent du premier. Celui-là sera d'un mauvais naturel, d'un caractère turbulent. La ville de Rome sera saccagée par sa faute; puis il fera la paix avec son ennemi. Tous deux uniront leurs armées contre Florence, qu'ils assiègeront pendant une année entière, et lui imposeront un bâtard pour prince et pour duc. Il régnera peu de temps, et sera assassiné par un de ses parents, son confident le plus intime. Les Florentins, reconnaissant qu'ils ne peuvent plus se passer d'un duc, en éliront un nouveau de la même famille que le premier. Celui-ci ne sera plus tyran parce qu'il aura été institué légitimement¹. Dieu ne m'accorde pas de

¹ Léon X canonise saint François de Paule; il eut pour successeurs Adrien VI et Clément VII, sous le pontificat duquel Rome et Florence furent assiégées en 1529. Alexandre de Médicis, fils naturel de Laurent, fut institué premier duc de Flo-

« connaître sa fin. O seigneur Simon, mon ami très-
 « vénéré, les secrets du Très-Haut sont mystérieux ;
 « on n'en peut connaître que ce qu'il plaît à sa di-
 « vine Majesté de révéler à notre faible intelligence.
 « Je n'ai plus rien à dire : je baise vos saintes mains
 « bénies et chargées d'aumônes, en me recomman-
 « dant à vos ferventes prières, avec tous nos pauvres
 « Frères de la pénitence. De notre résidence de Paule,
 « le 13 mars 1479. De Votre Seigneurie †, le servi-
 « teur perpétuel et orateur indigne, le pauvre Frère
 « François de Paule †, le minime des minimes ser-
 « viteurs du béni Jésus-Christ, notre unique Sei-
 « gneur. »

Savonarole devait subir, dans l'exercice de sa mission, l'épreuve la plus douloureuse qui puisse être imposée à un croyant et à un apôtre. Aussi Dieu lui suscitait déjà un témoin inspiré qui déposait d'avance en sa faveur contre les injustes accusations dont il serait l'objet pendant sa vie, et il se réservait de lui susciter après sa mort d'autres saints qui protesteraient à leur tour contre toutes les calomnies, par leur respect et leur vénération pour sa mémoire.

Envoyé à Florence vers 1481, il y remplit l'office de lecteur d'Écriture sainte pendant quatre années consécutives. Ses débuts dans la chaire ne furent pas heureux. Lorsqu'il prêcha le carême à l'église

rence, en 1531 : il fut assassiné six ans après par Lorenzino, son cousin, et remplacé par Cosme de Médicis, fils de Jean des *Bandes-Noires*.

de Saint-Laurent (1484), son insuccès fut tel, qu'à la fin il lui restait à peine vingt-cinq auditeurs. Lui-même a confessé qu'il avait voulu un instant renoncer à la prédication; il ne continua de s'y livrer que par obéissance, malgré la stérilité de ses efforts. « Tous ceux qui m'ont connu il y a dix ans, « s'écriait-il trois mois avant de mourir, savent « que je n'avais ni voix ni poitrine, et que ma « prédication déplaisait à tout le monde. Quand il « plut au Seigneur de me faire le don de la parole, « je l'acceptai volontiers pour son amour. Mais en « même temps il m'imposa un lourd fardeau : *Je « te montrerai, me dit-il, tout ce que tu dois souffrir « pour l'honneur de mon nom.* »

L'esprit prophétique ne tarda pas à l'envahir. Un jour qu'il priait à l'église Saint-Georges, au delà de l'Arno, tandis que son compagnon, Frère Strada, s'entretenait avec sa sœur, religieuse du monastère, il fut ravi hors de lui-même; le ciel s'entr'ouvrit à ses yeux, et une voix d'en haut lui ordonna d'annoncer publiquement les malheurs qui menaçaient l'Église et l'Italie. Il commença, en effet, à les annoncer en prêchant à San-Gemignano, et surtout à Brescia pendant son séjour en Lombardie ¹.

Dès son entrée dans le cloître, Frère Jérôme s'était appliqué à *bien comprendre le but de la vie reli-*

¹ Il y a cinq ans que j'ai annoncé ces choses à Florence, et plus de dix ans que je les ai annoncées ailleurs. (*Comp. des révélat.*)

gieuse, à ne le perdre jamais de vue, et à faire tous ses efforts pour l'atteindre, en mourant chaque jour au monde et à lui-même pour ne plus vivre qu'en Jésus-Christ. Or, il avait déjà réalisé de tels progrès, il s'unissait à Dieu si intimement dans la contemplation, et les faveurs qu'il y recevait étaient telles qu'il était souvent obligé de se retirer à l'écart pour prier ou célébrer la sainte Messe. F. Pic de la Mirandole¹ affirme, d'après un témoin oculaire, qu'à Brescia, pendant la nuit de Noël, il resta cinq heures ravi en extase, le corps immobile et l'âme absorbée en Dieu sous l'action de l'Esprit-Saint. Quelques religieux qui revinrent pour le voir, après la fin de l'office, racontèrent ensuite que son visage resplendissait d'une vive lumière, au point qu'il dissipait les ténèbres de la nuit et éclairait tout le cœur.

En 1490, on l'envoya prêcher le carême à Gênes. Parti de Brescia vers les premiers jours de janvier, il arriva à Pavie le 25 du même mois, et, avant de quitter cette ville, il écrivit à sa mère une lettre qui nous révèle les sentiments les plus intimes de son âme².

« ... Ma mère bien-aimée, lui disait-il, vous ne devez pas vous affliger de ce que je m'éloigne de vous, et si je vais de pays en pays : je ne le fais que pour

¹ *Vit. Sav.*, loc. cit., p. 49.

² Sa mère se nommait Hélène Buonaccorsi et était originaire de Mantoue. Savonarole a raconté lui-même, dans le sermon du 12 mai 1496, qu'elle pleura son départ pendant plusieurs années.

« le salut d'un grand nombre d'âmes. Je prêche,
« j'exhorte, je donne des enseignements et des conseils ;
« c'est là le but unique de mes pérégrinations, et c'est
« aussi celui de mes supérieurs lorsqu'ils m'envoient
« de ville en ville. Vous devriez donc plutôt vous con-
« suler en songeant que Dieu a daigné choisir un de
« vos enfants et lui confier un si grand ministère. Si
« je restais continuellement à Ferrare, je n'y ferais
« point, croyez-le, autant de bien qu'ailleurs ; car il
« n'y a pas de religieux, ou il n'y en a que fort peu,
« qui produisent des fruits de sainte vie parmi leurs
« concitoyens. Aussi la sainte Écriture presse-t-elle
« sans cesse de quitter son pays. Et puis, on écoute
« moins la prédication et les conseils d'un compa-
« triote que ceux d'un étranger. Notre-Seigneur a
« dit : *Nul n'est prophète dans son pays*, et il en
« a fait lui-même l'expérience. Je le répète donc,
« puisque Dieu a daigné me choisir, malgré mes
« péchés, pour un si grand ministère, faveur dont
« je le remercie mille fois, soyez contente que je tra-
« vaille dans la vigne du Christ hors de ma patrie.
« Je sais par expérience, je le touche des mains, j'y
« fais incomparablement plus de bien à mon âme et
« à celle des autres, que je n'en ferais à Ferrare. Si
« j'y restais, et si je voulais y faire ce que je fais
« dans les autres villes, on dirait de moi, j'en suis
« sûr, ce que les compatriotes du Christ disaient de
« lui lorsqu'ils l'entendaient prêcher : *N'est-ce pas*
« *un artisan, fils d'un artisan et de Marie?* Et ils

« dédaignaient de l'écouter. C'est ainsi que les Ferrais diraient de moi : *N'est-ce point là maître Jérôme, qui commettait tels et tels péchés et qui ne valait pas mieux que nous? Nous savons bien qui il est...* Hors de ma patrie, on ne m'a jamais tenu un tel langage. Loin de là. Quand je me dis- pose à partir, hommes et femmes se mettent à pleurer, tant on apprécie mes paroles. Je n'écris point cela par recherche ou amour des louanges humaines, mais uniquement pour vous démontrer dans quel but je reste hors de ma patrie, et afin que vous sachiez que je m'en tiens éloigné volontiers parce que j'ai la conviction qu'une telle conduite est plus agréable à Dieu, et plus utile au prochain et à moi-même; toutes choses que je préfère à tous les trésors du monde, au point que je les regarde comme de la boue, quand je les compare à mon gain...

« Je comptais ne vous écrire que quelques mots; l'amour a fait courir ma plume, et je vous ai ouvert mon cœur plus que je n'avais pensé le faire. Sachez donc, ajouterai-je pour terminer, que je suis résolu plus fermement que jamais à consacrer mon âme et mon corps, avec toute la science et la grâce que j'ai reçues, à l'amour de Dieu et au salut de mon prochain; et puisque je ne puis pas le faire dans ma patrie, je veux le faire ailleurs. Je vous conjure, en conséquence, de ne point entraver mes courses apostoliques... »

Le fameux Pic de la Mirandole, parti de Florence en triomphateur (mai 1486), pour se rendre à Rome, où il devait soutenir ses neuf cents thèses, y était rentré humilié et meurtri, avec la ferme résolution de se consacrer entièrement à la piété et à l'étude. Par malheur, en 1489, il voulut publier un commentaire sur la Genèse (*Heptaplon*), après une étude précipitée de la théologie et des langues orientales. Cet ouvrage raviva les défiances qu'il avait excitées à Rome, et le pape lui fit conseiller par Laurent de Médicis de cultiver la poésie, *mieux faite pour ses dents*. C'est alors qu'il se prit à regretter plus vivement l'absence prolongée de Savonarole, qu'il avait connu au chapitre provincial de Reggio, en 1482 : sa doctrine et sa modestie l'avaient charmé au point *que désormais il ne pouvait plus vivre sans lui*. Son cœur et son esprit s'étaient égarés pendant son absence, et maintenant qu'il aspirait à s'attacher uniquement à Dieu, il éprouvait le besoin d'y être aidé et soutenu par son ami. Laurent de Médicis seconda ses désirs auprès des supérieurs de l'ordre, et Frère Jérôme fut rap-pelé à Florence.

Il se mit en route vers les premiers jours du mois de juillet. Arrivé à Pianoro, petit bourg peu éloigné de Bologne, il fut obligé de s'arrêter épuisé de fatigue et incapable de prendre aucune nourriture. Dieu vint alors à son secours. Un compagnon inconnu s'offrit soudain à lui et l'encouragea en lui disant

qu'il allait lui préparer un mets qui lui rendrait l'appétit et les forces. Ils entrèrent dans une hôtellerie ; l'étranger lui prépara le mets promis. A peine Frère Jérôme l'eut-il goûté, qu'il se sentit ranimé et put reprendre sa route vers Florence. L'étranger mystérieux l'accompagna jusqu'à la porte San-Gallo. *Fais en sorte*, lui dit-il alors, *de bien remplir la mission que Dieu t'a confiée*. A ces mots, il disparut, et Frère Jérôme ne le revit plus jamais.

Laissons-le maintenant nous dévoiler lui-même le secret de sa seconde venue à Florence, et nous raconter l'histoire de sa prédication dans cette ville :

« ... Dieu, voyant que les péchés se multipliaient
 « en Italie, surtout parmi les princes et les prélats, et
 « ne pouvant les tolérer plus longtemps, résolut d'in-
 « fliger un terrible châtement à l'Église. Et, comme
 « il ne réalise jamais ses desseins, selon que le dit
 « Amos, qu'après les avoir révélés aux prophètes ses
 « serviteurs, il voulut faire annoncer en Italie ce châ-
 « timent, en vue de ses élus, qui, avertis d'avance,
 « seraient mieux disposés à le subir. Il daigna
 « choisir Florence pour théâtre de cette prédication,
 « afin que de cette ville située au centre de l'Italie,
 « comme le cœur dans le corps humain, elle pût
 « se propager aisément dans les autres parties de la
 « Péninsule, ainsi que nous le voyons aujourd'hui.
 « M'ayant donc élu pour ce ministère entre tous
 « les autres, moi son serviteur indigne et inutile, il
 « me fit venir à Florence par ordre de mes supé-

« rieurs, l'an du Seigneur 1490. Le 1^{er} août, qui
« était un dimanche, je commençai à exposer publi-
« quement le livre de l'Apocalypse dans notre église
« de Saint-Marc, et, pendant toute l'année, je ne
« cessai, en prêchant au peuple florentin, d'établir
« ces trois points : *L'Église sera renouvelée; avant*
« *cette rénovation Dieu enverra un terrible châti-*
« *ment à l'Italie; ces deux choses s'accompliront*
« *bientôt*. Je m'efforçai de démontrer et de persua-
« der ces trois conclusions par des arguments pro-
« bables, par des figures empruntées aux saints
« Livres, et par d'autres similitudes ou paraboles qui
« m'étaient fournies par la situation présente de l'É-
« glise. J'insistais sur ces raisons, et je ne déclarais
« pas encore que j'avais reçu de Dieu par un autre
« moyen la connaissance de ces choses, vu que les
« esprits ne me paraissaient pas suffisamment pré-
« parés à connaître ce secret. Les années suivantes,
« les voyant mieux disposés à croire, je m'avançai
« peu à peu, et j'entremêlais quelquefois à mes dis-
« cours le récit de quelque vision prophétique, en me
« bornant à la proposer en guise de parabole. A
« la fin, intimidé par les contradictions et les rail-
« leries qui surgissaient contre moi dans toutes les
« classes d'hommes, je prenais souvent la ferme réso-
« lution de m'abstenir désormais et de prêcher sur
« d'autres matières. C'était en vain ; tout autre sujet
« d'étude et de prédication m'était fastidieux, et chaque
« fois que j'essayais de l'aborder, je défailtais à tel

« point que je me prenais moi-même en dégoût.
« Je me souviens à ce propos que, prêchant le carême
« à la cathédrale (1491), après avoir fixé le sermon du
« deuxième dimanche sur mon thème ordinaire, je
« résolu de supprimer les visions de ce genre et de
« ne plus en parler. Dieu m'est témoin que tout le
« jour et toute la nuit précédente, je ne pus fermer
« l'œil. Nulle autre issue, nul autre point de doc-
« trine ne s'offrirent à mon esprit, si bien qu'il me
« fut absolument impossible de prendre un autre
« sujet. Je me levai, fatigué d'une longue veille, et
« pendant que j'étais en prière, une voix me dit :
« *Insensé, ne vois-tu pas que Dieu veut que tu*
« *prêches ces choses de cette manière ? C'est pour-*
« *quoi, le matin même, je fis un sermon qui terrifia*
« *les auditeurs.* »

Étonné d'abord, et bientôt irrité en apprenant que les esprits étaient singulièrement surexcités par les accents et les menaces de ce nouveau prophète, Laurent de Médicis lui envoya une députation de cinq citoyens des plus considérables de la ville. Ils devaient se présenter à lui, comme de leur propre mouvement, et l'exhorter à ne plus prêcher de la sorte, en vue des intérêts de son propre couvent et de la paix publique. Ceux-ci vinrent donc le trouver à Saint-Marc. Après les avoir écoutés, Savonarole leur répondit entre autres choses : « Vous dites que vous n'avez
« pas été envoyés, et moi je vous dis que vous l'avez
« été. Allez et dites à Laurent de Médicis qu'il fasse

« pénitence de ses péchés ; car Dieu veut le punir lui
« et les siens. »

L'irritation redoubla dans le palais et l'entourage de Laurent ; plusieurs courtisans s'écrièrent qu'il fallait bannir le prédicateur et le traiter comme on avait traité Fra Bernardino de Montefeltro¹. On rapporta ces menaces à Frère Jérôme, qui ne s'en laissa pas effrayer. « Craignez l'exil, vous autres, qui avez
« femme et enfants ; pour moi, je ne crains rien. Et
« que m'importe, après tout, puisque votre cité, com-
« parée au reste de la terre, n'est pas plus grande
« qu'un grain de lentille ? Je ne m'en inquiète pas ;
« c'est à Laurent d'aviser. Qu'il le sache donc, je ne
« suis qu'un étranger, il est citoyen et le premier de
« la cité. Eh bien ! c'est moi qui dois rester ici, et
« c'est lui qui doit se retirer. »

Vers la même époque, il écrivait à son ami, le P. Dominique Buonvicini de Pescia, qui prêchait le carême à Pise :

« Bien-aimé frère en Jésus-Christ, paix et joie
« dans l'Esprit-Saint.

« Nos affaires marchent très-bien, car Dieu fait
« des merveilles, encore que je sois l'objet de la part
« des grands d'une redoutable opposition. A votre
« retour parmi nous, je vous raconterai tout au long ;

¹ Célèbre prédicateur franciscain, qui avait fait décréter à Florence, en 1473, l'établissement d'un mont-de-piété. Les juifs usuriers donnèrent 100 000 florins aux magistrats et à Laurent ; le décret fut annulé et Fra Bernardino condamné à l'exil.

« pour le moment, il n'est pas opportun de vous
« l'écrire. Beaucoup ont craint, et quelques-uns ne
« sont pas encore rassurés, qu'il ne m'arrivât ce qui
« est arrivé à Fra Bernardino. Il est certain que ma
« tâche n'a pas été sans péril sous ce rapport, mais
« j'ai toujours espéré en Dieu, sachant, comme le
« dit l'Écriture, que le *cœur du roi est entre les*
« *mains du Seigneur, qui le dirige à son gré.* Oui,
« j'espère en Dieu, qu'il fera par ma bouche un grand
« bien; car il me console chaque jour et relève mon
« courage, parfois un peu abattu, par la voix de ses
« anges qui me disent souvent : « Ne crains rien; dis
« avec confiance ce que Dieu t'inspire; le Seigneur est
« avec toi. Les scribes et les pharisiens combattent
« contre toi, mais ils ne prévaudront pas. »

» Prenez courage, vous aussi, et soyez ferme;
« notre œuvre est en bonne voie. Ne vous troublez
« pas en voyant peu de fidèles venir à vos sermons
« dans cette ville. Il suffit de prêcher ces choses à un
« petit nombre, car dans une petite semence se cache
« une grande vertu. Fra Giuliano et sa sœur vous
« saluent; celle-ci vous fait dire de ne rien craindre,
« parce que le Seigneur est avec vous.

« Quant à moi, je prêche très-souvent la rénova-
« tion de l'Église et les châtimens à venir, non pas
« d'une manière absolue, mais en m'appuyant tou-
« jours sur la sainte Écriture, de sorte que personne
« ne peut rien me reprocher, sauf ceux qui ne veulent
« pas vivre chrétiennement. Le comte (Pic de la Mi-

« randole) fait toujours des progrès dans le Seigneur
« et assiste souvent à mes prédications. »

Élu prier à l'unanimité par les religieux de Saint-Marc, Savonarole médita de rétablir l'ancienne observance dans son couvent. Florence était le centre prédestiné de la nouvelle prédication prophétique : le couvent de Saint-Marc devait être à son tour le foyer d'où la foi et la vertu rayonneraient d'abord sur la cité, pour rayonner ensuite sur toute la Péninsule. « Après avoir joui un certain temps de la douce conversation et des vertus angéliques de leur père très-saint, ses enfants le pressèrent plus d'une fois de leur faire suivre un genre de vie plus capable de les élever à la véritable perfection ¹. » Savonarole y avait songé ; il attendait d'avoir beaucoup prié avant d'en parler à ses frères. A mesure que ses prières redoublaient de ferveur, ses projets s'enracinaient plus fortement dans son âme. Il ne se dissimulait pas qu'ils allaient rencontrer de puissants obstacles et lui susciter de nombreux ennemis ; mais une voix intérieure ne cessait de lui dire : « Courage !
« le sage doit faire le bien sans s'occuper du qu'en
« dira-t-on. » Ce fut bientôt une inspiration générale. On résolut de restaurer peu à peu l'ancienne Congrégation de Toscane, et d'agir immédiatement pour obtenir que le couvent de Saint-Marc fût séparé, comme

¹ Burlamacchi, *Vil. Sav.* p. 46. — Édit. de Lucques, 1764, suivi des *additions* du P. Bottonio, et précédée d'une *Lettre apologétique*, par le P. V. di Poggio.

il l'était à l'origine, de la Congrégation de Lombardie. A son retour de Venise, où il avait assisté au chapitre, Savonarole ordonna des prières en commun. Pendant plus de six mois, tous les religieux s'assemblèrent au chœur sept fois par jour pour attirer les bénédictions du ciel, en demandant à Dieu qu'*il voulût bien réaliser uniquement ce qu'il jugerait le plus utile pour sa gloire et pour le salut des âmes.*

L'année suivante, Frère Jérôme se rendit de nouveau à Venise¹, avant de prêcher le carême à Bologne. De retour à Florence, il apprit que la Congrégation de Lombardie s'opposait énergiquement à ses projets, et se disposait à faire soutenir sa cause par de puissants protecteurs. Il n'avait pas de temps à perdre. Encouragé par le maître général et le cardinal Carraffa, protecteur de l'ordre, il députa deux religieux à Rome avec des lettres de la Seigneurie. Les négociations n'aboutissaient pas; tout espoir semblait perdu, lorsque le bref tant désiré fut signé le 22 mai, expédié et reçu quelques jours après, au milieu des circonstances les plus providentielles. Le cardinal Carraffa l'avait remis aux deux religieux de Saint-Marc en leur disant : « Hâtez-vous de réaliser ce que vous
« m'avez promis, parce que je ne l'ai obtenu que par
« l'intervention divine. »

¹ Le double voyage de Savonarole à Venise, inconnu des historiens jusqu'à ce jour, est certifié par deux lettres qu'il écrivit de cette ville (16 mai 1492, 2 février 1493). Nous les avons fait publier parmi les documents Capelli, que nous citerons plus bas, après en avoir reçu communication du comte C. Capponi.

Grâce à ses exemples et à ses enseignements, le couvent de Saint-Marc devint bientôt une véritable école de science et de sainteté. Aussi Fra Benedetto se plaisait-il à dire que s'il peut être donné à l'homme de voir le paradis sur la terre, il le vit lui-même dans ce couvent en ces jours heureux, lorsqu'il y fut admis en 1495, après sa conversion, « comme un loup au milieu des brebis ¹. » On vit accourir dans ses cloîtres les fils des premières familles de Florence, suivis ou précédés d'un grand nombre de prélats, de magistrats, d'artistes et de savants. La prédiction de Savonarole se vérifiait de jour en jour. Ses religieux s'étant effrayés à l'origine de leur petit nombre, il leur avait dit qu'ils verraient se réaliser sur eux la parole du prophète Isaïe : *Seigneur, notre demeure est trop étroite ; élargissez-en l'enceinte afin que nous puissions y habiter*. Toutefois il ne s'était rien dissimulé. Quand les premières négociations s'ouvrirent à Rome, plusieurs venaient le trouver et lui dire : « Vous perdrez votre affaire. — « En effet, leur répondait-il, je *la perdrai*, parce « que je *la gagnerai*. » Voyant qu'il s'avancait vers la *haute mer*, il présentait déjà qu'il perdrait bien des consolations divines au sein des orages, et que les assauts violents de quelques-uns de ses frères l'obligeraient un jour à s'écrier avec douleur : *Les enfants de ma mère se sont pris à combattre contre moi*.

¹ *Cedrus Libani*, cap. vi.

Reprenons, il est temps, le récit de sa prédication à Florence :

« Pendant les premières années, j'annonçai les
 « choses à venir en m'appuyant seulement sur des
 « preuves de la sainte Écriture, sur des raisons hu-
 « maines et sur diverses paraboles, parce que le peuple
 « n'était pas encore bien préparé. Ensuite je commençai
 « à montrer que j'en avais la connaissance par une
 « autre lumière que celle de l'intelligence des saints
 « livres. Enfin, rejetant tous les voiles, je fis entendre
 « les paroles mêmes qui m'étaient divinement inspi-
 « rées, comme celles-ci : *Voici ce que dit le Seigneur :*
 « *Le glaive du Seigneur va bientôt frapper la*
 « *terre ; et ces autres : Voici ce que dit le Seigneur*
 « *Dieu : Justes, réjouissez-vous et tressaillez d'allé-*
 « *gresse. Cependant préparez vos âmes à l'épreuve*
 « *par la méditation, la lecture et la prière, et*
 « *vous serez délivrés de la seconde mort. Et vous,*
 « *serviteurs pervers, qui vivez dans les souillures,*
 « *souillez-vous encore davantage. Remplissez votre*
 « *ventre de vin, brisez vos reins dans la luxure,*
 « *trempez vos mains dans le sang des pauvres,*
 « *car c'est là votre sort et votre partage. Sachez*
 « *pourtant que vos corps et vos âmes sont dans ma*
 « *main, et que dans peu de temps vos corps seront*
 « *broyés sous les coups, et vos âmes livrées à un*
 « *feu éternel.*

« ... J'annonçai pareillement sous l'inspiration de
 « Dieu qu'un roi passerait les Alpes pour descendre

« en Italie, et qu'il serait semblable à Cyrus, dont
 « Isaïe avait dit : *Voici ce que dit le Seigneur à*
 « *mon Christ, Cyrus, que j'ai pris par la main*
 « *afin de subjuguier les nations, de mettre les rois*
 « *en fuite et d'ouvrir toutes les portes devant lui.*
 « *Je le précéderai et j'humilierai les grands de la*
 « *terre ; je briserai les portes d'airain et les barres*
 « *de fer ; je vous donnerai les trésors cachés et les*
 « *richesses inconnues afin que vous sachiez que je*
 « *suis le Seigneur, Dieu d'Israël, qui vous ai appelé*
 « *par votre nom à cause de Jacob mon serviteur*
 « *et d'Israël mon élu.* J'ajoutai encore que l'Italie
 « ne devait pas se fier à ses remparts et à ses cita-
 « delles, parce qu'elle serait vaincue par lui sans
 « aucune difficulté. Enfin je prédis aux Floren-
 « tins, en faisant allusion surtout aux gouvernants
 « d'alors, qu'ils prendraient des résolutions qui en-
 « traîneraient leur ruine, car ils embrasseraient le
 « parti de celui qui devait être renversé, et, sem-
 « blables à des hommes ivres, ils ne sauraient plus
 « se conduire. Ils refusaient d'ajouter foi à mes pa-
 « roles, même à la veille de leur accomplissement,
 « et bien qu'ils m'entendissent leur répéter souvent
 « qu'ils seraient dupes de la sagesse humaine.

« Je passe sous silence les autres prédictions, que
 « je cachai au public, afin d'éviter le scandale, et
 « dont je fis part à quelques intimes, telles que
 « l'époque précise de la mort d'Innocent VIII et de
 « Laurent de Médicis, et celle de la révolution de Flo-

« rence, qui devait éclater quand le roi de France
 « arriverait à Pise, et d'autres encore. Elles se sont
 « vérifiées depuis, mais peut-être on n'y ajouterait
 « pas foi, si j'en parlais à présent, sans les avoir
 « annoncées publiquement...

« Une chose entre autres a provoqué l'admiration
 « de tous les hommes de talent et de science. C'est
 « qu'ayant prêché sur la *Genèse*, depuis 1492, tous
 « les avants et les carêmes, un seul excepté que je
 « réservai à Bologne, en reprenant toujours le texte
 « au point où je l'avais laissé à la fin du dernier
 « sermon, il ne me fut possible d'arriver au cha-
 « pitre du déluge qu'après le commencement des
 « tribulations. J'avais cru que j'exposerais aisément
 « dans quelques jours le mystère de la construction
 « de l'arche; mais les développements qui ne ces-
 « saient de s'offrir à mon esprit furent tels que je
 « dus y employer tout l'avant de 1493 et tout le
 « carême suivant. Dieu, qui me guidait, ayant voulu
 « que mon exposition s'arrêtât à ces mots : *Vous y*
 « *ferez un triple étage* (*Genèse*, vi, 16), je la repris
 « au mois de septembre. Le jour de la fête de saint
 « Matthieu je passai au verset suivant : *Voici que je*
 « *vais amener les eaux du déluge sur la terre*; et
 « comme on savait déjà que le roi de France était
 « entré en Italie à la tête de ses troupes, la plupart
 « des auditeurs, étonnés de m'entendre citer ces pa-
 « roles dès le début de mon sermon, reconnurent
 « alors que cette explication de la *Genèse* avait été

« adaptée merveilleusement à la condition des temps
« par une secrète disposition de Dieu. De ce nombre
« était le comte Jean de la Mirandole, remarquable,
« entre tous ses contemporains, par son grand génie
« et sa vaste érudition; depuis il me raconta lui-
« même qu'à ces mots il avait senti ses cheveux se
« dresser d'effroi sur sa tête.

« ... Peu de jours avant la révolution de Florence,
« je vis briller une épée au-dessus de la ville et des
« flots de sang couler dans ses rues. Toutefois, après
« avoir réfléchi que cette ville avait été élue entre toutes
« pour entendre la prédication des choses à venir, je
« me pris à espérer vivement que cette prophétie ne
« serait pas absolue, et que si le peuple florentin fai-
« sait pénitence, Dieu adoucissait au moins la rigueur
« de ses jugements. Je prêchai donc le jour de la
« Toussaint et les jours suivants, sans ménagement
« pour ma voix et ma poitrine, et, comme il est de
« notoriété publique, je parlai avec une telle ardeur,
« que je tombai épuisé de fatigue. J'ordonnai alors
« à tout le monde de jeûner au pain et à l'eau et
« d'adresser à Dieu de ferventes prières, en leur ré-
« pétant souvent, d'une voix forte, ces paroles pui-
« sées à la même source que les précédentes : *O Ita-
« lie, ô Florence, c'est à cause de tes péchés que
« les calamités vont se déchaîner contre vous! O
« clergé, c'est vous qui avez causé cette tempête!*
« Je leur disais encore que l'Italie, et Rome en parti-
« culier, serait bouleversée; et, me servant des pa-

« roles qui m'étaient révélées par le même esprit, je
 « m'écriais souvent : *O nobles, ô sages, ô peuple, la*
 « *main puissante de Dieu va s'appesantir sur vous ;*
 « *vous ne pourrez y échapper, ni par la force, ni*
 « *par la sagesse, ni par la fuite. Dieu vous a attendus*
 « *afin d'avoir pitié de vous. Hâtez-vous donc de reve-*
 « *nir au Seigneur, notre Dieu, parce qu'il est bon et*
 « *miséricordieux. Si vous refusez, il détournera ses*
 « *yeux de vous à jamais.*

« A l'approche du roi de France, je fus prié par
 « les magistrats de la ville de me rendre comme
 « ambassadeur auprès de Sa Majesté avec quelques
 « citoyens. Je pris conseil de tous les Pères du
 « couvent et de plusieurs laïques éclairés. Il furent
 « unanimes pour m'engager à remplir cette mission,
 « et je partis, moins pressé par leurs instances que
 « par la charité. Arrivé à Pise et présenté au roi, je
 « le haranguai à la tête de mes collègues et lui exposai
 « le sujet de notre ambassade. »

Lorsque le roi se rendit à la cathédrale pour entendre la messe, le peuple accourut sur son passage, le suppliant avec larmes de le délivrer du joug florentin. Se voyant exaucé, il se mit à crier : *Noël ! Noël !* et s'empressa de jeter dans l'Arno le *Marzocco*, remplacé depuis par la statue de son libérateur. Le soir du même jour, à l'heure des vêpres, Pierre de Médicis fut chassé de Florence aux cris de : *A bas les Palle ! Peuple et liberté !*

Les prédictions de Savonarole venaient de s'accomplir.

« De retour à Florence, nous dit-il encore, je re-
« commandai de nouveau à tout le peuple de s'appli-
« quer sans relâche à la pénitence et à la prière, car il
« est certain que la miséricorde divine l'avait délivré
« des plus grands dangers. Dans le sermon suivant
« j'avertis les Florentins qu'ils avaient à traverser
« plus d'un autre gué dangereux et à essayer d'autres
« tribulations. Je leur annonçai, sans indiquer ni par
« qui, ni quand, ni comment, que l'Italie entière
« serait bouleversée ; que les prélats de l'Église et les
« princes de la Péninsule n'avaient pas d'autre re-
« mède que la pénitence ; que les trésors, les armées,
« les citadelles ne leur seraient d'aucun secours, et
« que lors même qu'ils posséderaient d'immenses tré-
« sors, des armées aussi nombreuses qu'aguerries,
« des murailles de fer et des citadelles de diamant, ils
« prendraient tous la fuite, comme de faibles femmes,
« parce que Dieu les aveuglerait et les priverait à la
« fois de courage et de sagesse, selon qu'il est écrit au
« livre de Job : *Il précipite les conseillers dans des*
« *projets insensés et les juges dans l'aveuglement. Il*
« *ôte aux rois leur baudrier et ceint leur cœur d'une*
« *corde.* J'ajoutai qu'un *barbier* ne suffisait pas pour
« *raser* toute l'Italie, il en viendrait plusieurs autres.
« Enfin, je fis d'autres prédictions sur le même sujet,
« quoiqu'en des termes différents. »

Après le départ de Charles VIII, Florence, que Savo-

narole avait préservée du pillage, se trouvait dans la position la plus critique, comme toute ville au lendemain d'une révolution. Le 2 décembre, la cloche du Palais s'ébranla; le peuple accourut sur la place et accorda à la *Seigneurie* tous les pouvoirs nécessaires pour organiser le nouveau gouvernement. Le débat se trouva bientôt engagé entre le gouvernement oligarchique de Venise et l'ancien régime démocratique de Florence, défendus avec une égale ardeur par Vespucci et Soderini, tous deux savants jurisconsultes. Les discussions se prolongeaient bien avant dans la nuit sans amener aucun résultat. La ville entière était en alarmes; les amis des Médicis redoutaient les représailles des citoyens, et ceux-ci tremblaient pour leur liberté reconquise, encore mal affermie. Tous les yeux et tous les cœurs se tournèrent alors vers le *prophète et le libérateur* de la cité. Quand la Seigneurie l'eut conjuré à son tour de délibérer lui-même à Saint-Marc, avec les principaux citoyens, sur la meilleure forme de gouvernement, il n'hésita plus; la justice et la charité lui faisaient un devoir de ne pas refuser à sa patrie adoptive les conseils qu'elle lui demandait avec tant d'instances.

« Ce fut alors, disait-il l'année suivante, que je
« convoquai dans la cathédrale la Seigneurie, les
« magistrats et tout le peuple, à l'exception des
« femmes et des enfants. Après avoir traité du bon
« gouvernement, d'après la doctrine des philosophes
« et des théologiens, je déclarai quel était celui qui

« convenait naturellement à Florence. Je prêchai
 « ensuite sans discontinuer, en proposant ces quatre
 « choses : 1° *observer la crainte de Dieu*; 2° *pré-*
 « *férer le bien commun* de la république à tout bien
 « privé; 3° *décréter la paix générale* en faveur de
 « ceux qui avaient gouverné sous les Médicis; et,
 « de plus, *l'appel des six fèves de la Seigneurie*¹,
 « afin d'empêcher qu'aucun citoyen n'usurpât le pou-
 « voir dans la cité; 4° *établir un grand Conseil*,
 « comme à Venise, afin qu'aucun citoyen ne pût
 « s'élever au-dessus des autres. et que tout le peuple
 « fût reconnu comme auteur des bienfaits du gouver-
 « nement. J'assurai hautement que tels étaient les
 « desseins de Dieu, car il voulait que Florence vécût
 « désormais sous un pareil régime.

« J'ajoutai que nul ne pourrait en empêcher la réa-
 « lisation, parce que Dieu changerait les *fèves blanches*
 « en *noires*, c'est-à-dire qu'il transformerait les cœurs
 « des opposants, de sorte que ceux qui étaient ferme-
 « ment résolus à voter pour le rejet voteraient pour
 « l'adoption, au jour venu. C'est ce qui arriva, comme
 « on le sait dans toute la ville : les opposants en firent
 « eux-mêmes l'aveu publiquement. Je m'efforçai
 « non-seulement de persuader ces quatre choses aux
 « Florentins, par l'autorité de la volonté divine, mais

¹ Il trouvait exorbitant, comme tous les sages citoyens, que la Seigneurie pût décider toute seule les questions les plus importantes, à la majorité de 6 voix sur 9, sans appel. A Florence on votait avec des fèves : les *blanches* indiquaient le *rejet*; les *noires*, l'*adoption*.

« encore de leur prouver, par des arguments solides,
 « qu'aucun autre régime ne pouvait leur être plus
 « profitable que celui-là, et je leur promis de la part
 « de Dieu qu'il rendrait la cité plus glorieuse, plus
 « puissante et plus riche que jamais au double point
 « point de vue spirituel et temporel ¹. »

Les esprits marchèrent dès lors à une solution. Le 18 décembre, Savonarole put annoncer qu'on était à la veille d'une conclusion, et le surlendemain qu'elle serait prise le jour même, ou la veille de Noël au plus tard. « En effet, dit Guicciardini², les magistrats, ayant adopté la Constitution proposée par les *Dix de la Paix*, invitèrent Savonarole à venir entendre le rapport. Celui-ci l'approuva par de sages paroles, en montrant qu'il fallait s'en contenter, sauf à l'améliorer à mesure que l'expérience en révélerait les défauts. La loi qui établissait le *grand Conseil* fut votée le 22 et le 23 décembre à une imposante majorité. »

Nous ne dirons rien ici de cette Constitution. Il nous suffira de rappeler qu'elle a été admirée par les plus célèbres historiens de l'époque, par Machiavel lui-même, et de citer l'éloge que François Forti, jurisconsulte éminent, en a fait, il y a quelques années, dans

¹ *Compendium des révélations*, publié en italien le 18 août 1495. Voir dans Quetif, *loc. cit.*, p. 216, la traduction en latin par Jérôme Benivieni.

² *Storia Fiorentina*, cap. XII. Dans son *Histoire d'Italie* (liv. II), il ajoute que la constitution oligarchique aurait prévalu si l'autorité divine n'était pas venue se mêler aux délibérations des hommes par la bouche de Frère Jérôme de Ferrare.

ses *Institutions civiles* : « *La réforme* accomplie sous les inspirations de Savonarole a été peut-être le seul gouvernement conforme à la justice dont Florence ait joui sous le régime républicain. De fait, les principaux citoyens qui en furent les partisans, jusqu'en 1531, étaient admirateurs ou disciples du *Frate*... L'Italie du xv^e siècle compte peu d'hommes aussi grands que lui, et peut-être est-il le plus grand de tous ceux qui ont illustré la République de Florence ¹. »

II

Ainsi, l'apostolat de Savonarole embrassait désormais ces quatre points : la *vérité de la foi*, la *sagesse de la simplicité de la vie chrétienne*, la *prédiction des événements à venir*, et la *défense du nouveau régime de la cité*².

La prédiction des événements à venir, c'est-à-dire

¹ Voir l'*Histoire de Savonarole* par M. Villari, traduite par M. G. Gruyer, vol. I, p. 357. Paris, Firmin Didot, 1874. — Voir aussi dans Quetif, *loc. cit.*, vol. II, p. 197, la lettre écrite par Savonarole à un de ses amis, vers la fin de 1495.

² Sermon du 8 juin 1495. — Ces quatre points sont aussi l'objet des principaux ouvrages qu'il composa tour à tour, afin d'achever par la plume ce qu'il avait commencé par la parole, et de justifier sa prédication, sa doctrine et sa conduite sans cesse calomniées auprès du Souverain Pontife. Ces ouvrages sont : *Triumphus Crucis*, publié à la fin de 1497; *De Simplicitate vitæ christianæ*, publié le 28 août 1496; *De Veritate prophetica* (complément du *Compendium des Révélations*), publié peu après le suivant; *Del Governo della città di Firenze*, qui parut en janvier 1498.

la mission d'annoncer publiquement la rénovation prochaine de l'Église, précédée du châtement de l'Italie, tel fut le point culminant de son glorieux apostolat; et quiconque n'étudie pas ce grand homme sous ce jour et cette lumière, est incapable de saisir son vrai caractère, l'unité de sa vie, la beauté et la grandeur du rôle providentiel qu'il fut appelé à remplir dans l'Église à la fin du xv^e siècle, sur les confins du moyen âge et des temps modernes. Les écrivains rationalistes sont obligés logiquement de ne pas lui reconnaître une telle mission, puisqu'ils rejettent le *surnaturel*, *à priori*; mais les historiens catholiques ne sauraient oublier que Savonarole est excellemment un de ces hommes dont *le caractère jure par lui-même*; que sa vie, ses vertus, sa doctrine n'accusent aucun symptôme d'imposture ou d'hallucination; que, dès le début, il déclara tenir de Dieu son mandat prophétique, et qu'il l'affirma jusqu'à la fin, avec autant de candeur et d'humilité que de sincérité et de conviction; en particulier, comme en public; dans ses lettres et ses écrits, comme dans ses sermons; en présence de ses religieux et du maître général de son Ordre, comme devant les princes italiens, le roi de France et le souverain pontife. Lors même que les atroces tortures auxquelles il fut soumis pendant un mois par des juges indignes lui auraient arraché plus que des réponses *évasives*, *embarrassées*, et des *aveux compromettants*, il resterait investi, à nos yeux, de sa mission providentielle, non moins que Jeanne d'Arc après son *abjuration*.

Mais il n'en est pas ainsi : ceux qui le prétendent ne peuvent invoquer à l'appui que le témoignage des actes falsifiés de sa condamnation, en contradiction flagrante avec celui des magistrats de Florence ; car tandis que ces actes le représentent faiblissant à l'excès dans les tortures, la Seigneurie, écrivant au pape, le 21 avril (1498), s'excusait de lui répondre tardivement *parce qu'elle avait eu affaire à un homme dont le corps était très patient, l'intelligence très pénétrante, et qui avait endurci son âme contre la souffrance*¹.

Et puis, ses prédictions n'ont-elles pas été justifiées d'une manière éclatante, par les événements, pendant sa vie et après sa mort ? Elles se résumaient, nous l'avons vu, dans ces trois conclusions : *L'Église doit être renouvelée ; mais avant l'Italie sera châtiée ; ces deux choses s'accompliront prochainement*. Or, les Florentins ne l'avaient-ils pas acclamé comme un *prophète nouveau*, en 1494, à la vue de l'expédition de Charles VIII et de la foudroyante rapidité de ses conquêtes, eux qui l'avaient traité de *simple*, de *visionnaire*, de *prédicateur de désespérés*, quand ils l'avaient entendu, en 1491, annoncer la venue d'un *nouveau Cyrus, ministre des vengeances divines, et le bouleversement prochain de l'Italie entière, alors qu'aucun nuage n'apparaissait dans son beau ciel ?* Qu'on ouvre les *Mémoires* de Commines, et on croira lire

¹ Doc. Marchese, n. XXXIV.

aussitôt non pas tant le récit d'un historien ou d'un ambassadeur, que celui d'un écrivain sacré, ou plutôt d'un *Piagnone*, fidèle écho de la voix inspirée de son maître. « ... Ce voyage, dit-il, étoit impossible à ceux
 « qui le guidoient s'il ne fût venu de Dieu seul, qui
 « vouloit faire son commissaire de ce jeune Roy, bon,
 « si pauvrement pourveu et conduit, pour chastier
 « rois si sages, si riches et si expérimentés... Et
 « comme a dit le pape Alexandre qui règne, les *Fran-*
 « *çois y sont venus avec des éperons de bois et de*
 « *la craye en la main des fourriers pour marquer*
 « *leurs logis sans autre peine...* »

« Par quoy je conclus ce propos disant après l'avoir
 « ouy dire à plusieurs bons hommes de religion et
 « de sainte vie, et à mainte autre sorte de gens (qui
 « est la voix de Notre-Seigneur Jésus-Christ autant
 « que la voix du peuple), que Notre-Seigneur Jésus-
 « Christ les vouloit punir visiblement, et que chacun le
 « cognût pour donner exemple à tous Roys et Princes
 « de bien vivre selon ses commandements¹. »

Les événements postérieurs vérifièrent à leur tour ses autres prédictions sur le châtement de l'Italie; de Milan, de Florence et de Rome, en particulier. Il avait annoncé qu'elle serait ravagée par la peste, par l'invasion étrangère, par des *barbiers qui, fondant sur elle de toutes parts, la rempliraient de tumulte et de massacres, et réduiraient les églises en écu-*

¹ Liv. VII, ch. III, XIV, *passim*.

ries¹. Or, n'est-il pas facile de retrouver, dans ces prophéties, les guerres et les calamités qui se déchaînèrent sur l'Italie pendant la première moitié du xvi^e siècle, notamment le sac de Rome et le siège de Florence? N'est-il pas bien aisé de reconnaître dans ces *barbiers* Louis XII, François I^{er}, le roi d'Aragon, Charles-Quint et tous les princes qui choisirent alors la Péninsule pour champ de bataille?

Enfin, la rénovation de l'Église ne s'est-elle pas accomplie en vérité après le châtement de l'Italie par les Français, les Allemands et les Espagnols? Et lorsque le concile de Trente ouvrit sa première session, le 13 décembre 1545, les Piagnoni de Florence ne purent-ils pas saluer avec joie l'aurore des beaux jours prédits par leur maître : *Quand le Seigneur aura brandi son glaive, son esprit se répandra sur l'Église en abondance*²?

Savonarole ne fut pas seulement prophète; il fut aussi un apôtre, et un apôtre doué d'une grâce suréminente d'éloquence et de conversion. Les Florentins étaient tombés peu à peu dans l'incrédulité et la corruption, si bien que les femmes elles-mêmes ne rougissaient pas de lire les œuvres impies et licencieuses

¹ Allusion à ces paroles du prophète Isaïe (vi, 20) : « En ce temps-là, le Seigneur se servira, comme d'un rasoir qu'on a loué, de ceux qui sont au delà de l'Euphrate et du roi des Assyriens, pour raser la tête, le poil des pieds et toute la barbe de son peuple. »

² *Gladius Domini super terram cito et velociter. — Spiritus Domini copiose et abundanter.*

des poètes, et que la vie chrétienne ne consistait guère plus que dans les pratiques et les cérémonies. Il sut raviver la foi dans les esprits, et, dès le 13 janvier 1495, il s'écriait avec une noble fierté : « Je vous
« ai fait toucher du doigt la vérité du christianisme,
« et maintenant vous êtes inexcusables si vous restez
« incrédules. »

Il ne sut pas moins ramener la vertu et la piété dans les âmes et les familles, et les fit remonter, en leur indiquant le vrai fondement de la vie chrétienne, des œuvres et des pratiques extérieures à l'esprit et au culte intérieurs. Il créa une sainte émulation entre les enfants et les mères, et bientôt les mœurs furent entièrement transformées, grâce à la réforme des jeunes gens et des femmes, qui trouva son expression la plus haute et la plus populaire dans la sanctification des fêtes du carnaval, par les processions, les quêtes publiques, et le *Bruciamiento delle vanità* (*auto-da-fé des objets de vanité*), deux fois réalisé sur la place de la Seigneurie, au son des cloches du palais et aux acclamations de tout le peuple.

Nous avons vu comment après la révolution de Florence, accompli pendant son séjour à Pise, il avait dû se mêler, sans le vouloir, des affaires publiques. Après la loi qui décrétait l'*amnistie* et l'*appel des six fêtes*¹, votée le 21 mars 1495, il concentra tous ses

¹ Savonarole avait conseillé l'*appel* contre les six fêtes de la Seigneurie à un *Conseil restreint*, composé des principaux citoyens ; les oligarques ou *Arrabiati*, comptant profiter des

efforts sur la réforme des mœurs, pour ne plus s'occuper de la réforme des institutions que d'une manière incidente et à de rares intervalles. C'est qu'à ses yeux les réformes politiques, simple moyen pour promouvoir *l'honneur de Dieu et le salut des âmes*, devaient servir de *muraille et de rempart* à la réforme *religieuse et morale*, but suprême de son apostolat¹. Il savait que les croyances et les mœurs étaient la plus sûre garantie des lois et des libertés publiques ; il n'ignorait pas que la philosophie antique, représentée par celui que le Dante a si bien appelé le *Maître de ceux qui savent*, avait donné à la *politique* la *morale* pour base, et la *religion* pour couronnement ; et il avait appris à l'école de la Sagesse éternelle que la *justice élève les nations, que le péché rend les peuples malheureux*.

Jusqu'à sa mort, il se crut obligé de soutenir, en vue du bien commun, par la parole et par les conseils, le régime populaire, le seul traditionnel et légitime à Florence, et jamais, quoi qu'on ait prétendu, il ne sortit de son rôle de *pacificateur* et d'*inspirateur*, pour devenir *tribun ou chef de parti*².

troubles qui en résulteraient, firent voter l'*appel au grand Conseil*.

¹ Sermon 24^e. Jours de fêtes de 1496.

² P. J. Brucher, *S. J. Savonarole et ses récents historiens*. (*Études Religieuses*, p. 294, août 1874.) — Cet auteur n'a pas déployé, croyons-nous, à l'égard de Savonarole, la justice et l'équité qu'il réclame à bon droit, de la part des écrivains honnêtes, à l'égard d'Alexandre VI ; et cela, parce qu'au lieu d'étu-

Était-il donc un tribun, et tenait-il le langage d'un chef de parti, quand il disait aux Florentins : « J'apprends que, lorsqu'il s'agit d'élections, quelques-uns disent : « Votons pour un tel, il est des nôtres. » « Et, ce qu'il y a de pire encore, quelques-uns vont jusqu'à dire : « Celui-là est partisan du *Frate*, votons pour lui. » Comment ! est-ce là ce que je vous ai enseigné ? Pour moi, je n'ai pas d'autre ami que le Christ, et quiconque fait le bien. N'agissez plus de la sorte ; vous susciteriez bientôt des divisions parmi vous. Votez pour ceux qui vous paraissent bons et prudents, selon votre conscience, ainsi que je vous l'ai déjà recommandé¹.

« ... Florence, je t'ai signifié la volonté de Dieu, et je t'ai fait connaître son ministre² ; je t'ai recommandé de faire *ligue* avec le Christ, sans t'engager à te liguier avec d'autres, ce dont je n'ai pas à m'occuper. Oui, fais ligue avec le Christ, je veux dire : vis vertueusement et chrétiennement, et tu auras par surcroît la paix avec son ministre ; car il est écrit : *Le cœur du Roi est dans la main du Seigneur, et il le tournera du côté qu'il voudra*³...

dier les faits dans leurs sources, il s'est contenté de critiquer les appréciations de MM. Villari et Gruyer.

¹ Carême de 1496, 2^e dimanche.

² Par allusion à Charles VIII, contre lequel plusieurs auraient voulu que Florence se liguât avec les autres princes italiens, malgré le traité de paix conclu par elle avec lui.

³ Carême de 1495. Dernier sermon, et sermon du 25 mai.

« ... Je vous ai dit que je ne voulais pas me mêler
 « de votre gouvernement et de vos alliances. Je veux
 « maintenir et fortifier la paix dans la cité, sans m'oc-
 « cuper d'autres choses, ni de recommandations de
 « personnes ¹... Si jamais il m'arrivait, ce que je ne
 « crois pas, de faire parler dans ce but à un magis-
 « trat, je lui demande d'avance et publiquement de
 « n'en tenir aucun compte... Priez, et délibérez en-
 « suite comme vous l'entendrez; mais ne venez pas
 « me parler de vos affaires. Si quelqu'un désire s'é-
 « clarifier auprès de moi, sur des cas de conscience,
 « je l'écouterai volontiers; je recevrai tous les jours
 « de la dix-huitième à la vingt et unième heure
 « de la nuit; en dehors de ce temps, veuillez ne
 « pas me déranger. En vérité, je n'en puis plus. Il
 « y a beaucoup d'autres confesseurs; adressez-vous
 « à eux ². »

Les ambassadeurs de la république écrivaient sou-
 vent à la Seigneurie et aux Dix de *Balia*, chargés
 des affaires étrangères, que de hauts personnages,
 le cardinal Ascanio Sforza et le Souverain Pontife
 lui-même, informés de ce qui se passait à Florence,
 disaient que cette ville était le scandale de l'Italie et
 la risée de la cour romaine, parce qu'elle se *lais-*
sait mener par un Frate, et qu'il semblait bien
 étrange à tous que le peuple *ne pût vivre sans ses*

¹ Carême de 1493. Dernier sermon.

² Jours de fêtes 1496, 8 mai.

prédications. Les magistrats leur répondaient invariablement que c'étaient là des fables et des inventions, trouvées et colportées par des gens ennemis de la vérité, de la paix publique, de la réforme des mœurs, et aveuglés par la passion; qu'ils ne pouvaient *s'empêcher de rire* en apprenant ce qu'on disait à Rome.

Savonarole avait donc le droit de s'écrier, au plus fort de sa persécution et peu de jours avant de quitter la chaire de la cathédrale où il ne devait plus remonter : « J'atteste ici, devant le Christ et la Vierge sa
« mère, devant la sainte Trinité et toute la cour cé-
« leste, qu'en prêchant j'ai toujours été animé d'une
« intention droite, et je veux, si je ne dis pas la vé-
« rité, qu'ils rendent témoignage contre moi au jour
« du jugement. J'ai prêché la vie chrétienne et la foi
« au Christ; si parfois j'ai touché aux choses de
« l'État, je ne l'ai fait que par inspiration et par ordre
« de Dieu... Cependant, comprenez-le bien, je ne
« m'en suis mêlé que dans la mesure qui convient à
« tout religieux; car il lui est permis de prêcher la
« concorde publique, l'extinction des vices, l'adop-
« tion des bonnes lois; je ne me suis pas immiscé
« dans les affaires purement politiques, dans vos
« délibérations, dans vos charges ou dans vos partis,
« et je ne veux pas en entendre parler; ce sont là
« des choses contraires à ma profession ¹. »

Comment soutenir, après cela, qu'il avait transporté

¹ Carême de 1498, 2^e sermon.

de gaieté de cœur, dans la chaire, des *questions sur lesquelles les esprits les plus honnêtes peuvent se trouver profondément divisés* ? Comment soutenir qu'il avait transformé la chaire en *tribune*, et que par suite il avait eu besoin, *comme les anciens tribuns, de s'entourer d'une garde armée* ? La vérité est que lorsque ses ennemis, non contents de le calomnier, s'efforcèrent d'attenter à ses jours par le *poison et le poignard*¹, les *Piagnoni* jugèrent à propos de l'escorter, chaque fois qu'il devait paraître en public, afin de le protéger contre les sicaires du dehors ou du dedans, et de lui faire au besoin un rempart de leur corps. N'insistons pas. Grâce à Dieu, le rôle politique de Savonarole est aujourd'hui plus saine-ment apprécié. Il le sera d'autant plus qu'on l'étudiera davantage dans les documents contemporains, qu'on comprendra mieux le rôle des ordres mendiants, dont Savonarole fut le dernier et peut-être le plus grand représentant, et qu'on cessera de juger celui qu'il remplit par inspiration divine, en Italie, à Florence et au xv^e siècle, comme s'il l'avait rempli de lui-même, en France, à Paris et de nos jours.

Du reste, son supplice ne fut pas seulement la ven-

¹ Jours de fêtes de 1495, 9^e sermon, 1^{er} mai. « Croyez-m'en, • disait-il le 13 janvier 1495, j'ai déjà été plusieurs fois en • péril de mort. » — « Le 24 mai, dit Landucci, on chercha à le • frapper, après le sermon, dans la rue du Cocomero. » (Voir les fragments de son *Diario*, publiés à Florence en 1865.

geance d'un parti politique, des *Arrabiati*¹; il fut surtout l'œuvre d'une faction composée de libertins effrontés, formés de bonne heure à l'école de Laurent de Médicis², et qui s'appelèrent eux-mêmes *Compagnacci* (*mauvais compagnons*). Le bon Burlamacchi avait raison de s'écrier, après avoir fait un récit détaillé de la vie des *nouveaux chrétiens* : « Qui pourrait dès lors s'étonner que le malin esprit exaspéré en soit venu à susciter contre le serviteur de Dieu une guerre aussi acharnée et des contradictions aussi violentes ? »

Il faut bien le reconnaître, la rage des *Arrabiati* et les emportements des *Compagnacci* ne furent que trop secondés par les mesquines rivalités de quelques prédicateurs, par les jalousies misérables de quelques moines, et surtout par les haines implacables des mauvais prêtres et des mauvais religieux³.

¹ Les partisans du nouveau régime s'appelèrent *Bianchi*; ceux de Savonarole, *Frateschi*; ses disciples furent surnommés *Pia- gnoni*, vrais patriotes et vrais chrétiens, en qui l'amour de la religion et de la liberté ne se démentit jamais.

Les *oligarques*, qui auraient voulu confisquer le pouvoir à leur profit, étaient furieux de se voir réduits à l'impuissance par la Constitution du grand *Conseil* : le peuple ne tarda pas à les appeler *Arrabiati* (enragés). — Sermon du 11 janvier 1495.

Les *Bigi* ou anciens *Palleschi* ne devinrent ses ennemis que lorsqu'ils commencèrent à conspirer pour le rétablissement de Pierre de Médicis.

² ... *Fu libidinoso e tutto venereo*, dit Gucciardini, *loc. cit.*, cap. ix.

³ « ... Inter omnes vero persecutores Hieronymi hi acerrimi inventi sunt qui moribus pessimis et potissimum Ecclesiæ Præsides, quorum vita foedissima universum orbem foetore reple-

Jérôme s'était d'abord contenté de les démasquer, en les appelant *tiepidi* (tièdes), et de mettre le peuple en garde contre leurs théories et leurs pratiques en matière de vie chrétienne. Non contents de s'obstiner dans leur routine, ils allèrent jusqu'à s'opposer de toutes leurs forces à la réforme religieuse et morale de la cité. Jérôme alors n'hésita plus à flétrir énergiquement leurs désordres et leurs vies.

« L'exemple de Grégoire VII aurait dû l'effrayer. Ce grand Pontife était sorti vainqueur de la longue lutte du sacerdoce et de l'Empire. Mais lorsqu'il voulut purger l'Église de la simonie et du concubinage, il succomba sous les intrigues et les persécutions, malgré son savoir, ses vertus, sa dignité pontificale, et se vit contraint de fuir sur une terre étrangère. La même intrépidité vis-à-vis des mêmes désordres, qui avaient reparu, surtout en Italie, devait conduire Savonarole, non plus seulement à l'exil, mais à la mort¹. »

Néanmoins il suivit à l'égard des coupables une conduite entièrement conforme aux exemples et à la doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres, des Pères et des Docteurs de l'Église, de saint Cyprien, de saint Pierre Damien, de saint Bernard et de saint Vincent

verat. » (F. Pic de la Mirandole, *Vita Sav.*, loc. cit., cap. ix.) — Ajoutons que Savonarole trouva aussi dans le clergé séculier et régulier ses amis les plus dévoués et ses défenseurs les plus intrépides.

¹ *Scritti Vari*, R. P. Marchese, vol. I, p. 216 et suiv. (Firenze, Le Monnier, 1860.)

Ferrier ; car, s'il flétrissait les vices publics des cours et les débordements scandaleux du sanctuaire, il parlait toujours d'une manière générale, sans faire allusion aux personnes et en évitant soigneusement de porter atteinte au caractère sacré dont elles étaient revêtues. C'est le témoignage que les magistrats et les principaux citoyens de Florence ne cessèrent de lui rendre. On peut s'en convaincre par la lecture de ses sermons et de ses écrits ; nous défions hardiment qu'on y trouve une seule phrase, un seul mot irrespectueux envers les prélats et le Souverain Pontife. Seulement, ses ennemis avaient beau jeu contre lui ; il leur était aisé de falsifier ses paroles auprès de ceux qui ne l'avaient pas entendu, et de leur faire croire qu'en flétrissant les vices, il diffamait les personnes.

Les contradictions et les obstacles n'abattirent pas son courage. Protégé contre toutes les défaillances par son amour pour l'Église et pour Florence, sa patrie adoptive, à qui Dieu l'avait donné *pour père et pour mère*, il leur consacra sans réserve toutes ses facultés : son vaste esprit, son grand cœur, son énergie indomptable, son ardente et inépuisable charité. Il l'avait proclamé du haut de la chaire, deux jours avant l'établissement du grand Conseil, et depuis, il le répéta bien des fois, il savait que *tout cela finirait par sa mort*. Loin de s'en effrayer, il redoublait de dévouement et d'intrépidité, et redisait chaque jour avec saint Paul : *Le Christ est ma vie, et mourir m'est un gain.*

« Un jeune homme quitta un jour la maison paternelle pour se rendre à un port de mer. Pendant qu'il regardait les flots, en se promenant sur le rivage, il aperçut quelques poissons et eut envie de pêcher. Il commença d'abord avec un hameçon. Encouragé par un premier succès, il voulut continuer et étendre sa pêche. On lui donna une petite barque, afin qu'il pût aller plus avant dans la mer et prendre de plus gros poissons. La pêche dura longtemps. Le maître de la barque conduisit insensiblement le pêcheur jusqu'en pleine mer, si bien que lorsque celui-ci voulut rentrer au port, il avait beau regarder de tous côtés, on n'apercevait plus le rivage. Le jeune homme en fut attristé et se plaignit amèrement au maître de la barque.

« O ma Florence! le jeune homme qui s'est avancé dans la haute mer, et s'attriste de ne plus voir le port, est ici sur cette chaire. Il me fut dit un jour : *Viens, sors de ta maison et de ton pays, et laisse là toutes choses.* Et je fus conduit à un port de mer, c'est-à-dire à l'état religieux, port véritable et assuré pour quiconque veut sauver son âme... Je me pris à regarder les flots de la mer de ce monde, et je vis s'y agiter de nombreux poissons. J'eus envie de pêcher, et, avec mon hameçon, je réussis à en prendre quelques-uns; je veux dire que par mes prédications je fis rentrer quelques âmes dans la voie du salut. Et comme j'y prenais grand plaisir, le Seigneur me fit mon-

« ter sur une barque pour pêcher en pleine mer.
« Il m'a fait avancer peu à peu, et, vous ne l'ignorez
« pas, il ne m'est plus possible de voir le port et d'y
« rentrer, afin d'y retrouver ma paix bien-aimée. Les
« angoisses me pressent de toutes parts, et je reste
« indécis, ne sachant quelle détermination je dois
« prendre. Devant moi, sur cette mer immense, mes
« yeux voient avec effroi se préparer de grandes tri-
« bulations, de violents orages, des tempêtes épou-
« vantables. Derrière moi, le port a disparu. De
« plus, un vent contraire me pousse en avant, et le
« Seigneur semble vouloir me rendre le retour im-
« possible. A droite, ce sont les élus de Dieu qui de-
« mandent du secours pour avancer, et c'est pour
« eux, c'est pour les aider que j'en suis réduit à
« cette extrémité. A gauche, ce sont les démons et
« les méchants, leurs membres et leurs ministres,
« qui ne cessent de nous attaquer et de nous dresser
« des embûches. En haut, je vois la vie éternelle, et
« mon âme, s'envolant sur les ailes du désir et de
« l'espérance, s'élançe vers cette bienheureuse patrie,
« mais en vain : elle retombe de tout son poids, acca-
« blée de tristesse en songeant qu'il lui faut attendre
« longtemps encore. En bas, je vois l'enfer, et cette
« vue m'inspire la crainte et l'épouvante. Car je suis
« homme, et je puis pêcher si la main de Dieu ne me
« soutient dans la vertu. Seigneur, où m'avez-vous
« conduit? Ah! je vous dirai avec le prophète Jéré-
« mie : *Vous m'avez entraîné, Seigneur, j'ai été*

« séduit. Vous avez été plus fort que moi et j'ai
« été vaincu. Je voulais prendre des poissons pour
« vous les donner, et me voilà maintenant au milieu
« de cette grande mer, n'apercevant plus le rivage,
« ne pouvant plus espérer de retrouver mon doux
« repos. *O ma mère, ma mère!* ajouterai-je avec le
« prophète, *pourquoi m'avez-vous engendré, moi*
« *qui devais être un homme de discorde et de lutte*
« *dans tout l'univers?* J'étais libre et tranquille, et
« voilà que je suis devenu le serviteur de tous; je
« vois la guerre fondre de tout côté sur ma tête. Vous
« du moins, mes amis, élus de Dieu, pour lesquels
« je travaille nuit et jour, ayez pitié de mon mal-
« heur. *Couronnez-moi de fleurs et de fruits,* comme
« s'exprime le Cantique des cantiques, *je languis*
« *d'amour pour vous.* Vous, commençants, produi-
« sez des fleurs; vous, parfaits, produisez des fruits.
« Vivez tous saintement, je ne vous demande rien
« autre chose que la gloire de Dieu et le salut de
« votre âme... Mon cœur se brise; accordez-moi, je
« vous prie, quelques instants de repos.

« ... Jetez les yeux sur notre barque, mes bien-
« aimés. On ne saurait dire en vérité où elle se trouve
« et où le Seigneur veut la conduire. Cette nuit je
« m'en suis entretenu avec Dieu, et je veux vous ré-
« véler une partie de notre entretien. Comme il me
« pressait de m'avancer : « De grâce, Seigneur, lui
« dis-je, daignez me reconduire au port. — C'est
« impossible, m'a-t-il répondu, ne vois-tu pas que

« le vent est contraire? — Non, Maître, c'est parce
« que vous ne le voulez pas. Pourtant vous êtes juste.
« Si vous me permettez de vous interpeller, encore
« que je ne sois que cendre et que poussière, et que
« vous soyez le Maître de l'univers, dites-moi, je vous
« en conjure, si je dois m'avancer dans cette mer du
« monde, et continuer à pêcher pour vous. Et dans
« ce cas, veuillez me dire pourquoi ce serait ici plu-
« tôt qu'ailleurs? Qu'ai-je à faire dans cette ville?
« Vous le savez bien, ce n'est pas à Florence, c'est à
« Ferrare que je suis né et que j'ai été élevé. — Eh
« quoi! ne te souviens-tu pas d'avoir lu dans l'Évan-
« gile l'histoire de cet homme assailli par des voleurs
« en descendant de Jérusalem à Jéricho? Des compa-
« triotes le virent sans pitié gisant sur le bord de la
« route; il ne fut recueilli et soigné que par un étran-
« ger, un Samaritain. Ne sais-tu pas encore qu'il est
« écrit : *Personne n'est prophète dans son pays?*
« C'est pour cela que toi, Ferrarais, tu dois prêcher
« à Florence, loin de ta patrie. — Seigneur, je ne
« suis pas encore satisfait. Je prêcherai volontiers à
« Florence et partout où il vous plaira, mais, je vous
« le demande, qu'ai-je besoin de m'occuper du gou-
« vernement de Florence et d'en parler en chaire? —
« ... Si tu veux faire de Florence une cité spirituelle
« et sainte, tu dois y établir des fondements et des
« remparts solides, en sorte que la grâce et la vertu
« puissent s'y maintenir contre les assauts multipliés
« des méchants. Dieu a créé le monde et disposé tous

« les éléments en faveur des élus. Tu dois l'imiter
« par rapport à Florence. Puisque tu veux la rendre
« vraiment vertueuse, tu dois lui donner un gouver-
« nement qui favorise la vertu et les bonnes mœurs.
« — Mais, Seigneur, j'en suis absolument incapa-
« ble... Je voudrais qu'il vous plût de choisir pour
« cette œuvre un ministre plus compétent. — Eh! ne
« sais-tu pas que *Dieu choisit les faibles de ce monde*
« *pour confondre les puissants et les forts?* Il ne
« veut pas que l'instrument se glorifie, mais qu'il
« rapporte tout l'honneur à Dieu seul. Tu ne seras
« que l'instrument, et moi je serai l'artiste... Que
« m'importe que l'instrument soit noble ou obscur,
« capable ou incapable? Je ne veux pas qu'il puisse
« dire : C'est moi qui ai dit ceci, c'est moi qui ai
« fait cela... — A ces mots je fus convaincu et jé
« m'écriai : « Seigneur, je suis prêt à faire votre
« sainte volonté. Toutefois, je désirerais savoir quelle
« sera ma récompense. » — *L'œil de l'homme ne l'a*
« *jamais vue; son oreille ne l'a jamais entendue;*
« *son cœur ne l'a jamais pressentie.* — Et dans cette
« vie, Seigneur? — Mon fils, le serviteur n'est pas
« au-dessus de son maître. Tu sais comment le peuple
« juif m'a récompensé de mes prédications. Il m'a fait
« mourir sur une croix; le même sort t'est réservé.
« — Oui, Seigneur, m'écriai-je alors, faites-moi la
« grâce de mourir pour vous comme vous êtes mort
« pour moi.. Je vois s'aiguiser déjà le glaive qui
« doit trancher mes jours. » Et il me fut répondu :

« Attends, attends encore un peu; laisse s'accomplir ce qui doit s'accomplir, et alors arme-toi du courage que Dieu t'inspirera. »

« ... Tu le vois donc, ô ma Florence! je sais très-bien où j'en suis et comment tout cela finira...¹ »

C'est ainsi que Savonarole parlait à son peuple, le 21 décembre 1494. Sa prédication avait déjà obtenu de grands succès; elle était à la veille de remporter un triomphe éclatant. Frère Jérôme n'en était pas enivré. Un demi-jour prophétique projetait, à ses yeux, de sinistres lueurs sur sa destinée. Derrière ces succès, derrière ce triomphe, il voyait se dresser pour lui un instrument de mort au milieu des blasphèmes et des malédictions. Et lorsque, du haut de la chaire, il contemplait avec émotion la foule pressée des auditeurs suspendus à ses lèvres, il entrevoyait cette autre foule immense accourue pour le voir monter sur le gibet où il devait expier la gloire de son apostolat. Il s'attristait souvent à cette pensée, et de temps à autre, ainsi que nous venons de le voir, il exhalait sa douleur devant son auditoire, avec les accents les plus mélancoliques. Mais il ne tardait pas à reprendre courage. Car il savait aussi que par delà ce gibet l'attendait l'éternelle félicité, et il se relevait de tout l'élan de sa grande âme, en songeant que pour la mériter il lui fallait travailler à la gloire de Dieu et au salut des hommes.

¹ Sermon XIX^e. Avent de 1494.

Ses ennemis se disaient eux-mêmes assurés d'avance de leur triomphe définitif. Résolus à user de tous les moyens, et à mettre en jeu tous les intérêts, temporels et spirituels, politiques et religieux, ils comptaient bien qu'ils finiraient par l'accabler sous leurs coups, parce que leurs accusations seraient accueillies tôt ou tard avec faveur par le pape alors régnant, qui leur semblait le plus intéressé à réduire au silence l'importun et austère censeur des mœurs corrompues du clergé.

III

Quand Rodrigue Borgia¹ était monté sur le trône pontifical, son élection, notoirement simoniaque, avait provoqué un tel scandale dans la chrétienté que Savonarole, rappelant ce triste souvenir aux Florentins, s'exprimait en ces termes : « Après la mort d'In-

¹ Nous pensons avec C. Cantu (*Histoire des Italiens*, tom. VII, p. 203) « qu'on a trop dénigré Alexandre VI » ; mais nous ne pouvons plus ajouter avec lui « que ce Pape n'a jamais trouvé « un apologiste, pas même dans notre époque où domine la manie des paradoxes... »

Nous signalons aux nouveaux apologistes, dont les divers systèmes sont résumés dans l'*Histoire des Papes*, t. II, par le comte Dandolo, les documents publiés par Gregorovius (*Appendice de l'Histoire de Lucrèce Borgia*), par L. N. Cittadella (*Saggio di albero genealogico*, etc., Torino, 1872), A. Reumont (*Archivio storico Italiano*, t. XVII, 2^a et 3^a Disp. del 1873), et la *Civiltà Cattolica* (15 mars 1873), dont l'article se termine par de très sages réflexions.

« nocent VIII, il se passa une chose qui vous donna
 « occasion de rire de mes paroles, parce que je vous
 « avais annoncé la rénovation de l'Église, et de croire
 « que j'étais dans une grave erreur, parce que cette
 « rénovation vous semblait désormais impossible.
 « Pour moi, je voyais par ce qui s'était passé
 « qu'elle devait se réaliser absolument, et je m'ap-
 « puyais précisément sur le fait même que vous
 « retourniez contre mes prédictions ¹. »

A son avènement, Alexandre VI fit les plus belles promesses et donna les plus belles espérances. Les unes et les autres ne tardèrent pas à s'évanouir. Malgré son âge et sa dignité, il se laissa dominer par la luxure, la simonie, et un népotisme éhonté qui surpassa tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Les scandales de la cour romaine, souvent reprochés au pape par les princes chrétiens, réveillèrent l'idée et le désir déjà répandus de la réforme générale de l'Église et de la convocation préalable d'un concile. La voix de Savonarole, qui commençait à retentir dans l'Italie et la chrétienté, leur donna une expansion nouvelle,

¹ Sermon du 13 janvier 1495. — Le cardinal Jules de la Rovere fut témoin de cette élection scandaleuse, due principalement à l'entremise du cardinal Ascanio Sforza. Devenu pape sous le nom de Jules II, et voulant qu'une pareille mise à l'encan de la papauté ne se renouvelât plus jamais dans l'Église de Dieu, il promulgua la fameuse Constitution : *Cum tam divino*, par laquelle il déclarait nulle et sans valeur toute élection pontificale entachée de simonie, etc. etc. (Vbir Quéatif, *loc. cit.*, vol. II, p. 257 et suiv.)

et Charles VIII, entré dans Rome à la tête d'une puissante armée¹, songea un instant à les réaliser pendant que le pape se renfermait au château Saint-Ange :

« Avec le Roy, dit Commines, étoient bien dix-huit
 « cardinaux et d'autres..., qui tous vouloient faire
 « élection nouvelle, et qu'au pape fût fait procès.
 « Deux fois fut l'artillerie preste, comme m'ont conté
 « des plus grands, mais toujours le Roy par sa bonté
 « y résista. Or, alléguoient-ils bien que ces murs
 « étoient tombés par miracle, et le chargeoient d'avoir
 « acheté cette sainte dignité. Toutefois, je crois qu'il
 « fit le mieux d'appointer; car il étoit jeune et mal
 « accompagné pour conduire un si grand œuvre que
 « réformer l'Église. »

Charles VIII, qui avait eu la sagesse d'*appointer*, n'eut pas celle de consolider sa brillante conquête. Le pape, menacé dans son double pouvoir, se mit hardiment à la tête de la ligue conclue à Venise (21 mars) entre les États italiens, et les ennemis de Savonarole commencèrent de nouveau à s'agiter. Dès la fin du carême, celui-ci démasquait leurs manœuvres. « ... Il

¹ Il était fort irrité parce que le Pape s'était retourné du côté de ses ennemis et même du côté du sultan Bajazet II, auquel il avait envoyé un messenger pour le prévenir que *le roi de France marchait contre Rome et contre Naples, avec l'intention de débarquer ensuite en Grèce et de soumettre à sa loi l'empire turc.* — L'envoyé apostolique fut arrêté au retour de sa mission à Sinigaglia, dont Jean de Rovère, frère du cardinal Jules, était préfet. (*Documents sur Savonarole et son temps*, publiés à Modène, 1869, par A. Capelli, p. 38.)

« me semble que j'y perdrai la vie infailliblement...
 « Je serai content de mourir pour vous. Priez : les
 « embûches sont préparées de toutes parts, on trame
 « de noirs complots, non seulement à Florence, mais
 « ailleurs ¹.

« ... Je veux vous parler clairement aujourd'hui :
 « retenez bien mes paroles. Nous avons à combattre,
 « et tout ce que je fais a pour but de vous préparer
 « à soutenir la guerre spirituelle et les tribulations
 « corporelles. Cette guerre sera suscitée principale-
 « ment par les *tièdes* ; elle sera plus terrible que celle
 « des tyrans contre les martyrs ; plus perfide que celle
 « des hérétiques contre les fidèles ; plus cruelle que
 « l'une et que l'autre... Nous aurons contre nous
 « les deux épées. *L'Église devant se renouveler,*
 « *et sa rénovation ne s'accomplissant jamais sans*
 « *effusion de sang, l'épée temporelle combattra*
 « *contre nous, et l'épée spirituelle nous attaquera*
 « *avec des excommunications subreptices.* Mais vous
 « n'avez pas à redouter les excommunications qui
 « ne sont pas justes... Ils emploieront le poison et
 « toutes sortes de moyens pour nous ôter la vie ; ils
 « ont déjà commencé. Voilà la récompense qui nous
 « attend. Mais qu'importe ma mort ? Je suis prêt à
 « la subir pour l'honneur de Dieu, qui saura bien
 « se susciter de meilleurs serviteurs que moi... O
 « Seigneur, je me tourne vers vous. Je vous en

¹ Sermon 33^e, 5 avril 1495.

« supplie, accordez-moi la grâce de vous être offert
 « en sacrifice; fortifiez-moi afin que je supporte
 « volontiers pour vous tout opprobre, toute peine,
 « toute ignominie, tout mal, pour que je m'estime
 « heureux d'être traité par chacun de fou et d'insensé
 « à cause de vous¹...

« Les *tièdes* ne combattront pas à découvert; ils
 « voudront paraître bons aux yeux du peuple, et se
 « présenteront sous le manteau des *excommunications*,
 « *des préceptes*, et autres choses semblables.
 « Maintenant ils vont criant publiquement que j'ai
 « dit que les *excommunications n'ont pas de valeur*,
 « et, pour séduire les simples, ils allèguent ce texte :
 « *Soit juste, soit injuste, toute excommunication*
 « *est à craindre*. O *tiède*, ne sais-tu donc pas qu'il
 « faut l'entendre avec cette restriction : à moins
 « qu'elle ne soit fondée sur une erreur manifeste;
 « car alors elle n'est pas à redouter? Oui, cette guerre
 « se fera contre la double puissance temporelle et
 « spirituelle. Ils feront opposition au mouvement ré-
 « formateur dont je vous ai parlé, comme il advint
 « aux temps de sainte Catherine, de saint Pierre
 « martyr, de saint Vincent Ferrier... Ce que je vous
 « ai dit est aussi vrai que je touche de ma main le
 « bois de cette chaire, comme vous pouvez le voir de
 « vos yeux. Et si Dieu se trompe, je me trompe, moi
 « aussi. Voyez avec quelle hardiesse je vous parle.

¹ Sermon 36^e, 8 avril.

« Je vous tiens ce langage, parce que je sais qu'il est
 « impossible que Dieu se trompe, et parce que je suis
 « certain de ce que je dis¹. »

Enfin, le 15 avril, il ajoutait : « *Il est bon qu'un
 « seul homme meure pour tout le peuple*, disait
 « Caïphe en parlant de Jésus-Christ; ainsi diront un
 « jour les *tièdes* en parlant de ma personne. Ici
 « même, dans cette ville, des prêtres, des religieux
 « et des laïques, se sont réunis naguère, dans un
 « certain lieu, pour délibérer contre moi... »

Les *tiepidi* et les *Arrabiati* épiaient le moment favorable. Apprenant tout à coup l'arrivée de maître Albert d'Orvieto, envoyé par le pape à Florence, afin de détacher la république de Charles VIII, ils s'empressèrent de le circonvenir pour lui persuader que Savonarole étant le plus grand obstacle au succès de sa mission, il devait l'éloigner à tout prix de Florence. Maître Albert ne négligea rien pour dénoncer au pape les prédications du *Frate*, comme fort nuisibles à Sa Sainteté et à toute l'Italie. Il alla trouver les Dix de *Balia* pour les inviter à entrer dans la ligue, et, voyant de quel immense crédit Savonarole jouissait dans cette ville, il conseilla au pape de lui enjoindre de se rendre à Rome². De son côté, Savonarole lui écrivit qu'*il aspirait uniquement à prêcher au peuple comment il fallait servir Dieu.*

¹ Sermon 37^e, 9 avril.

² Dépêches des 8, 14 et 26 juillet, de l'ambassadeur de Ferrare à Florence. (Documents Capelli, p. 109.)

Le 28 juillet, à la veille de suspendre ses prédications, il convoqua dans la cathédrale les magistrats et les citoyens de la ville, pour les exhorter à chercher dans l'histoire du passé les garanties nécessaires de l'avenir, et à poursuivre généreusement la double réforme des institutions et des mœurs. —

« Conclusion, s'écria-t-il en terminant : j'ai tant prêché, je me suis tellement épuisé pour toi, Florence, que j'ai abrégé ma vie de plusieurs années... — Or sus, quelle récompense demandes-tu ? — A toi, je n'en demande aucune. A vous, Jésus-Christ mon Seigneur, je demande de bénir ce peuple, de le prendre sous votre protection, et de m'accorder la récompense que vous avez donnée à vos prophètes, à vos apôtres et à vos martyrs. »

Peu de jours après, il recevait un bref en date du 21 juillet, par lequel le Souverain Pontife, ayant appris, disait-il, « qu'il se distinguait entre tous les ouvriers de la vigne du Seigneur par ses travaux évangéliques, lui ordonnait, au nom de la sainte obéissance, de se rendre à Rome, afin de pouvoir l'entretenir sur toutes les choses qu'il annonçait, non par sagesse humaine, mais par inspiration divine, selon qu'il l'avait, naguère encore, déclaré publiquement. »

Savonarole lui répondit humblement (31 juillet) que plusieurs graves raisons s'opposaient à son voyage : d'abord, le mauvais état de sa santé ; ensuite, le danger imminent auquel il s'exposerait à cause des ennemis

du dedans et du dehors qui avaient conjuré sa perte ; enfin, la réforme accomplie par le Seigneur dans la ville, encore faiblement enracinée, et qui serait aisément renversée par les méchants. « J'espère néanmoins, ajoutait-il, que je pourrai me rendre bientôt à Rome. Je ne l'ai jamais vue, et depuis longtemps je désire y vénérer la chaire de Saint-Pierre, les reliques des saints et le vicaire du Christ. En attendant, si Votre Sainteté désire être renseignée sur mes prédictions touchant les châtimens de l'Italie et la rénovation de l'Église, elle n'aura qu'à lire l'ouvrage que je fais imprimer en ce moment, et que j'aurai soin de lui envoyer sans retard. » (*Le Compendium des révélations.*) Le pape agréa volontiers ses excuses.

Jérôme prit quelque temps de repos pour réparer ses forces épuisées. Ses ennemis, profitant de l'irritation produite chez les princes de la ligue par le nouveau traité de paix conclu entre Florence et Charles VIII, redoublèrent d'efforts afin d'entraîner sa perte. Elle fut résolue dans une réunion de religieux et de citoyens, dont les dénonciations calomnieuses servirent de thème à un deuxième bref qui fut adressé, le 8 septembre suivant, par l'inadvertance la plus incroyable, *au Prieur et au couvent de Sainte-Croix de l'ordre des Prêcheurs*¹. Loin d'être élogieux comme le précédent, ce bref renfer-

¹ Le couvent de Sainte-Croix appartenait aux Frères Mineurs.

mait de nombreux et graves reproches. « Nous avons
 « appris qu'un certain Jérôme de Ferrare s'était laissé
 « séduire par la nouveauté d'un dogme pervers, et
 « que le bouleversement de l'Italie l'avait amené à un
 « tel point de démence qu'il se disait envoyé de Dieu,
 « qu'il parlait avec lui..., qu'il avait proféré entre
 « autres paroles ineptes, téméraires et impies, que
 « s'il mentait, Dieu et Jésus-Christ mentaient eux-
 « mêmes. Nous avons espéré que notre longanimité
 « lui ferait reconnaître la folie de sa profession de pro-
 « phète, et que sa rétractation publique changerait
 « en allégresse la douleur profonde que nous avait
 « causée sa scandaleuse séparation de la Congrèga-
 « tion de Lombardie. Non content de nous désobéir,
 « quand nous l'avons appelé près de nous, il a osé
 « publier par écrit les choses qu'il avait eu la témérité
 « de prêcher. »

En conséquence, Savonarole était déclaré *suspendu*
 de l'enseignement et de la prédication, pendant que sa
 cause s'instruirait devant le P. Sébastien Maggi,
 vicaire général de ladite Congrégation, à laquelle les
 deux couvents de Saint-Marc et de Fiesole étaient
 incorporés¹.

¹ Quetif, *loc. cit.*, v. II, p. 130, avec la date erronée du 16
 octobre 1497, reportée par Meyer et Villari à 1496. — La mort du
 P. Sébastien Maggi, survenue à la fin de 1496, et surtout la con-
 frontation du texte avec les lettres écrites, le 15 septembre, par
 Savonarole au Souverain Pontife et à un religieux de son Ordre,
 ainsi qu'avec les sermons du 11 octobre 1495 et du 18 février 1498,
 nous avaient déjà convaincu que la date véritable était celle du

Ce bref fut porté au couvent de Saint-Marc en l'absence de Savonarole. A peine arrivé, celui-ci le notifia aux religieux, et eut soin d'ajouter sa réponse du 31 juillet à la lettre qu'ils s'empressèrent d'adresser au Souverain Pontife. Le lendemain, il lui écrivit afin de se disculper personnellement : « J'ai reçu votre
 « bref de bon cœur et avec tout le respect voulu ;
 « mais j'ai été profondément attristé, et je gémis
 « encore de voir que certains hommes ont poussé la
 « malice au point qu'ils n'ont pas craint de suggérer
 « au Souverain Pontife, au vicaire de Jésus-Christ
 « sur la terre, des choses si fausses et si perverse-
 « ment interprétées. Et, puisque la teneur de ces
 « lettres prouve assez que je suis la cause de cet
 « orage, en raison des fautes qu'on m'impute, je
 « prie Votre Sainteté de vouloir bien m'excuser si
 « je me défends contre les interprétations, assertions
 « et suggestions erronées dont je suis l'objet, par la
 « simple vérité des faits et l'exposé sincère du bien
 « qui s'est accompli, et de celui qui, je l'espère,
 « s'accomplira dans la suite. Cela ne sera pas bien
 « difficile, car j'ai *parlé ouvertement au monde*,
 « j'ai toujours enseigné dans l'Église et le Temple
 « où s'assemblent les chrétiens, et je *n'ai rien dit*
 « *dans le secret*. Aussi j'ai tant de milliers de té-

8 septembre 1495, quand nous eûmes la bonne fortune de voir cette date dans une copie de ce bref qui existe à la *Riccardiana*, Ms. 2052, p. 109, et dans l'original trouvé par nous, en 1874, à la *Magliabecchiana*, Ms. Cl. XXXV, p. 190.

« moins qui peuvent déposer touchant ma simplicité
« et ma doctrine, que je suis certain de n'éprouver
« aucune peine à me justifier devant Votre Sain-
« teté. »

Après avoir dit qu'il prêchait conformément à la sainte Écriture et aux saints docteurs, et qu'il avait inauguré sa prédication prophétique bien avant le bouleversement de l'Italie, il rétablissait le vrai sens des paroles qui lui étaient reprochées, et rappelait comment le couvent de Saint-Marc avait été régulièrement séparé, par autorité apostolique, de la Congrégation de Lombardie; comment il s'était excusé de ne s'être pas rendu à Rome; comment il avait maintenu dans Florence la paix et la concorde. Ensuite il ajoutait :

« Ainsi, bienheureux Père, il conste que toutes
« les choses qu'on vous a rapportées sont fausses,
« qu'elles sont une pure invention de ces hommes
« pervers qui, désirant ma mort, cherchent à me
« faire sortir astucieusement de cette ville, non
« pour que j'aïlle me jeter aux pieds de Votre Sain-
« teté, car ils savent qu'il me serait aisé de me jus-
« tifier pleinement devant elle, mais afin de m'im-
« moler dans ce voyage et de pouvoir assouvir leur
« ambition. Votre Sainteté ne dédaignera donc point
« d'accueillir favorablement ma défense, et de qua-
« lifier ma conduite de prudence plutôt que de dés-
« obéissance. Je *surseois*, en attendant une bien-
« veillante réponse de votre part, avec l'absolution
« des censures comminatoires : tel est, en effet,

« l'enseignement transmis par vos prédécesseurs et
 « par les saints docteurs théologiens et canonistes,
 « dont je citerais ici les passages, s'ils n'étaient pas
 « bien connus de votre digne auditeur, D. Felino de
 « Ferrare¹.

« Quant à la vérité de toutes mes affirmations, il
 « ne me sera pas difficile de la prouver, dès que be-
 « soin sera. Que Votre Sainteté envoie ici un de ses
 « ministres particuliers, homme juste et non sus-
 « pect, et il sera bientôt informé pleinement par la
 « ville entière. Pour moi, je suis prêt à m'amender
 « en toutes choses et en tous lieux, et à rétracter
 « publiquement toutes mes erreurs. Que Votre Sain-
 « teté daigne m'indiquer ce que je dois désavouer
 « dans mes écrits et dans mes paroles, et je m'em-
 « presserai de lui obéir; car maintenant et toujours,
 « selon que je l'ai dit et écrit bien des fois, je sou-
 « mets ma personne, mes paroles et mes écrits à la
 « correction de la sainte Église romaine et de Votre
 « Sainteté². »

Le même jour, il écrivait en ces termes à un religieux de ses amis qui était à Rome, afin de lui ouvrir son cœur et de lui demander conseil et protection :

¹ Felino Sandei, savant jurisconsulte et canoniste, secrétaire du pape, référendaire apostolique, etc., mort évêque de Lucques en 1503.

² Quetif, *loc. cit.*, vol. II, p. 136-150; avec la date erronée du 29 octobre 1497, reportée à tort par Meyer et Villari à 1496.

« Révérend Père dans le Christ, salut et paix dans
« le Seigneur Jésus !

« *Tous ceux qui veulent vivre saintement en Jésus-
« Christ doivent souffrir persécution.* Si je tressais
« des corbeilles, personne ne me molesterait ; mais
« comme je travaille à procurer une nourriture qui
« ne périt point, et que je m'applique tout le jour à
« délivrer les malheureux des mains de l'impie, tout
« le monde en ce moment me couvre de malédictions.
« J'ai appris, en effet, que les Pharisiens sont allés
« trouver les Hérodien pour se concerter ensemble.
« Je veux dire que certains religieux se sont entendus
« avec quelques citoyens florentins qui ne peuvent
« pas même entendre prononcer le seul nom de paix,
« afin de se concerter entre eux pour me charger de
« nombreuses accusations auprès du Souverain Pon-
« tife et l'irriter contre moi. Sur leurs rapports calom-
« nieux, celui-ci m'a adressé, ainsi qu'à notre couvent,
« un bref dont presque chaque partie contient des
« erreurs manifestes. Si le Souverain Pontife était
« bien informé, je crois qu'il annulerait ce bref sans
« retard et punirait sévèrement mes calomniateurs ;
« car il est notoire à Florence que je ne me suis
« rendu coupable ni des paroles ni des actes qui
« me sont imputés. Que dira donc le peuple s'il vient
« à connaître la teneur de ce bref, sinon que Rome
« persécute les justes et les innocents?... Ce sera une
« grande honte pour les prélats et la ville éternelle.
« J'ai écrit à Sa Sainteté une lettre dont je vous en-

« voie copie, en vous priant d'en entretenir notre
« cardinal protecteur, afin qu'il défende notre cause
« auprès du Souverain Pontife, et que les innocents
« ne soient pas injustement opprimés.

« Je pourrais désigner par leurs noms ces religieux,
« aussi bien que ces citoyens dont je ne puis com-
« prendre l'étrange conduite envers moi, qui ai pro-
« curé à leur patrie de si nombreux et de si grands
« bienfaits (*non pas moi seul, il est vrai, mais la*
« *grâce de Dieu avec moi*), alors surtout qu'ils ne
« doivent pas ignorer que si je le voulais, je les
« exposerais, eux et leurs familles, aux plus graves
« dangers, puisque je sais qu'en tout ceci ils n'ont eu
« d'autre but que de renverser la République. Mais
« je préfère *leur rendre le bien pour le mal et prier*
« *pour eux*, selon le conseil de l'Évangile... J'enver-
« rai pareillement ma réponse, qui est fort longue, à
« D. Felino, pour qu'il voie, lui aussi, avec quelle
« injustice on a procédé contre nous.

« Je prie V. P. de vous joindre à lui pour défendre
« mon innocence. Dans le cas où cela ne servirait de
« rien, je suis prêt à tout souffrir pour le Seigneur
« Jésus, et j'attendrai son jugement avec patience. Je
« le sais à n'en pas douter, non seulement ils me con-
« damnent sans raison, *mais encore ils me lapident à*
« *cause de mes bonnes œuvres*. Grâce à Dieu, je ne
« les crains pas plus que je ne crains leur glaive; il
« me suffit d'avoir la grâce divine et le témoignage
« d'une bonne conscience devant le Seigneur. *Le*

« *temps viendra où Dieu éclairera les profondeurs des*
« *ténèbres, et alors chacun recevra de lui la louange*
« *qu'il aura méritée. Ah ! certes, si j'étais seul en-*
« *gagé dans cette cause, je mépriserais ces pièges*
« *dressés contre moi et je ne me défendrais d'aucune*
« *façon. Le pape Gélase n'a-t-il pas dit : Celui qui*
« *a été condamné justement doit reconnaître son*
« *erreur, et sa condamnation n'aura plus d'effet.*
« *Mais celui qui a été condamné injustement ne*
« *doit pas s'en inquiéter, d'autant qu'une sentence*
« *injuste ne peut jamais obliger personne ni devant*
« *Dieu, ni devant l'Église. Il ne doit donc pas dé-*
« *sirer être absous d'une censure dont il ne se sent*
« *nullement atteint. Et saint Augustin : Qu'importe*
« *que son droit soit méconnu à celui qu'une conscience*
« *coupable n'efface point du livre des vivants ?*

« Je connais les vrais auteurs de ces machina-
« tions : ce sont des citoyens pervers qui désirent
« usurper le pouvoir à leur profit et ont pour com-
« plices certains princes de l'Italie. Les uns et les
« autres veulent se débarrasser de moi à tout prix ;
« ils croient que ma présence dans la ville est un
« obstacle insurmontable à leurs projets : voilà pour-
« quoi ils me tendent des pièges dans tous les coins,
« afin de me mettre à mort, en sorte que je ne puis
« pas sortir de mon couvent sans être escorté... Et
« puis, la réforme de Florence, aussi bien que celle de
« notre Congrégation, est encore récente. Or, d'après
« ma propre conviction et l'aveu général, mon éloi-

« gnement amènerait le bouleversement de la ville
 « entière et de tout mon couvent ; aussi des hommes
 « recommandables par leur prudence et leur sagesse
 « estiment que je ne saurais m'éloigner en sûreté de
 « conscience...

« Je ne doute pas que Sa Sainteté ne m'aurait pas
 « mandé, si elle avait été ici et avait vu ce qui s'y
 « passe. Puis donc qu'il vaut mieux suivre l'*inten-*
 « *tion* que la *parole* du législateur, et que ce que je
 « vous écris est l'exacte vérité, je désire savoir de
 « vous ce que vous pensez que je dois faire selon
 « Dieu. Je vous prie, mon Révérend Père, de me
 « prouver que vous n'avez pas été le conseiller de
 « mes ennemis, en défendant les innocents de con-
 « cert avec le cardinal protecteur, afin de prévenir le
 « grand scandale qui pourrait s'élever dans la cité,
 « et, par là même, la grande effusion de sang qui en
 « serait l'inévitable conséquence. Pour moi, si je ne
 « puis dégager autrement ma conscience, *j'obéirai,*
 « *lors même que mon obéissance devrait entraîner*
 « *la ruine du monde entier ; car je ne veux pas*
 « *pécher dans tout ceci, même véniellement.* Seule-
 « ment j'ai pensé qu'il était bon de *surseoir*, comme
 « disent les docteurs... Que la grâce de Jésus-Christ
 « soit toujours avec vous.

« Florence, 15 septembre 1495¹.

¹ Voir Perrens (*Vie de Savonarole*, vol. I, p. 468), qui a corrigé avec raison la date de 1496. Dans le Ms. de la *Risuardiana* la date de 1495 a été corrigée à tort par celle de 1496. — Deux

L'agitation qui s'empara des esprits à la nouvelle que Pierre de Médicis préparait un coup de main contre la République, obligea Savonarole à remonter en chaire le 11 octobre. Après avoir recommandé aux magistrats de faire prompte et sévère justice des conspirateurs, il ajouta : « ... Parlons maintenant « aux *Arrabiati*... Qu'ont-ils faits? Ils se sont assem- « blés ; je le sais par tant de voies, que je vous éton- « nerais si je vous les faisais connaître. Ils se sont « concertés avec les *Hérodians*, c'est-à-dire avec nos « ennemis, et, dans leur délibération, ils ont dit « comme les *Pharisiens*, en parlant du Christ, lors- « qu'ils lui demandèrent s'il fallait payer ou non le « tribut à César : *Nous prendrons ce renard*. Jésus- « Christ répondit dans sa sagesse, sans se compro- « mettre, et en respectant les droits de l'empereur. « De même, ils se sont dit entre eux : « Nous dirons « tant de mal sur son compte au Souverain Pontife, « que nous le ferons sortir d'ici. S'il refuse, nous « l'accuserons de désobéissance ; si bien que, de toute « façon, il sera pris. » Ces gens-là s'inquiètent fort « peu que j'aille à Rome ; il leur suffit de m'éloi- « gner de Florence. « S'il obéit, disent-ils, le renard « est pris ; s'il n'obéit pas, nous faisons venir une « excommunication ; le peuple sera scandalisé, et il « perdra son crédit. » Vous savez bien pourtant que

jours après, la Seigneurie écrivit au saint-père pour la défense de Savonarole et de la Congrégation de Saint-Marc. (Voir Villari, *loc. cit.*, Doc., XLII.)

« j'obéirai au saint-père ; que moi et mes frères ,
 « nous aimerions mieux mourir que de pécher. Mais
 « je saurai éviter ce double piège : je ne veux pas
 « dire qu'une excommunication ait été lancée ; seu-
 « lement ils s'efforcent de l'obtenir.

« Écoutez-moi un peu. Vous avez un fils qui tra-
 « vaille à cultiver votre vigne. Des *ribauds* viennent
 « vous trouver et l'accusent de se livrer au jeu , à la
 « paresse, etc. Vous lui écrivez de revenir ; il accourt,
 « et, pendant ce temps, les accusateurs mettent la
 « vigne au pillage. Dites-moi : est-ce que le père,
 « apprenant la vérité, sachant que son fils ne faisait
 « aucun mal, ne lui dirait pas aussitôt : « Mais, sot
 « que tu es, tu aurais dû rester ? »

« Saint Thomas enseigne qu'il faut obéir, non
 « aux paroles, mais à l'intention des supérieurs.
 « Si l'ennemi, dit-il, campait devant une ville,
 « et que défense eût été faite d'ouvrir les portes,
 « il faudrait les ouvrir néanmoins à un citoyen qui
 « fuirait devant l'ennemi, parce qu'il faut consi-
 « dérer non la lettre mais l'esprit de la loi. » De
 « même, je vous dis : nous obéirons à l'intention
 « du supérieur¹.

¹ Quand il remonta en chaire, le 17 février 1496, il ajouta :
 « ... Dites-moi un peu, je vous prie : vous avez à Bruges une mai-
 « son de commerce sagement administrée par un de vos commis.
 « Des concurrents jaloux vous font de faux rapports sur son
 « compte, vous lui écrivez de revenir en lui disant tout ce que
 « vous avez appris. Il revient, et pendant ce temps votre maison
 « périlclite. Ne lui direz-vous pas alors : « Sot que tu es, ne vois-

« En outre, ignorez-vous que tous les *rescripts*,
 « bulles, doivent s'entendre avec cette clause : *S'il*
 « *en est ainsi?* Il faut donc écrire de nouveau au
 « saint-père et l'avertir qu'il a été mal informé. En

« tu donc pas comment je t'avais écrit? Tu n'aurais dû quitter
 « Bruges d'aucune façon. »

« Et puis encore, écoutez. Un roi envoie un de ses sujets guer-
 « royer contre ses ennemis sous les ordres d'un baron. Ce sujet
 « commence à remporter des victoires signalées, et tout à coup,
 « le baron, soit qu'il ait été mal renseigné, soit pour tout autre
 « motif, lui commande de s'arrêter et de revenir. Si le sujet refu-
 « sait d'obéir en songeant que sa retraite va assurer le triomphe
 « de l'ennemi, et que d'ailleurs l'ordre qu'il reçoit est contraire
 « aux intentions du roi, qui est très content de ses succès, ne
 « vous semble-t-il pas qu'il agirait avec sagesse, et que le
 « baron, s'il est loyal et fidèle à son roi, devrait ensuite se
 « réjouir d'une telle désobéissance couronnée par une telle vic-
 « toire?

« Donc, on ne doit jamais obéir quand un supérieur donne un
 « ordre manifestement contraire aux commandements de Dieu et
 « surtout au grand précepte de la charité, puisqu'il est écrit :
 « *Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes*; s'il y a doute,
 « j'estime qu'il faut s'en tenir aux ordres du supérieur. Voilà
 « pourquoi, si un supérieur quelconque m'ordonnait de quitter
 « une ville, et s'il m'était évident que mon départ va entraî-
 « ner sa ruine spirituelle et temporelle, je n'obéirais jamais
 « parce que cet ordre serait contraire à la charité, et que je
 « dois présumer que telle n'est point l'*intention* de mon supé-
 « rieur, car je sais qu'il faut plutôt considérer *l'esprit que la*
 « *lettre* dans la loi.

« O vous qui écrivez tant de mensonges à Rome, qu'allez-vous
 « écrire maintenant? Ah! je le sais bien, moi. Vous écrivez que
 « je ne veux pas obéir au Pape, et que j'ai prêché la désobéis-
 « sance. Rapportez fidèlement mes paroles, et vous verrez qu'elles
 « ne feront point votre affaire. Si le maître de la vigne était ici, et
 « qu'il pût voir de ses yeux tout le bien qui s'y fait, il ne ferait
 « aucun cas de ce que vous lui écrivez... S'il vous connaissait, s'il
 « savait bien qui vous êtes, il vous traiterait d'insensés.»

« voulez-vous la preuve? Dans le dernier rescrit il y
 « a plus de dix erreurs manifestes... Ils ont dit que
 « j'ai *mal parlé du pape*. Peuple, tu m'es témoin.
 « Ai-je fait jamais rien de semblable? — Mais vous
 « avez parlé des cardinaux et des prélats? — M'avez-
 « vous entendu désigner quelqu'un? Répondez. J'ai
 « toujours parlé en général; vous n'avez jamais pu
 « comprendre que je faisais allusion à quelqu'un en
 « particulier... »

Informé de toutes les démarches faites par la Seigneurie et plusieurs cardinaux auprès du pape, Frère Jérôme put espérer qu'un nouveau bref annulerait le précédent. Le 26 octobre, il disait à l'ambassadeur de Ferrare qu'il *l'attendait de jour en jour, et que ses amis de Rome lui avaient écrit que tout finirait bientôt, parce qu'il s'était parfaitement justifié auprès de Sa Sainteté*¹. Ses espérances furent trompées. Il reçut un troisième bref, en date du 16 octobre, par lequel le Souverain Pontife, quoique moins irrité à son endroit, lui reprochait encore de *troubler la paix et la concorde des citoyens, et lui enjoignait de s'abstenir désormais de prêcher*².

¹ Voir les Documents Capelli, *loc. cit.*, p. 68, 69.

² Publié par Quetif (*loc. cit.*, vol. II, p. 134) avec la date erronée de 1497. — M. Villari avait cru que ce bref, envoyé en novembre, ne nous avait pas été conservé. (*Loc. cit.*, vol. I, p. 365, note 1.) La confrontation attentive des textes nous révéla dans ce bref la réponse même faite par le Souverain Pontife à la dernière lettre de Savonarole. Nos inductions furent de nouveau confirmées par la découverte de l'*original*, due à M. Gherardi, qui vient de publier de nombreux et importants Documents, avec la

Il répondit avec non moins de respect que de dignité que Sa Sainteté avait été circonvenue; car tout le peuple savait que, par la grâce de Dieu, il avait maintenu la paix dans la cité¹. Ne recevant pas de réponse, il s'inclina devant l'ordre formel qu'il avait reçu, et se fit remplacer en chaire pendant l'Avent par son ami le P. Dominique de Pescia.

Le pape resta longtemps inflexible. L'ambassadeur de Florence écrivait, le 28 décembre, qu'il était très irrité contre les Florentins parce qu'ils n'entraient pas dans la ligue, et qu'il *les traitait comme s'ils avaient livré le saint sépulcre aux mains des infidèles.*

Le 11 février de l'année suivante, la Seigneurie, impatientée de l'insuccès de ses négociations et empressée de satisfaire l'opinion publique, *ordonna, à l'unanimité, sous peine d'encourir son indignation, que le vénérable P. Savonarole reprît ses prédications pendant le Carême, ou avant, dans la cathédrale ou dans toute autre église de la ville.* Celui-ci

collaboration de M. Cittadella, de M. C. Guasti et la nôtre *Nuovi Documenti intorno a Girolamo Savon.*, Firenze, 1876-1878. — Par là, la chronologie des rapports de Savonarole avec le Pape, en 1495, se trouve parfaitement rétablie, et on peut aisément faire justice de l'assertion suivante : « ... Véritablement, à « comparer les brefs du Pape et les réponses hautaines que Savonarole lui adresse le plus souvent du haut de la chaire ou dans « des écrits répandus à profusion, il semblerait que le persécuteur n'est pas Alexandre VI; car évidemment c'est lui qui est « le plus maltraité. » (*Savonarole et ses récents historiens, etc., loc. cit.*, p. 291.)

¹ Sermon du 18 février 1498.

refusa, et en attendant qu'on lui fit connaître les intentions du Souverain Pontife, il s'occupa de mettre la dernière main au *Traité de la simplicité de la vie chrétienne*, et de préparer la réforme des enfants qui fut inaugurée par la sanctification du carnaval. Enfin, le 16 février, il annonça qu'il prêcherait le Carême, vu qu'il en avait reçu la permission du pape, par l'intermédiaire des cardinaux de Naples et de Pérouse¹.

Tandis qu'il flagellait, en exposant la prophétie d'Amos, les vices des tyrans de l'Italie et des mauvais prélats de l'Église, avec une verve, une hardiesse et une éloquence que la chaire chrétienne n'avait pas connues jusqu'à ce jour, de nouveaux nuages s'amoncelaient au-dessus de sa tête, et l'orage qui devait l'emporter commençait à gronder autour de lui. D'une part, les *Arrabiati* et les *Palleschi* soulevaient les princes voisins; de l'autre les *Tiepidi*, indignés de ses reproches, et les *Compagnacci*, furieux contre la réforme des enfants et des femmes, ne cessaient de le dénoncer à la cour romaine².

¹ Voir les Documents publiés par Is. del Lungo dans l'*Archivio storico Italiano*, v.; Villari, *Doc.*, xc; P. Marchese, p. 7-9; et Gherardi, p. 66-69.

² « Un homme de bien et très-véridique parlant un jour du « *Frate*, à Rome, avec le plus grand personnage qui s'y trouve, « celui-ci lui dit : « Voici la vérité. Je me suis aperçu que tous « ceux qui m'ont parlé mal de lui, tant Florentins qu'étrangers, « m'ont paru être des gens de mauvaise vie; et qu'au contraire « tous ceux qui m'ont parlé en sa faveur, m'ont semblé des « hommes vertueux. » (Sermon du 11 février 1498.)

Vers la fin du Carême, le pape avait chargé deux cardinaux et deux évêques de faire une enquête, avec le général des Dominicains et plusieurs maîtres en théologie qu'il convoqua lui-même dans son palais, le 3 avril. Il leur déclara qu'il était résolu à punir Savonarole comme *superstitieux, hérétique, schismatique et désobéissant au saint-siège*. Sur les instances de l'ambassadeur de la république, l'évêque de Capaccio obtint un sursis, et peu après le pape se montra satisfait des réponses de la Seigneurie, qui l'avait assuré des bonnes dispositions du *Frate*¹.

Les menaces n'avaient pas effrayé l'intrépide prédicateur ; on essaya de le séduire par l'appât des honneurs et des dignités. Maître Louis de Ferrare, procureur général de l'Ordre, fut envoyé à Florence. Fidèle aux instructions reçues, il commença par discuter avec Savonarole. Après trois jours, se trouvant à bout d'arguments, il lui dit en guise de conclusion : « Il « plait à Sa Sainteté, édifiée de vos vertus et de votre « sagesse, de vous élever au cardinalat, pourvu que « vous cessiez d'annoncer les choses à venir. — A « Dieu ne plaise, lui fut-il répondu, que je renonce « à la légation que j'ai reçue du Roi mon maître ! « Venez demain à mon sermon, et je vous ferai une « réponse plus complète. »

Le lendemain, Jérôme confirma du haut de la chaire tout ce qu'il avait annoncé, et tout à coup

¹ *Documents*. — Marchese et Gherardi, p. 80 et 100, 72-74.

s'interrompant : « Non, non, s'écria-t-il, je ne re-
 « cherche point la gloire humaine : *absit hoc a me*. Il
 « me suffit, ô mon Dieu, que vous ayez versé votre
 « sang pour mon amour. Je ne veux me glorifier qu'en
 « vous seul, ô mon Seigneur, et d'une seule chose, de
 « ce que vous me voulez du bien. *Vous êtes ma gloire,*
 « *vous exaltez ma tête*, et tout mon être. Je ne veux
 « ni chapeaux ni mitres, grandes ou petites : je ne
 « veux que ce que vous avez donné à vos saints, la
 « mort. Un chapeau, un chapeau rouge, mais rouge
 « de sang, voilà ce que je désire ¹. »

Alexandre VI, apprenant ce qui s'était passé, admira la rare fermeté de Jérôme et laissa échapper cette exclamation : « Cet homme-là ne peut être qu'un grand
 « serviteur de Dieu. Qu'on ne m'en parle plus désor-
 « mais, ni en bien ni en mal. »

Malheureusement, à quelque temps de là, il vint à s'en entretenir avec le P. François Mei, qui avait prêché le carême avec succès dans le palais apostolique, et succédé au P. Louis de Ferrare² comme visiteur de quelques couvents de la Toscane où régnaient les plus grands désordres. Devenu l'ennemi de Savonarole, depuis que celui-ci lui avait révélé une faute secrète, en lui disant : « Vous vous ap-

¹ Ces paroles nous semblent être la réponse promise à l'envoyé d'Alexandre VI, et, comme elles ont été prononcées dans le sermon du 20 août 1496, nous rapportons à cette date le fait raconté par Burlamacchi (p. 85) et les autres historiens.

² Il ne lui succéda, comme procureur général, que le 1^{er} mars 1497.

« puyez sur un roseau ; vos mains seront percées ;
 « vous irez un jour à Rome et vous m'y combattrez, »
 il persuada au Pape que, pour venir à bout de toutes
 les résistances, il n'avait qu'à instituer une nouvelle
 congrégation dans laquelle seraient fusionnés les cou-
 vents de celle de Saint-Marc. Par ce moyen, le *Frate*,
 redevenu simple religieux, pourrait être envoyé par
 ses supérieurs immédiats hors de Florence, que dès
 lors on détacherait aisément de l'alliance française.

Ce conseil plut beaucoup au Pape. Après en avoir
 conféré avec le maître général de l'Ordre, il signa, le
 7 novembre, un bref adressé *aux prieurs et aux reli-
 gieux* auxquels on enjoignait, sous peine d'excommu-
 nication, de s'unir ensemble pour former une nou-
 velle congrégation réformée, dite *Toscano-Romaine*¹.
 Elle comprenait plusieurs couvents détachés de la con-
 grégation de Lombardie et de la province romaine, avec
 ceux de la congrégation de Saint-Marc, ainsi étouffée
 dans son berceau². Tous les religieux originaires de ces
 couvents devaient y rentrer immédiatement, et recon-

¹ *Bullaire Dominicain*, tom. IV, p. 124. — Le bref fut remis
 directement à Savonarole par le P. Thomas Rausini, disait plus
 tard Alexandre VI, en écrivant aux Florentins (bref du 9 mars
 1498, première rédaction).

² « Alexander VI, qui initium Congregationi dederat, a malo
 (ut putamus) actus dæmone, in ejus primordio illam nisus est
 suffocare; et ideo aliam statuit..., quæ nomine magis observan-
 tiæ quam re ipsa gloriari poterat, et deinceps ut fumus evanuit. »
 (*Chronique du couvent de Sainte-Catherine de Pise*, p. 622, 611,
 612, publiée par M. Bonaini dans l'*Archivio storico Ital.*, vol. VI,
 part. II, sez. III.)

naître pour supérieur le vicaire général, désigné par le cardinal Caraffa, protecteur de l'Ordre.

Le but avoué de cette congrégation, aussi légitime que louable, pouvait faire illusion au Protecteur et au Général de l'Ordre qui avaient montré leur zèle pour l'observance en favorisant l'érection de celle de Saint-Marc, sous l'autorité de Savonarole. Mais était-il réalisable? Pouvait-on espérer de l'atteindre par les voies et moyens adoptés? Nous ne le pensons pas. Il s'agissait de faire vivre ensemble dans les mêmes cloîtres, et sous le même régime, des religieux d'une éducation et d'une trempe absolument disparates : les uns, déjà anciens, la plupart expulsés de leurs couvents, errants et vagabonds depuis plusieurs années, et qu'un ancien chroniqueur n'hésite pas à qualifier de *lie la plus honteuse de l'Ordre*¹; les autres, ceux

¹ « ... Florebant per ipsum tempus in urbe Florentiæ, res dignissimi viri F. Hieronymi Ferrariensis; tantaque in ejus viri labiis gratia divina effundebatur, ut pene totum orbem in summam quamdam expectationem erexerit. Quem cum Pontifex Alexander, velut suis ipsius nequissimis facinoribus adversantem, blandis nunc pollicitationibus, nunc minis variisque terroribus a sancto proposito conaretur evertere, frustra que niti tandem intellexisset, nefandam et diabolicis velut e sinibus artem commentus est, quæ non F. Hieronymum modo, non tenellos adhuc congregationis fœtus, quos ex nobilitate florentinâ sacræ religioni quam plurimos ediderat, verum et vitam omnem regularem labefactaret. Horresco referens impiissimum facinus quod supremus custos in vineâ Domini Sabaoth in Domini sui servos admisit. Accersit namque F. Franciscum Mei prædictum, quem infensum F. Hieronymo plures ob causas, quas velut impertinentes omittimus, ac etiam Lombardæ Societatis pertæsum utpote a quâ citra merita sese venerari arbitra-

de Saint-Marc, presque tous jeunes, pleins de ferveur et menant une vie tout angélique sous la direction de leur Père. Comment espérer dès lors qu'on fusionnerait des éléments si hétérogènes ? que la lie se transformerait en une liqueur pure et généreuse ? que les *rejetons tendres et délicats* ne seraient pas flétris dans leur premier épanouissement ? Ensuite, comment faire régner la paix et prospérer l'observance au sein d'une telle association ? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : *Nul ne met une pièce d'étoffe neuve à un vêtement usé, car elle emporte toute la partie de ce vêtement et la déchirure devient pire. On ne met pas non plus du vin nouveau dans de vieilles outres, sinon les outres éclatent et le vin se répand.* Et saint Paul n'a-t-il pas ajouté : *Ne savez-vous pas qu'un peu de levain corrompt toute la masse ?* Il semble donc que la Congrégation Toscano-Romaine n'était pas née viable. Divisée contre elle-même, dès son

batur. Hic itaque in demersu magistri Ludovici Ferrariensis..., novam in Romanâ Etruscâque provinciâ congregationem excitare ordiebatur. Cui decernebat conventus ad Minervam..., in quibus reponi commiserique apostolicâ auctoritate jubebat quotquot per Italiam vagabantur ethruscos, videlicet tam ex hoc quam ex aliis conventibus pro improbitate pulsos, quotquot aufugissent ex Lombardiâ, et denique *extremam ordinis fecem*. Huic tam degeneri, tam obscuro, tam omnigeno fratrum consortio, et ipsum F. Hieronymum et filios suos numero circum trecentos, summæ nobilitatis atque integritatis adolescentes, censuris ac apostolico jusso commiseri satis improbe nitebatur... » (*Fragment de la Chronique du couvent de San-Spirito*, p. 77, publié à Sienne, 1864.)

origine, elle était absolument impuissante à relever les uns, et menaçait d'entraîner la chute des autres¹.

Le P. François Mei ne se dissimulait pas que sa réalisation allait rencontrer les plus graves difficultés. Après en avoir été l'inspirateur complaisant, il s'en fit l'agent dévoué, et comme il en connaissait le but caché, le succès ne lui paraissait pas douteux. Il savait que ni Savonarole ni les siens, qui avaient tant prié, tant souffert pour se détacher de la Congrégation de Lombardie, ne consentiraient jamais à s'unir à celle qu'on leur imposait et qui n'offrait aucune garantie de vie régulière; que Jérôme deviendrait responsable des résistances de ses religieux; que le Maître général et le Cardinal de l'Ordre finiraient par se courroucer contre lui, et que le Souverain Pontife châtierait à son tour sa *désobéissance* avec la dernière rigueur.

C'est ce qui arriva. Savonarole pouvait redire maintenant avec une tristesse encore plus poignante : *Les enfants de ma mère ont combattu contre moi*. Il était trahi par un des siens, et ce n'est pas sans raison qu'après sa mort, lorsque certains personnages voulurent se plaindre à Alexandre VI du cruel supplice

¹ « ... Remarquez ensuite, disait Savonarole (18 février 1498), « que de l'aveu même de ceux qui nous ont fait ce commandement, les religieux de Toscane sont *déformés*... Si donc, d'après les docteurs et les saints, les *déformés* sont d'ordinaire incapables de se réformer; si, d'après saint Paul, *un peu de levain corrompt toute la masse*, ne s'ensuit-il pas évidemment que cette union aurait entraîné notre ruine générale?... »

qu'on lui avait infligé, celui-ci, faisant allusion non moins à l'ordre des Frères Prêcheurs qu'à la république de Florence, essaya de se disculper en leur répondant par le mot de Pilate : *C'est votre nation, ce sont vos pontifes qui l'ont livré entre mes mains.*

Nous insistons, quoique à regret, sur ces faits. Les historiens les ont ignorés ou négligés, et il importe de les mettre en lumière, parce que nous verrons bientôt que le refus persistant de s'unir à la Congrégation Toscano-Romaine fut la cause principale, sinon l'unique motif, de l'excommunication lancée contre Savonarole¹.

L'exécution du bref apostolique suscita de vives oppositions. Les religieux originaires de la province romaine refusaient de rentrer dans leurs couvents; il leur fut ordonné de s'y trouver au délai fixé, sous peine d'excommunication. Ceux des couvents de la Toscane murmuraient d'être séparés de la Congrégation de Lombardie; on les menaça de la *gravior culpa* et de la prison, par contrainte du bras séculier. Enfin plusieurs sous-prieurs ou prieurs furent cassés

¹ « ... Non minus contra et æquioribus rationibus atque humanissimis apud Pontificem precibus, tam Frater Hieronymus quam Respublica Florentina pro suis filiis luctabatur, quos veluti farinæ massam in fratrum illorum fermento corrumpendos haud temere suspicabatur. Pontifex autem nec rationibus aut precibus emollitus perstitit in sententiâ. Cujus ob gratiam Ordinis nostri Magistri Generalis ipsum F. Hieronymum, una cum fratribus suis, ejusmodi impiissimæ jussioni haud parientibus, excommunicationis vinculo innodavit... » (*Chronique du couvent de Pise, loc. cit.*)

et cités à comparaitre devant le cardinal protecteur de l'Ordre¹. Mais les résistances les plus fermes et les plus énergiques, comme aussi les plus nobles et les plus désintéressées, furent faites par le couvent et la Congrégation de Saint-Marc.

Savonarole convoqua les parents des novices, qui appartenaient presque tous aux plus nobles familles, et leur exposa les graves dangers que ferait courir à leur vocation l'union avec la Congrégation Toscano-Romaine. Ceux-ci déclarèrent qu'ils s'y opposaient de la manière la plus absolue, et qu'ils étaient décidés, si on voulait passer outre, à reprendre leurs enfants. De leur côté tous les religieux, au nombre de 250, écrivirent au Souverain Pontife qu'ils entendaient vivre et mourir selon les constitutions de leur Ordre, et qu'ils *préféraient souffrir les maux les plus extrêmes plutôt que de consentir à cette union*, si contraire aux engagements de leur profession religieuse².

Fort de sa conscience, de son devoir et de son droit, Jérôme ne reçut que comme simple religieux le P. Jacques de Sicile, quand il vint l'année suivante

¹ Ex Regist. 3^o et 4^o. Reverendissimi Joacchini Turriani, *Provincia Romana*, E. An. 1496, 1497. Archives de l'Ordre.

² Savonarole a développé toutes les raisons qu'ils en donnèrent, et montré comment ladite Congrégation Toscano-Romaine était *impossible, irrationnelle, inutile et dangereuse*, dans l'opuscule: *Apologeticum Fratrum Congregationis Sancti Marci*, publié l'année suivante. (Voir Quetif, vol. II, p. 74.)

Voir aussi l'opuscule de François Pic de la Mirandole: *Apoloogia R. P. F. Hieronymi*, etc., lib. II, cap. III, IV, V. (Quetif, *loc. cit.*, p. 5.)

au couvent de Saint-Marc, en qualité de vicaire général de la nouvelle congrégation. Ce vénérable père, qui avait appris à le connaître, à l'estimer et à l'aimer, pendant qu'ils séjournèrent ensemble à Bologne, eut soin d'éviter tout éclat, et fit même tous ses efforts pour ne pas mêler les religieux observants avec les autres. Sa conduite, en harmonie parfaite avec les vues de Savonarole, fut solennellement approuvée par le chapitre général, célébré à Ferrare en 1498. « Les Provinciaux, « voulant dissiper les troubles, les divisions et les « dangers provoqués par le mélange permanent des « religieux observants et inobservants, y décrétèrent « qu'on déterminerait dans chaque province les cou- « vents où l'on assignerait les religieux résolus à pra- « tiquer la vie régulière, qui pourrait ainsi reprendre « plus aisément son ancienne splendeur¹. » Ajoutons enfin que le vicaire général évita de vivre avec ceux qui n'étaient réguliers que de nom, qu'il voulut mourir parmi les disciples de Savonarole, et que la Congrégation Toscano-Romaine, abandonnée à son propre sort, s'évanouit bientôt *comme de la fumée*².

¹ Voir Fontana, *Monum. Dominic.*, p. 399.

Le P. Antoine Pennetti, provincial de France, délégué du chapitre, demanda et obtint qu'un chapitre généralissime fût tenu à Rome, en 1500, en vue de restaurer la paix, l'union, l'observance, le régime de l'Ordre, etc. etc. (*Bull. Dom.*, tom IV, p. 147.) — La guerre empêcha la célébration de ce chapitre.

² « Alexander VI..., venerabilem P. Jacobum Siculum præfecit; qui post mortem Hieronymi, Florentiam veniens, nostræ potius præfuit Congregationi, quam vel destruxerit, ut Papa volebat, vel alteri illam univerit. Vir nempe bonus, bona quæ

En novembre 1496, Florence avait semblé toucher à deux doigts de sa perte. Sa délivrance miraculeuse augmenta beaucoup le crédit de Savonarole, et ses ennemis restèrent confondus à l'intérieur. Cette année s'acheva par la communion générale de la jeunesse réformée, à la cathédrale, la nuit de Noël; le commencement de l'année suivante se signala par le 1^{er} *Bruciamento delle vanità*, accompli le jour de carnaval, sur la place publique.

La Seigneurie du mois de mars, ayant pour gonfalonier Bernard del Nero, partisan des Médicis, ouvrit des pourparlers avec Rome. Le Pape déclara dès la première entrevue à son envoyé, Alexandre Bracci, que la ligue lui avait donné plein pouvoir touchant la ville de Pise, et qu'il la restituerait volontiers aux Florentins, s'ils voulaient se montrer *bons Italiens*, en se détachant du roi de France, et ne plus avoir confiance dans ce *hâbleur de Frate (parabolano)*. « Ce qui m'afflige le plus, lui dit-il, c'est que la république, malgré l'assurance tant de fois renouvelée de sa dévotion au saint siège, lui permet de me vilipender. S'il refuse d'obéir au bref qui lui ordonne de s'unir à la Congrégation Toscano-Romaine, je saurai l'y contraindre par les censures, et même par l'excommunication. »

apud nos fiebant cernens, suos illos, nomine tantum observantes, reliquit, et nobiscum deinceps vixit et mortuus est. Illa autem Congregatio dissipata et dispersa fuit; nostra divino nutu confirmata et aucta... » (*Chronique du couvent de Pise.*)

Les Dix de Balia, n'ignorant pas que les alliés se défiaient les uns des autres, et que Pise était occupée par les Vénitiens, qui entendaient la conserver pour assurer leur prépondérance en Italie, répondirent que les Florentins n'étaient ni divisés ni épuisés, comme on le croyait ; qu'ils n'avaient fait du mal à personne ; qu'ils s'étaient toujours montrés excellents Italiens. « Quant au Frate, ajoutaient-ils, il continue à remplir « merveilleusement son devoir de prédicateur sans se « mêler des affaires publiques ; et nous ne pouvons que « lui être extrêmement obligés pour tout le bien qu'il « a fait à notre ville. Quiconque affirme le contraire « se trompe et se laisse emporter par la passion de « ceux qui voient d'un mauvais œil la réforme des « mœurs¹. »

Les *Arrabiati*, les *Compagnacci* et les *Tiepidi* tressaillaient de joie et d'espérance, maintenant qu'ils savaient Jérôme aux prises avec l'exécution du bref apostolique. Leur jalousie et leur haine, restées impuissantes jusqu'à ce jour, comme un levier sans point d'appui suffisant, avaient enfin trouvé le moyen de le faire excommunier, et de l'écraser ainsi *entre les clefs de Pierre*, selon ses propres expressions. Leurs efforts furent puissamment secondés, pendant le carême, par deux prédicateurs de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin. Celui qui prêchait à Florence dans l'église de San Spirito ne cessa pas de déclamer contre Savo-

¹ Documents Gerhardi, p. 83-87.

narole de la façon la plus grossière. L'autre, Fra Mariano de Gennazza¹⁰, qui ne lui pardonnait pas de l'avoir confondu et éclipsé sous Laurent de Médicis, le poursuivit avec acharnement, à Rome même, en présence du Pape.

Jérôme, lui, continuait à préparer le peuple à la lutte terrible qu'il lui faudrait soutenir bientôt contre une double *puissance*, une double *sagesse* et une double *malice*. Il lui rappelait souvent les conditions canoniques d'une excommunication véritable. « Plu-
« sieurs disent que l'excommunication viendra, s'é-
« criait-il le samedi après le 4^e dimanche de carême. Ne
« connaissez-vous donc pas ceux qui cherchent à la pro-
« curer? L'année dernière, ils n'y ont pas réussi. Du
« reste, c'est un tout autre mal qu'ils voudraient faire.
« Je prie Dieu qu'une telle excommunication arrive
« bientôt. Je n'en ai pas peur, non. Comment en se-
« rais-je effrayé puisque je ne fais aucun mal? Por-
« tez-la sur une lance et ouvrez les portes. Je leur
« répondrai alors, et je ferai pâlir tant de visages sur
« tant de points, que vous en serez émerveillés¹. —
« Il paraît qu'on parle mal de vous à Rome? —
« Celui qui parle de la sorte, ne le fait pas par zèle,
« mais uniquement pour complaire aux grands et aux
« puissants, comme il a fait toute sa vie. — Vous avez
« recommandé d'éviter des personnalités? — Je n'ai

¹ Ces paroles ont été mal interprétées par l'auteur de l'article : *Savonarole et ses récents historiens*, loc. cit., p. 291.

« parlé de lui cette fois en particulier que pour lui
« faire la correction. Avertissez - le que s'il ne s'a-
« mende pas, Dieu, qui l'a déjà corrigé tant de fois,
« lui infligera la correction suprême. O Seigneur, je
« ne voulais pas dire cela, c'est vous qui m'avez
« fait parler... Vous voulez excommunier ? Pour quel
« motif ? Il n'en existe pas, car je fais pratiquer le
« bien. Vous verrez qu'ils finiront par inventer une
« ineptie (*pappolata*), en voulant trouver en moi un
« péché absolument contraire à tout ce que j'ai prati-
« qué dans ma vie. Je vous en préviens, afin qu'au
« moment venu, vous soyez certains que c'est une
« absurdité. Ah ! si je voulais flatter, je ne serais pas
« aujourd'hui à Florence ; je ne porterais pas une chape
« rapiécée, et je saurais me tirer d'affaire. Je saurais
« flatter, moi aussi.... Mais malheur à moi, si j'en
« venais là !... Seigneur, je n'ambitionne que votre
« croix : faites-moi persécuter. Je vous demande en
« grâce de ne pas mourir dans mon lit et de verser
« mon sang pour vous, comme vous avez versé le
« vôtre pour moi. »

Vers la fin du Carême, un nouveau dénonciateur était entré en ligne. Le théologien Jean Victor, de Camerino, venu à Florence, se mit à déblatérer contre ce qu'il appelait les erreurs du Frate, en publiant partout qu'il était prêt à discuter avec lui. Les Huit l'emprisonnèrent pendant quelques jours, et ne lui rendirent la liberté que sous peine de rébellion, s'il rentrait dans le territoire de la république. De retour

à Rome, il fit cause commune avec Fra Mariano, et tous deux allèrent voir le Pape pour le presser de frapper le coup décisif. Le 1^{er} mai, Alexandre VI, se croyant offensé, d'après les faux rapports qu'il avait reçus, s'en plaignit à l'ambassadeur florentin, qui lui répéta, au nom de la Seigneurie, que c'étaient là d'indignes calomnies, faites par Jean de Camerino et Fra Mariano, non moins hostiles à Savonarole qu'à Florence¹.

L'insuccès de la nouvelle tentative de Pierre de Médicis contre la république ayant porté les *Arrabiati* au pouvoir, les *Compagnacci* en profitèrent pour provoquer un effroyable tumulte, le jour de l'Ascension, pendant que Savonarole prêchait dans la cathédrale. La ville entière fut dès lors en proie à la plus vive agitation. Tandis que les magistrats s'efforçaient de pacifier les esprits, les ennemis du *Frate* circonvenaient de nouveau le Pape et obtenaient enfin, le 13 mai, qu'il signât le bref d'excommunication, depuis si longtemps attendu.

Avertis par leurs ambassadeurs de ce qui venait de se tramer, les Dix de Balìa lui écrivirent, le 20 mai, qu'ils en étaient aussi surpris qu'affligés... « Nous
« vous le répétons encore, quiconque voudra s'enquê-
« rir de la manière dont Jérôme a prêché, se convain-
« cra aisément qu'il n'a jamais adressé des reproches
« à quelqu'un en particulier ; qu'il n'a jamais fait des

¹ Doc. Gerhardi, p. 57-89.

« allusions à Sa Sainteté ou aux cardinaux, mais qu'il
 « s'est contenté de blâmer les vices en général, comme
 « c'est le droit et le devoir des prédicateurs. Sa pa-
 « role a produit le plus grand bien dans la ville, soit à
 « cause de sa haute réputation de vertu, soit à cause
 « de l'excellence de sa doctrine dogmatique et morale.
 « On ne doit donc pas s'étonner si nous déplorons d'a-
 « vance tout ce qui serait tenté contre lui sur des in-
 « formations calomnieuses ; car, ne voulant pas nous
 « rendre coupables d'ingratitude, nous sommes obligés
 « de le soutenir de tout notre pouvoir, et de rendre té-
 « moignage à la vérité. »

On avait tellement circonvenu Alexandre VI, on l'a-
 vait si indignement trompé que, lorsque l'ambassadeur
 Florentin vint lui communiquer la protestation de la
 république, il lui répondit : « La Seigneurie ne veut
 « pas avouer que le Frate a mal parlé de moi, et je ne
 « m'en étonne pas, vu son extrême dévouement pour
 « sa personne. Je suis certain du contraire, autant que
 « je suis pape ; j'ai des témoins nombreux et dignes de
 « foi, et on devrait croire que je n'ai pas agi sans de
 « justes motifs. Du reste, j'attends sa réponse au
 « bref envoyé, et j'agirai ensuite selon que Dieu me
 « l'inspirera ¹. »

Savonarole lui avait écrit en ces termes, le 22 mai :

« Bienheureux Père, pour quel motif mon maître est-

¹ Doc. Gerhardi, p. 91-94.

« il irrité contre son serviteur, et de quel crime ma
 « main est-elle coupable, si les enfants d'iniquité
 « m'accablent d'accusations injustes? Pourquoi mon
 « maître n'interroge-t-il pas ou n'entend-il pas son
 « serviteur avant d'ajouter foi à ses ennemis? Car il
 « est bien difficile de dissuader un esprit manifeste-
 « ment incliné vers la partie adverse. *Une meute de*
 « *chiens m'a entouré; les méchants se sont assemblés*
 « *contre moi, et ils me disent: Allons, allons; il n'y a*
 « *pas de salut pour lui dans son Dieu.*

« En effet, ils m'accusent de crime de lèse-majesté de-
 « vant Votre Sainteté, qui représente Dieu sur terre. Ils
 « osent affirmer que je ne cesse de la déchirer par mes
 « paroles, qu'ils détournent de mille façons et falsi-
 « fient d'une manière sacrilège. Pareille chose est ar-
 « rivée il y a deux ans. Or j'ai des milliers d'audi-
 « teurs pour témoins de mon innocence, et aussi, mes
 « sermons eux-mêmes recueillis fidèlement, je crois,
 « pendant que je les prononçais, et dont une partie est
 « déjà livrée à la publicité par les soins des imprimeurs
 « et des libraires. Qu'on les apporte, qu'on les lise, et
 « qu'on les examine: on n'y découvrira par un seul
 « mot capable d'offenser Votre Sainteté, comme j'en ai
 « été accusé tant de fois. Est-ce que je voudrais qu'on
 « eût écrit autre chose que ce que j'avais prêché publi-
 « quement, pour être convaincu ensuite de la plus
 « évidente contradiction? Dans quel dessein et pour
 « quelle utilité l'aurais-je permis? Et qui serait assez
 « insensé pour agir de la sorte?

« J'admire que Votre Sainteté n'ait pas encore dé-
« couvert leur malice et leur rage. De quel front et
« avec quelle conscience ce prédicateur célèbre, main-
« tenant élevé en dignité (*Mariano de Gennazzano*,
« récemment élu général des Augustins), ose-t-il
« me reprocher un crime dont lui-même s'est rendu
« plus particulièrement coupable ? La nécessité m'o-
« blige à révéler ce qu'il a dit. Eh bien ! oui ; il existe
« de nombreux et véridiques témoins qui l'ont entendu
« en un autre temps déblatérer ouvertement contre
« Votre Sainteté. Et afin qu'on ne croie pas que je
« mens, je produirai, s'il le faut, leurs dépositions par
« un acte notarié. Je me souviens d'avoir flétri et con-
« damné une pareille conduite ; car s'il ne convient
« pas de lancer des invectives contre l'homme le plus
« humble, il convient bien moins de le faire contre le
« prince et le pasteur de tous. Qui serait assez insensé
« pour ignorer un tel devoir ? Toutefois, grâce à Dieu,
« j'ai encore assez de sens pour ne pas m'oublier moi-
« même. Je me suis toujours soumis à la correction,
« et je n'hésiterai pas à m'y soumettre chaque fois qu'il
« le faudra. Sinon, à quoi bon, moi, pécheur, prê-
« cherais-je de toutes mes forces la pénitence des péchés,
« la réforme des mœurs, et la foi en Notre-Seigneur
« Jésus-Christ ? Elle est presque éteinte aujourd'hui.
« Aussi je m'efforce de la rallumer dans le cœur des
« hommes, et je m'appête à publier, s'il plaît à Dieu,
« pour sa défense, mon ouvrage du *Triomphe de la*
« *Croix*, qui montrera clairement si je suis un semeur

« d'hérésies, *quod absit*, ou bien un défenseur de la
« vérité catholique.

« Que Votre Béatitude veuille donc bien ne pas ajou-
« ter foi aux envieux et aux malveillants, avant de
« s'être soigneusement informée; car il serait facile de
« les convaincre ouvertement de nombreux mensonges.
« Si les secours humains venaient à me manquer,
« parce que l'iniquité des impies aurait prévalu, je
« concentrerais mes espérances en Dieu, mon soutien,
« et je dévoilerais leur malice à la face de l'univers
« entier, si bien qu'ils se repentiraient peut-être un
« jour de leur conduite. Je me recommande humble-
« ment à Votre Béatitude. »

Quand cette lettre arriva à Rome, Alexandre était déjà plus favorablement disposé. L'évêque de Capaccio, le cardinal de Pérouse et le cardinal de Naples, avaient plaidé, non sans succès, la cause de Jérôme. Le cardinal de Naples déclara à l'ambassadeur de la république que le Pape avait agi à leur insu, et qu'il regrettait maintenant d'avoir envoyé le bref, surtout par l'intermédiaire de Jean de Camerino, dont il avait connu trop tard l'inimitié envers la ville et le prédicateur. Apprenant qu'il n'était pas encore arrivé à Florence, il ajouta : « S'il est sage, il fera bien de ne pas y aller : « ce n'est pas par de tels moyens qu'on rendra Savona-
« role obéissant. »

Jérôme avait écrit au cardinal de Pérouse en même temps qu'au Souverain Pontife. Ses deux lettres firent une excellente impression et calmèrent beaucoup l'ir-

ritation de celui-ci. Il est même probable qu'il n'aurait pas tardé à retirer ce bref, comme il avait retiré celui du mois d'octobre 1496, s'il n'avait pas été publié, contre son attente, dans les principales églises de Florence, ainsi que nous allons le raconter.

Le 5 juin, les Dix de Balia écrivaient à leur ambassadeur qu'aucun bref n'avait encore été remis à la Seigneurie, et que Jean de Camerino, dont il avait annoncé l'arrivée prochaine, n'avait pas paru. « Peut-être, disaient-ils, qu'après avoir réfléchi plus mûrement, et songé au *bref qu'il porte lui-même au cou*, il aura pris la résolution de ne pas se présenter. » En effet, peu après son départ de Rome, le commissaire du Pape, Jean de Camerino, s'apercevant qu'on pourrait lui faire un mauvais parti s'il remettait le pied sur le territoire de la république d'où il avait été expulsé, s'était ravisé et arrêté à Sienne. Le 16 juin, il écrivit de cette ville à la Seigneurie pour lui demander un sauf-conduit, valable pour tout le mois, afin qu'il pût remplir la mission que le Souverain Pontife lui avait confiée; et, sans même attendre une réponse, il fit ordonner au clergé de Florence de publier sans délai le bref d'excommunication¹. Quelques-uns s'y refusèrent, par respect pour les conditions canoniques, qui ne leur semblaient pas suffisamment sauvegardées. Mais la publication n'en eut pas moins lieu, trois jours après, dans les principales églises.

¹ Documents Gherardi, p. 94-97.

Lebref¹ était adressé au clergé séculier et régulier avec injonction de se conformer à toutes les prescriptions du commissaire pontifical. Après avoir rappelé qu'il avait d'abord agréé les excuses de Savonarole, le Pape l'accusait d'avoir abusé de sa clémence et de sa longanimité en continuant à prêcher malgré sa défense²; d'avoir enseigné un *dogme pervers, cause de scandale et de ruine*; d'avoir refusé de se rendre à Rome, où il avait été mandé pour se *purger* de certains griefs, et de s'unir à la Congrégation Toscano-Romaine, selon qu'il en avait reçu l'ordre, en vertu de la sainte obéissance, et sous peine d'excommunication *latæ sententiæ* à encourir *ipso facto*. En conséquence il était ordonné à tous les prêtres et religieux d'annoncer au peuple dans leurs églises, les jours de fêtes, que Savonarole devait être regardé et évité, *comme excommunié et suspect d'hérésie*, par tous les fidèles sous peine d'excommunication *latæ sententiæ*³.

¹ Nous en connaissons trois copies conformes, adressées : aux Franciscains du couvent de San-Miniato, aux Servites de la Nunziata et aux Bénédictins de la *Badia*. Il était contre-signé par B. Floridus, archevêque de Cosenza, enfermé quatre mois après, sur la dénonciation des rois d'Espagne, pour avoir falsifié un grand nombre de brefs, au château Saint-Ange, où il mourut, le 23 juillet 1498.

² Savonarole n'était remonté en chaire pendant le carême de 1496, qu'après avoir appris que le Pape l'y avait autorisé *vivæ vocis oraculo*.

³ « Quant aux autres accusations, dit Savonarole, dans son opuscule *Apologeticum*... (Quetif, *loc. cit.*, vol. II, p. 75), les deux premières ne regardent que moi. Je les ai tant de fois repoussées, chacun sait si bien à quoi s'en tenir, que désormais il n'est plus besoin d'insister. 1° J'ai toujours soumis mon ensei-

IV

Ce même jour, Alexandre VI laissait éclater en plein consistoire sa douleur et son repentir causés par le drame sanglant qui venait de s'accomplir au sein de sa propre famille.

Jean, son fils aîné, duc de Gandie, créé récemment gonfalonier de l'Église, duc de Bénévent, de Terracine et de Ponte-Corvo, se disposait à accompagner son frère César, désigné comme légat pour le prochain couronnement du roi de Naples. A son retour, il devait conduire en Espagne sa sœur Lucrece Borgia, retirée au couvent des Dominicaines de Saint-Sixte, en at-

guement à la correction de l'Église romaine. Jusqu'à présent, on n'a jamais pu découvrir une seule erreur dans mes écrits ou dans mes sermons. Du reste, mon ouvrage sur le *Triomphe de la Croix*, qui paraîtra bientôt, mettra mieux en lumière mon orthodoxie... 2° Il est facile de prouver, par les lettres apostoliques elles-mêmes, que le Souverain Pontife m'a appelé à Rome afin de m'entretenir gracieusement, et non *ad me purgandum*. A coup sûr, rien ne m'eût été ou ne me serait plus agréable; mais il est évident que je ne le pouvais pas alors, et que je ne le puis pas davantage aujourd'hui sans m'exposer à la mort. Mes ennemis et les puissants qui détestent la vérité me poursuivent sans relâche; c'est à peine si je suis à l'abri de leurs embûches dans l'intérieur du cloître et jusqu'au pied de l'autel...

« La troisième accusation retombe également sur deux cent cinquante religieux. Or ils ont protesté unanimement au Souverain Pontife, qu'ils préféreraient subir les maux les plus extrêmes que de s'unir à ladite Congrégation : résolution légitime et sainte dont je ne saurais ni ne pourrais les détourner. Je vais exposer leurs raisons, maintenant que j'y suis contraint par l'acrimonie et l'obstination de mes adversaires, après avoir fait tous mes efforts pour garder le silence et jeter un voile sur cette affaire... »

tendant que le Pape annulât son mariage avec Jean Sforza. Le soir du 14 juin, après avoir soupé chez leur mère Vannozza¹, dans une vigne voisine de Saint-Pierre *in Vincoli*, les deux frères s'étaient séparés près du palais Cesarini ; mais depuis, le duc de Gandie n'avait pas reparu. Son corps, retrouvé le surlendemain dans le Tibre, les mains liées, et frappé de neuf coups de poignard, fut conduit sur une barque au château Saint-Ange, et enseveli le soir même à Sainte-Marie-du-Peuple, dans la chapelle qui appartenait à sa mère. La rumeur publique accusa César, non sans raison, d'avoir été le Caïn de son frère ; on le savait résolu à quitter la cléricature pour arriver aux grandeurs mondaines, dont Jean lui barrait le chemin.

Alexandre VI s'était renfermé aussitôt dans sa chambre, refusant de voir personne et de prendre aucune nourriture, poussant des sanglots déchirants et s'écriant de temps à autre : « Je sais qui l'a tué ! » Le 19 juin, il réunit un consistoire auquel il convia tous les ambassadeurs de la ligue. Après avoir reçu les condoléances des cardinaux, il leur adressa la parole en

¹ Les archives de Modène possèdent quelques lettres écrites par elle à sa fille Lucrece, devenue duchesse de Ferrare, et signées : *la felice et infelice madre Vanotia Borgia de Cathaneis*. L'épithaphe de son tombeau, dans une chapelle de Sainte-Marie-du-Peuple (Forcella, *Iscrizioni Romane*, 1, p. 335), portait qu'elle était morte le 26 novembre 1518, âgée de soixante-seize ans, et avait donné le jour : 1° à Jean, deuxième duc de Gandie (né vers 1474) ; 2° à César, duc de Valence (né en avril 1476) ; 3° à Lucrece (née le 18 avril 1480) ; 4° à Joffre, duc de Squillace (né vers 1481).

ces termes : « Le duc de Gandie n'est plus ! Sa mort
 « m'a causé la plus grande douleur que je puisse
 « éprouver, car je l'aimais extrêmement. Je ne lui pré-
 « férais ni la papauté ni rien au monde, et si j'avais
 « sept tiars, je les donnerais toutes pour le retrouver
 « vivant. Dieu l'a voulu, non parce qu'il méritait une
 « mort aussi cruelle, mais peut-être pour punir mes
 « péchés... Puisse-t-il pardonner à son meurtrier !...
 « J'ai donc résolu de ne plus m'inquiéter ni de ma di-
 « gnité ni de moi-même, pour songer uniquement à la
 « réformation complète de l'Église et de ma personne.
 « Je la confie à une commission composée de six cardi-
 « naux et de deux auditeurs de Rote. Dorénavant tous
 « mes frères les cardinaux seront appelés à voter sur
 « les affaires importantes ; les décisions de la majorité
 « devront être exécutées scrupuleusement, et les béné-
 « fices ne se donneront plus que d'après les mérites
 « des sujets ¹ ... »

¹ *Ragguagli sulla vita e sulle opere di Marin Sanuto, etc.* — Venezia, 1837, p. I, p. 74.

Pierre Delfino, célèbre camaldule, parle de ces projets de réforme dans une lettre écrite, le 3 juillet 1497, au cardinal Piccolomini.

Un de ses religieux lui écrivait à son tour le 23 juillet :

« ... Ducis Gandiæ interitus erit fortasse causa futuri maximi alicujus boni. Nam audito inopinato filii casu, Pontifex percussus indoluit et attritus non renuit accipere disciplinam, verum sentiens factam super se manum Dei, conversus totus ac mentem ad cœlestia erigens, commisit triduo post, habita in consistorio publico gravi oratione, Cardinalibus sex viris summis reformationem Ecclesiæ : quam utinam velociter simus visuri oculis nostris... » (D. Martène, *Vet. Script.* tom. III, p. 1156.)

Dans ce même consistoire, le Pape fit lire et loua beaucoup la lettre que Savonarole lui avait adressée, le 22 mai. Celui-ci, quoique déjà excommunié, lui écrivit de nouveau à l'occasion de son deuil récent :

« La Foi..., Bienheureux Père, est pour le cœur
 « humain l'unique source de la consolation. En éle-
 « vant l'esprit vers les choses invisibles, elle nous trans-
 « porte au delà de ce monde et nous rend magnanimes.
 « Que Votre Sainteté montre comment la tristesse
 « peut soudain se changer en joie; le Seigneur est
 « doux, et sa bonté surpasse infiniment nos péchés.
 « Toute autre consolation est légère et trompeuse, car
 « la vie présente est courte, et nous émignons vite et
 « à jamais vers un autre monde. Seule la foi vient,
 « d'une terre étrangère, apporter la joie à nos cœurs. *Ce*
 « *que j'ai entendu, ce que j'ai vu de mes yeux et que*
 « *j'ai palpé de mes mains*, je l'ai prêché, et pour cette
 « vérité je souffre volontiers persécution, afin de ga-
 « gner le Christ et d'éviter le châtement éternel. Je n'i-
 « gnore pas, en effet, combien *il est horrible de tomber*
 « *entre les mains du Dieu vivant*. Que Votre Béati-
 « tude vienne donc en aide à l'œuvre de foi, pour la-
 « quelle *je me dévoue jusqu'aux chaînes*; qu'elle ne
 « prête point l'oreille aux impies, et le Seigneur lui
 « donnera l'huile de la force au lieu de l'esprit de tris-
 « tesse. Ce que j'ai prédit est vrai. Or, qui a jamais
 « *joui de la paix après avoir résisté à Dieu*? Je vous
 « écris ceci très-humblement, Bienheureux Père, briè-
 « vement, — peu de mots suffisent au sage, — et sous

« l'égide de la charité, parce que je désire que Votre
 « Béatitude se console vraiment et non fallacieusement
 « dans le Seigneur, dont il est dit : *Lorsque sa*
 « *colère se sera appesantie en passant, heureux ceux*
 « *qui ont confiance en lui!* Puisse le Dieu de toute
 « consolation vous consoler dans toutes vos peines, lui
 « qui a ressuscité d'entre les morts Notre-Seigneur
 « Jésus-Christ, le grand pasteur de brebis !... »

Le repentir d'Alexandre VI n'eut, hélas ! pas plus de durée que sa douleur, et ses bonnes résolutions firent bientôt place à ses préoccupations ordinaires¹. Lorsque la commission chargée de préparer la réforme de l'Église lui présenta un programme, il y opposa son *veto*, en disant qu'il gênerait la liberté pontificale.

Ses dispositions à l'égard de Savonarole furent d'abord très-favorables. Il confia sa cause à la commission des six cardinaux et se montra fort mécontent qu'on eût publié la bulle d'excommunication dans de telles conjonctures, contrairement à ses intentions. Mais les ennemis du Frate ne tardèrent pas à les modifier, en lui dénonçant sa lettre de justification, dont nous allons parler, comme un acte de rébellion ouverte. Dans l'audience du 27 juin, le Pape déclara, d'un air courroucé, à l'ambassadeur de la république, qu'il emploierait contre lui tous les moyens dont il pouvait

¹ Paolo Capello, ambassadeur vénitien, écrivait de Rome en 1500 : « ... Le Pape a soixante-dix ans, mais il rajeunit tous les jours. Ses soucis et ses inquiétudes ne durent qu'une nuit. D'une nature peu sérieuse, il n'a de pensées et de soins que pour ses intérêts et ceux de sa famille... »

disposer canoniquement contre les *contumaces* ; puis, s'adoucissant, il lui parla de la restitution de Pise et le chargea d'écrire à la Seigneurie de lui envoyer Savonarole, *ad se purgandum*. « Je m'engage, lui dit-il, à pourvoir à sa sécurité ; je désire l'entendre : « s'il est innocent, je lui donnerai ma bénédiction ; « s'il est coupable, je ferai justice et miséricorde¹. »

Le lendemain du jour où la bulle d'excommunication était publiée dans les principales églises de Florence, Savonarole adressait une lettre à *tous les chrétiens*, afin de leur rappeler comment Dieu dans sa bonté l'avait choisi pour annoncer les châtiments réservés à l'Italie²... « Les persécutions des méchants, « leur disait-il, ont toujours vérifié les diverses prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament : c'est ce qui « s'accomplit maintenant à propos de mes prophéties « sur les excommunications dont je vous parlai bien des « fois alors que nul n'y songeait encore... D'ailleurs les « grands bienfaits ont toujours été récompensés par la « plus noire ingratitude : témoins, Notre-Seigneur « Jésus-Christ, les prophètes, les apôtres ; saint Jean « Chrysostome, saint Athanase, saint Jérôme, saint « Hilaire et tant d'autres qui ont eu à souffrir beaucoup plus que nous...

¹ « Le Pape chargea deux autres Florentins, qui étaient présents, de remercier Jacques Nerli (ennemi déclaré du *Frato*) de ce qu'il avait fait en sa faveur, ces derniers jours, touchant les affaires de Jérôme, et de lui dire qu'il répondrait une autre fois à ses trois lettres... » (Documents Gherardi, p. 91-100.)

² Quetif, *loc. cit.*, vol. II, p. 185.

« Ne croyez donc pas, mes bien-aimés, que les excom-
« munications de ce genre soient valides devant Dieu
« et devant l'Église ; elles ont pour principe les fausses
« suggestions d'hommes qui songent uniquement à
« faire le mal, à combattre contre Dieu et contre la
« vérité. Aussi, n'ayant pu trouver aucun juste motif
« pour me faire excommunier, ils ont suggéré au Pape
« le faux pour le vrai, en disant que j'étais un *semueur*
« *de doctrines perverses et hérétiques*, quand il est
« constant que j'ai prêché en public la seule doctrine
« du Christ, pour laquelle je suis prêt à mourir. Ils
« m'accusent de *désobéissance*. Eh bien ! sachez que
« jusqu'à présent jamais je ne m'en suis rendu
« coupable ni à l'égard de la sainte Église romaine,
« ni à l'égard du Pape, ni à l'égard de mes supérieurs ;
« je proteste que je suis fermement résolu à leur obéir
« toujours ; et si je ne dis pas la vérité, que cette lettre
« se dresse contre moi, au jour du jugement, devant
« le tribunal du Christ. Non, ce n'est pas désobéir
« que de ne pas se soumettre à des commandements
« contraires à Dieu et à l'Église ; rappelez-vous et
« relisez au besoin tout ce que je vous ai prêché sur
« cette matière, en prévision de ce qui se passe main-
« tenant, dans mes sermons du 1^{er} jour de Carême
« (1496), du lundi et du mercredi après le 4^e di-
« manche.

« ... Au reproche qu'on me fait de n'avoir pas uni
« la congrégation de Saint-Marc à celle dite Toscano-
« Romaine, j'ai répondu plusieurs fois qu'on l'avait

« conseillée au Pape, non par zèle pour la religion, « mais pour me persécuter personnellement, et pour « trouver l'occasion de procéder contre moi, parce « qu'ils étaient convaincus que je ne consentirais jamais « à faire une mauvaise action, et que leur conscience « leur disait assez que telle était l'union qu'on nous « imposait. Je leur ai prouvé victorieusement qu'elle « était contraire à l'honneur de Dieu et au salut des « âmes... Après tout, cette union ne dépendait pas « de moi seul, mais des parents et des religieux, qui « ont déclaré ne pouvoir et ne vouloir y consentir à au- « cun prix... Voyez par là combien est grande l'audace « de nos adversaires, qui n'ont pas rougi de suggérer « au Pape les plus évidentes faussetés¹...

« — Il est dit dans le bref que j'ai refusé de *com-* « *paraître pour me disculper*... Or jamais je n'ai « reçu de citation semblable. Qu'ils cherchent dans « les registres, et ils verront que je ne l'ai jamais « reçue... J'ai tous mes papiers en ordre... j'ai ré- « pondu à tout ce qu'on m'avait reproché... j'ai « prouvé que le Pape avait été circonvenu... »

Dans cette situation si douloureuse et si délicate, peut-être unique dans les annales de l'Église, Savonarole suivit fidèlement la ligne de conduite tracée par les docteurs et les canonistes les plus autorisés de son temps, Pierre de la Palue, Gerson, saint Antonin, etc. La *censure*, portée contre lui, ne troubla

¹ Voir aussi les sermons du 11 et du 18 février 1878.

ni sa conscience ni son cœur ¹. Ne se regardant pas comme atteint par elle, il refusa d'en demander l'ab-

¹ *Imo, in casu*, dit le pieux et savant Gerson, *pati illam, esset asinina patientia et timor leporinus et fatuus*. — « L'excommunication, ajoute très-bien le P. Bartoli, suppose en droit et en fait un très-grand délit, prouvé juridiquement, et aggravé par l'obstination du coupable; car le pouvoir des clefs a été confié à l'Église non pour la destruction, mais pour l'édification. Aussi saint Augustin n'a-t-il pas craint d'être taxé de témérité en écrivant aux fidèles d'Hippone que *si jamais un chrétien venait à être anathématisé injustement, la sentence serait plus nuisible à celui qui l'aurait portée qu'à celui qui subirait une pareille injure*. Or, quel délit avait commis Savonarole, qui appelât sur sa tête le plus terrible châtement que l'Église puisse infliger à un de ses membres, et dont on sait que les évêques et les Papes les plus dignes n'ont usé que rarement et dans les cas extrêmes? Aussi bien, puisqu'il s'était déclaré toujours prêt à écouter l'Église, *pourquoi l'en retrancher? pourquoi le traiter comme un païen et un publicain?* La preuve avait-elle été faite? Avait-on pris des informations? avait-on ouvert une enquête sérieuse sur le *triple délit* dont il avait si souvent démontré la fausseté évidente, due aux manœuvres de pervers calomnieateurs?... Enfin, n'est-il pas vrai canoniquement que *l'injustice notoire d'une sentence équivaut à sa nullité?* etc. etc. » (*Vita di sant'Antonino*, etc., Firenze, 1782. — Libro III, *Apologia di Fra G. S.*, cap. xxii.)

« ... En ce qui me concerne personnellement, disait Savonarole, le 18 février 1498, je ne l'ai pas observée : j'ai célébré la messe tous les jours, et je ne l'ai observée à l'extérieur que par égard pour les faibles... C'est aussi par amour pour eux que j'ai écrit et demandé qu'on voulût bien retirer cette censure; mais je me suis bien gardé d'écrire, comme ils l'auraient voulu, en disant que j'avais erré. Je ne le ferai pour rien au monde; car si j'ai erré en bien d'autres choses, parce que je suis pécheur, je n'ai pas erré sur ce point, puisque j'ai prêché uniquement la doctrine de Jésus-Christ... »

L'absolution lui fut donnée par commission du Pape, peu avant de monter sur le gibet. « Savonarole l'accepta sans protester, dit le P. Bartoli (*loc. cit.*), parce qu'il n'avait pas à discuter la nature de cet acte, en ce moment suprême où tout croyant ne songe qu'à s'humilier devant son divin Juge... »

solution, et repoussa avec indignation et fierté l'offre que lui fit le cardinal de Sienne de l'obtenir du Pape, s'il consentait à lui payer une dette de cinq mille écus qu'il avait à Florence.

« Seuls, disait-il, en s'expliquant avec un de ses amis¹, les pharisiens obstinés pourraient se scandaliser si je ne l'observais pas extérieurement, puisque chacun sait qu'elle est *subreptice*, et n'a été extorquée au Souverain Pontife par les méchants qu'à force d'importunités et de calomnies... » Néanmoins, par respect pour l'Église et par ménagement pour les faibles, il s'imposa de ne plus paraître désormais en public, et se tint renfermé dans son couvent...

Ses religieux, qui le considéraient toujours comme leur supérieur légitime et leur père bien-aimé, s'empressèrent d'écrire au Souverain Pontife pour protester contre les faux rapports faits par quelques citoyens qui *n'avaient pas la crainte de Dieu*, et le supplier d'absoudre Frère Jérôme. « Nous sommes presque tous Florentins, disaient-ils, nous vivons et nous conversons avec lui; et puisque nous avons quitté le monde pour servir Dieu, Votre Sainteté ne doit pas croire que nous voudrions défendre un étranger, si nous n'étions pas convaincus de l'excellence de sa vie, si nous n'avions pas la certitude que la main de Dieu est avec lui, que de son

¹ Quétif, *loc. cit.*, vol. II, p. 191.

« séjour et de sa prédication parmi nous dépendent
 « à la fois le salut de notre ville et le progrès de la
 « religion chrétienne. La preuve en est dans le grand
 « nombre d'hommes honorables, prudents et instruits
 « qu'il a convertis, qui se convertissent chaque jour,
 « et qui vivent sur son ombre pour croître dans la vertu
 « et dans la foi. Et, afin de confirmer notre témoi-
 « gnage et de le mettre à l'abri de tout soupçon,
 « nous avons fait signer notre adresse par des citoyens
 « nobles et vertueux¹. Quand Votre Sainteté le vou-
 « dra, nous produirons des signatures, non-seulement
 « par centaines, mais par milliers ; Elle pourra se
 « convaincre ainsi qu'Elle a été mal informée sur
 « cette affaire par des gens qui n'ont pas la crainte

¹ M. S. *Cose spettante al Savonarola*, p. 428. (Bibliothèque du musée de Saint-Marc.) Lorsque la peste envahit le couvent de Saint-Marc, le 6 juillet, cette adresse avait reçu trois cent soixante-treize adhésions. On y trouve les noms des principaux citoyens de la ville.

Plusieurs ne se contentaient pas de signer. *Dino di Jacopo Dino* ajoutait : « Qu'il plaise à Votre Sainteté d'absoudre ce pieux Père, fils obéissant et bon serviteur, ainsi que j'ai eu l'occasion de vous l'affirmer de sa part, prosterné à vos pieds en compagnie du comte Antoine de la Mirandole ; je puis l'attester plus sûrement encore, maintenant que je suis à Florence, et que je connais mieux lui-même, ses adversaires et l'excellente vie de ses disciples. »

Le poète *Ugolino Verini* : « Non solum prædicta attestor esse verissima, sed credo nobis Florentinis cœlitus demissum salutare sidus doctrinam Christianam et catholicam prædicasse, et per septennium fui auditor ejus... »

Laurent Guasconi signait par procuration, au nom de son père, présentement ambassadeur auprès du roi de France.

Giannozzo Pucci, etc. etc.

« de Dieu. Nous vous supplions, en conséquence, de
 « bien vouloir révoquer les censures portées contre
 « Frère Jérôme et de lui prêter votre concours, afin
 « qu'il conduise à bonne fin l'œuvre sainte qu'il a
 « entreprise... »

La Seigneurie écrivit à son tour pour rendre hommage à l'innocence, aux vertus, à la doctrine de Savonarole, et rappeler tout le bien qu'il avait fait dans la cité, où il n'avait rencontré, disait-elle, quelques ennemis, que parce que la *vertu éminente suscite partout des envieux*. « Nous supplions donc
 « Votre Sainteté de l'absoudre, avec tous ceux qui
 « auraient encouru quelques censures, et nous es-
 « pérons qu'Elle voudra bien nous exaucer, afin que
 « les âmes ne soient exposées à aucun péril, surtout
 « en ce temps où la peste ravage notre ville ¹. »

Les ambassadeurs firent de nombreuses démarches auprès du Pape et de la commission des six cardinaux : ce fut en vain. Le 19 juillet, Richard Becchi écrivait aux Dix de Balìa : « Nos ennemis ne cessent
 « pas d'agir à Rome pour réduire à néant les bonnes
 « dispositions de plusieurs. Si vous n'obtenez pas
 « que Savonarole s'unisse à la Congrégation de Tos-
 « cane, ou bien, si vous ne garantissez pas qu'il se
 « présentera lui-même devant le Pape, dans deux
 « mois, son absolution sera certainement refusée. »

Nous avons dit pourquoi Savonarole ne pouvait pas

¹ 8 juillet, Quétif, *loc. cit.*, vol. II, p. 127.

accepter l'union avec ladite Congrégation ; il ne pouvait pas non plus se rendre à Rome, malgré son vif désir. Comment l'aurait-il pu, puisque ses ennemis le poursuivaient avec un tel acharnement qu'il se trouvait à peine en sûreté dans l'intérieur des cloîtres, et *même au pied des autels*? D'ailleurs, la peste, qu'il avait annoncée tant de fois l'année précédente, venait d'éclater à Florence, et, moins que jamais, il devait quitter la ville et le couvent de Saint-Marc.

Dès qu'elle eut commencé à sévir, il accepta les offres généreuses de plusieurs nobles familles, et dispersa dans les villas voisines les novices et les jeunes religieux, par petits groupes, placés sous la direction d'un père maître et d'un lecteur. Quant à lui, il voulut rester avec une quarantaine des plus anciens à Saint-Marc, où ils furent entretenus journellement par la charité des citoyens. Il fortifiait les absents par des lettres admirables qui nous révèlent la fermeté et la sérénité de son âme, et soutenait ses compagnons en leur exposant tour à tour l'histoire de Samson, la prophétie de Jonas et les lamentations de Jérémie. « Rassurez et remerciez mes parents et mes amis, écrivait-il à son frère Albert : je vais bien. Encore qu'on m'ait souvent prié de partir, je ne l'ai pas voulu pour ne pas abandonner mes brebis, et pouvoir consoler les affligés. Tous, religieux ou laïques, rendent l'âme, en la recommandant au Seigneur, non comme s'ils mouraient, mais comme s'ils s'endormaient... Si Rome est contre moi, sachez bien que ce n'est pas

moi qu'elle combat, mais le Christ et Dieu. Or qui *jamais a fait résistance à Dieu et joui ensuite de la paix ?* »

La veille, il avait écrit au chancelier du duc de Ferrare... : « Je suis resté ici avec les pères anciens ; nous vivons dans la joie et la consolation de l'esprit, sans éprouver, grâce à Dieu, le moindre trouble intérieur, parce que *Dominus est in circuitu nostro, et posuit se pro antemurali*. Quant à mon excommunication, je me regarderais comme atteint d'une plus grande censure, si j'en achetais l'absolution à prix d'argent. Jugez par là combien sont menteurs les hommes qui m'attribuent un tel dessein. J'ai fait, de mon côté, tout ce que je devais. Le Souverain Pontife paraît bien disposé personnellement ; mais il est à craindre qu'il ne soit détourné par quelque personnage puissant et malveillant. Désormais j'en abandonne le soin à celui *in cujus manibus sunt omnia*, et qui sait mieux que nous ce qui est expédient. J'ai le ferme espoir que *nulla prævalebit adversitas si nulla nobis dominabitur iniquitas*. »

A l'ambassadeur du duc de Ferrare, qui lui avait fait part de ce qui se passait à Rome, il avait répondu : « ... J'en suis informé. Je défendrai la cause de Dieu, et Dieu me défendra. Le Seigneur est mon soutien : je ne crains pas les hommes. Je ne suis que son ministre : je le laisserai faire ; il agira lui-même, et *nul ne pourra lui résister*¹. »

¹ Voir Marchese, lettres IX, X, XI ; Doc. Capelli, p. 89.

Sur ces entrefaites, la paix, que le fléau avait ramenée peu à peu dans les esprits et dans les cœurs, fut troublée par un grave événement, dont nous devons dire un mot, parce qu'il a donné lieu à de nouvelles accusations contre Savonarole. Les magistrats avaient saisi des papiers importants sur Lambert d'Antella, ancien partisan des Médicis, qui s'empessa de révéler toutes les manœuvres de Pierre, et d'indiquer les noms de ses complices du dedans et du dehors. A mesure que ces révélations s'ébruitaient dans la ville, le trouble et l'agitation s'aggravaient de plus en plus. On apprenait coup sur coup que Pierre, soutenu par plusieurs cardinaux et plusieurs princes, rassemblait des troupes sur la frontière ; que des citoyens avaient conspiré pour l'introduire secrètement à Florence, dans la nuit du 15 août prochain, et que, selon les propres déclarations de son frère, le cardinal Jules de Médicis, sa famille, une fois rétablie, saurait prendre, pour se maintenir, des mesures telles que les confiscations de 1431, après le retour de Cosme, et les exécutions de 1478, après la conjuration des Pazzi, ne seraient rien en comparaison. L'instruction terminée, on trouva cinq des principaux citoyens, amis dévoués ou proches parents de Pierre, coupables de haute trahison. Leurs défenseurs, comptant sur l'élection de la nouvelle Seigneurie, s'opposèrent d'abord, pour gagner du temps, à ce que leur cause fût portée devant le grand conseil. Les coupables n'en furent pas moins condamnés à mort dans une *Pratica*,

composée de deux cents citoyens, et la Seigneurie vota, à la majorité de six voix, l'exécution de la sentence par les *huit* de justice. A la dernière heure, les défenseurs, évoquant la loi de 1495 dont plusieurs accusés avaient déjà bénéficié, en appelèrent au grand conseil ; mais le cas n'était plus le même. Ils avaient perdu le droit d'en appeler contre la décision du tribunal extraordinaire qu'ils avaient eux-mêmes demandé. N'y avait-il pas d'ailleurs crime flagrant de haute trahison avec les circonstances les plus aggravantes ? La patrie n'était-elle pas en péril imminent ? Et la loi suprême, le salut du peuple, ne devait-elle pas être appliquée avant toute autre, d'après les réclamations énergiques des meilleurs citoyens ? F. Gualterrotti et F. Valori s'opposèrent de toutes leurs forces à cet appel, et, après un deuxième tour de scrutin, la Seigneurie vota à l'unanimité l'exécution immédiate de la sentence rendue. Le soir même du 21 août, elle écrivait à Rome à son ambassadeur : « Il est sept heures de nuit, justice est faite ! Dieu ait pitié de leurs âmes ! elles en ont vraiment besoin pour avoir voulu trahir la patrie. »

« Tout l'odieux de cette exécution, dit un récent critique¹, *en rejallit sur Savonarole, qui n'avait rien fait (cela ressort de ses propres aveux) pour prévenir l'effusion du sang, ou modérer les excès de ses amis.* » Étrange accusation en vérité ! qu'on dit

¹ R. P. Brucher, S. J., article cité des *Études religieuses*, page 295.

fondée sur ses *propres aveux*¹, comme si on pouvait appeler ainsi les réponses mises dans la bouche de Savonarole par *les actes* des procès qu'on eut soin de *falsifier* avant leur publication? Du reste, si Savonarole ne fit rien, qu'aurait-il pu faire, surtout en ce moment? Est-ce que lui-même, après avoir fait décréter la *paix* et l'*amnistie*, n'avait pas recommandé souvent et avec la même ardeur de faire *justice*, et *justice sévère* de ceux qui conspiraient contre le bien commun? Est-ce qu'il prit jamais part aux délibérations politiques ou judiciaires? Enfin, est-ce qu'à cette époque il n'évitait pas soigneusement de paraître en public, par respect pour l'excommunication dont il était frappé? Les accusés songèrent si peu à le rendre responsable ou solidaire de leur condamnation, que l'un d'eux, le plus jeune et le moins coupable, Giannozzo Pucci, qui naguère avait signé l'adresse au Souverain Pontife, légua en mourant trente florins au couvent de Saint-Marc, afin de célébrer chaque année une messe pour le repos de son âme².

Cependant, les Seigneuries qui s'étaient succédé

¹ Après tout, ses *aveux* auraient consisté à déclarer qu'il ne s'était pas mêlé particulièrement de cette affaire, et qu'il aurait fait recommander, quoique avec froideur, Laurent Tornabuoni à F. Valori.

L'*aveu* concernant Bernard del Nero, signalé par quelques historiens, ne regarde nullement la circonstance particulière dont il s'agit ici. (*Processi*, etc., publiés par M. C. Capponi, p. 22, 23 et 50; Villari, Doc. L.)

² Ms in-folio : *Ricordanze B.*, p. 8 *a tergo*. (Bibliothèque du musée de Saint-Marc.)

n'avaient pas cessé de demander l'absolution de Fr. Jérôme, dont l'excommunication affligeait tous les cœurs et troublait bien des consciences. Celle de novembre écrivait à son ambassadeur : « Nos instances réitérées vous disent assez tout l'intérêt que nous portons à cette affaire. Nous voulons que pour son heureux succès vous frappiez à toutes les portes, que vous criiez de tous côtés, que vous ne reculiez devant aucune peine, que vous fassiez toutes les démarches possibles auprès du Souverain Pontife, des cardinaux et de tous les personnages que vous savez nous être favorables. S'il y a lieu, indiquez-nous les mesures à prendre, car nous voulons ne rien négliger¹. »

Savonarole put croire un instant que les négociations allaient aboutir : « D'après ce qu'il m'a dit ces jours derniers, écrivait Manfredi au duc de Ferrare (19 novembre), il compte que son affaire sera bientôt réglée ; la matière est bien disposée et le Pape incliné de nouveau en sa faveur². »

Quand il vit qu'il n'avait plus rien à espérer du côté des hommes, il convoqua ses religieux, presque

¹ Documents Marchese, p. 84-91, et Gherardi, p. 101. — Un religieux écrivait à P. Delfino, le 25 octobre 1497 : « ... De Hieronymo nihil auditor. Cupiunt qui rebus præsumunt ut permittatur a Pontifice prædicare populo prout consueverat, et impetrari adhuc nequaquam potuit... »

« ... Sentis de summo Sacerdote quod sentiunt tecum multi. Cum voluerit Dominus, qui omnia suo tempore disponit, mittet nobis salvatorem et propugnatorem, et eruet nos de lacu miseriæ et de luto fæcis... » (D. Martène, *loc. cit.*, p. 1159.)

² Documents Capelli, p. 98.

tous rentrés au couvent depuis la Toussaint, et leur enjoignit d'adresser à Dieu d'incessantes prières afin qu'il daignât achever l'œuvre de la rénovation commencée dans l'Église. Ce fut alors qu'il institua un nouveau genre de psalmodie et d'oraison qui ne manqua pas d'émerveiller la ville entière. Au couvent de Saint-Marc et dans les autres couvents de la Congrégation, on se mit à faire pendant la nuit deux ou trois fois par semaine, particulièrement les jours de fêtes, des processions qui se prolongeaient souvent jusqu'à l'aurore. Les Frères parcouraient les cloîtres et le jardin, portant en main un cierge et une croix rouge, et chantant des hymnes ou le *Te Deum*, dont ils alternaient les versets avec celui-ci : *Ecce quam bonum et quam jucundum*, etc., sur un mode si suave que les chantres avaient peine à leur imposer silence. Une fois on fit trois stations, et Savonarole, qui portait le saint Sacrement avec une ferveur admirable, prit à témoin la sainte Trinité qu'il était envoyé à Florence pour y annoncer la rénovation de l'Église¹.

A la fin, convaincu que les faibles étaient suffisamment édifiés et éclairés, tant par ses écrits que par ceux des hommes savants et vertueux qui avaient pris sa défense², il résolut d'exercer publiquement son

¹ Burlamacchi, p. 101. — Annales du couvent de Saint-Marc.

² ... *Quo facto*, dit Pierre de la Palue (4 Dist., 18, q. 1), *amplius non est scandalum pusillorum, sed Phariseorum, unde contemnendum.*

Citons seulement les Traités publiés par Dominique Benivieni,

ministère sans tenir compte du scandale des pharisiens. La nuit et le jour de Noël, il chanta les trois messes et donna la communion à ses religieux, à un grand nombre de séculiers, et à plus de trois cents jeunes gens, venus dévotement pour assister à la messe de l'Aurore. Après cette messe, les séculiers prirent part à une procession qui parcourut l'intérieur du couvent et fit le tour de la place Saint-Marc.

La Seigneurie élue en janvier lui était entièrement

chanoine de la cathédrale (6 mai 1496); Georges Benigni, de l'Ordre des Mineurs (*Propheticæ Solutiones*, avril 1497); les *Réponses* du P. Paul de Fucechio (1497-1498), du même Ordre, aux *Conclusions* du P. Léonard, de l'Ordre de Saint-Augustin, et surtout l'opuscule de *Injustâ excommunicatione* (1497), par le comte F. Pic de la Mirandole. (Voir Quéatif, *loc. cit.*, vol. II, 3-70.)

Le P. Bartoli réfute, à la fin du chapitre cité, l'objection de ceux qui prétendent que Savonarole donnait ainsi un *mauvais exemple, en se faisant justice à lui-même, et en jugeant en sa faveur dans une sentence portée par le Pape...* « Savonarole ayant « appris à l'école des Pères et des docteurs les plus célèbres comment il fallait se comporter dans le cas d'une excommunication pareille, on ne saurait soutenir que des hommes d'une si « haute sagesse lui aient eux-mêmes frayé la voie à ce prétendu « mauvais exemple. Non, il ne fut pas juge dans sa propre cause; « cela ne convient jamais dans un cas douteux. Il jugea la vérité « telle qu'elle apparaissait sans voile, sans ambages, sans obscurités, et, par là même, n'exigeant pas le jugement d'un tiers. Il ne jugea pas la sentence du Pape; il estima seulement « qu'une censure aussi grave, portée sans de justes motifs, ne « pouvait pas lui inspirer la même crainte qu'une condamnation « légitime, et il ne crut pas devoir s'abstenir plus longtemps de « communiquer avec le peuple, parce que tous ceux qui ne refusaient pas de fermer les yeux à la lumière pouvaient connaître aisément que, dans ces conjonctures, le Pape avait dépassé les « bornes : *Quos ultra citraque nequit consistere rectum.* »

dévouée. Pour lui donner un témoignage public de vénération, elle se rendit en corps à Saint-Marc, le jour de l'Épiphanie. Savonarole chanta la messe; les magistrats y firent l'offrande et baisèrent un à un la main du célébrant.

Le 9 janvier, Dominique Bonsi partit pour Rome en ambassade, avec les mêmes instructions que ses prédécesseurs. Le Pape exigea préalablement de nombreuses garanties de la part des Florentins. Après un mois de pourparlers, il déclara, dans l'audience du 8 février, qu'il fallait régler d'abord l'affaire de Pise, et qu'ensuite il ferait tout son possible pour accorder à la république ce qu'elle désirait¹.

Déjà la Seigneurie, lassée de ces lenteurs et de ces tergiversations, avait ordonné de préparer toutes choses à la cathédrale pour que Savonarole y reprît ses prédications, et d'y rétablir les bancs et les tribunes, comme pendant le carême de 1496. Léonard de Médicis, vicaire de l'archevêque, alors absent, ayant voulu protester, les magistrats lui intimèrent de donner sa démission dans deux heures, sous peine d'être déclaré rebelle.

L'ambassadeur de Ferrare, désirant connaître les dispositions personnelles de Jérôme, vint lui rendre visite au couvent de Fiesole, où il se reposait². Celui-ci lui répondit qu'il se disposait à prêcher le carême

¹ Documents Gherardi, p. 101-103.

² Doc. Capelli, p. 101-103.

prochain, mais qu'il ignorait encore le jour où il commencerait. A l'objection qui lui fut faite, touchant les murmures et le scandale qu'il pourrait occasionner dans la ville, en prêchant malgré l'excommunication, il répondit simplement que « si la *censure* avait été portée légitimement, *servatis servandis*, il se garderait bien de ne pas la respecter, et qu'il était plus que certain que sa parole ne provoquerait ni scandale ni désordre. »

En effet, il remonta en chaire¹, le 11 février, dimanche de la Septuagésime. Un mois après, estimant qu'il devait faire un suprême effort en faveur de la rénovation de l'Église, et que l'heure était enfin venue d'*ouvrir la cassette, dépositaire de son grand secret*, dont il parlait aux Florentins depuis plus de deux ans, il écrivit ou plutôt fit écrire aux princes chrétiens pour les adjurer de prendre en main les intérêts si gravement compromis de la chrétienté, et de provoquer la réunion d'un concile.

Est-ce à dire, néanmoins, que Savonarole fut, à proprement parler, un désobéissant, un révolté, un orgueilleux? Est-ce à dire « qu'après s'être enflammé de la plus louable passion pour le renouvellement de l'Église, qu'après en avoir fait le but de sa vie,

¹ L'ambassadeur Tranchedini écrivait au duc de Milan que *Fra Lauro*, passant à Florence, avait constaté les préparatifs faits à la cathédrale : « Ils auraient suffi, disait-il, pour saint Jean l'Évangéliste et pour un nouveau saint Paul. » Bologne, 3 février 1498.

avait méconnu la condition fondamentale de cette œuvre essentiellement catholique, ... et s'était entêté de sa mission réelle ou supposée jusqu'à la placer au-dessus de l'obéissance qu'il devait au chef de l'Église?... si bien que la sincérité historique ne permet pas de le couronner de l'auréole du saint et du martyr ; car pour atteindre à cette pure et complète grandeur, il lui a manqué l'humilité chrétienne¹. »

Il est facile, répondrons-nous, de jeter à la tête de ce grand homme, pour le discréditer, de pareilles accusations. Mais on devrait du moins prendre la peine de les justifier par des faits sévèrement contrôlés et sagement appréciés d'après les circonstances extraordinaires où ils se sont produits. Et d'abord, comment les concilier avec ce que nous racontent ses premiers biographes et les témoins les plus intimes de sa vie ? Quoi ! tous affirment qu'il pratiqua constamment, excellemment, les deux grandes vertus chrétiennes et religieuses, l'obéissance et l'humilité ! Et l'on voudrait faire croire que tout à coup il se prit à les offenser de la manière la plus flagrante, la plus scandaleuse, au moment même où elles s'imposaient à lui comme un devoir à la fois le plus élémentaire et le plus rigoureux ! En vérité, c'est mériter après coup les reproches que Savonarole adressait d'avance à ses adversaires, en disant aux Florentins : « Vous verrez qu'ils finiront par inventer une *pappolata* à mon

¹ P. J. Brucher, *Études religieuses*, art. cité, p. 289, 291, 296.

« endroit ; ils m'accuseront sottement d'une chose ,
 « absolument contraire aux actes et aux déclarations
 « de toute ma vie¹. »

Ensuite, s'il est vrai que Savonarole a *voulu se soustraire au contrôle de l'autorité suprême de l'Église et exercer sa mission au mépris de cette autorité*, comment expliquer la vénération et la dévotion qu'il a inspirées à plusieurs papes et à de grands saints ? *La Civiltà cattolica*², nous le savons ; a eu soin de nous prévenir que ces personnages n'auraient pas manqué de *modifier leurs idées*, s'ils avaient *connu les faits*, comme nous pouvons les connaître aujourd'hui, grâce aux *nouveaux documents*. Mais, pourtant, quel Pape fut mieux à même que Jules II de juger le pontificat d'Alexandre VI et la conduite de Savonarole ? D'ailleurs, les saints ne sont-ils pas souvent éclairés par une lumière supérieure à la lumière historique, et n'est-il pas dit que parfois *leur esprit énonce plus de vérités que sept sentinelles en observation sur un poste élevé* ? (*Eccles.*, xxxvii, 18.) Saint François de Paule ne jouissait-il pas de cette lumière, lorsqu'il écrivait la lettre prophétique dont nous avons prouvé l'authenticité ? Saint Philippe de Néri avait-il besoin de ces documents pour conserver dans sa cellule l'image de Savonarole, qui le représentait la tête entourée de

¹ Page 101.

² Série iv, vol. XII, p. 571.

rayons, et pour s'écrier dans l'église de la Minerve, au moment précis où la commission chargée de l'examen de ses écrits rendait une sentence d'absolution, au palais du Vatican : « Victoire ! victoire ! Le Seigneur a fait rendre justice à l'innocence ! » Était-il nécessaire, enfin, que sainte Catherine de Ricci les eût sous les yeux pour composer ses belles strophes en son honneur, afin de lui exprimer sa tendre et vive reconnaissance pour les guérisons multipliées et les apparitions merveilleuses dont il l'avait favorisée ? Aussi bien, les faits que nous avons puisés aux sources les plus authentiques, les *documents nouveaux* n'ont-ils pas déjà déposé en sa faveur ?

Cherchons donc à bien connaître l'esprit qui animait ce grand apôtre et à découvrir le motif véritable qui le fit réparaître sur la chaire de Florence, malgré son excommunication.

« La question, dit le P. Bartoli, est plus facile à éclaircir et à résoudre que beaucoup ne se l'imaginent. En soi, il est vrai, le mot *désobéissance* offense les oreilles pieuses ; mais la piété elle-même ne doit pas s'en tenir au simple son d'une parole, et faire abstraction de tous les rapports et de toutes les circonstances qui en modifient profondément la nature, la signification et la valeur¹. »

¹ *Loc. cit.*, cap. xxi. Dans ce chapitre, le P. Bartoli, supposant à tort que Savonarole avait recommencé à prêcher, en 1496, malgré la défense du Pape, s'applique à montrer qu'il ne le fit pas sans de graves motifs.

Rappelons - nous les actes et les déclarations passés de Jérôme. En 1495, sous le coup d'un bref qui lui adressait les reproches les plus graves, les plus immérités, et lui interdisait la parole, il avait écrit à un religieux de ses amis : « Si je ne puis dégager
« autrement ma conscience qu'en obéissant à ce bref,
« j'obéirai, dût mon obéissance entraîner la ruine du
« monde entier ; car je ne veux pas pécher dans tout
« ceci, même véniellement » (15 septembre). Le 16 octobre suivant, le Pape, agréant à demi ses excuses, avait maintenu sa défense. Savonarole s'était soumis aussitôt et avait gardé le silence, malgré les ordres contraires de la Seigneurie, jusqu'au jour où il avait appris de Rome que l'interdiction était levée.

Or, on n'en saurait douter, ses dispositions intérieures n'étaient nullement changées. Pour rien au monde, il n'eût consenti à commettre le moindre péché véniel, et partant, s'il remonta en chaire, c'est qu'il sentait sa conscience dégagée, c'est qu'il était pleinement convaincu de ne pas offenser Dieu.

« Alexandre VI, remarquons - le bien, n'avait pas fait un commandement formel, absolu, de ne plus prêcher ; il ne lui en avait pas intimé l'ordre pur et simple : dans ce cas, Jérôme n'aurait pas hésité un seul instant à se soumettre. Ici, toute autre était la situation qui résultait de la censure fulminée contre lui. Sa validité impliquait, comme condition essentielle, l'existence des motifs allégués, c'est-à-dire qu'il

était vraiment *fauteur de désordre et de scandale*, vraiment coupable *d'hérésie et de désobéissance*; sinon elle s'annulait d'elle-même, ou, plutôt, elle se transformait en *sentence comminatoire*. Jérôme avait éclairé ses supérieurs sur son orthodoxie et sa soumission; il leur avait donné les preuves les moins équivoques de son respect et de son humilité, en interrompant ses prédications pendant plus de neuf mois; des hommes de science et de vertu avaient pris publiquement sa défense; la Seigneurie de Florence avait corroboré leur témoignage par les protestations les plus respectueuses et les supplications les plus ardentes. Dès lors, ne pouvait-il pas se croire en droit de reprendre le cours de ses travaux apostoliques, en pensant que la censure était retirée, au moins secrètement, par celui-là même qui l'avait lancée¹ ? »

Il y a plus. Jérôme, prévoyant le point extrême où ses ennemis pousseraient leur malice et leur perversité, avait souvent traité en chaire la question de la validité d'un précepte opposé au bien commun et à la charité². Appuyé sur la doctrine incontestée de saint Thomas, il avait établi en principe qu'un tel précepte était nul et sans valeur, et que, personnellement, il se croirait obligé de s'incliner en cas de doute, et, dans le cas contraire, d'obéir non à *la lettre et aux paroles*, mais à *l'esprit et aux intentions*.

¹ Bartoli, *loc. cit.*

² Voir p. 84.

Eh bien ! lorsque après avoir beaucoup prié, médité, consulté, il eut acquis la conviction que son abstention prolongée ne ferait que compromettre de plus en plus tous les intérêts temporels et spirituels de la cité, dont il était *le père et la mère*, non-seulement il estima qu'il pouvait reprendre son ministère, malgré l'excommunication, mais il crut qu'il y était absolument obligé en vertu de la charité, la loi suprême et universelle¹.

Écoutons-le s'expliquer devant les Florentins, et justifier lui-même sa conduite dans ses rapports avec le Souverain Pontife.

La première fois qu'il remonta en chaire, il prit pour texte et pour matière le psaume : *Domine, quid multiplicati sunt qui tribulant me?* Il commença par adresser à Dieu une admirable invocation, et, après avoir rassuré ses disciples, il ajouta : « Nous avons
« fourbi nos armes en faisant des prières et des sup-
« plications solennelles. De son côté, le démon a pré-
« paré ses soldats... Ils veulent célébrer un carnaval
« plein de vices ; nous en ferons une Pâque remplie
« de prières et de louanges à Dieu, et nous verrons
« ensuite qui l'emportera... Je reste joyeux au sein
« des tribulations ; signe authentique que j'ai dans
« mon cœur un trésor qui le remplit d'allégresse.
« Viennent donc les tribulations tant qu'elles vou-
« dront ! Je dormirai en paix mon doux sommeil. Cela

¹ Voir Quetif, *loc. cit.*, p. 241... *Cur F. H. publicas resumpserit conciones*, etc. etc.

« est naturellement impossible à l'homme en proie à
« la douleur, et vous prouve assez que je suis soutenu
« par une force invisible...

« Voyons maintenant si je pourrai résoudre la ques-
« tion de l'excommunication, sur laquelle vous avez,
« dites-vous, des scrupules? Est-ce que vous en êtes
« là, vous autres? » Il promena un instant ses re-
gards sur l'auditoire et reprit : « J'examinai s'il y
« avait des scrupuleux dans cette enceinte... Ne crai-
« gnez rien, pusillanimes : le Seigneur est avec
« nous. Je veux résoudre cette question sans invo-
« quer tant de canons et tant de textes, comme on le
« fait : je veux être compris de tous, même des
« femmes et des enfants.

« — Et d'abord, je soumets tout ce que je dirai à la
« détermination de la sainte Église romaine, afin que
« vous n'alliez pas croire que je veux m'en écarter. —
« Dieu est la cause première et l'agent principal ; il
« gouverne les choses et les hommes par des agents
« secondaires qui sont ses instruments, comme la
« scie entre les mains de l'ouvrier, et chaque fois que
« l'agent secondaire agit contre le bien commun et
« la charité, il agit contrairement à la sagesse, aux
« intentions et à la fin de l'agent principal. Dès lors
« il cesse d'être un instrument, une scie véritable ; il
« n'est plus qu'un *fer brisé*... Or les supérieurs, les
« princes peuvent cesser d'être instrument de deux
« manières : ou *par leur propre malice*, ou *par celle*
« *de ceux qui les ont trompés et circonvenus*. Même

« dans ce dernier cas, on ne doit pas leur obéir, parce
 « qu'ils sont alors conduits, non par la main de l'agent
 « principal, mais par les auteurs de ces fausses sug-
 « gestions. Ainsi du Souverain Pontife : il peut errer
 « par malice, lui aussi, et en agissant contre sa con-
 « science ; mais nous ne devons pas dire cela, nous
 « devons en laisser le jugement à Dieu et présupposer
 « que son intention est bonne¹. Je dis qu'il a été
 « induit en erreur ; car, ne pouvant être partout, on
 « lui fait souvent de faux rapports. En ce qui me
 « concerne, il est manifeste qu'on l'a trompé et cir-
 « convenu, puisque dans la bulle d'excommunication
 « il m'a reproché des choses d'une évidente faus-
 « seté, comme d'avoir prêché un *dogme pervers*, et
 « *refusé de comparaître quand j'ai été cité ad me*
 « *purgandum*, etc. — Or, quel but se proposaient-ils,
 « les auteurs de ces fausses suggestions ? Tous le
 « savent, jusqu'aux enfants. Ils ne se proposaient pas
 « autre chose que de jeter à terre le bien commun et
 « les bonnes mœurs ; ils n'avaient nul souci que par là
 « la voie fût ouverte à tous les vices. On l'a bien vu
 « après que l'excommunication a été publiée : signe
 « évident qu'ici l'instrument n'a pas été dirigé par
 « l'agent principal...

« *La charité est la plénitude de la loi chrétienne.*
 « Elle est la fin suprême de la théologie, du droit
 « canonique et civil, de toutes les cérémonies de

¹ Déclaration renouvelée dans le sermon du 18 février.

« l'Église et du monde entier ; car le monde a été
« fait pour l'homme, et dans l'homme le corps est
« ordonné à l'âme, comme celle-ci à la grâce et à la
« charité. Donc, nul ne peut porter un commande-
« ment contraire à cette loi universelle, et tout homme
« doit préférer mourir plutôt que de faire quelque
« chose contre la charité. Dites-moi, celui qui voit
« le loup venir pour dévorer les brebis, qui voit que
« les âmes se perdent et qu'on agit contre la cha-
« rité, celui-là ne doit-il pas sacrifier sa vie pour le
« troupeau ? On ne saurait donner un plus grand té-
« moignage d'amour. Et cet homme-là serait excom-
« munié ! N'en croyez rien ; excommunié soit plutôt
« celui qui agit contre la charité !...

« Quoi ! vous voudriez que j'abandonnasse mes en-
« fants, qui sont aussi les vôtres, et que Dieu a retirés
« du monde pour les faire vivre dans le cloître sous
« mon ombre ! Le bon pasteur, loin d'abandonner ses
« brebis, sacrifie sa vie pour elles. Aussi, plutôt que de
« les abandonner, je me ferais couper en mille mor-
« ceaux. Vous ajoutez : Entrez dans la Congrégation
« Toscano-Romaine. — Jamais : je ne veux pas que
« mes enfants élargissent leur vie, et je préfère mourir
« plutôt mille fois. Je dirai encore ceci hardiment,
« puisque vous le voulez, Seigneur ! Ces femmes et
« ces enfants réformés, ces citoyens convertis, ne
« sont-ils pas également mes enfants spirituels ? On
« me dit de me rendre à Rome ; on voudrait me les
« faire laisser entre les mains des joueurs, des sodo-

« mites, des pervers de toute sorte ! Je leur per-
 « mettrais d'abandonner le bien commencé pour re-
 « tourner en arrière ! Je renoncerais à la prédica-
 « tion, comme ils le voudraient ! Jamais : ce serait
 « agir contre la charité !

« — Que voulaient-ils, ceux qui ont circon-
 « venu et trompé le Pape ? Quiconque n'est pas
 « aveugle le sait très-bien. Quel but avaient-ils, en
 « nous imposant silence, en nous faisant entrer dans
 « la nouvelle Congrégation ? Oui, disons la vérité,
 « quelle était leur intention ? Nulle autre que celle
 « de ruiner le bien public et d'établir un tyran dans
 « la ville : il ne faut rien dissimuler ici. Quel était
 « le but constant de leurs agissements à Rome ? Ah !
 « ils n'avaient nul souci des intérêts moraux ; ils
 « s'inquiétaient uniquement des intérêts politiques.
 « Cela ne les empêchait pas de répéter partout que le
 « *Frate* faisait de la politique. Eh bien ! citoyens,
 « c'est vous qui êtes le *Frate* ; ce n'est pas tant à
 « moi qu'ils en veulent sous ce rapport ; c'est à vous,
 « et afin de mieux réussir dans leurs desseins, ils
 « se couvrent de mon manteau¹... — La ruine du
 « bien commun et des bonnes mœurs, telle donc a
 « été l'intention, tel le but de ceux qui ont provoqué
 « cette excommunication, et vous comprenez dès lors
 « qu'en l'observant je me ferais leur complice, j'agi-
 « rais contre la charité.

¹ 18 février.



« — Ma doctrine a ranimé la foi et la vertu dans
 « votre ville. Peuple, cela n'est-il pas vrai? Tu m'es
 « témoin qu'il y a peu d'années encore, Florence
 « était plongée dans les ténèbres du paganisme. Elle
 « a maintenu la paix et la concorde parmi vous, et
 « vous lui avez plus d'obligation qu'envers le père
 « qui vous a donné le jour¹. Qu'est-il arrivé depuis
 « qu'elle n'a plus été enseignée et prêchée? La foi
 « chrétienne a été ébranlée; les mœurs ont dégé-
 « néré; les vices ont relevé la tête; la confusion et
 « le désordre ont commencé à tout envahir; les bre-
 « bis ont été livrées aux loups. — Oui, soyez certains
 « que depuis la fête de l'Ascension jusqu'à ce jour,
 « on a commis dans cette cité des péchés plus nom-
 « breux et plus graves qu'on n'en avait pas commis
 « les années précédentes, après l'établissement du
 « grand conseil². Cherchez maintenant s'il y a un
 « texte, une loi, un concile qui permet de laisser
 « s'accomplir de tels excès et de tels abus. Non, je
 « ne cesserai pas de prêcher; ce serait offenser la
 « charité. Car je vois bien des contradicteurs, mais
 « je ne vois pas un seul homme qui prenne cette
 « œuvre en main. Ah! si j'en voyais un, j'en serais
 « tout heureux, je l'embrasserais joyeusement! Qu'il
 « vienne, qu'il vienne, et nous chanterons ensemble:
 « *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare*

¹ 18 février.

² 25 février.

« *fratres in unum!* S'il est d'un autre ordre que le
 « mien, je ne l'embrasserai pas moins volontiers en
 « chantant le même cantique! Mais je n'en vois point
 « un seul, et c'est pour cela que je ne saurais aban-
 « donner cette œuvre. Dites-moi, je rencontre un
 « malheureux qui se meurt de faim, je puis le secou-
 « rir, et personne autre n'est là. Est-ce que je n'y
 « suis pas obligé? est-ce que, s'il venait à mourir, je
 « n'en serais pas responsable¹?

« — Si vous étiez frappé d'excommunication pour
 « n'avoir pas payé cent ducats, dont vous n'êtes nul-
 « lement débiteur, vous n'auriez rien à craindre; et
 « même vous ne seriez pas obligé d'observer cette
 « censure du jour où vous vous seriez justifié publi-
 « quement. Bien plus, si vous étiez excommunié,
 « de telle sorte que votre soumission violerait le pré-
 « cepte de la charité, vous seriez obligé de ne pas
 « vous soumettre, de même que vous seriez obligé
 « de désobéir si on vous commandait, sous peine
 « d'excommunication *latæ sententiæ*, de ne pas as-
 « sister un indigent dans le cas d'extrême néces-
 « sité².

« — La doctrine chrétienne ne vous enseigne-t-elle
 « pas que si vous pouvez corriger votre frère, et
 « l'amener à la vertu, vous devez y travailler de votre

¹ 18 février. — Ses disciples venaient souvent lui dire pendant qu'il gardait le silence : « Quand donc prêcherez-vous? Nous mourons de faim. » Villari, Doc., p. CCLVI.

² 25 février.

« mieux, souvent sous peine de péché mortel. Si telle
« est l'obligation générale envers un homme, com-
« bien plus grande, plus impérieuse, est l'obligation
« envers tout un peuple, envers l'Église entière!
« Aussi, celui qui a reçu du Christ la grâce de rame-
« ner les pécheurs, pèche-t-il gravement s'il ne le
« fait pas quand il le peut. Car nul ne peut dispen-
« ser dans les commandements qui impliquent la fin
« même de la loi, et moins encore ordonner le con-
« traire. Or, cette excommunication, je vous le de-
« mande encore, ne tend-elle pas évidemment à
« empêcher le bien, à encourager le mal? Ne com-
« mande-t-elle pas ainsi directement contre la fin
« même de la loi, qui est l'amour de Dieu et du pro-
« chain ¹? — Voilà, certes, des raisons prises dans
« les racines mêmes de l'arbre, et non aux extrémités
« des rameaux et du feuillage ².

« Il est vrai, beaucoup ne croient pas à la vali-
« dité de cette excommunication, mais pour un tout
« autre motif, parce qu'ils ne croient ni à Jésus-
« Christ ni à l'Église; et comme celle-ci favo-
« rise leurs intérêts, ils voudraient bien qu'elle fût
« valide ³. — Pourtant, il y a des gens vertueux qui
« ont des scrupules. — Qu'ils prient avec une inten-
« tion droite, et ils seront éclairés; car la *lumière*

¹ 18 février; it. 14 mars.

² 25 février.

³ 18 février.

« brille dans les ténèbres pour ceux qui ont le cœur
« droit¹.

« Voyez quelle étrange chose ! Tous disent que
« cette excommunication est invalide devant Dieu ;
« mais ils ont des scrupules par rapport à l'Église...
« Dites-moi, prêtres et pasteurs, ne confessiez-vous
« pas en 1478, quand le pape Sixte IV eut frappé la
« ville d'interdit après la conjuration des Pazzi ? Ne
« célébriez-vous pas la messe ? Ne faisiez-vous pas les
« offices ? Pourquoi n'agissez-vous pas de même au-
« jourd'hui ? Pourtant je n'ai fait pendre aucun prêtre,
« aucun archevêque, moi ! Je n'ai immolé, je n'ai mis
« personne à mort, moi ! — Ah ! c'est qu'en ce temps-
« là on défendait l'État ! — Eh bien ! moi, je défends
« l'État du Christ, la foi et la vie chrétienne. Vous
« prétendez, contrairement à la teneur du bref et à la
« doctrine des théologiens les plus autorisés, tels que
« saint Antonin, que ceux qui ont communiqué avec
« moi sont excommuniés *ipso facto*². Vous ne voulez
« pas, dites-vous, aller au chœur dans la crainte de
« participer *in divinis* avec ceux qui m'ont parlé ou
« qui ont assisté à ma prédication ? Mais, alors, pour-
« quoi êtes-vous allés naguère à des obsèques où se
« trouvaient les religieux de Saint-Marc ? Pourquoi
« êtes-vous allés dire la messe au palais de la Sei-
« gneurie, dont les membres étaient venus aupara-

¹ 11 février.

² 25 février. — Voir aussi sa lettre à un ami. (Quetif, *loc. cit.*, p. 195, 196.)

« vant à Saint-Marc pendant qu'on y célébrait? Est-ce
 « que tous ceux qui assistent à mes sermons n'ont
 « pas coutume d'entendre la messe ici même? Quelle
 « inconséquence ¹!

« Au temps du Sauveur, il fut édicté que qui-
 « conque confesserait son nom serait excommunié
 « et rejeté de la Synagogue. Quant à moi, je veux
 « toujours confesser le Christ; je veux être avec lui
 « et les excommuniés de cette sorte. — Comparez donc
 « entre eux mes contradicteurs et mes approbateurs.
 « Ceux-là sont généralement des hommes remplis de
 « vices; ceux-ci, au contraire, sont vertueux et purs;
 « ils se confessent et communient souvent. Pas un
 « homme de mérite parmi les premiers n'a osé mettre
 « en écrit et publier ses raisons. Je les défie tous :
 « qu'ils le fassent, et vous verrez qu'ils seront bien-
 « tôt confondus ². — Non, je n'ai pas offensé Dieu en
 « agissant comme je l'ai fait, et si nous avons été
 « maudits d'en bas, nous avons été bénis d'en
 « haut ³... »

Le jeudi suivant, tous les bons prêtres et religieux de la ville répondirent au rendez-vous qu'il leur avait

¹ 18 février.

² 18 février.

³ « Que si néanmoins, dit le pieux P. Souèges, le grand prêtre le rejeta extérieurement de l'Église, il ne laissa pas d'être reçu aussi favorablement de Jésus-Christ que cet aveugle le fut autrefois, lorsqu'ayant défendu constamment sa cause devant les scribes et les pharisiens, ils le chassèrent de leur Synagogue. » (*Année Dominicaine*, mai, t. II, p. 258.)

donné au couvent de Saint-Marc, pour les entretenir sur le *sacerdoce*. En les voyant si nombreux, il se rendit à l'église, et commenta devant eux le sixième chapitre du Lévitique. A la fin, il paraphrasa la prière si touchante de Jérémie : *Recordare, Domine*, etc. Son émotion pénétra bientôt dans les cœurs de tous les assistants, et il descendit de chaire, après les avoir bénis, en pleurant et en sanglotant avec eux.

Pendant ce temps, la Seigneurie poursuivait activement ses négociations touchant la dîme sur les biens ecclésiastiques et la restitution de Pise. Le 22 février, le Pape demanda à son ambassadeur si les Florentins voulaient s'engager expressément à s'opposer à Charles VIII, dans le cas où il reviendrait en Italie. Celui-ci ayant répondu qu'il n'avait rien à ajouter à sa première déclaration : « Je vois bien, reprit alors le Pape, que l'orateur de Venise a raison ; vous refusez toujours de vous détacher du roi de France, et vous ne faites rien sans son consentement. » Et se levant tout à coup, il refusa de l'entendre davantage. Avant de sortir de la salle, il se retourna pour ajouter : « Allez, faites prêcher Frère Jérôme ; je n'aurais jamais cru que vous me traiteriez de la sorte. »

Le lendemain, les Dix de Balìa écrivaient à Dominique Bonsi : « Puisque vous êtes pleinement informé, vous pouvez aisément conjecturer dans votre sagesse que c'est là une œuvre qui *déborde les limites naturelles* ; nous ne savons plus que vous

« en dire, sinon que vous agissiez de votre mieux
« pour le bien de notre cité¹. »

L'œuvre, en effet, prenait des proportions de plus en plus extraordinaires. Le matin du carnaval, selon l'invitation adressée publiquement par Savonarole à tous ceux qui croyaient en lui, une grande foule d'hommes, de femmes et d'enfants accourut à l'église de Saint-Marc pour y communier dévotement de ses mains. Après la messe, il prit le saint ciboire et se dirigea vers une estrade qui s'élevait devant la porte d'entrée. « Florentins, s'écria-t-il en présence de la
« foule qui se pressait à l'intérieur et sur la place,
« voulant vous rendre encore plus certains de la vé-
« rité, j'adjure notre Dieu, Un et Trine, dont le Fils
« est ici présent, de me donner la mort, si tout ce
« que je vous ai annoncé jusqu'à ce jour n'est pas
« vrai, si la censure dont j'ai été frappé est efficace
« et valide. » Après un quart d'heure de silence et d'attente, il descendit et rentra dans la sacristie, pendant que le peuple se retirait, tout frémissant d'admiration. Le soir, une immense procession, partie du couvent de Saint-Marc, parcourut les rues de la ville. On recueillit d'abondantes aumônes, et le deuxième *Bruciamiento delle vanita* eut lieu sur la place de la Seigneurie, au chant du *Te Deum*. Les *Compagnacci*, furieux, accablèrent d'injures les jeunes gens et les enfants, « et, pires que des païens et des Turcs, » arra-

¹ Documents Gherardi, p. 104-106.

chèrent à plusieurs, pour les profaner, les petites croix rouges qu'ils portaient en main¹.

« On revint néanmoins vers la place Saint-Marc. Là, on arbora au centre l'image du Sauveur crucifié, entouré des enseignes des quatre quartiers, et on forma trois rondes : la première, composée des religieux sortis sans chape du couvent ; chaque novice était accompagné d'un enfant vêtu en ange ; la deuxième, des jeunes clercs et des jeunes laïques ; la troisième, des prêtres et des vieillards, qui, dépouillant toute sagesse humaine et le front couronné de guirlandes, s'accompagnèrent chacun d'un homme d'âge mûr. On dansa joyeusement jusqu'au coucher du soleil, en chantant des *Laudes*. Le Père les regardait d'un lieu retiré, et son cœur était rempli d'allégresse. »

Le 25, le Pape, aigri par les rapports des ennemis de Savonarole et par l'ambassadeur vénitien, fit appeler les deux ambassadeurs florentins. Il leur dit, sur un ton courroucé, qu'il ne comprenait pas comment la Seigneurie laissait violer ainsi les censures apostoliques, et leur enjoignit d'expédier immédiatement une estafette pour lui signifier que, si elle ne défendait pas de prêcher à Jérôme avant le premier jour de carême, il lancerait l'interdit sur la ville². Le 26, au soir, il envoya lui-même deux brefs à Florence. Le premier

¹ Sermon du premier jour de carême, 1498 ; Burlamacchi, *loc. cit.*, p. 117.

² Documents Gherardi, p. 106-108.

ordonnait aux chanoines de la cathédrale de s'opposer absolument à ce que Savonarole continuât à prêcher dans leur église. Le deuxième¹ était adressé à la Seigneurie. Le Pape y rappelait le bref d'excommunication, après avoir renouvelé toutes les accusations antérieures qui l'avaient motivée, et ajoutait : « Nous
 « avons appris, non sans une vive douleur, qu'il n'en
 « avait tenu aucun compte, et qu'un grand nombre de
 « fidèles communiquaient avec lui *in divinis*, avec l'au-
 « torisation des magistrats. Nous vous ordonnons, en
 « vertu de la sainte obéissance, et avec menace de frap-
 « per la ville de l'interdit et des autres peines ecclé-
 « siastiques, de nous envoyer Jérôme sous bonne garde,
 « car nous le traiterons avec bonté, s'il est repentant,
 « ou tout au moins de l'emprisonner dans un lieu où
 « il ne pourra communiquer avec personne. »

Le lendemain, Alexandre VI s'était un peu calmé. Il déclara aux deux ambassadeurs de la manière la plus aimable qu'il était on ne peut mieux disposé envers leur république, qu'il s'efforçait de leur faire rendre Pise, et que si Savonarole voulait obéir, en rentrant dans le silence et la solitude, selon la teneur du bref, il ne tarderait pas longtemps à l'absoudre de toute censure encourue jusqu'à ce jour².

Malheureusement, les intérêts temporels et politiques restaient en jeu. Le 1^{er} mars, sur le conseil du

¹ Villari, II, Doc. XLII. — L'original se trouve en double aux archives de Florence. Documents Gherardi, p. 103.

² Doc. Gherardi, p. 103, 109.

cardinal Ascanio Sforza, frère du duc de Milan, qui cette fois soutenait les Florentins, le Pape convoqua tous les ambassadeurs. Il leur exposa qu'il était urgent de restituer Pise, afin que tous les États italiens fussent unis, à la veille de la rupture de la ligue. Seul, l'orateur vénitien protesta énergiquement. Il exigea d'abord l'adhésion de Florence à la ligue italienne, et déclara qu'il avait pour instructions de remettre simplement Pise en liberté, sous une certaine dépendance des Florentins, qui devraient donner des garanties, bien qu'ils ne fussent pas trop capables d'en donner, surtout en argent, attendu qu'ils étaient *faillis*. Il ne manqua pas d'ajouter hypocritement, afin d'irriter le Pape, qu'en laissant prêcher Savonarole, ils montraient le peu de cas qu'ils faisaient du saint-siège. Alexandre VI s'empressa de répondre qu'il ne s'en inquiéterait pas s'ils obéissaient à ses ordres¹.

Savonarole venait d'aborder l'exposition du livre de l'Exode, qu'il trouvait adapté à la condition des temps. Apprenant l'arrivée du bref, il annonça à ses auditeurs que désormais il ne prêcherait plus à la cathédrale, mais à Saint-Marc, et aux hommes seulement. « Les
« enfants d'Israël doivent souffrir un peu, leur dit-il
« à la fin de son sermon; nous ne sommes pas encore
« entre la mer et la montagne. O Seigneur, je vous
« recommande ces bons citoyens, quoiqu'ils n'aient
« pas encore accompli tout le bien voulu. Je vous

¹ Doc. Gherardi, p. 109, 110.

« en prie, Seigneur, faites retomber toutes les tribu-
 « lations que vous leur réserviez sur moi et sur mes
 « frères : nous les accepterons joyeusement¹. »

La Seigneurie, nouvellement élue, convoqua le 3 mars une *Pratica*², afin de délibérer sur la réponse à faire au bref envoyé, et, quoique hostile en partie à Savonarole, elle se fit, le même jour, l'interprète éloquente et fière des sentiments de la majorité³. « Très-saint Père, « dès que l'envoi de votre bref a été connu de Jérôme « Savonarole, qui s'y trouve appelé *fiils d'iniquité*, il a « abandonné la cathédrale, où il enseignait au peuple « la foi et la morale, et s'est retiré dans son couvent, « afin de céder un peu aux clameurs de ses détract-
 « teurs, jusqu'à ce que V. S. soit apaisée, en appre-
 « nant, par des messagers mieux informés, la faus-
 « seté des accusations portées contre lui, à savoir :
 « *qu'il sème de graves erreurs, dangereuses pour les*
 « *chrétiens, et que sa prédication en scandalise un*
 « *grand nombre.*

« Nous pouvons attester, nous, que cet excellent
 « ouvrier de la vigne du Seigneur y a cueilli plus de
 « fruits qu'aucun autre de son temps. Et, pour le pro-
 « clamer bien haut, si ces paroles sont vraies : *Annon-*

¹ Premier jour du carême.

² *Nuovi Documenti intorno a G. Sav.*, Doc. III, publiés par Clemente Lupi, Florence, 1866.

³ Voir Quetif, *loc. cit.*, avec la date erronée du 4 mai 1497. La date véritable est du 3 mars 1498. Nous avons trouvé l'original dans les archives de Venise : *Bolle e atti della Curia romana*. Ann. 1471-1517. Busta n. xxvii.

« *cez-nous les choses à venir et nous dirons: Vous*
« *êtes des dieux*; nous sommes obligés de le regarder
« comme plus qu'un homme, lui qui, il y a déjà huit
« ans, nous a prédit ce qui devait nous arriver; qui,
« depuis, n'a pas cessé, par ses enseignements, ses
« écrits et sa prédication, de nous faire progresser
« dans la religion et la vertu, en extirpant de notre
« cité toutes les mauvaises coutumes qui pouvaient
« s'y trouver. Dans son zèle pour la maison de Dieu, il
« a poursuivi sans relâche cette œuvre, et a excité
« ainsi contre lui la haine de ceux *qui préfèrent les*
« *ténèbres à la lumière*, en sorte que V. S., émue par
« leurs faux rapports, a fini par croire qu'il était un
« danger pour la religion chrétienne. Voici pourtant
« les fruits de ses labeurs: il a enseigné à tous la jus-
« tice; il a encouragé les citoyens à vivre sous un ré-
« gime d'égalité et de liberté; il a dévoilé toutes les
« manœuvres contre la république, et n'a pas permis
« que quelqu'un usurpât les droits de tous; il a ap-
« pris aux parents à bien élever et à bien instruire
« leurs enfants, afin qu'ils fussent un jour de parfaits
« chrétiens; il a persuadé aux femmes de renoncer au
« luxe et à la vanité, pour s'attacher au Christ, et
« aux enfants d'apprendre surtout à connaître la vie
« du Sauveur, et des saints; enfin il a fait rejeter loin
« de nous ceux qui étaient indignes du nom de chré-
« tien. Tout cela a provoqué aisément l'animosité de
« plusieurs concitoyens ou étrangers qui l'ont accusé
« de *renverser les murs de Jérusalem*, non pas tant

« pour nous faire sortir des sentiers de la justice, en
« nous privant de notre guide spirituel, que pour sus-
« citer des discordes civiles, dernier moyen qui leur
« reste de nous nuire et d'assouvir leur ambition.

« Nous regrettons donc de ne pas pouvoir obéir
« aisément aux ordres de V. S.; nous semblerions
« faire une chose indigne de notre cité et mériter
« ainsi le reproche d'ingratitude envers un homme
« qui a si bien mérité de nous. En outre, il nous
« serait impossible de l'essayer, tant est grande et gé-
« nérale la faveur qu'il s'est conquise par son inté-
« grité, sans troubler la paix publique et mettre plu-
« sieurs citoyens en danger : toutes choses que nous
« savons être abhorrées par V. S., laquelle n'exi-
« gera certainement pas que nous obéissions au prix
« de tels risques. Il nous est pénible d'apprendre
« que ces circonstances ont modifié vos bonnes dispo-
« sitions à notre égard. Notre ambassadeur nous
« avait écrit, il n'y a que peu de jours, combien vous
« vouliez favoriser notre république; et voilà que
« maintenant nous recevons des ordres qu'il nous est
« impossible d'exécuter sans compromettre à la fois
« notre dignité et notre sécurité. Du reste, bienheu-
« reux Père, nous vous supplions de soutenir notre
« cause aussi favorablement que vous l'avez fait jus-
« qu'à ce jour, et de vouloir bien ne pas agiter notre
« cité par de tels commandements. Ce serait augmen-
« ter nos malheurs pour l'avantage des autres.

« Quant à nous, nous agissons dans ces circons-

« tances en nous inspirant des sentiments qui nous
 « ont toujours animés envers l'Église et la foi catho-
 « lique, mais en protestant que notre république
 « nous tient plus à cœur que les intérêts d'autrui.
 « Puisse V. S. être dans les mêmes dispositions !
 « c'est le plus sûr moyen d'assurer notre sécurité et
 « d'être utile à toute l'Italie. Nous recommandons à
 « votre clémence notre ville et notre peuple. »

Les Dix de Balia écrivirent à leur tour, pour donner leurs instructions particulières à l'ambassadeur D.-Bonsi, chargé de communiquer au Saint-Père la réponse de la Seigneurie¹. « D'abord, lui disaient-ils, nous affirmons que nous sommes attristés de tout ce qui a causé du déplaisir au Saint-Père. Nous ne pouvons admettre néanmoins que s'il eût été, une fois, bien informé sur la conduite, la vie et la doctrine de Jérôme, il l'eût jugé tout autrement et n'eût pas procédé contre lui avec une telle rigueur. Il a repris ses prédications, non certes par mépris pour le siège apostolique, mais uniquement par zèle pour le bien de notre cité, et l'irritation que S. S. a ressentie et manifestée en l'apprenant prouve assez : ou qu'elle a été aigrie par les fâcheuses informations et les suggestions perverses de gens qui cherchent à provoquer parmi nous des scandales ou des dissensions ; ou, qu'elle n'a pas en vérité pour notre bien et notre salut l'affection paternelle et la charité dont nous l'avions crue animée

¹ Documents Gherardi, p. 112, 113.

jusqu'à présent. Ayez donc soin, à l'occasion, de la supplier d'agir en tout ceci avec sa clémence ordinaire, ainsi qu'il convient à sa charge pastorale et à la dévotion bien connue de notre cité pour le saint-siège, d'autant que F. Jérôme lui a déjà donné en partie satisfaction. Rappelez-lui qu'en présence des fruits merveilleux de ses œuvres excellentes, toute innovation qu'il nous imposerait deviendrait on ne peut plus périlleuse, dénoterait de sa part une fâcheuse disposition à notre endroit et nous obligerait à nous bien tenir sur nos gardes ; parce que, si nous y consentions, d'autres pourraient en profiter pour créer un grand scandale dans notre ville ; ce qui ne servirait en rien ni l'intérêt commun de l'Italie, ni les intérêts particuliers de Sa Sainteté¹. »

Le *feu allumé* à Rome par les événements de Florence était soigneusement attisé ; les nombreux et puissants ennemis de Savonarole avaient hâte de consommer sa ruine. Le célèbre Fra Mariano y prêchait le carême au couvent des Augustins. Plusieurs cardinaux et une grande foule vinrent l'entendre le 1^{er} dimanche : on savait que le Pape lui avait donné commission de réfuter les erreurs de Frère Jérôme. Il parla d'abord de

¹ Écrivant le même jour à F. Pepi, leur ambassadeur à Milan, ils ajoutaient : « Frère Jérôme continue simplement son ministère de prédication, en faisant le plus grand bien dans notre ville : il estime n'avoir encouru aucune censure, et d'après notre jugement et celui de plusieurs personnes bien informées, il a parfaitement justifié sa conduite... » Documents Gherardi, p. 113, 114.

la plénitude du pouvoir pontifical, et déclara que les apôtres avaient agi en vertu du Saint-Esprit, envoyé par le Père des lumières. « La vraie lumière est celle-
 « là, s'écria-t-il alors, non celle du *Ferrarais* qui,
 « éclairé par la lumière du diable, ose affirmer que le
 « Pape est un *fer brisé*¹. Le juif! le coquin! le scélé-
 « rat! » Après avoir vociféré les plus grossières injures, il dit à la fin, en criant comme un énergumène :
 « O Pape, ô cardinaux, comment tolérez-vous cette
 « hydre, ce monstre? On peut vous faire la nique au-
 « jourd'hui, et je vous la ferais moi-même si je n'étais
 « retenu par le respect. » Et il étendit ses doigts vers les cardinaux présents². Ceux-ci et tous les auditeurs furent plus que désappointés. Mais les ennemis de Jérôme n'en pressèrent pas moins le Pape d'en finir, en lui représentant que la surexcitation des esprits faisait redouter un schisme général, qui ne manquerait pas d'éclater s'il se rencontrait un chef ecclésiastique de grande autorité³.

L'ambassadeur de Florence était sur *les épines*, dans l'attente de la réponse de la Seigneurie : elle arriva le 6 au soir. Le lendemain il s'empessa d'écrire aux

¹ Mot appliqué, par Savonarole, à tout prince, à tout supérieur qui agit contre le bien commun et la charité.

² Villari, *loc. cit.*, Doc. xli. — « Ne savez-vous pas, disait Savonarole, le 14 mars, qu'on a mal parlé ouvertement du Pape ici même; qu'on a écrit qu'il était un infidèle, un Maure, élu par simonie. Et cependant celui-là n'est pas persécuté; il est le bon, il est le beau, lui, et les autres sont persécutés... »

³ Nardi, *Storia di Firenze*, lib. II, xxx.

Dix de Balia¹ : « Ce matin je suis allé trouver le Pape avec A. Bracci. Il nous a reçus en présence de l'évêque de Parme et nous a demandé communication de votre réponse. Après avoir entendu sa lecture, il a répondu qu'il en était très-surpris; qu'il savait très-bien ce qu'avait dit Savonarole; que vous n'aviez pas tenu grand compte de son bref, et qu'il était décidé à lancer l'interdit, si vous ne preniez pas vos mesures pour l'empêcher de prêcher; qu'après tout il ne le condamnait pas pour sa bonne doctrine, mais parce qu'il prêchait avec votre permission, quoique excommunié et refusant de demander l'absolution, ce qui était un mépris évident du saint-siège et un pernicieux exemple. J'ajoute qu'ayant fait relire vos lettres, il a soutenu, avec deux de ses secrétaires, malgré nos protestations, qu'elles étaient dictées par Savonarole, dont le style, disaient-ils, était fort reconnaissable. L'évêque de Parme, resté avec lui, après notre départ, nous a dit qu'il avait parlé de vous avec colère et force menaces. Il vous conseille instamment de faire des concessions pour échapper à un grave danger, car l'orateur vénitien l'a beaucoup irrité, Pierre de Médicis lui a fait des propositions, et nos ennemis de tout genre ne manqueraient pas d'en profiter pour nous nuire davantage. »

Les Dix de Balia lui répondirent qu'à leur avis, en examinant avec attention les réponses envoyées,

¹ Doc. Marchese, xx.

on n'y trouverait aucun point capable d'offenser S. S., et qu'en interprétant selon leur sens véritable les sermons de Jérôme, qu'Elle prétend avoir reçus de Florence, on verrait bien qu'ils sont parfaitement conformes à l'office d'un bon et fervent prédicateur, zélé pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes. « Du reste, vous êtes plus compétent que nous pour une semblable justification. Faites tous efforts pour que Pise nous soit rendue, malgré l'acharnement de nos adversaires, et ayez soin de représenter à S. S. les graves conséquences de l'interdit, etc. »

La situation de l'ambassadeur devenait intenable. Le 9, il avait déjà écrit à la Seigneurie pour lui annoncer que le Pape, exigeant à tout prix pleine et entière satisfaction, lui envoyait un nouveau bref par estafette, et que tous leurs amis étaient d'avis qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de s'y conformer¹.

Dans le bref du 9 mars, empreint d'ailleurs d'une bienveillance inaccoutumée, le Pape rappelait tout ce qu'il avait dit à l'ambassadeur et signifiait ne pouvoir supporter plus longtemps que Savonarole prêchât, en soutenant qu'il n'était nullement excommunié, et qu'il

¹ Le 16, il ajoutait : « Vous comprenez bien que chacun ici se moquerait de moi si j'essayais de montrer que l'excommunication est invalide ; car on ne supporterait pas qu'on discutât leur autorité, dont la plus grande part consiste dans les censures... Le cardinal de Pérouse m'a conseillé de ne pas voir le Pape avant d'avoir reçu votre réponse au dernier bref. Réfléchissez... ; vous pouvez remédier à tout en faisant suspendre pour quelque temps la prédication... Du reste, ma situation est telle que je vous prie de me rappeler. » Doc. Gherardi, p. 121.

ne demanderait jamais d'être absous. Pour ces causes, il renouvelait les mêmes ordres sous les mêmes menaces. « Quant à ce qui concerne Frère Jérôme, nous
 « ne lui demandons pas autre chose que de se re-
 « pentir et de venir vers nous; nous le recevrons de
 « bon cœur, et après l'avoir rendu à l'Église par notre
 « absolution, nous vous le renverrons afin qu'il puisse
 « gagner des âmes dans votre ville en y prêchant la
 « parole de Dieu ¹. »

« ... Croyez-le bien, s'écria Savonarole en appre-
 « nant l'arrivée du bref à Florence (12 mars), si
 « je voulais sortir de cette impasse, mettre ma
 « conscience sous les pieds, et désobéir à ce qui
 « m'est dit, je le pourrais aisément même par voie
 « humaine. Mais je ne le veux pas, parce que je
 « suis certain que ma doctrine vient de Dieu, plus
 « que je ne le suis d'être sur cette chaire, beaucoup
 « plus que je ne le suis que mon scapulaire est
 « blanc... Ils disent maintenant que ma doctrine est
 « bonne, que mes œuvres sont bonnes, mais que
 « désobéir est périlleux et qu'il faut craindre l'ex-
 « communication. Quel pauvre raisonnement! Ma
 « doctrine est bonne, mes œuvres sont bonnes! Mais
 « alors pour quel motif m'a-t-on excommunié? Vous

¹ Doc. Gherardi, p. 114-120. — L'original du bref véritable est aux archives de Florence; on en trouve une minute avec des corrections dans les archives de Venise. — La première rédaction: *Numquam putavimus*, publiée par Perrens, et faite sans doute dans un moment d'irritation, fut aussitôt modifiée.

« le voyez, la malice les a aveuglés ; ils ne revien-
 « dront pas en arrière, et partant ne soyez étonnés
 « ni de leurs contradictions, ni de leurs persécu-
 « tions. Bons citoyens, ce matin, je vous dirai ceci :
 « je ferai mon devoir, faites le vôtre ; tenez vos yeux
 « ouverts et veillez. Tout le mal vient d'ici même, et
 « des complices qui conspirent à Rome contre vous. »

Le 14, sachant que la Seigneurie devait délibé-
 rer ce jour-là, il termina son sermon en ces termes :
 « ... Je suis prêt à prêcher, parce que je sais que ma
 « doctrine, qui n'est pas autre que celle du Christ,
 « est le salut de votre cité. Toutefois, ce n'est pas la
 « volonté de Dieu que je prêche malgré vous, et,
 « quand il me le permet, je suspens volontiers ; car,
 « en ce qui me concerne, je serais heureux de res-
 « ter tranquille dans ma cellule. Si vous saviez tout
 « ce que la prédication coûte de fatigue corporelle
 « et intellectuelle, vous ne diriez pas que c'est un
 « jeu... Ainsi, délibérez de votre côté, et si vous
 « décidez que je dois cesser, je cesserai... Veuillez
 « seulement me prévenir de bonne heure, afin que je
 « ne me fatigue pas inutilement à préparer mon ser-
 « mon... »

La Seigneurie convoqua, le soir, une *Pratica* extra-
 ordinaire. Aucune résolution ne fut prise : les uns,
 mus par la crainte ou par les intérêts politiques,
 proposèrent la soumission complète, seul moyen d'ob-
 tenir du Pape la restitution de Pise et la dîme sur les
 biens ecclésiastiques ; les Piagnoni les plus sages,

assurés d'avance de son concours, opinèrent que Savonarole devait s'abstenir provisoirement de prêcher. Le 17, dans une réunion des principaux citoyens, il fut résolu « qu'on inviterait Frère Jérôme à suspendre sa prédication, et qu'on donnerait ainsi satisfaction au Souverain Pontife, dont les autres demandes étaient jugées indignes de la république¹. »

Ce jour même, Savonarole avait prononcé un de ses plus admirables sermons et remporté un de ses plus beaux triomphes, en prêchant sur le psaume *Quam dilecta tabernacula, etc.*². Il avait laissé déborder peu à peu la joie qui remplissait son âme, comme celle de saint Paul, au sein de ses immenses tribulations ; il s'était élancé vers le ciel, à travers tous les tabernacles des créatures, à la recherche du *Dieu de son cœur*, et, l'ayant enfin rencontré, il avait chanté son amour avec tous les transports d'une ivresse extatique. « O Dieu ! O Dieu, « notre protecteur ! s'était-il écrié en terminant pour « le conjurer d'avoir pitié de son peuple, *regardez-* « nous. O Seigneur, il ne nous reste d'autre défen- « seur que vous à Florence. Jetez sur nous ce regard « de miséricorde que vous avez toujours pour le « pauvre. Et si nous en sommes indignes à cause de « nos péchés, ah ! du moins *regardez le visage de* « votre Christ, de celui qui a versé son sang pour « nous. Exaucez-nous à cause de ses mérites. O Sei-

¹ Documents Clemente Lupi, iv et v.

² Sermon du samedi après le 2^e Dimanche de Carême.

« gneur, ô Père éternel, se peut-il que vous ne vou-
« liez pas nous montrer encore votre douce lumière?
« Il est vrai, Seigneur, que nous sommes pécheurs ;
« mais voici notre Christ, regardez-le et accordez-nous
« cette grâce pour son amour. Il est toujours animé de
« la même miséricorde et de la même charité que
« lorsqu'il prit une chair humaine. Vous le savez
« bien, s'il était besoin, il reviendrait volontiers une
« deuxième fois, afin d'être crucifié pour notre salut.
« Exaucez donc notre prière, ô Père éternel, à cause
« de sa charité infinie ; ô Père saint, exaucez-nous ; ne
« tardez plus... O Jésus, que faites-vous donc ? Mon-
« trez-lui vite votre passion, vos plaies, votre sang ;
« dites-lui que vous êtes mort pour nous racheter, et
« priez-le de nous pardonner pour votre amour. O Sei-
« gneur, il semble que vous ne soyez point ému, que
« vous dormiez. Nous vous demandons uniquement
« l'amour, la ferveur, la force ; nous vous deman-
« dons d'effacer nos péchés et de vous faire glorifier
« par toute la terre. Nous vous en conjurons, accor-
« dez-nous cette grâce que vous avez accordée à tous
« vos saints. Est-ce que nous ne sommes pas des
« hommes comme eux ? Est-ce que nous ne sommes
« pas votre image et ressemblance ? Est-ce que nous
« ne participons pas à votre lumière, à votre amour,
« à votre grâce ? Et si nous ne méritons pas d'être
« exaucés, jetez du moins vos regards sur votre Christ.
« Je n'en puis plus ; les forces m'abandonnent. O
« Christ, ne semblez plus dormir sur votre croix.

« O Marie, ô saints du paradis, anges et archanges,
« suppliez le Seigneur de nous exaucer sans plus tar-
« der... O Seigneur, ne voyez-vous pas que les mé-
« chants se moquent de nous, qu'ils ne permettent
« plus de faire le bien à vos serviteurs, et que ceux-ci
« sont devenus la risée du monde? Nous avons tant
« prié, tant pleuré, tant gémi. Où donc est votre pro-
« vidence, et votre bonté, et votre fidélité à vos pro-
« messes? Hâtez-vous, afin que les pervers ne disent
« plus : *Où est leur Dieu?* sinon votre honneur serait
« compromis. Allons, étendez vite votre bras et votre
« puissance. Je n'en puis plus; je ne sais plus que
« dire, il ne me reste plus qu'à pleurer. Eh bien ! oui,
« je veux me fondre entièrement sur cette chaire. *Re-*
« *gardez, Seigneur, le visage de votre Christ!* Nous
« avons prié, nous prions encore; exaucez-nous
« et mettez la main désormais à de grandes choses.
« Ayez compassion de vos brebis. Ne les voyez-vous
« persécutées de toutes parts et plongées dans l'af-
« fliction? Vous êtes leur pasteur; ne les aimez-vous
« pas, Seigneur, vous qui avez voulu vous incarner
« et mourir sur la croix pour les sauver? Et si je ne
« suis pas bon pour un tel ministère, si je suis un
« obstacle, ah ! prenez-moi, faites-moi mourir.
« Quel mal ont-elles fait, vos brebis? Aucun. Je suis
« le pécheur, moi; ne regardez pas mes péchés;
« regardez, une bonne fois, votre douceur, votre cœur,
« vos entrailles, et montrez-nous votre miséricorde.
« Miséricorde, ô mon Seigneur ! »

L'émotion de l'orateur était telle ; il avait mis de tels accents dans sa voix, surtout en prononçant ces dernières paroles, que les assistants fondaient en larmes, et que, ne pouvant plus se contenir, tous se levèrent en répétant à grands cris : *Miséricorde ! miséricorde, mon Dieu !* Jérôme alors leur donna la bénédiction et descendit de chaire.

Le lendemain, il commenta les autres versets du psaume, et termina en ces termes : « Hier au soir, à « trois heures de la nuit environ, car *celui qui fait* « *le mal n'aime pas la lumière*, une députation est « venue me trouver de la part des magistrats pour « m'inviter à ne plus prêcher. « Avez-vous fait la « commission dont on vous a chargés, leur ai-je « demandé? » Ils ont dit : « Oui. » Et j'ai ajouté : « Eh bien ! j'ai un maître, moi aussi ; j'ai besoin « de connaître sa volonté. Allez : demain, je vous « donnerai ma réponse. » Cette réponse, la voici ; « Écoutez : le Seigneur vous a exaucés et ne vous a « pas exaucés ; il vous a exaucés en vous laissant « enlever la prédication, et il ne vous a pas exaucés « en ce qui concerne le salut temporel et spirituel « de votre cité... Vous avez peur de l'interdit ; vous « craignez de perdre vos fortunes. Sachez donc que « Dieu vous enverra un interdit qui vous fera perdre « et les biens et la vie, et qu'il arrivera le contraire « de ce que les méchants ont espéré. Nous ferons par « la prière ce que nous aurions fait par la parole. Je « cesserai de prêcher ; mais un autre me remplacera.

« A parler humainement, vous ne pouviez pas me
« faire un plus grand plaisir ; car je préférerais suivre
« mes goûts et me concentrer dans mes études so-
« litaires... Nous prions donc. Oui, Seigneur,
« *répandez vos bienfaits sur ceux qui ont le cœur*
« *droit*, et ne retardez plus l'accomplissement de vos
« promesses : *Notre Père qui êtes aux cieux, etc. etc.*
« *Pardonnez-nous nos offenses*, et pardonnez-les à
« nos ennemis, comme nous les pardonnons nous-
« mêmes. Peuple, ne leur pardonnes-tu pas ? Ah !
« pardonne-leur, je t'en conjure... Oui, Seigneur,
« j'espère qu'il en est ainsi. Et vous, *délivrez-nous*
« *de tout mal*. Je vous recommande les âmes de
« mes ennemis ; daignez les éclairer afin qu'elles
« n'aillent pas en enfer. Je vous recommande aussi
« tout ce peuple ; veuillez lui donner votre sainte
« bénédiction. »

Dès ce jour, Savonarole cessa de prêcher. Le P. Mariano Ughi prêcha le soir à la cathédrale, et le P. Dominique de Pescia, le matin, à Saint-Marc.

A Rome, la bienveillance qui avait dicté le bref du 9 mars était déjà remplacée par l'irritation qui en avait inspiré la rédaction première. Le Pape, aigri de plus en plus par tout ce qu'on lui rapportait de Florence, se plaignit amèrement devant plusieurs cardinaux des menaces terribles proférées par Savonarole contre Sa Sainteté, le sacré collège et la cour romaine, et après avoir donné libre cours à son indignation contre la république qui tolérait de pareils

abus, il leur demanda ce qu'il y avait à faire. Ceux-ci répondirent qu'il ne fallait plus exiger seulement que Savonarole s'abstint de prêcher, mais encore qu'il fût remis entre les mains du Pape; qu'afin de l'obtenir, on devait lancer l'interdit, et, en outre, arrêter tous les marchands florentins pour les emprisonner au château Saint-Ange, et saisir leurs biens pour les consigner à la chambre apostolique, au cas où la Seigneurie n'aurait pas livré le coupable dans le délai fixé. Le Pape, non content d'approuver cette résolution, ajouta qu'il était résolu à sévir de toutes façons, afin de venger l'outrage fait à sa personne et au saint-siège. — « Vous voyez où en sont les choses, écrivait l'ambassadeur aux magistrats. Pour l'amour de Dieu, ne tardez plus à prévenir tous ces maux, et ne comptez pas qu'il me soit possible d'y apporter ici le moindre remède¹. » Il put enfin communiquer au Pape, le 23 mars, la réponse tant attendue de la Seigneurie, qui, s'excusant de son retard, lui notifiait simplement que Savonarole ne prêchait plus². Celui-ci exigea une réponse directe, officielle, et dit avoir appris que d'autres religieux de Saint-Marc injuriaient en chaire le saint-siège³. « Je m'étonne que vous supportiez cela, d'autant plus que je suis très-bien disposé pour vous, et tout prêt à absoudre Savo-

¹ *Diario, Landucci*, p. 20. — Doc. Gherardi, p. 126-128.

² Doc. Marchese, XXI.

³ « Après informations, nous n'avons rien appris de semblable, » écrivait la Seigneurie, le 31 mars. — Doc. Marchese, XXII. —

« n'ose, s'il m'en fait la demande, après avoir gardé
 « le silence pendant quelque temps, afin qu'il puisse
 « donner des consolations spirituelles à ceux qui dé-
 « sirent l'entendre¹. »

Le 31 mars, l'ambassadeur se hâta de transmettre à la Seigneurie une nouvelle fort alarmante. « Nous
 « sommes allés voir le cardinal de Pérouse pour
 « lui communiquer ce que vous nous chargiez de
 « dire à Sa Sainteté. Il nous a répondu que le
 « Saint-Père, désirant en finir, se proposait d'en-
 « voyer à Florence un prélat, avec mission de per-
 « suader à Frère Jérôme qu'il devrait se rendre à
 « Rome, uniquement pour faire acte de déférence
 « envers le Pape et le saint-siège, en lui donnant
 « l'assurance qu'il y serait traité avec bonté et mis à
 « l'abri de tout danger, tant à l'aller qu'au retour.
 « J'ai répliqué qu'un tel dessein ne concordait pas
 « avec les déclarations antérieures; que son exécu-
 « tion serait très-périlleuse, car on provoquerait de
 « graves désordres dans la ville, rien qu'en essayant
 « d'en éloigner Frère Jérôme, et partant que Sa Sain-
 « teté devrait se contenter de ce qu'elle avait demandé
 « et obtenu. Je crains beaucoup que le Saint-Père ne
 « soit poussé activement par des gens qui voudraient
 « troubler notre cité². »

Le même jour (Doc., xxiii), elle envoya la réponse demandée : le Pape se déclara satisfait. (Doc. Gherardi, p. 137.)

¹ Doc. Gherardi, p. 130-132.

² Doc. Gherardi, p. 133.

Ainsi, Alexandre VI ne se contentait plus d'avoir reçu pleine satisfaction ; il voulait demander maintenant que Savonarole lui fût livré. Que s'était-il donc passé ? quel était le vrai motif de ses nouvelles exigences ?

Nous savons que, dès l'origine, la prédication de Savonarole avait réveillé dans les esprits l'idée généralement répandue de la réforme de l'Église. Cette réforme, non moins désirée par le roi des Romains et les rois d'Espagne, était entrée pour une large part dans le programme de l'expédition de l'Italie. Charles VIII s'était concerté préalablement avec le cardinal Jules de la Rovère, réfugié en France, sur les moyens de réunir un concile, que celui-ci disait nécessaire au relèvement de l'Église *déshonorée et foulée aux pieds par les simoniaques*¹. Arrivé à Rome, il fut à la veille de l'exécuter par la force, et s'il traita avec le Pape², ce dessein n'en persista pas moins dans son esprit, comme dans celui de ses ministres et de plusieurs cardinaux ; il fut même question un instant de convoquer un concile à Ferrare³.

¹ Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, vol. I, p. 242.

² « Notre saint-père est plus tenu au roy qu'on ne pense, écrivait de Rome (13 janvier 1495) l'évêque de Saint-Malo à la reine ; car si ledit seigneur eust voulu obtempérer à la plupart de Messeigneurs les cardinaux, ils eussent fait ung autre Pape en intention de refformer l'Église ainsi qu'ils disoient : le roy désire bien la reformation, mais ne veult pas entreprendre de sa deposition... » De la Pilorgerie, *Campagnes et Bulletins*, etc., p. 135.

³ Documents Capelli, 16 et 25 février 1495.

Un mois après la conclusion de la ligue des princes italiens contre le roi de France, Comines quitta Venise, où il était ambassadeur, pour aller rejoindre son maître. En passant à Florence, il voulut voir Savonarole. « ... La cause de l'aller veoir, fut parce
« qu'il avoit toujours prêché en grande faveur du
« roy, et sa parole avoit gardé les Florentins de
« tourner contre nous ; car jamais prescheur n'eût
« tant de crédit en cité. Il avoit toujours assuré
« la venue du Roy (quelque chose qu'on dist ne qu'on
« escrivist au contraire), disant qu'il estoit envoyé
« de Dieu pour chastier les tyrans de l'Italie, et que
« rien ne pourroit résister ni se deffendre contre
« lui... Maintes choses avoit preschées avant qu'elles
« advinssent... et aussi disoit publiquement l'avoir
« par révélation, et preschoit que l'Estat de l'Église
« seroit refformé à l'espée. Cela n'est pas encore ad-
« venu, mais il en fut bien près, et encore le main-
« tient. Plusieurs le blasmoient de ce qu'il disoit
« que Dieu lui avoit révélé, autres y ajoutoient foy.
« De ma part, je le répute bon homme... »

A son retour en France, Charles VIII sembla oublier quelque temps ses projets. Mais, vers la fin de sa vie,
« il mit de nouveau son imagination de vouloir vivre
« selon les commandemens de Dieu, et mettre la jus-
« tice en bon ordre¹. »

Vers la fin de 1497, il posa les questions suivantes

¹ Comines, *loc. cit.*

à la Sorbonne, qui déjà, en 1493, lui avait demandé, de concert avec le parlement, de procéder à la réforme de *toute l'Église gallicane*¹ : 1° Le Pape est-il tenu de rassembler un concile tous les dix ans, en vertu des décrets des conciles de Pise et de Constance, et peut-on l'y obliger actuellement, à cause de graves désordres qui règnent dans l'Église? 2° S'il refuse obstinément, les membres dispersés de l'Église ont-ils le droit de le réunir, avec le concours des premiers chrétiens, et représenteraient-ils, dans ce cas, l'Église universelle? 3° Si les autres princes refusent de s'en mêler, le roi peut-il prendre sur lui de le réunir, afin de pourvoir aux besoins généraux de l'Église? La Faculté de théologie répondit affirmativement, par un acte du 11 janvier 1498.

Un mois après, il écrivait d'Amboise en ces termes, aux rois d'Espagne, qu'il savait avoir adressé plusieurs fois de sévères remontrances au Pape, et qui venaient de lui faire des ouvertures à ce sujet :

« Tres haulx, tres puissans et tres excellens prince et
 « princesse, etc... Nous avons receu vos lettres par
 « Jean d'Albion, votre ambassadeur, et oye (oui) la
 « créance qu'il nous a dicté bien au long de votre
 « part. Sur les plaintes, remonstrances et advertisse-
 « ments qui faiz vous ont été de plusieurs lieux, tou-

¹ « Ce pourrait bien être là, écrivait l'ambassadeur de Florence à Pierre de Médicis, le commencement de *la réforme de l'Église universelle*, 30 juillet. » *Négociations diplomatiques*, etc., vol. I, p. 242.

« chant le faict de notre Saint Père le Pape, et du
« saint siège apostolique, vous savons tres bon gré,
« cognoissons que lesdites remonstrances sont néces-
« saires être faictes pour le service de Dieu nostre
« Créateur; et pour le bien de toute la foy chrétienne.
« Il nous desplaist grandement de ce que les choses
« soient si publiquement conduictes en cest estat. Car
« nous avons aussi eu des plaintes et remonstrances
« pareilles a celles dont nous avez fait advertir. Et
« a ceste cause, en ensuyvant vostre bon advis, lequel
« de par vous le dit d'Albion nous a déclaré, nous
« avons délibéré envoyer ung ambassadeur de par
« nous, que despescherons, aidant Nostre Seigneur,
« en brief, quand serons arrivez en nostre ville de
« Lyon. Lequel partira de ladite ville de Lyon, avec-
« ques vostre ambassadeur que y envoyerez, et si
« tous deux, vous et nous, donnerons entière créance,
« pour parler et dire eulx deux ensemble leur charge,
« et pour faire sans scandale les admonestemens et
« remonstrances fraternelles secrètement a nostre Saint
« Père. Sur lesquelles nous croyons fermement qu'il
« aura regard en prenant pour le temps avenir autre
« forme de faire. Et quand il n'en seroit délibéré de
« changer et muer son premier propos, on y pour-
« roit bien pourveoir plus amplement... Vous priant
« au surplus que des choses que vous verrez et
« cognoistrez estre bonnes et utiles en cette matière,
« que nous en veuillez advertir. Car de nostre part
« nous tendrons toujours la main a ce que Dieu et

« l'Église soient honorez et serviz comme il appartient¹... »

Alexandre VI s'inquiétait peu des remontrances ; mais il redoutait beaucoup le projet d'un concile qui planait sans cesse, comme une menace, sur son pontificat. C'est pour cela qu'il s'opposait de toutes ses forces au retour de Charles VIII en Italie, et qu'il était irrité contre Florence, sa fidèle alliée. Or, il venait d'apprendre que Savonarole avait dit sur ce sujet des paroles terrifiantes, et il avait commencé à s'alarmer plus vivement.

« Il est arrivé un bref de Rome, n'est-ce pas ? » s'était écrié Jérôme, le 1^{er} mars, à la fin de son sermon, et avant d'annoncer qu'il ne prêcherait plus désormais à la cathédrale. « On m'y appelle *filz de perdition*.
« Vous devez leur écrire ceci : Celui que vous appelez
« ainsi dit qu'il n'entretient ni mignons ni concu-
« bines ; mais qu'il s'attache uniquement à prêcher
« la foi du Christ. Ses filles et ses fils spirituels et tous
« ceux qui écoutent ses enseignements ne passent
« pas leur temps à commettre des infamies ; ils se
« confessent, ils communient, ils vivent honnête-
« ment. Lui, s'applique à exalter l'Église du Christ,

¹ Donné à Amboise le treizième jour de février.— De la Pilorgerie, *loc. cit.* *Pièces justificatives*, p. 461. — Le roi se préparait alors à retourner en Italie avec l'appui de l'empereur Maximilien et des rois d'Espagne. (*Négociations diplomatiques*, vol. II, p. 700.) — Il était à Lyon, en février 1497 ; à Amboise, en février 1498. (*Trésor des Chartes*, Reg. JJ. 227, 229.)

« et vous à la détruire. J'apprends aussi que vous
« avez reçu des lettres d'État... Laissez-moi un peu
« le soin de leur répondre... Je ferai retentir ma voix
« dans leurs oreilles de manière qu'ils entendront. Le
« moment d'ouvrir *la cassette* approche ; nous don-
« nerons bientôt *le tour de clef*. Il sortira tant de
« puanteur, tant d'ordure de la ville de Rome, qu'elle
« se répandra dans toute la chrétienté, et que chacun
« en sera infecté. Ce que je dirai alors, je le prou-
« verai par des raisons naturelles et par des signes
« surnaturels¹... »

Les alarmes d'Alexandre VI redoublèrent, quand il apprit que Jérôme avait parlé ouvertement, pour la première fois, de la réunion nécessaire d'un concile.

En effet, le 9 mars, Jérôme rappela ce qu'il avait dit la veille : que le pouvoir ecclésiastique, étant un pouvoir surnaturel et divin, devait être le plus élevé en dignité et exigeait la plus grande sainteté, quoique les ministres coupables ne perdissent jamais leur caractère indélébile, et que le corps de l'Église était rongé présentement par l'orgueil, l'avarice et la luxure. « Eh bien ! ajouta-t-il, ne vous semble-t-il
« pas qu'elle a besoin d'être renouvelée ? Voyez ; lors-
« que Dieu voulut faire de Moïse le chef et le libé-
« rateur de son peuple, il lui envoya son frère Aaron,
« et tous deux rassemblèrent les vieillards d'Israël.

¹ Sermon du 2^e jour de Carême, 1498.

« Que dirons-nous sur ce point? C'est là une belle
« question ; mais je veux attendre encore un peu pour
« la traiter ; mettons-la en réserve. Je dirai seulement
« ceci : Dis-moi, Florence, que signifie ce mot de
« concile ? Les hommes en ont perdu le souvenir.
« Comment se fait-il que vos enfants n'en sachent
« rien ; et pourquoi n'en célèbre-t-on plus mainte-
« nant ? — Eh ! Père, c'est qu'on ne peut pas le ras-
« sembler ! — Vous avez peut-être raison ; mais je ne
« sais pas si vous l'entendez à ma manière. Concile
« veut dire le rassemblement de l'Église ; c'est-à-dire
« de tous les bons abbés, de tous les bons prélats,
« de tous les hommes de valeur et de tous les chré-
« tiens vertueux... Dans le concile, on institue des
« réformateurs. Mais quels seront ces réformateurs ?
« Car enfin quiconque réforme doit être soi-même
« réformé. De plus, dans le concile on châtie les mau-
« vais clercs ; on dépose l'évêque simoniaque ou
« schismatique ; on glorifie les bons et on punit les
« méchants. Mais pour les punir, il faut être soi-
« même exempt de vices et ne pas mériter de châ-
« timent. Et c'est pourquoi on ne pourra pas, sans
« doute, réunir un concile et rassembler les vieillards
« d'Israël. — Qu'y a-t-il donc à faire ? — Il faut prier
« Dieu que Moïse et Aaron puissent se réunir, convo-
« quer ensemble les fils d'Israël, et favoriser ceux qui
« veulent faire le bien... »

Ce n'est pas tout. A peine l'écho de ces paroles
était-il parvenu aux oreilles d'Alexandre VI, qu'il rece-

vait la lettre suivante, bien capable de troubler sa conscience trop longtemps assoupie¹.

« Bienheureux Père. Ayant vu plusieurs prélats de
« l'Église entraîner dans l'erreur les brebis confiées
« à leurs soins, par leurs mauvais exemples et leurs
« doctrines malsaines, et les précéder en enfer en se
« rendant coupables de crimes nombreux, j'estimais
« qu'il était de mon devoir, pour l'honneur de Dieu
« et l'exaltation de la sainte foi, de défendre la vérité
« catholique, de corriger, de réprimander et de ra-
« mener les mœurs corrompues à la discipline chré-
« tienne. Or, tandis que je remplissais cette tâche,
« et que je m'efforçais de remettre les peuples dans
« les droits sentiers par l'annonce des fléaux immi-
« nents réservés aux pécheurs, la *tribulation et l'an-*
« *goisse m'ont assailli, et je n'ai personne pour me*
« *consoler et me prêter secours.* J'espérais toutefois
« que Votre Sainteté viendrait à mon aide, et com-
« battrait pour moi les ennemis de la foi : je vois
« maintenant qu'il m'est arrivé tout le contraire.
« Votre Sainteté semble avoir rejeté les nombreuses jus-
« tifications de mon innocence, les raisons multiples
« que je lui ai présentées, non certes *pour trouver*
« *des excuses dans mes péchés*, mais pour démontrer
« l'intégrité de ma doctrine, et témoigner humble-
« ment ma vénération pour Elle et la sainte Église
« romaine. Elle semble ne plus prêter l'oreille qu'aux

¹ Quetif, *loc. cit.*, p. 298.

« accusations de mes adversaires, en sorte qu'il me
 « faut renoncer désormais à l'espoir d'obtenir de
 « votre part le secours que j'avais droit d'en attendre,
 « et comme chrétien et comme suprême Pasteur :
 « c'est ainsi qu'on a donné aux loups furieux le pou-
 « voir d'assouvir leur rage contre moi. Du reste,
 « j'espère que Celui qui *choisit ce qui est faible sur*
 « *cette terre pour confondre ce qui est fort*, dai-
 « gnera m'exaucer à cause de la vérité pour laquelle
 « je souffre tant, et qu'il châtiara tous ceux qui me
 « poursuivent et qui s'opposent à la sainte œuvre
 « que j'avais entreprise. Car, à l'exemple du Christ,
 « je ne *recherche point ma gloire*, je ne l'ai jamais
 « recherchée, et maintenant j'attends la mort avec
 « un ardent désir. Que Votre Sainteté se hâte de
 « pourvoir à son propre salut!

« Donné à Florence, le 3 des ides (13) de mars, styl.
 « rom., 1498.

« Le serviteur inutile de Jésus-Christ,

« Jérôme SAVONAROLE, *manu propriâ.* »

Savonarole avait longtemps espéré qu'après tous ses témoignages d'innocence, de respect et de soumission, après toutes les démarches faites en sa faveur, il recevrait du Pape une parole fortifiante et consolante. Quand il se vit appelé par lui *filz d'ini-
 quité*, il ne se fit plus illusion, et, convaincu que, dans de telles conditions, sa parole n'était plus ré-

cessaire au bien commun, il lui avait adressé cette lettre, tout empreinte de sainte tristesse, aussitôt après l'arrivée du dernier bref à Florence. De son côté, Alexandre VI comprit aisément qu'il allait devenir le conseiller accrédité et l'inspirateur actif de la convocation d'un concile, et, pour le réduire à l'impuissance, il se disposait à exiger de la Seigneurie qu'il lui fût remis entre les mains.

Effectivement, peu de jours après, Jérôme, assuré d'avance des sympathies de plusieurs membres du sacré collège¹ et du concours des princes de la chrétienté, fit écrire secrètement par diverses personnes aux rois de Hongrie et d'Angleterre², à l'empereur d'Allemagne, aux rois d'Espagne et au roi de France. Nous connaissons ses réponses aux questions posées

¹ Peu d'années auparavant, le cardinal Jules de la Rovère lui avait envoyé un messenger avec une lettre d'amitié pour le prévenir que sous peu une troupe de cardinaux se réunirait à Florence, afin d'y tenir un concile; le cardinal de Saint-Malo, qui l'avait en grande estime, était venu le visiter à Saint-Marc, et, le prenant par la main, lui avait dit entre autres choses: « Ne vous semble-t-il pas que l'Église a besoin d'être réparée? » le cardinal de Gurck lui avait fait ses doléances sur la conduite du Pape; enfin le cardinal de Lisbonne lui avait fait dire de pousser vigoureusement son œuvre, d'allumer le feu; et celui de Naples, de commencer, et que lui-même le suivrait en entraînant tous les cardinaux qu'il pourrait, afin de s'unir aux princes et de célébrer un concile à Florence. (*Réponses de Savonarole aux questions posées par les commissaires du Pape. Voir Villari, Doc. ccxc, passim.*)

² François del Pugliese se chargea d'écrire à un Anglais de ses amis qui communiquerait sa lettre au roi d'Angleterre. Un ami de Savonarole qui habitait Ferrare fut chargé par lui d'écrire au roi de Hongrie.

sur ce sujet, tant par les juges de la République que par les commissaires du Pape, et nous pouvons les invoquer avec d'autant plus d'impartialité que les uns et les autres avaient eu soin de consigner de préférence les moins favorables à l'accusé. Or, il ressort clairement de leur ensemble qu'il n'écrivit pas d'abord aux princes *directement et en son propre nom*, et qu'il se contenta de remettre la *minute* des considérants qui motivaient la réunion d'un concile à chacun des cinq intermédiaires, chargés de les faire valoir dans leurs lettres que les destinataires devaient montrer aux princes, avec la copie de celle adressée naguère au Pape¹. Voici le résumé des *considérants* : « ... Il « convient de vous informer des graves événements « qui s'accomplissent dans notre cité. Il s'y trouve « un prédicateur qui annonce les choses à venir, qui « flétrit les désordres de l'Église, qui a écrit la lettre « ci-jointe au Pape. Comme chefs de la chrétienté, « vous devriez demander la réunion d'un concile, afin « de remédier aux maux qui la désolent présente- « ment². »

¹ La *minute*, écrite et remise par Frère Nicolas de Milan, secrétaire de Savonarole, ne nous a pas été conservée. — Le 22 avril, il écrivit aux juges : « ... J'apprends que vous désirez m'inter- « roger sur les choses de Savonarole. Comme il m'a chargé d'écrire « quelques lettres, sous le secret de la confession, je vous prie « d'obtenir de lui une autorisation, signée de sa main, afin que « je puisse en parler en toute sûreté de conscience... » Doc. Gherardi, p. 202.

² Villari, Doc., p. 274 et suiv. — Dans l'interrogatoire du 19 avril, il est dit : « Ces cinq premières lettres furent écrites il « y a un mois environ. »

Tout ceci est pleinement confirmé par les dépositions des citoyens qu'il chargea d'écrire à l'empereur d'Allemagne, aux rois d'Espagne et de France, et par les lettres adressées aux ambassadeurs des deux dernières puissances.

Jean Cambi, qui avait fait le commerce en Allemagne, interrogé, le 23 avril, sur la lettre écrite à l'Empereur, répondit en ces termes : « Il y a quarante
 « jours environ, qu'ayant songé à envoyer à l'Em-
 « pereur l'ouvrage de Savonarole : *Le Triomphe*
 « *de la croix*, je lui écrivis que Frère Jérôme était
 « un grand prophète, qu'il annonçait en particulier
 « la rénovation de l'Église, et qu'il appartiendrait à
 « Sa Majesté, qui n'ignorait pas son triste état, d'y
 « remédier, par le moyen des conciles, comme aux
 « temps passés. Je portai ma lettre au couvent de
 « Saint-Marc afin de la faire traduire en latin. Trois
 « jours après j'y retournai. Savonarole me fit appeler
 « pour me dire qu'il en avait pris connaissance, et
 « qu'il voudrait y ajouter seulement quelques mots,
 « avec l'insertion de celle qu'il avait adressée au Pape.
 « J'y revins une troisième fois ; je trouvai la lettre toute
 « prête, et, après l'avoir signée, je la laissai aux
 « Frères qui l'expédièrent, me dit-on ensuite, par la
 « voie de Venise, ainsi que *le Triomphe de la croix* ¹. »

Simon del Nero, un des Prieurs en 1492, fit la déposition suivante ² : « Le 24 mars dernier, Jean Spina

¹ Villari, Doc., p. CCCLXXX.

² Id., ibid., p. CCCLXXXV.

« vint chez moi pour me prévenir que Frère Jérôme
 « avait à me parler. Je me rendis à Saint-Marc, et
 « là, celui-ci me dit : « Vous savez que j'ai prêché
 « la conversion des infidèles et la rénovation de l'É-
 « glise ; Dieu veut que cette œuvre aille en avant. Je
 « désire donc que vous écriviez à Nicolas, votre frère,
 « ambassadeur en Espagne, une lettre, dont je vous
 « donnerai la minute, afin qu'elle puisse être présen-
 « tée avec la lettre que j'ai écrite au Pape et que vous
 « mettez sous le même pli. »

Simon écrivit donc à l'ambassadeur d'Espagne.
 « *Pro regibus Hispaniarum* : Très-cher frère, tu
 « connais tout ce que le vénérable P. Savonarole de
 « Ferrare a prédit, tout le bien qu'il a fait parmi nous
 « depuis longtemps, et comment il a menacé des plus
 « terribles châtimens l'Italie entière, Rome en par-
 « ticulier, à cause des scandales des prélats. Indignés
 « de s'entendre reprocher les crimes qu'ils ne rou-
 « gissent pas de commettre en public, ils se sont
 « alliés aux méchants du dedans et du dehors, afin
 « de persécuter cruellement ce serviteur de Dieu.
 « Aussi le Pape, sous prétexte de désobéissance, l'a
 « excommunié afin qu'il ne prêchât plus ; mais comme
 « la malice et l'injustice d'une telle censure sont ma-
 « nifestes, on n'en a tenu aucun compte. Outre la
 « lettre ci-incluse que Jérôme lui a écrite, il a dit en
 « chaire qu'il voulait faire des révélations capables de
 « stupéfier le monde, et les prouver non-seulement
 « par les raisons et les moyens humains, mais par

« des signes surnaturels et divins : toutes choses bien
« faites pour émouvoir tout chrétien fidèle, témoin
« de la honte dans laquelle l'Église est plongée main-
« tenant. Je ne sais vraiment comment Dieu l'a sup-
« portée jusqu'ici, et encore qu'elles ne fussent pas
« faites par notre Père, ses prédictions n'en de-
« vraient pas moins se réaliser un jour ; sinon il fau-
« drait dire que Dieu a abandonné son Église.

« Sachant donc que Leurs Majestés sont remplies
« de zèle pour la foi du Christ, je leur ai écrit tout
« ceci afin de les informer. Car c'est à elles surtout
« qu'il appartient de corriger ces graves errements
« par la voie des conciles, comme on avait coutume
« autrefois. Et certes, la réunion d'un concile et le
« châtement des scélérats seraient une œuvre plus
« méritoire que la guerre contre les infidèles et contre
« les Turcs. Si on n'y pourvoit pas, les fondements
« de la foi chrétienne s'écrouleront de toutes parts,
« et ceux qui, pouvant les soutenir, ne le feront
« point, devront en rendre compte à Dieu.

« Il ne serait pas étonnant que le P. Jérôme écri-
« vît un jour lui-même à Leurs Majestés sur ce sujet ;
« il s'y sent poussé par Dieu et je l'y ai beaucoup
« encouragé¹... »

Dominique Mazzinghi, naguère gonfalonier de justice et un des Dix de Balìa, fut chargé d'écrire à son intime ami, Joachim Guasconi, ambassadeur au-

¹ Villari, Doc., p. CLXXXIV.

près du roi de France. Il eut soin de copier la *minute* que Frère Nicolas de Milan lui remit avec la copie de la lettre adressée au Pape¹, en y ajoutant le récit des événements du dernier carnaval, et lui écrivit dans des termes presque identiques à ceux de la lettre précédente. « *Pro rege Francorum* : Vous avez appris, « sans doute, les dernières persécutions suscitées « contre notre P. Jérôme de Ferrare... Ce bon servi- « teur de Dieu, tout prêt à mourir pour la vérité, « ne recule pas, loin de là; il a même écrit, par « inspiration divine, une lettre fort sévère au Pape, « comme vous le verrez par la copie ci-jointe... Et « pourtant il semble que personne ne s'inquiète de « réunir un concile, comme on le faisait autrefois, « pour remédier à tous ces maux... Puisse Dieu faire « sentir au Roi très-chrétien qu'il ne doit plus laisser « dans un tel mépris le sang précieux du Christ, « qui, en vérité, est plus maltraité par ces prélats « scandaleux qu'il ne le serait par des Juifs et des « Maures !

« ... Je crois que ce serviteur de Dieu va manifester « ou faire quelque grande chose, et je suis certain « qu'il aura soin d'en prévenir des premiers le Roi « très-chrétien, parce qu'il désire beaucoup le salut « de son âme et qu'il l'a souvent appelé le ministre « élu de Dieu²... »

¹ Villari, Doc., p. CCCLXXXV.

² Ib., *ibid.*, p. CLXXXVI.

De l'aveu même de Savonarole, ce n'était là qu'un préambule. « Ces lettres furent écrites pour préparer « l'esprit de ces princes à celles qu'il se proposait « d'écrire à chacun d'eux au sujet du concile. Il avait « déjà commencé à les ébaucher, et les brouillons « devaient se trouver dans son bureau¹. »

Il est donc bien évident que les fameuses *Lettres aux princes*, dont plusieurs ont voulu se faire une arme contre la mémoire de Savonarole, n'ont jamais existé qu'à l'état de projet et de simple *brouillon*; que leur rédaction définitive fut empêchée par son emprisonnement², qu'elles ne furent jamais ni signées ni expédiées, et qu'ainsi, d'après les règles de la

¹ Villari, Doc., p. CCLXXIV.

² Comment M. Villari a-t-il pu dire (vol. II, p. 109) que « déjà dans les premiers jours de mai, Savonarole écrivait ses lettres « aux princes » ?

Burlamacchi raconte (p. 86) « qu'une de ces lettres fut interceptée par le duc de Milan, et que celui-ci l'envoya au cardinal Ascanio pour achever d'exaspérer le Pape contre Savonarole ». Ce récit, adopté par plusieurs historiens, n'apas encore été confirmé par les documents diplomatiques. Il ne saurait s'appliquer qu'aux premières lettres dont nous avons parlé, et pas même à celle envoyée au roi de France. En effet, l'ambassadeur Guasconi écrivit de Blois, le 11 avril, à son ami Dominique Mazzinghi, qu'il avait reçu ses lettres..., mais que la mort du roi l'avait empêché de faire ce qu'il désirait. « Tout ce que vous me « dites, ajoutait-il, me confirme dans l'opinion que j'avais de « Savonarole. N'étaient ces persécutions, de la part de si hauts « personnages, je ne l'estimerais pas autant pour un véritable « serviteur de Dieu... J'ai hâte de savoir ce qui va résulter de tout « ceci, et ce que fera le Pape. A-t-il été humilié par la lettre qu'il « lui a adressée? Ou bien son cœur s'est-il endurci comme celui de « Pharaon?... » (Villari, Doc., p. CCCLXXVII.)

saine critique, elles ne sauraient appartenir véritablement à l'histoire¹.

Toutefois il reste certain que Savonarole s'efforça de provoquer la convocation d'un concile. Mais s'il s'employa très-activement auprès des princes de la chrétienté pour leur en persuader l'urgente nécessité, il eut la sagesse de leur abandonner le soin de faire assembler et célébrer selon les règles canoniques, dominées toujours et partout par la loi suprême : le salut de l'Église. « Qui ne sait, dit à ce propos un « savant et pieux auteur du XVIII^e siècle², que les

¹ Le texte de ces lettres, publié par M. Perrens, doit-il du moins être regardé comme le texte authentique de leur *brouillon*? Nous ne pouvons l'admettre d'une manière absolue. Jean Berlinghieri, président de la Seigneurie, fit porter au palais tous les papiers trouvés dans le *bureau* de Savonarole et les distribua à ses amis. (Burlamacchi, p. 144.) Ceux-ci purent ensuite les *falsifier*, sans scrupule, comme ils falsifièrent les *actes* des procès, et il est permis de conjecturer que cette *falsification* a eu lieu, d'après la réponse faite par Savonarole à cette question posée par les commissaires du Pape : « Avez-vous dit qu'Alexandre VI n'était ni chrétien, ni baptisé, ni vrai Pape? — Je ne l'ai jamais dit. Cela se trouvait bien dans une lettre que j'avais écrite et gardée dans ma cellule; mais je ne l'ai jamais *publiée*; je l'ai *brûlée*. » (Villari, Doc., p. CCXII.) Or, le texte connu de trois lettres reproduit l'affirmation solennelle que le Pontife régnant n'était ni vrai Pape, ni chrétien...; et son authenticité n'aurait pas manqué de fournir aux juges la bonne fortune, vainement recherchée par eux, de confondre l'accusé.

En résumé, le jugement émis par nous sur les lettres aux princes nous semble expliquer à la fois le silence, les doutes ou les négations de quelques historiens; le récit et les affirmations des autres.

² P. Souèges, *loc. cit.*, p. 260. — Voir aussi Bartoli, *loc. cit.*, cap. XIX; Quetif, II, p. 256 et suiv.

« conciles sont uniquement assemblés pour le bien
« de l'Église et pour la réformation de ses mœurs,
« lorsqu'elles se trouvent véritablement corrompues
« dans le chef et dans ses membres, et qu'étant telles
« que tous les auteurs du temps nous les représentent
« sous le pontificat d'Alexandre VI, bien loin que
« Savonarole mérite quelque blâme pour avoir em-
« ployé son crédit à y apporter quelque remède par
« la convocation d'un concile, il mérite au contraire
« d'en être loué et estimé par tous ceux qui ont du
« zèle et de l'amour pour l'honneur et la sainteté de
« l'Église? »

Son zèle est d'autant plus méritoire et louable, qu'il ne bornait pas là ses desseins. Fidèle à l'esprit des croisades, et désireux d'en renouveler la tradition trop longtemps interrompue, à la fois disciple de sainte Catherine de Sienne et précurseur de saint Pie V, il se proposait, après le concile, de consolider et d'étendre son œuvre « en unissant tous les princes de la chrétienté contre les Turcs », devenus plus méchants depuis leur établissement à Constantinople¹.

V

Les événements se précipitaient; les vœux d'Alexandre VI allaient être plus qu'exaucés par les Arrabiati et les Compagnacci, que le prochain re-

¹ Villari, Doc., p. CCLXXVI.

nouvellement des élections devait mettre en possession des charges les plus importantes¹.

Savonarole s'était engagé à faire en temps et lieu des révélations terrifiantes, et même à les confirmer par des signes surnaturels. « Vous ne m'avez pas encore réduit à cette extrémité, avait-il dit hardiment aux Florentins, le 11 février. Quand le moment sera venu, Dieu saura élargir sa main autant que son honneur l'exigera... Du reste, vous avez vu tant de signes, que vous n'avez pas besoin de miracles pour ajouter foi à ma doctrine. »

Vers la fin du carême, le P. François de la Pouille, des Frères Mineurs, qui prêchait à Sainte-Croix, redoubla de violence, en l'appelant faux prophète, hérétique, excommunié, contumace, etc. Le fidèle et vaillant Dominique de Pescia l'avait confondu, l'année précédente, à Prato, où ils prêchaient ensemble. Il prit de nouveau en main la cause de son ami, et déclara publiquement qu'il était prêt à entrer dans le feu pour confirmer ses prophéties et son innocence. Le 28 mars il renouvela sa déclaration, et ajouta : « Un grand nombre de mes frères y entretront aussi très-volontiers, et même beaucoup de

¹ « Le Pape et le duc de Milan escrivaient souvent contre ledit Frère, assurens les Florentins de leur faire rendre la cité de Pises et les autres places, en délaissant l'amitié du Roy, et qu'ils prissent ledit Frère Hieronyme, et qu'ils en fissent punition; et par cas d'aventure, se fit à l'heure une Seigneurie en Florence, où il y avoit beaucoup de ses ennemis. » (Comines, liv. III, c. XIX.)

femmes ici présentes. » A ces mots, plusieurs d'entre elles se levant s'écrièrent, dans un transport d'enthousiasme : « Oui, oui, je suis de celles-là. » Le même jour, le prédicateur de Sainte-Croix releva le gant et défia du haut de la chaire tous ses contradicteurs. « Je crois bien que je brûlerai, dit-il, mais je « serai content de délivrer ce peuple. »

Dès ce moment, les esprits s'échauffèrent de plus en plus. Dans un banquet, au palais Pitti, les Compagnacci résolurent de favoriser par tous les moyens l'épreuve du feu proposée, comptant bien qu'ils y trouveraient l'occasion d'en finir avec Savonarole. Après sa mort, Doffo Spini, leur chef, raconta souvent dans l'atelier de Sandro Botticelli, « académie permanente des flâneurs de Florence », que ç'avait été là le dernier piège tendu au *Frate*, et qu'ils avaient donné aux Franciscains l'assurance qu'ils pouvaient tout promettre sans crainte, parce que l'épreuve n'aurait jamais lieu pour eux¹. »

Malgré tous les efforts de l'Église et des conciles, ce genre d'épreuve, dernier vestige du *duel judiciaire*, avait persévéré dans les idées et les mœurs du temps,

¹ Burlamacchi, p. 117 et suiv.; Villari, Doc., p. CLXXXI; *Diario de Landucci*, p. 21-23. — On va voir que notre récit diffère de celui de M. Villari, non moins que celui du P. Denys Pulinari, franciscain, publié par M. A. Conti. (*Arch. storico Ital.*, 3^e Disp., 1871.) La bonne foi était égale de part et d'autre; mais il reste incontestable que les Frères Mineurs ne déployèrent ni la même confiance ni le même enthousiasme que les Pères de Saint-Marc.

et on ne saurait l'apprécier d'après celles du nôtre. Le peuple applaudit à sa proposition, et les magistrats s'empressèrent de prendre les mesures d'ordre public.

Le 29 mars, la Seigneurie fit appeler les deux parties, et les invita à signer par-devant notaire les *conclusions* qui en feraient l'objet. Dominique de Pescia signa le premier « qu'il s'engageait à les « soutenir non-seulement par les raisons, mais en « entrant publiquement dans le feu avec le prédicateur de Sainte-Croix, espérant dans la puissance « de Dieu, pour sa gloire, pour la confirmation de la « vérité et le salut des âmes, qu'il en sortirait sain et « sauf par les mérites de Jésus-Christ. »

Le P. François signa simplement qu'il était prêt « à « faire l'épreuve avec Savonarole lui-même, et qu'un « autre Frère Mineur, frère Julien Rondinelli, par « exemple, était tout disposé à la faire avec le P. Dominique ».

Celui-ci lui demanda de ne pas désigner Jérôme, qui n'avait rien à voir avec lui, et de choisir tel autre qu'il voudrait, en lui disant : « Nous vous en donnerons cent, et même des vôtres. » Le P. François reconnut qu'il était très-inférieur à Savonarole en science et en vertu, mais il persista à le défier personnellement, afin de l'entraîner dans sa propre ruine, et d'en délivrer la cité.

Fra Mariano Ughi, qui était présent, s'offrit aussitôt au nom des Frères Prêcheurs. « Il s'engagea à soutenir les déclarations de son compagnon, avec tout

« Frère-Mineur qui exécuterait la promesse du prédicateur de Sainte-Croix, et se dit assuré d'avance qu'il en sortirait sain et sauf¹. »

Le lendemain, un frère convers, Julien Rondinelli, vint s'engager au nom des Frères-Mineurs. C'était un gentilhomme florentin, assez simple d'esprit, qu'on avait, dit-on, circonvenu. Il eut la naïveté d'écrire cette déclaration : « Je crois bien que j'y brûlerai, mais j'en serai fort content pour le salut des âmes². »

Le 30 mars, il fut décrété que l'affaire suivrait son cours, afin de calmer la rumeur populaire ; que les supérieurs seraient condamnés à l'exil en cas de mort ou de refus de leurs délégués, et que Savonarole subirait seul cette peine si le P. Dominique périssait dans les flammes³.

Les Dix de Balìa chargèrent leur ambassadeur de communiquer le procès-verbal des *conclusions* au Pape. « Voyez ou tout cela aboutit, » lui dit celui-ci en l'apprenant. Il s'informa soigneusement des qualités des signataires, et ne pût s'empêcher d'admirer la confiance exprimée par les deux Frères Prêcheurs.

¹ Le 1^{er} avril, prêchant le soir à la cathédrale, il renouvela son engagement devant la foule, agenouillé devant le crucifix de la chaire, et suppliant instamment les magistrats de faire en sorte que l'épreuve eût lieu.

² Un autre, le P. Nicolas Pilli, écrivit hardiment de San-Casiano qu'il accepterait, etc.

³ Le 6 avril, on ajouta « que, dans ce cas, il devrait sortir de Florence dans un délai de trois heures. »

Le cardinal de Pérouse fit observer à l'ambassadeur qu'une telle chose ne devait pas se faire sans l'autorisation des supérieurs et sans une extrême nécessité. Bonsi lui répondit que la nécessité était manifeste, et que l'épreuve aurait lieu, à moins que les provocateurs ne retirassent leur défi, et que Savonarole ne fût absous. Le Pape répliqua qu'il ne lui accorderait l'absolution que s'il la demandait humblement ¹.

Le 2 avril, à la requête de la Seigneurie, le P. Robert Salviati, prieur de Saint-Marc, et le P. Malatesta Sacromoro, ancien chanoine de la cathédrale, se rendirent au palais, donnèrent toutes les explications demandées, et signèrent à leur tour le même engagement, en exprimant la même confiance.

Jérôme témoigna d'abord son mécontentement de la proposition faite par son ami; il l'en blâma sévèrement, et n'accepta l'épreuve que lorsque, les calomnies et les provocations de ses adversaires lui en montrèrent l'inéluctable nécessité, parce que l'honneur de Dieu et le salut des âmes y étaient gravement engagés ². Il agréa donc les offres que lui firent de vive voix tous les religieux de Saint-Marc et de Fiesole ³ et celles que lui remirent par

¹ Doc. Marchese, xxiv; — Clemente Lupi, vi et vii; Gherardi, p. 135-137; Perrens, vol. I, appendice, p. 492. Villari, Doc. cdi.

² Bartoli, *loc. cit.*, cap. xxiii; Quetif, *loc. cit.*, p. 300 et suiv.

³ Il approuva en ces termes l'engagement de ses Frères :

« Moi, F. Jérôme de Ferrare, vicaire indigne de la Congrégation de Saint-Marc des Frères Prêcheurs observants, j'accepte les offres des Frères soussignés et de tous les religieux de Saint-

écrit les religieuses dominicaines, un grand nombre de religieux, de prêtres, de séculiers, et même de nobles dames. Les adhésions lui arrivaient de toutes parts. Un jour qu'il se promenait au jardin avec le P. Cinozzi, il vit venir à lui un très-bel enfant, de noble famille, qui, non content de lui remettre son billet, le supplia gracieusement à genoux de vouloir bien l'accepter. « Lève-toi, cher enfant, » lui dit le Père, ce bon propos plaît beaucoup à Dieu ; « fais en sorte de le conserver dans ton cœur ; » et il le congédia. « J'ai reçu bien des offres, dit-il alors à son compagnon, mais nulle ne m'a causé autant de joie que celle de cet enfant. Dieu en soit loué ! »

On sembla lui reprocher de n'avoir pas accepté en personne le défi personnel du P. François de la Pouille. Il répondit qu'il n'avait rien à démêler avec lui, que ce Père avait d'abord défié tous les contradicteurs en général, et ne s'était adressé à lui en particulier que lorsque le Père Dominique de Pescia s'était présenté ; qu'il faisait cette épreuve, disait-il, quoique certain d'y périr, pour prouver la validité de l'excommunication, et que lui n'avait nul besoin de moyens

Marc et de Fiesole ; je promets d'en fournir un, deux, trois, quatre, dix et autant qu'il en faudra pour entrer dans le feu afin de prouver la vérité que je prêche ; j'ai confiance, dans le Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, que chacun en sortira sain et sauf, et, si quelqu'un avait des doutes, je l'arrêterais pour ne pas être homicide. En foi de quoi j'ai signé de ma propre main pour l'honneur et la gloire du Dieu tout-puissant, pour le salut des âmes et le maintien de la vérité, etc. etc. »

surnaturels pour prouver sa nullité, dont il avait
 donné tant de raisons péremptoires, qu'on n'avait
 répliqué ni à Florence ni ailleurs. « Certes, ajoutait-il,
 « si un seul de mes frères venait à brûler, victime de
 « sa foi, de son obéissance et de son dévouement, je
 « sais, je sens que c'en serait fait de mon œuvre, et
 « que je ne pourrais plus me montrer nulle part.
 « Le P. François ne doit donc pas s'adresser à un
 « autre qu'au P. Dominique de Pescia, avec lequel
 « il a eu d'ailleurs, l'année dernière, un débat sem-
 « blable à Prato. Saint Gualbert, malgré sa haute sain-
 « teté, n'entra pas lui-même dans le feu, et se con-
 « tenta d'y faire entrer un de ses religieux, soit qu'il
 « fût ainsi inspiré de Dieu, soit qu'il lui semblât que
 « c'était en ce moment le meilleur parti à prendre.
 « De même, bien que tous se soient offerts spontané-
 « ment, celui-là seul y entrera qui sera choisi de
 « Dieu, et il en sortira, si l'épreuve a lieu, ce dont je
 « doute encore. Et qu'on ne nous accuse pas de
 « cruauté ou d'homicide, parce que nos adversaires
 « ont déclaré d'avance qu'ils croyaient être brûlés.
 « Ce sont eux-mêmes qui, ne reculant pas devant le
 « suicide, ont proposé cette épreuve, et nous avons
 « été obligés de l'accepter, afin que l'honneur de
 « Dieu ne fût pas jeté à terre.

« Ce qui m'étonne, c'est que parmi nos adversaires
 « qui se disent en possession de la vérité, il ne s'en
 » rencontre pas un seul qui ose exprimer la confiance
 « de sortir du feu sain et sauf, alors que de notre

« côté des milliers d'adhérents n'ont aucun doute à ce
 « sujet. Je le répète, les miracles n'étant nécessaires
 « que si la raison humaine est impuissante, ce serait
 « tenter Dieu que de faire cette épreuve uniquement
 « pour prouver que l'excommunication est nulle,
 « car nous l'avons démontré pleinement. S'ils disent
 « qu'il s'agit surtout ici de matières prophétiques et
 « que partant on a besoin de miracles, je leur réponds :
 « Je n'oblige pas à croire plus de choses qu'on ne
 « veut ; j'exhorte seulement chacun à faire le bien et
 « à vivre en bon chrétien : voilà pour moi le miracle
 « le plus capable d'assurer la croyance à ce que j'ai
 « prêché, et à toute autre vérité qui vient de Dieu.

« Sans doute j'ai promis de révéler et de prouver de
 « grandes choses par des signes surnaturels, mais
 « c'est pour un tout autre but, et quand le moment
 « sera venu, Dieu ne manquera pas de m'assister,
 « lui qui est fidèle dans toutes ses promesses. Il suffit
 « maintenant que j'envoie quelqu'un des miens, car
 « s'il n'est pas préservé des flammes, toutes les fu-
 « reurs se tourneront contre moi¹. »

¹ *Risposta a certe obgettioni*, etc. Lettre publiée à la suite des signatures des Frères Prêcheurs et des Frères Mineurs qui devaient faire l'épreuve du feu, dans le deuxième *procès-verbal des conclusions* imprimé le 5 avril.

M. Villari a pris cette lettre pour un discours prononcé le 2 avril. On en trouve les premières lignes dans un *manuscrit autographe* de Savonarole, conservé actuellement au musée de Saint-Marc, p. 168. Les premiers mots : *Magnifici signori*, effacés ensuite, semblent indiquer que c'était là une lettre explicative, adressée d'abord à la Seigneurie.

Nous laissons aux lecteurs le soin d'apprécier à leur juste va-

Jérôme ne songea plus dès lors qu'à préparer les cœurs, et, comme dans toutes les circonstances extraordinaires, il ordonna des prières, des processions et des supplications solennelles. De leur côté, les religieux de Saint-Marc se hâtèrent de prévenir le Souverain Pontife par la lettre suivante, témoignage suprême de leur fidélité et de leur piété filiale envers leur Père :

« Votre Sainteté et tout le sacré collège ont dû ap-
 « prendre avec étonnement que nous étions convenus
 « avec quelques Frères Mineurs, pour établir la vérité,
 « de faire l'épreuve du feu, acte vraiment extraor-
 « dinaire, et qui réclame la plus grande sagesse. Le
 « P. François de la Pouille, des Frères Mineurs, qui
 « ne cessait d'attaquer du haut de la chaire la doctrine
 « de notre P. Jérôme de Ferrare, moins par des rai-
 « sons que par des outrages et des injures, nous l'a
 « proposée, afin de nous entraîner dans sa ruine, puis-
 « qu'il a déclaré qu'il était certain d'y périr. Sous
 « cette provocation et avec l'inspiration de Dieu, nous
 « n'avons pas voulu que l'erreur prît racine dans les
 « esprits par notre faute. Nous sommes tellement
 « convaincus de l'intégrité de notre Père, que nous
 « avons le ferme espoir de sortir du feu sains et saufs,
 « en nous confiant non dans nos mérites, mais dans
 « les largesses divines; notre Père nous en donne

leur ces paroles du R. P. Brucher (*loc. cit.*, p. 292) : « ... L'épreuve du feu fut provoquée par l'enthousiasme irréfléchi d'un disciple de Savonarole, et imprudemment approuvée par lui... »

« l'assurance , et si son innocence ne nous était
« pas connue de la manière la plus certaine , nous
« nous garderions bien d'exposer ainsi nos têtes
« pour lui. Nous sommes près de trois cents ,
« Votre Sainteté ne doit pas l'ignorer, et nous avons
« une troupe nombreuse et choisie d'adhérents de
« diverses conditions , tous entraînés par la même foi
« et par la même charité. Si Votre Sainteté et tous
« les hommes clairvoyants pouvaient être témoins
« de ce que nous voyons de nos yeux et palpons de
« nos mains, vous seriez plutôt étonné de nous voir
« hésiter un seul instant ; mais comme cela paraît in-
« croyable à quiconque n'est pas ici présent, nous
« espérons que l'issue de cette épreuve fera briller la
« vérité dans le monde entier... Nous avons voulu le
« notifier à Votre Sainteté et au sacré collège, afin
« que vous sachiez de quelle manière et dans quel
« esprit nous avons agi. Nous comptons que le té-
« moignage de notre charité, plus encore que notre
« victoire, sera la preuve la plus convaincante de notre
« innocence. Car la charité est le miracle des mi-
« racles, selon cette parole de Notre-Seigneur : *On*
« *reconnaîtra que vous êtes mes disciples, non en ce*
« *que vous ferez des prodiges, mais en ce que vous*
« *vous aimerez les uns les autres. Elle est la fin de*
« *toute loi chrétienne, et elle étreint si fortement nos*
« *cœurs, que nulle puissance au monde ne saurait*
« *en triompher.* »

Les dix de Balìa transmirent cette lettre à Domi-

nique Bonsi, en l'invitant à faire auprès du Souverain Pontife tout ce qu'il jugerait convenable pour la gloire de Dieu, la défense de la vérité et le bien de la patrie. Les démarches de l'ambassadeur n'eurent aucun succès. Le Pape blâma énergiquement ce qui se passait à Florence, et plusieurs cardinaux, quoique pleins d'admiration pour le religieux de Saint-Marc, déclarèrent que l'épreuve projetée déplaisait d'autant plus à la cour romaine, qu'elle avait pour objet la nullité d'une censure pontificale¹. Néanmoins, aucune réponse officielle ne fut envoyée.

Le 5 avril, on publia le nouveau contrat stipulé au palais devant la Seigneurie et le vicaire de l'archevêque ; les deux champions, le P. Dominique de Pescia et le frère Julien Rondinelli, étaient convenus de traverser d'un bout à l'autre le bûcher, en présence des PP. Jérôme de Ferrare et François de la Pouille. L'épreuve fut remise au samedi suivant, veille des Rameaux.

Le 6, Savonarole prêcha lui-même à Saint-Marc. Il donna des explications pour réfuter les objections formulées, expliqua comment le diable et la magie ne pouvaient pas faire de vrais miracles, et quand il déclara qu'en outre de ses religieux il y avait des milliers d'hommes, de femmes et même d'enfants prêts à entrer dans le feu, tous ses auditeurs se levèrent en criant à haute voix : « Oui, oui, nous voulons y entrer pour la gloire de Dieu. »

¹ Marchese, *loc. cit.* ; Gherardi, p. 137-139.

Le lendemain matin, pendant qu'on prenait les dernières mesures et qu'on dressait sur la place un bûcher long de quarante brasses, au milieu duquel un étroit passage était ménagé pour les deux champions, Savonarole célébra la messe, donna la communion à un grand nombre de fidèles, et adressa une courte allocution à la foule accourue pour prier¹.

«... Je vous ai dit hier que là où suffit la raison
 « humaine, les miracles sont inutiles; ils le sont d'au-
 « tant plus maintenant, que j'ai eu soin de publier
 « mes raisons afin de mieux vous éclairer. Mais, étant
 « provoqués, nous devons marcher pour maintenir
 « la foi. Vous savez, Seigneur, que nous n'allons pas
 « présomptueusement à cette épreuve; nous y allons
 « parce qu'on nous a *provoqués*: il est bien vrai que
 « nous l'*avons mise en avant*, mais nous n'avons
 « pas moins *été défiés*.

«... Je demande à chacun de vous de n'avoir en tout
 « ceci pour intention que l'amour de Dieu et le pro-
 « grès de l'œuvre qui, depuis sept ans, a produit de
 « grands fruits dans la cité; d'être animé d'une foi
 « vive en croyant au succès, si l'épreuve a lieu, ce
 « dont je ne suis pas certain; d'être bien résolu à
 « changer de vie, et de s'avancer avec la crainte de
 « Dieu, avec gravité et humilité, pour ne pas s'expo-
 « ser au péril de la vaine gloire. Ne cessez pas de
 « prier en ce jour, dont la solennité exige que vous

¹ Perrens, *loc. cit.*, p. 492; Villari, vol. II, p. 122 et suiv.; Landucci, *Diario*, p. 22, etc.

« fassiez pénitence, et que vous jeûniez au pain et à
« l'eau, sauf les petits enfants et ceux qui seront em-
« pêchés; c'est pour cela que j'ai demandé que l'é-
« preuve eût lieu avant la vingtième heure. Entre
« autres prières, faites celle-ci : « Seigneur éternel,
« nous confessons que vous êtes le vrai Dieu, et nous
« n'en adorons pas d'autre que vous; que vous êtes
« la première cause, le premier principe, le gouver-
« neur de l'univers; que votre providence s'étend sur
« le monde, et nous ne recherchons que votre hon-
« neur. Nous confessons votre auguste Trinité, nous
« reconnaissons votre bonté infinie qui vous a fait
« incarner et mourir sur la croix pour notre amour :
« miracle des miracles, celui-là ! Seigneur, vous nous
« avez rachetés par votre très-précieux sang, et vous
« m'avez placé dans cette cité où votre lumière a
« commencé à pénétrer. Vous savez, Seigneur, que
« je n'ai pas accepté présomptueusement l'épreuve
« en question. Je l'atteste devant vous et les saints
« Évangiles, je ne la voulais pas, parce que j'en sen-
« tais toute la gravité. Vous savez que c'est vous-
« même qui me l'avez fait accepter, et tout ce peuple
« a cru à ma parole, parce que j'étais envoyé par
« vous. Je vous prie donc, ce matin, de lui montrer
« que vous réglez dans les cieux et sur la terre, afin
« qu'affermi dans la croyance à mon mandat, il
« change de vie, et tout cela, Seigneur, uniquement
« pour votre gloire et votre louange. Exaucez-nous en
« ce jour, prouvez que nous avons prêché votre vé-

« rité : vous le voyez, on me prend pour un *infidèle*.
« Mettez la main à de grandes choses, car, en vé-
« rité, nous ne pouvons plus vivre de cette façon. Ce
« peuple ne demande rien autre que de vous servir.
« N'est-il pas vrai, ô mon peuple, que tu veux servir
« le Seigneur? » Les auditeurs répondirent : « Oui,
« oui, miséricorde, mon Dieu! » Le Père reprit :
« Or sus, mes bien-aimés, que ce soit là le commen-
« cement de votre changement de vie. Restez en prières
« pendant que j'irai régler ce qu'il faut faire, et ne
« doutez pas que vous serez exaucés. Que la bénédic-
« tion du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, descende
« sur vous, maintenant et pour jamais. Amen! »

Peu après, un massier de la Seigneurie vint lui signifier qu'on l'attendait. Tous les religieux sortirent deux à deux, les acolytes en tête, suivis du P. Dominique de Pescia, un crucifix à la main et revêtu d'une chasuble en drap d'or, entre un diacre et un sous-diacre, et de Savonarole, revêtu d'une chape blanche et portant le saint ciboire, entre le P. Salviati et le P. Malatesta. Les chantres entonnèrent le psaume : *Exurgat Deus, et dissipentur inimici*, dont les premières paroles furent reprises à chaque verset par les religieux et la foule immense qui les suivait avec des cierges allumés. Arrivés sur la place, qu'ils trouvèrent entourée de barrières et gardée par des soldats, ils se rendirent à la partie de la loge des Lanzi qui leur était assignée, à côté des Frères Mineurs.

Le P. François de la Pouille et le Frère J. Rondinelli attendaient en priant dans la chapelle du palais. Après quelques moments d'attente et sur les réclamations de Savonarole, un des seigneurs, commissaire de l'épreuve, Pierre Alberti, se présenta de leur part. Il demanda que le P. Dominique quittât la chasuble sous prétexte qu'elle était peut-être ensorcelée ; il y consentit aisément. On lui demanda ensuite de se dépouiller de ses propres vêtements sous le même prétexte ; il offrit de les changer avec ceux d'un de ses Frères à leur choix. Deux Franciscains, pénétrant dans leur groupe, désignèrent le jeune Alexandre Strozzi, qui, se croyant appelé à faire l'épreuve, courut se jeter aux pieds de Savonarole, pour lui demander sa bénédiction, en disant : *Te Deum laudamus*. « Mon fils, lui dit celui-ci, il ne s'agit « que de changer vos vêtements. » Dominique se rendit dans une salle du palais ; les Franciscains, voulant s'assurer qu'il ne resterait pas trace d'incantation, exigèrent qu'il se mît dans une complète nudité, et quand il eut revêtu les vêtements du jeune Strozzi, ils le gardèrent au milieu d'eux, de peur que Savonarole ne l'*enchantât* de nouveau. Le peuple frémissait déjà d'impatience ; Jérôme demanda qu'on se pressât d'en finir avec les pourparlers et les tergiversations. A ce moment, les Arrabiati et les Campagnacci réussirent à provoquer un tumulte sur la place. Mais Marcuccio Salviati, les voyant arriver, traça de sa vaillante épée une ligne devant la loge

des Lanzi, et s'écria d'un ton résolu qui les fit reculer : « Quiconque franchira cette ligne saura ce que vaut l'épée de Marcuccio Salviati. » Soudain un orage éclata accompagné d'éclairs et de tonnerre ; il se dissipa bientôt et tout resta dans le même état d'incertitude. Les Frères Mineurs demandèrent alors que le P. Dominique mit de côté le crucifix qu'il portait. Il le déposa et prit à sa place le saint sacrement. Ils exigèrent obstinément qu'il le déposât à son tour, afin, disaient-ils, de ne pas faire brûler l'hostie consacrée. Dominique s'y refusa, avec l'approbation de Savonarole, qui l'estimait indispensable pour convaincre le peuple que Dieu ne pouvait se faire complice des sortilèges dont on le soupçonnait. Enfin la Seigneurie jugea à propos de clore ce long débat, et quand elle eut décidé que l'épreuve n'aurait pas lieu, chacun se retira de son côté, non sans s'attribuer la victoire ; les Franciscains d'abord¹, puis les Dominicains, sous l'escorte de M. Salviati, pendant que les ennemis de Jérôme se répandaient dans la ville pour l'accuser de lâcheté et d'impiété, et accabler d'in-

¹ Le 11 avril, Alexandre VI s'empressa d'envoyer deux brefs, l'un au P. François de la Pouille, et l'autre aux Frères Mineurs, qu'il félicitait d'avoir poussé leur zèle contre le fils d'iniquité et de perdition, le P. Jérôme de Ferrare, jusqu'à proposer à leurs adversaires d'entrer dans le feu, etc. (Quetif, *loc. cit.*, p. 462.) — Voir Doc. Marchese, xxv-xlii ; Villari, Doc., xlv-lx ; Is. del Lunnyo, Doc., xxviii-xlvii ; Clemente Lupi, vi-xiii ; Attilio Portioli, Nuovi Documenti su G. S. (*Archivio storico Lombardo*, sept. 1874) ; Landucci, *Diario*, p. 23-29 ; Gherardi, p. 136-175 ; C. I. Doc. Pisani, p. 1. (*Arch. Stor. Ital. Ser. 3. Tom. XIII.*)

jure ses partisans et ses disciples, désormais réduits au silence.

Nous ne raconterons pas ici, après tant d'autres, comment Savonarole et ses deux amis intimes, les PP. Dominique de Pescia et Sylvestre Maruffi, se livrèrent à leurs ennemis, qui, voulant assouvir enfin leur rage, avaient envahi et saccagé le couvent et l'église de Saint-Marc, le soir du dimanche des Rameaux. Il nous suffira, pour terminer la première partie de cette étude, de faire le récit abrégé de leur procès, de leur condamnation et de leur mort.

VI

Traité aussitôt comme un malfaiteur de la pire espèce, Jérôme, chargé de fers aux bras et aux jambes, fut porté à bras dans le Barjello. Après un interrogatoire suivi de trois traits d'estrapade, il eut la force d'écrire ses réponses, et comme elles montraient clairement son innocence, on renonça bien vite aux prescriptions juridiques ordinaires.

Le 11, la Seigneurie institua une commission, composée de dix-sept membres, presque tous *Arrabiati* ou *Compagnacci*, ennemis acharnés de celui dont ils devaient instruire le procès.

Dès le 10, Alexandre VI lui avait envoyé ses plus cordiales congratulations. Le lendemain il lui octroya, avec l'absolution de toutes les censures encourues,

une indulgence plénière pour l'octave de Pâques, et l'autorisation de mettre à la torture Savonarole et tout autre clerc qu'elle voudrait, en présence de deux juges ecclésiastiques ; il recommanda surtout de rechercher soigneusement s'il n'avait pas entretenu des intelligences à Rome, et de lui envoyer les coupables, qu'il ferait prendre à la frontière sous bonne escorte ¹.

L'instruction se prolongea jusqu'à la fin du mois. Jérôme fut souvent mis à la torture : un témoin oculaire affirme qu'on lui donna quatorze traits d'estrapade en un seul jour. Parfois, lorsqu'il était hissé à une grande hauteur, on approchait de ses pieds des charbons ardents ; puis on lâchait la corde pour le faire tomber violemment, et après qu'on l'avait interrogé, pendant que ses membres, tout froissés et meurtris, tremblaient de douleur, on osait consigner dans les actes : *Il a confessé ses crimes spontanément et sans torture. Ses juges impies se mentirent à eux-mêmes*, à un tel point, qu'ils jugèrent prudent de ne pas sembler mentir aux autres. Craignant d'être gravement compromis si les pièces véritables venaient à être connues, ils les firent disparaître, et, pour achever de perdre Jérôme dans l'esprit public, ils rédigèrent des *actes falsifiés* qu'ils publièrent ensuite ².

¹ Documents Gherardi, p. 141-147.

² Voir dans la *Lettre Apologétique* (p. LXXII) mise en tête de l'édition citée de Burlamacchi, par le P. V. de Poggio, les témoignages de plusieurs historiens.

Le 19 avril, Ser Cecone, le notaire prévaricateur, en donna lecture à l'accusé, en présence de huit témoins, dont six étaient des principaux religieux de Saint-Marc, et lui demanda si *ce qui était écrit était vrai*. Celui-ci garda le silence, et sembla indiquer, par l'expression d'accablement et de dégoût peinte sur son visage, qu'il ne voulait plus répondre à des questions captieuses sans cesse renouvelées.

D'autres religieux furent *examinés* après Jérôme et ses deux compagnons, et plusieurs citoyens mis à la torture, et condamnés à des peines sévères ou à de fortes amendes. Le peuple était terrorisé : le bruit que Jérôme avait confessé tous ses crimes s'accrédita de plus en plus, et le plus grand nombre de ses partisans, les Pères de Saint-Marc eux-mêmes, finirent par être persuadés qu'ils avaient été victimes d'un insigne hypocrite et d'un vil imposteur ; mais ils rachetèrent bientôt cette courte défaillance par une fidélité qui résista depuis à toutes les épreuves.

Alexandre VI octroya de nouveau à la Seigneurie de Florence l'absolution des censures encourues pour avoir mis Jérôme à la torture et prélevé des impôts sur le clergé sans autorisation préalable. Après avoir insisté vainement pour que les coupables lui fussent livrés, il accepta ses excuses, lui notifia l'envoi de deux commissaires pontificaux, et lui permit de prélever une triple dîme sur les biens ecclésiastiques. A cette nouvelle, quelques Piagnoni s'écrièrent avec indignation : « Trois fois dix font trente : le pauvre

« *Frate* est livré pour trente deniers, comme le Sau-
 « veur¹. »

Pendant le cours de ces négociations, celui-ci se préparait à la mort dans la prison de l'Alberghettino, en écrivant la paraphrase du psaume *Miserere mei*, etc., cantique de la *tristesse*, et du psaume *In te, Domine, speravi*, etc., cantique de l'*espérance*, dont il ne put achever que celle des deux premiers versets, et qu'il termina par ces paroles : « Prosterné aux pieds du
 « Sauveur et les yeux baignés de larmes, je me suis
 « écrié : O Dieu, si mes ennemis se dressent contre
 « moi, mon cœur n'en sera nullement effrayé, car
 « vous êtes ma force, mon refuge ; vous me gui-
 « derez et me conduirez pour l'amour de votre
 « nom. » Il avait déjà une *Règle de la vie chrétienne* pour un de ses gardiens qui s'était converti en le voyant un jour élevé au-dessus de terre d'une coupée et le visage tout resplendissant.

Les deux commissaires arrivèrent à Florence le 19 mai ; l'un était le Maître général des Frères Prêcheurs, l'autre s'appelait François Romolino, auditeur du gouverneur de Rome et ancien condisciple, à l'université de Pise, de César Borgia, qui, empressé de se rendre à Rome, après l'élection d'Alexandre VI, le recommanda chaudement à Pierre de Médicis, d'*autant*, lui écrivait-il, *qu'il n'avait aucun goût aux choses ecclésiastiques*².

¹ Doc. Gerardi, p. 152-156 ; Landucci, *Diario*, p. 26.

² Reumont, *loc. cit.*, p. 511.

Avant son départ, Romolino avait écrit à Jérôme Benivieni que le Pape allait envoyer deux commissaires avec ordre de faire mourir Savonarole, fût-il un saint Jean-Baptiste. Il n'était pas encore descendu de cheval, que certains Compagnacci l'entourèrent en criant : « A mort le *Frate!* » — « Rassurez-vous, leur « dit-il, j'ai déjà obtenu sa condamnation par l'intermédiaire d'un marchand florentin¹. » Arrivé à Saint-Pierre-Scheraggio, où il devait loger, il dit à ceux qui étaient là : « Nous allons faire un beau feu, je « porte sur moi la sentence. »

Après un nouvel interrogatoire et de nouvelles tortures qui confirmèrent l'innocence des accusés, la sentence de condamnation fut prononcée à l'égard des PP. Jérôme et Sylvestre. Quelqu'un ayant fait observer méchamment à Romolino qu'on n'aurait abouti à rien si le P. Dominique restait vivant, le commissaire lui répondit : « Eh bien, qu'il meure « lui aussi, qu'importe un misérable *Frate* de plus « ou de moins ! »

Le soir du 22 mai, on leur annonça qu'ils seraient exécutés le lendemain matin. Le P. Sylvestre paraissait un peu abattu ; Jérôme refusa de prendre aucune nourriture, afin d'être plus libre d'esprit ; le P. Dominique, prieur du couvent de Fiesole, s'empressa

¹ On lit au chapitre xcvi d'une vie manuscrite de Savonarole (grand in-8°, bibliothèque du musée de Saint-Marc) que François dei Nerli et sa famille donnèrent 14 mille ducats au pape pour le faire excommunier, et que Ridolfi avouait en avoir dépensé 10 mille pour obtenir sa condamnation à mort.

d'écrire à ses religieux : « *Mes frères bien-aimés dans*
« *les entrailles de Jésus-Christ*, puisque la volonté de
« Dieu est que nous mourions pour lui, vous qui res-
« terez, priez pour nous, et, fidèles à mes enseigne-
« ments, maintenez-vous dans l'humilité, dans la cha-
« rité, et l'application constante aux saints exercices.
« Priez pour nous, particulièrement les jours de
« fête, lorsque vous serez rassemblés au chœur. En-
« sevelissez mon corps près de vous, en terre, non
« dans l'intérieur de l'église, mais devant la porte ou
« dans un coin, à une humble place. Vous aurez soin
« de dire pour nous les messes accoutumées, et, de
« mon côté, je ne vous oublierai point où j'espère
« aller. Embrassez tendrement de ma part les Frères
« de Saint-Marc, et surtout nos bien-aimés de Fies-
« sole, *dont je porte devant Dieu les noms gravés*
« *dans mon cœur*. Prenez tous les écrits de Savo-
« narole qui sont dans ma cellule, et faites-les relier ;
« mettez-en un exemplaire à la bibliothèque, et un
« autre au réfectoire, afin de le lire à table, en l'at-
« tachant avec une chaîne, pour que les Frères con-
« vers puissent aussi les lire quelquefois... Adieu,
« persévérez dans la grâce du Seigneur. » Il prit en-
suite un peu de repos, et questionna un de ses gar-
diens sur le genre de mort qui lui était réservé. Ce-
lui-ci, lui ayant répondu que selon toute apparence il
serait d'abord pendu¹, il implora la faveur d'être
brûlé vif.

¹ On avait élevé sur la place, au-dessus d'un bûcher, un gibet

Trois bénédictins de la Badia entendirent leur confession, et, peu après, Jacques Niccolini, un des membres de la *Confrérie du Temple*, venu pour les assister, leur obtint la permission de s'entretenir ensemble quelques instants. Ils furent conduits dans la grande salle du palais. Là, Jérôme, s'adressant au P. Dominique, lui dit avec douceur : « Je sais que
« vous désirez être brûlé vif ; mais ignorez-vous qu'il
« ne vous est pas permis de préférer un genre de
« mort ? Nous n'avons qu'à recevoir avec allégresse
« celle que Dieu nous a préparée. Et qui sait si vous
« pourrez supporter celle qu'on nous réserve, puisque
« cela dépend de la grâce divine et non de notre cou-
« rage ? Il ne faut donc pas tenter le Seigneur. » —
« Et vous, ajouta-t-il en se tournant vers le P. Syl-
« vestre, vous avez dessein de protester de notre inno-
« cence devant le peuple ; je vous ordonne d'y renoncer
« et de suivre plutôt l'exemple de Notre-Seigneur, qui,
« même sur la croix, ne voulut pas protester de
« son innocence. » Les deux Pères s'agenouillèrent
devant lui pour recevoir sa bénédiction ; et on les sépara de nouveau pendant le reste de la nuit.

Jérôme, épuisé de fatigue, demanda à Jacques Niccolini de reposer un peu en appuyant sa tête sur ses genoux. Il s'endormit aussitôt, et Niccolini, qui l'ob-

en forme de croix, d'où pendaient trois nœuds coulants et trois chaînes. Le peuple s'étant pris à murmurer en disant : *Ils veulent les crucifier*, on fit scier un peu la pièce transversale qui formait le bras de la croix.

servait attentivement, le vit sourire et remuer ses lèvres pendant son sommeil, comme s'il eût conversé avec un ami invisible. A son réveil, il remercia vivement son bienfaiteur. « Je veux, lui dit-il, vous « récompenser du double service que vous m'avez « rendu. Vous savez que j'ai souvent parlé des calamités réservées à Florence. Eh bien! n'oubliez pas « que l'une des principales surviendra lorsque règnera « un Pape du nom de Clément¹. »

A l'aube du jour, les trois condamnés furent de nouveau réunis, afin de recevoir le saint viatique. Savonarole obtint la permission de communier de ses propres mains, et, prenant l'hostie consacrée, il fit cette prière : « Mon Dieu, je sais que vous êtes « cette Trinité parfaite, invisible, distincte en trois « personnes : Père, Fils, et Saint-Esprit; je sais que « vous êtes ce Verbe éternel, descendu du ciel sur la « terre, dans le sein de la Vierge Marie, afin de « répandre, sur le bois de la croix, votre sang très- « précieux pour nous, misérables pécheurs. Mon « Dieu, je vous prie, je vous implore pour mon « salut : je vous supplie, ô mon consolateur, de « faire qu'un sang aussi précieux n'ait pas été vainement répandu, et qu'il rachète tous les péchés

¹ Niccolini raconta plus tard aux Pères de Saint-Marc qu'il mit par écrit ces paroles, et qu'après les avoir scellées, il les confia à une de ses parentes, religieuse chez les *Murate*. Pierre Soderini, gonfalonier de justice, en 1529, au moment du siège de Florence, en demanda et obtint communication.

« que j'ai commis depuis mon baptême jusqu'à ce
« jour. Je vous en demande pardon, Seigneur, et
« je vous les confesse. Daignez me pardonner toutes
« les offenses dont j'ai pu me rendre coupable en-
« vers cette cité et ce peuple, tant dans les choses
« spirituelles que temporelles, et toutes les erreurs
« dont je n'ai pas conscience. Je demande aussi
« humblement à toutes les personnes ici présentes
« de me pardonner pour votre amour, de prier
« votre Majesté divine pour mon âme, afin qu'il me
« donne un courage et une force tels que l'ennemi
« du genre humain n'ait aucune prise sur moi au
« moment suprême. O mon Seigneur, soyez loué à
« jamais. Amen ! » Ayant récité cette prière avec
une indicible ferveur, le visage tout inondé par les
larmes que sa joie intérieure faisait couler de ses
yeux, il prit la sainte hostie avec ses deux compa-
gnons. Peu d'instants après, on vint leur annoncer
qu'ils devaient aller au supplice.

En descendant du palais, le visage de Frère Syl-
vestre sembla s'illuminer. « Allons, dit-il à Jérôme
« qui l'encourageait, le moment est venu d'être
« forts et de recevoir la mort avec une grande
« joie. »

Le Prieur de Sainte-Marie-Nouvelle, envoyé par le
maître général de l'Ordre, les rencontra dans l'esca-
lier, et somma Savonarole de lui remettre son scapu-
laire. Celui-ci s'en dépouilla, et, le tenant en main : « O
« saint habit, dit-il, combien je t'ai désiré autrefois !

« Tu me fus accordé par la grâce de Dieu, et, jusqu'à
« présent, je t'ai conservé sans tache. Je ne t'aban-
« donnerais pas, même aujourd'hui, crois-le bien !
« mais tu m'es enlevé. »

Ils furent conduits près de la porte du palais vers la *Ringhiera*, devant laquelle se dressaient trois tribunaux ; ils étaient pieds nus, les mains liées, et revêtus uniquement de la tunicelle, parce qu'on avait mal compris l'ordre donné par les commissaires de leur enlever *l'habit* (le scapulaire). Arrivés devant le premier tribunal, présidé par l'évêque de Vaison, qui en avait reçu ordre du Pape sous les plus terribles menaces, ils furent tour à tour revêtus et dépouillés des habits sacerdotaux, pour être dégradés. L'évêque prit Jérôme par la main en lui disant : « Je vous sépare de l'Église militante et triomphante. — De la militante, oui, répondit Jérôme, mais non de la triomphante ; vous n'en avez pas le pouvoir. — *Amen*, reprit humblement l'évêque ; puisse Dieu vous y introduire ! »

Les commissaires firent lire la sentence qui les condamnait comme *hérétiques, schismatiques et contempteurs du saint-siège* ; après quoi, Romolino leur dit : « Il plaît à Sa Sainteté de vous délivrer des peines du purgatoire en vous accordant une indulgence plénière : l'acceptez-vous ? » Un signe de tête exprima leur assentiment.

Remis au bras séculier, ils passèrent au troisième tribunal, où ils entendirent la sentence qui les con-

damnait à être d'abord pendus et brûlés ensuite.

Quelques confrères du Temple ayant voulu offrir à manger et à boire à Jérôme pour le reconforter : « A
« quoi bon, leur dit-il, puisque je vais mourir. »
Un autre crut devoir lui rappeler toutes ses bonnes œuvres : « L'homme pécheur, lui répondit-il, n'a
« pas besoin de la gloire humaine, et la vie présente
« n'est jamais le temps véritable de la louange. »
A un bon citoyen qui s'était rapproché pour lui donner quelques paroles de consolation, il répondit avec douceur : « Dieu seul peut consoler les hommes
« à l'heure dernière. » Le prêtre Nerotto, ancien condisciple du P. Dominique, lui demanda s'il mourait volontiers : « Mon Sauveur, lui dit-il, a voulu
« mourir, malgré son innocence, pour nos péchés, et
« moi, je ne livrerais volontiers ma vie pour son
« amour! » On lui offrit alors un crucifix, et il se mit à le couvrir de baisers. — « Que nous laissez-vous
« du moins pour dernier souvenir? ajouta Nerotto.
« — Vous verrez bientôt, reprit Jérôme, éclater des
« prodiges qui seront le gage authentique du salut
« de nos âmes¹. » Son confesseur lui demanda s'il n'avait rien à lui dire. Il lui répondit : « Non, seu-
« lement veuillez recommander à mes disciples de
« ne pas se scandaliser de ma mort, et tâchez d'ob-
« tenir que ma tunicelle soit liée à mes jambes,

¹ Le P. Robert Ubaldini, *annaliste du couvent de Saint-Marc*, a déclaré tenir ces détails de Nerotto lui-même.

« avant que je monte sur le gibet. » De son côté, le P. Dominique « semblait aller, non à la mort, mais à une fête ». Au pied du gibet, il voulut entonner le *Te Deum*, mais il céda aux vives instances des confrères du Temple qui lui représentaient qu'il ferait ainsi massacrer bien des personnes. « Aidez-moi du moins, leur dit-il, à le réciter à voix basse. »

Le P. Sylvestre gravit le premier les marches, presque en tremblant. Voyant qu'on allait lui mettre le collier de fer, il fit cette prière : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. » Le P. Dominique fit appeler le notaire du palais : « Écrivez, lui dit-il, que je déclare, au moment de mourir, ajouter foi à toutes les prédictions du P. Jérôme, à moins que l'Église ne le détermine autrement. » Ensuite, il monta joyeusement et fut pendu au côté opposé. Le P. Jérôme alla prendre place au milieu de ses deux compagnons, en récitant le *Credo* des Apôtres. Arrivé au sommet, il se retourna pour jeter un regard sur la foule, et tendit sa tête au bourreau, qui, par un raffinement de cruauté, se proposait de mettre le feu au bûcher, avant qu'il eût rendu le dernier soupir. « Allons, s'écrièrent quelques voix, allons, P. Jérôme, le moment est venu de faire un miracle. » Mais de tant de milliers de spectateurs nul n'invoqua les noms de *Dieu* ou de *Jésus*, comme on le faisait d'ordinaire pendant l'exécution des criminels.

C'est ainsi que, le 23 mai 1498, veille de l'Ascen-

sion, vît se réaliser pleinement les paroles prophétiques de saint François de Paule sur Jérôme de Ferrare : « Il sera envié, haï, accusé injustement
« près du Souverain Pontife ; condamné à mort par
« de faux témoins et un procès falsifié, et, finalement, pendu à un gibet entre deux de ses Frères,
« comme Jésus-Christ béni entre deux larrons. »

DEUXIÈME PARTIE

SA MÉMOIRE, SON CULTE : PREUVES ; TÉMOIGNAGES DES PAPES,
DES SAINTS, ETC., EN FAVEUR DE SON ORTHODOXIE
ET DE SES VERTUS

« ... Et dedit illi claritatem æternam. »

I

Le même jour, les deux commissaires écrivirent au pape en ces termes pour justifier leur inique et cruelle sentence : « Nous avons exécuté vos ordres ; après avoir instruit soigneusement le procès des trois accusés, nous les avons convaincus, même par leurs propres aveux, des erreurs les plus dangereuses, des crimes les plus énormes. Frère Sylvestre a révélé pendant plusieurs années les confessions des fidèles à frère Jérôme, qui disait ensuite connaître leurs secrets par inspiration divine. Frère Dominique, de Pescia, a souvent proclamé que les anges et la sainte

Vierge tomberaient du ciel plutôt qu'un seul point des prédictions de Jérôme ne se vérifiât pas en son temps. Quant à celui-ci, il ne s'est confessé que fictivement depuis quinze ans; il a abusé des sacrements de l'Église; il a travaillé à soulever les citoyens les uns contre les autres; il a écrit et fait écrire aux princes afin de provoquer un schisme dans l'Église; en un mot, il n'était ni un religieux, ni un homme, mais le dernier des pervers, et un monstre coupable de tant et de si grands crimes que non-seulement notre main se refuse à les retracer, mais encore que notre esprit frémit d'horreur à leur seule pensée¹. » Calomnies d'autant plus indignes, que les auteurs n'avaient pas osé les consigner dans les actes du procès rédigé sous leur direction. Elles devaient être bientôt dévoilées. Felino Sandei, auditeur de Rote, déclara peu après que ni lui, ni aucun de ses collègues, n'avaient trouvé dans les actes envoyés à Rome rien qui justifiait l'accusation d'hétérodoxie à l'égard des trois suppliciés; et Prosper Lambertini, promoteur de la foi, ajouta plus tard que « de leur examen attentif il résultait que Savonarole ne pouvait pas même être suspecté d'avoir cherché à obtenir de ses religieux le secret des confessions, ou commis les

¹ Meier, *Vie de Savonarole*, Berlin, 1836, Doc. xxii, d'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Boutourlin, à Florence. Nous aimerions à ne voir dans cette lettre que la pièce d'un misérable faussaire; mais, comme Burkard reproduit les mêmes accusations dans son fameux *Diarium*, nous pensons qu'elle fut vraiment envoyée à Rome.

fautes honteuses dont quelques-uns avaient eu l'audace de l'accuser, soit pendant sa vie, soit après sa mort ¹. »

Ensuite Romolino condamna quelques séculiers à l'amende, comme hérétiques, et cita à comparaître à Rome quelques prêtres et docteurs en droit, qui surent s'en faire dispenser à prix d'argent. Le 26 mai, il signifia aux Florentins, sous peine d'amende et d'excommunication, de remettre aux curés des diverses paroisses, pour être brûlés, tous les écrits de Jérôme, ou de les apporter soit à l'archevêché, soit à San-Pier Scheraggio, où il logeait. Quelques-uns obéirent; le plus grand nombre refusèrent, en se déclarant disposés à braver toutes les peines et censures pour conserver des œuvres si excellentes et si salutaires.

Il quitta Florence le 30 mai, après avoir reçu des présents de la Seigneurie reconnaissante, et de plusieurs citoyens de fortes sommes destinées à lui faciliter l'acquisition du chapeau de cardinal qu'il convoitait. L'autorité ecclésiastique, voyant que la Cour romaine n'avait pas censuré les ouvrages de celui qui néanmoins venait d'être supplicié comme hérétique, ordonna peu après qu'ils fussent restitués à tous ceux qui les réclameraient ².

¹ Pic, *Vit. Sav.*, cap. xx; P. di Poggio, *Lettre apologét.*, loc. cit., p. xiv.

² Nardi, *loc. cit.*, lib. II, xxxvii; Landucci, *Diario*, p. 29; Documents Capelli, p. 106. — Laurent Violi rapporte (4^e jour-

Dès le 20 avril, le nouveau roi de France, apprenant ce qui se passait à Florence, avait témoigné un vif déplaisir à l'ambassadeur de la République, et accéléré pour ce motif le départ de Nicolas Alamanni, chargé de notifier son avènement. Le 4 et le 14 mai, les nouveaux Dix de Balìa écrivirent à J. Guasconi qu'Alamanni leur avait communiqué les instructions verbales dont il était porteur, et qu'il partirait incessamment, parce qu'il n'avait pas trouvé les affaires de Jérôme dans l'état qu'il aurait voulu¹.

Louis XII voulut alors intervenir directement auprès de la Seigneurie. Par une lettre écrite de Soissons, le 4 juin, « il la pria bien affectueusement pour
« aucunes grandes causes dont présentement ne pou-
« voit autrement advertir, de différer toute exécution, si à aucune l'on vouloit procéder à l'encontre
« de frère Jéronyme de Ferrare, par quelque voye
« ou manière que ce fust. » Elle se contenta de lui répondre, le 30 juin, par le simple récit des faits accomplis. « Le Souverain Pontife, agréant enfin que

née) qu'après la mort de Romolino on trouva chez lui l'argenterie de table de la Seigneurie.

Dans un manuscrit du musée de Saint-Marc : *Miscellanea di Fra H. Sav.*, on lit, après le *Catalogue* de ses œuvres, la note suivante : « Multa quidem et alia opuscula edidit servus Dei
« Hieronymus, quæ partim negligentia Fratrum, partim scrupulosâ quorundam conscientia fuerunt combusta tempore suæ
« passionis. Sparserunt enim æmuli ejus *Tepidi*, quod erant
« excommunicati qui ea apud se retinebant. Unde multi erroneâ
« conscientia ducti in ignem projecerunt. »

¹ Documents Gherardi, p. 158-9.

« Jérôme fût jugé dans notre cité, a envoyé deux
 « commissaires qui, après avoir instruit son procès,
 « ont rendu leur sentence contre lui. Condamné par
 « eux comme hérétique, il a été brûlé publiquement,
 « quatorze jours avant l'envoi de votre lettre. Vous le
 « voyez, nous *n'avons pas été les auteurs de sa mort*,
 « et lors même que nous l'aurions voulu, pour con-
 « descendre aux désirs de Votre Majesté, nous *n'au-*
 « *rions pu lui conserver la vie*. Notre jugement était
 « tout autre. Et du reste, cet homme-là n'était pas
 « digne de votre protection; car, par ses fausses as-
 « sertions sur les choses de l'Église, il s'est montré
 « ennemi du nom chrétien, si noblement défendu
 « jusqu'à ce jour par tous les rois de France¹. »

¹ P. Marchese, Doc. XL, xli. — Le R. P. Brucker, *loc. cit.*, p. 293, ne « prétend pas justifier la sentence qui envoya le Frère au bûcher »; mais il en fait tomber la principale responsabilité sur les magistrats de Florence. On voit qu'ils s'empressèrent de la rejeter sur les commissaires du Pape. Ceux-ci, nous le verrons bientôt, la rejetèrent à leur tour sur le Pape, qui s'en défendit en la renvoyant à ses légats et à la Seigneurie.

Il semble oublier que Savonarole fut brûlé, comme Jeanne d'Arc, en tant qu'*hérétique*, et il ne dit pas un seul mot de ses deux compagnons, condamnés par la même inique sentence. Du reste, le repentir tardif d'Alexandre VI et de ses commissaires prouve assez que ni l'un ni les autres ne firent *des efforts sérieux pour que la justice de Rome ne fût pas entravée par la justice de Florence*.

Enfin, non moins attentif à écarter de la tête de Jérôme l'aurole du martyr, que ne le serait un Anglais du xv^e siècle à en dépouiller celle de Jeanne d'Arc, le R. P. Brucker prend soin d'ajouter : « Si la peine qui lui a été infligée fut excessive, on « doit au moins reconnaître qu'elle n'était pas absolument im-
 « méritée. Certes, sa *rébellion opiniâtre* et les *agissements fac-*

Les Arrabiati et les Compagnacci avaient tourné leur fureur contre les religieux et les partisans de Jérôme. Ils composèrent des chansons grossières remplies d'invectives contre le *Frate*, ses disciples et tous les Ferrarais en général. Les femmes les chantaient dans les bals; les enfants les redisaient le jour et la nuit. L'ambassadeur de Ferrare se vit obligé d'intervenir pour faire châtier les coupables. Les Piagnoni étaient accablés d'injures; on criait après eux dans les rues, si bien que *quiconque était ami du Frate gardait le silence, n'espérant plus que dans la justice de Dieu et sa miséricorde*¹. La nouvelle Seigneurie, redoutant les excès et les violences, s'empressa de régler cette persécution.

Le soir du 23 mai, le maître général de l'Ordre s'était rendu au couvent. Après avoir convoqué les Pères en chapitre dans le second cloître, il leur avait rappelé paternellement comment, deux ans auparavant, ayant reproché en tête-à-tête à F. Jérôme de s'arroger le titre et la mission de prophète, celui-ci lui avait répondu qu'il avait des colloques avec Dieu

« *lieux* contre le dépositaire de l'autorité suprême dans l'Église, « méritaient bien un châtiment; celui qu'on lui appliqua fut « trop rigoureux, nous l'avouons; mais il fallait d'autres cir- « constances pour faire un martyr... En réalité son supplice ne « fut que la vengeance d'un *parti politique*... »

Nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit, p. 53-59, 130-136, et nous allons montrer, par de nombreux témoignages, que Savonarole a été vénéré comme docteur, prophète et martyr.

¹ Nardi, *loc. cit.*; Doc. Capelli, *item*; Cambi, *Istorie fiorentine*, lib. II.

facie ad faciem, et qu'il ne faisait ses prédictions qu'autant qu'il en était inspiré par lui. Il leur avait lu ensuite les bulles et les brefs du Pape, qui leur enjoignaient de s'unir à la congrégation Toscano-Romaine, et donné l'absolution des censures encourues.

Le vénérable P. Jacques de Sicile, vicaire de cette congrégation, eut grand soin de ne mettre dans les couvents de l'ancienne congrégation de Saint-Marc que les Pères élevés dans son sein. Comme ils étaient au nombre de trois cents, on leur réserva en outre les couvents de Lucques et de San-Gemignano. Les religieux de Toscane non réformés, qui étaient à peine soixante, furent relégués dans les autres ¹. Celui de la Quercia devint le principal refuge des Pères condamnés à l'exil.

L'église fut bientôt réconciliée par M^{sr} Paganotti, mais elle resta quelque temps encore fermée au public. Plusieurs religieux furent incarcérés et mis à la torture; les plus remarquables condamnés au bannissement². On parqua les autres dans leurs cloîtres, avec défense de sortir et de communiquer au dehors,

¹ « ... Qui quidem Vicarius Generalis seorsum de nostris et seorsum de aliis prædictis fratribus curam gerebat... nihilque penitus immutatum est de arctiori nostrâ regulari observantiâ, neque in victu, neque in vestitu... » *Annal. Conv. Sancti Marci*.

² « Nescio quâ suspicione, » dit l'*Annaliste* de Saint-Marc, Robert Ubaldini, condamné lui-même à un exil plus sévère, comme partisan des Médicis... « Sed existimandum est hoc Deo

et on les garda soigneusement à vue, en sorte qu'ils seraient morts de faim, si des Piagnoni ne leur avaient pas fait passer des vivres par-dessus les murs de leur jardin. Non contents de les dépouiller des privilèges accordés par la République, les magistrats leur prirent les locaux de la Sapience, concédés en 1496; ils firent main-basse sur les manuscrits les plus précieux de leur bibliothèque qu'ils venaient d'acheter trois mille ducats, et tandis qu'outre la somme nécessaire à une pitance allouée pour vingt-cinq ans aux Franciscaïns (le 9 avril) ils les chargeaient de célébrer désormais la messe au palais, ils condamnaient à être reléguée en exil, pendant cinquante ans, près de leur église de San Miniato, la cloche de l'église de Saint-Marc, la *Piagnona*, déclarée criminelle d'État, pour avoir sonné le tocsin pendant le pillage du couvent, le soir du dimanche des Rameaux¹.

Ce dernier décret parut une grave insulte faite à tout l'Ordre des Frères prêcheurs. Il adressa aussitôt les réclamations les plus énergiques au Pape et à la République, par l'intermédiaire des ambassadeurs, du cardinal protecteur, de plusieurs autres cardinaux, et du procureur général le P. François Mei, qui re-

« placuisse, ut fratres nostri odorem suæ probitatis et doctrinæ
 « etiam in aliis locis diffunderent ad animarum salutem et
 « honorem Dei. Quocumque enim se contulerunt, magnâ cum
 « reverentiâ et charitate excepti sunt et summo in honore ha-
 « biti... »

¹ P. Marchese, *Storia del Conv. di S. Marco*, lib. III, p. 300 et suiv.; Doc. Gherardi, p. 203-212.

parut en scène pour se proclamer l'auteur de la mort de Savonarole.

Les magistrats firent la sourde oreille aux réclamations dont ils étaient assaillis, et répondirent seulement que les Franciscains n'étaient pour rien dans cette affaire¹. Ils déclarèrent inhabiles aux charges publiques, avec défense expresse de se présenter au Conseil, plus de soixante citoyens dont le seul crime était d'avoir assisté fidèlement aux prédications de Jérôme. D'autres furent incarcérés, mis à la torture, et condamnés à de fortes amendes, à l'exil ou au bannissement.

Secondés par eux, les Arrabiati auraient pu aisément abolir le grand Conseil, si, par un reste de pudeur, ceux qui le désiraient davantage n'avaient pas jugé à propos d'attendre une occasion plus favorable. Leurs espérances allaient être cruellement déçues. Les jours du gouvernement populaire étaient comptés, maintenant que la République ne savait pas expier le grand crime dont elle s'était rendue coupable envers celui qui l'avait sauvée tant de fois contre elle-même et contre l'étranger ; mais les oligarques croyaient en vain qu'ils se maintiendraient au pouvoir

¹ La cloche de Saint-Marc ne fut restituée que le 7 juin 1509, par le gonfalonier Pierre Soderini, à l'occasion du recouvrement de Pise. (Doc. Gherardi, p. 213.) — La *Piagnona* est restée depuis à son clocher, si gracieux dans sa simplicité, que Michel-Ange disait : *Si je devais être changé en pierre, je voudrais être le clocher de Saint-Marc.*

et qu'ils réussiraient à fonder leur régime favori. Leurs violences légales, l'immoralité brutale des Compagnacci, l'oppression des citoyens les plus généreux, permettaient déjà aux Palleschi de relever la tête, et hâtaient le jour où Florence divisée et corrompue devait retomber sous le joug des Médicis.

Libres donc de toute contrainte morale, les Compagnacci se livrèrent de leur côté à tous les excès, avec la complicité des mauvais prêtres et des mauvais religieux. « La licence n'eut plus de bornes, » raconte Nardi, qui en appelle au témoignage des contemporains. « On eût dit que le bien et la vertu étaient « alors proscrits par les lois, et qu'il n'y avait pas « de crime plus grand que celui d'avoir ajouté foi « aux paroles du Frate ou désiré avec lui la réforme « de la Cour romaine. » La nuit de Noël, pendant que le peuple célébrait dans la cathédrale la naissance du Rédempteur, ils s'assemblèrent en foule sur la place. Armés de bâtons, et hurlant des chansons obscènes, entremêlées d'horribles blasphèmes, ils entrèrent dans l'église, en poussant devant eux un âne paré pour la circonstance. Après avoir traversé la nef en le rouant de coups, ils le laissèrent demi-mort sur les escaliers de la grande porte et se rendirent à Sainte-Marie-Nouvelle, à San-Spirito et à la Nunziata pour y commettre de semblables profanations. « Ils « faisaient cela, dit Cambi, parce que la mort du « *Frate* semblait les autoriser à commettre tout le « mal possible durant cette nuit, dont il avait aboli

« par la parole les orgies traditionnelles, en apprenant au peuple à la sanctifier par la sainte communion et les dévotions, comme c'est le devoir de tout chrétien. » — « Les bons citoyens, témoins navrés de ces scandales, s'en allaient répétant partout que la chrétienté n'en avait pas vu de semblables depuis Mahomet¹. »

Nous trouvons un écho de leurs sentiments dans cette touchante élégie, composée sans doute par un Piagnone contemporain : « La charité est éteinte ; l'amour de Dieu n'existe plus. Chacun est devenu *tiède*; la foi vive a disparu. On ne recherche pas le bien commun; on n'aime plus que soi-même... Que dois-je dire, Seigneur, sinon, ayez pitié de nous? Le *saint* est mort. Vous avez pris le *Prophète* pour l'unir à vous. O *saint Jérôme*, qui triomphez dans le ciel, le loup est entré dans votre bergerie! Seigneur, hâtez-vous de nous secourir!... »

« Assaillis de toutes parts, traqués comme des bêtes fauves, ne trouvant plus de sécurité ni dans leurs foyers, ni chez leurs rares amis, parmi des ennemis aussi nombreux qu'implacables, les principaux Piagnoni abandonnèrent leurs familles et leur patrie. On les vit errer de pays en pays, emportant avec eux les cendres, les écrits et le culte de leur maître, proclamant partout son innocence, célébrant ses vertus, divulguant ses prophéties, et gardant la ferme con-

¹ Nardi, *loc. cit.*

viction qu'après cette violente tempête, destinée à les éprouver, le ciel redeviendrait serein, que la colère des hommes s'apaiserait et qu'ils entreraient alors en possession de cette incomparable félicité, si souvent promise à Florence régénérée et fidèle¹. »

Cette persécution, dit Giannotti², fut le van qui sépara le froment de l'ivraie et le grain de la paille, les vrais disciples des simples Frateschi et de tous ceux qui s'étaient attachés à Jérôme par intérêt ou ambition. Rentrés à Florence, après un court exil forcé ou volontaire, les Piagnoni se rendaient souvent au couvent de Saint-Marc, où ils savaient que leur maître était plus intimement connu, plus profondément vénéré, plus tendrement aimé. Les religieux commençaient à respirer, eux aussi. Ils reçurent bientôt des témoignages non équivoques de leur parfait dévouement. La première fois qu'ils purent sortir, pour faire dans la ville la quête accoutumée, deux frères convers, voyant que la maison de F. Valori portait encore les traces du pillage et de l'incendie, étaient passés sans oser frapper à la porte de ses neveux. Ceux-ci les attendaient; ils se mirent à les appeler en leur faisant signe de la main. « Pourquoi ne venez-
« vous pas chez nous? leur dirent-ils. Que vous
« avons-nous fait? Nous avons sacrifié pour vous
« notre chair, notre sang, notre fortune, notre mai-
« son; nous en remercions le Seigneur et nous

¹ P. Marchese, *loc. cit.*, p. 289.

² *Della Repubblica Fiorentina*, lib. II.

« sommes prêts à souffrir encore davantage pour la
« cause de Savonarole et l'honneur de Dieu. Ne man-
« quez donc pas de vous adresser à nous dans tous
« vos besoins; sinon vous nous feriez beaucoup de
« peine. » Et ils les congédièrent affectueusement
après avoir rempli de pain leurs besaces. Les deux
frères avaient peine à contenir leur émotion. A leur
retour, ils racontèrent tout aux religieux en versant
des larmes de joie¹.

De nobles dames, déguisées en servantes, s'étaient
rendues, peu d'heures après la mort de Jérôme, au
pied de son bûcher encore fumant, pour en recueil-
lir les cendres dans des bassins; dès le 26 mai, on
avait vu des femmes du peuple dévotement agenouil-
lées sur le lieu de son supplice. Non moins pieux et
fidèles, les Piagnoni recherchaient à l'envi tous les
débris de son corps, de ses ossements et même de son
gibet, échappés aux flammes du bûcher et aux flots de
l'Arno, les cordes qui avaient lié ses mains et servi
à lui donner l'estrapade, les vêtements et les livres
dont il avait fait usage, les manuscrits qu'il avait
laissés, les ouvrages qu'il avait composés; ils se les
partageaient et se les distribuaient entre eux comme
de saintes reliques dont ils éprouvaient sans retard la
céleste influence. Souvent réunis sur l'emplacement
de son gibet, ils y récitaient des vers émus, y répandaient
des fleurs, y collaient amoureusement leurs

¹ Burlamacchi, *loc. cit.*, p. 189.

lèvres et y renouvelaient avant de se quitter le serment de maintenir inviolables sa doctrine et sa mémoire jusqu'à leur dernier soupir. Ils s'appliquaient surtout à rester fidèles à ses exemples et à ses leçons en imitant ses mâles et austères vertus, et à transmettre son culte au cœur de leurs enfants, en leur apprenant à devenir un jour les meilleurs citoyens et les meilleurs chrétiens de la cité¹.

Moins heureux, les religieux de Saint - Marc étaient encore empêchés par leurs supérieurs de donner libre cours à leur dévotion envers le père qu'une mort si tragique avait sitôt ravi à leur tendresse. Certes, le P. François Mei se trompait étrangement lorsqu'il faisait appel en leur faveur à la clémence des magistrats florentins, en leur disant qu'ils l'avaient en abomination parce qu'ils reconnaissaient avoir été trompés et séduits par lui. Leur défaillance n'avait duré que quelques jours. Maintenant qu'ils connaissaient la vérité tout entière, qu'ils savaient que les actes de son procès avaient été indignement falsifiés, que son excommunication, sa condamnation et sa mort n'étaient qu'un mystère d'iniquité, et que pour les obtenir du Pape la haine de ses ennemis n'avait reculé ni devant le mensonge, ni devant la simonie, ils se reprochaient amèrement d'avoir douté de son innocence ; ils redoublaient de vénération et d'amour et enten-

¹ Burlamacchi, *loc. cit.*, p. 163 ; Landucci, *Diario*, p. 29 ; P. Marchese, *loc. cit.*, p. 308.

daient rester plus fidèles que jamais aux enseignements et aux traditions qu'il leur avait laissés : leur plus douce consolation était de parler de lui entre eux et avec leurs amis. Le P. François Mei en fit bientôt l'expérience. Parti de Rome pour Venise, au commencement de 1499, avec pleins pouvoirs dans tous les couvents où il s'arrêterait, tant à l'aller qu'au retour, il vint à Saint-Marc, et y fit, le 3 février, à tous les religieux des ordinations sévères concernant la mémoire et les traditions de Savonarole ; ces ordinations furent sanctionnées le 25 mars par le Maître général.

Le culte de Jérôme et de ses deux compagnons, propagé au loin par les Piagnoni et les religieux exilés, faisait de rapides progrès, surtout au sein de la province romaine. Le P. Simon Cinozzi, religieux de Saint-Marc, publia un commentaire du psaume *Verba mea*, rempli d'allusions aux prophéties de Savonarole. Le P. Étienne de Condiponte, affermi dans l'Ordre, en 1491, par l'éloquence et les conseils de Savonarole, qui lui adressa une lettre admirable¹, voulut lui payer avant de mourir un dernier tribut de reconnaissance et d'amour. Il prêcha publiquement à Lucques sur ce texte : *Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas*, et ne craignit pas de menacer de

¹ Villari, Doc. ix, avec la date du 22 mai 1492, qui est de style *pisan*, lequel devançait d'un an le style florentin. En mai 1492, Savonarole se trouvait à Venise, d'où il ne revint à Saint-Marc qu'au commencement de juin. (Doc. Gherardi, p. 253.)

la colère divine Rome et Florence, les deux villes coupables. Enfin, ce qui est encore plus significatif, le 23 mai, jour anniversaire de la mort des trois martyrs, on célébra une fête dans plusieurs couvents, sous le rite tout double.

A cette nouvelle, le P. Joachim Turriani écrivit à tous les supérieurs et religieux de la congrégation de Toscane et de la province romaine pour leur adresser de graves reproches et les menacer de peines sévères¹.

Comme l'observe très-bien le P. Molineri, les maîtres généraux de l'Ordre furent presque tous pleins d'estime pour la mémoire de Jérôme. Mais obligés par leur charge même d'user d'une extrême réserve, surtout dans les premiers temps qui suivirent sa mort, ils louvoyaient prudemment, afin de ne pas compromettre les intérêts de l'Ordre, selon la *direction du vent qui soufflait au sein de la cour romaine*².

Le P. J. Turriani se trouvait, lui, dans une situation exceptionnellement délicate. Quoique rempli de vénération pour Savonarole, qu'il avait vu de près à l'œuvre, il avait eu la faiblesse de céder aux clameurs de ses ennemis ou de se méprendre sur sa conduite et ses intentions, et celle encore plus grande d'accepter la mission de l'immoler de ses propres mains. Il comprit sa faute à l'attitude des Pères,

¹ Doc. Gherardi, p. 218-223.

² *Loc. cit.*, VIII.

pendant la célébration du chapitre général (Ferrare, 3 juin 1498), et mieux encore à celle des Ferrarais, qui évitèrent de faire les largesses accoutumées. Ce souvenir troubla désormais comme un remords cuisant sa conscience et son cœur; on ne le vit plus rire, et il s'éteignit après avoir passé les trois dernières années de sa vie dans une morne tristesse¹.

Il eut pour successeur le P. Vincent Bandel, qui se rendit à Saint-Marc peu de mois après son élection. Le culte de Savonarole y était en recrudescence depuis le retour des Pères exilés, dont la Seigneurie avait déclaré (28 mai 1500) la condamnation injuste, nulle et sans valeur².

Le nouveau vicaire de la congrégation avait fait de vains efforts pour s'y opposer : c'était le P. Malatesta Sacromoro, celui-là même qui, après avoir été un des plus ardents champions de Savonarole dans l'épreuve du feu, avait entraîné la plupart des Pères dans la défection en leur rapportant qu'il avait désavoué tout son passé, et signé de ses propres mains l'aveu de tous les crimes qu'on lui imputait³. A son instigation, le P. Vincent Bandel remit en

¹ Muratori, *Rerum Italic. Script.*, t. XXIV; *Diario Ferrarese*, 3 juin; Fontana, *Monum. Dominic.*

² Doc. Gherardi, p. 217. — J. Guasconi, devenu gonfalonier, avait déjà commencé à mettre fin à la persécution en leur rendant le privilège de célébrer la messe au palais (7 sept. 1499).

³ Quand il sortit de charge, il quitta pour toujours Florence et la Toscane. Il mourut dans le couvent de Rimini, sa ville natale. (*Annal. Conv. Sancti Marci.*)

vigueur les ordinations antérieures et en imposa de nouvelles¹.

Toutes ces mesures entravaient sans doute des pratiques et des dévotions chères aux religieux de Saint-Marc; mais rien n'était plus capable de tarir l'amour dans leurs cœurs et les louanges sur leurs lèvres.

Les encouragements les plus autorisés leur arrivaient de toutes parts. Le B. Sebastien Maggi, qui avait confessé Jérôme plus de cent fois pendant son séjour en Lombardie, était mort en rendant hommage à la parfaite pureté de sa conscience. Les trois confesseurs bénédictins qui avaient assisté les trois condamnés à leurs derniers moments, proclamaient qu'ils étaient de saints religieux; celui de Jérôme, en particulier, aimait à répéter qu'il n'avait pas trouvé en lui un seul péché véniel, et que lui-même ne lui avait pas dit un seul mot de l'excommunication². La B. Madeleine Panatieri (morte en 1503) avait prophétisé comme lui sur les malheurs *prochains de l'Italie*. La B. Ozanne de Mantoue (morte en 1505) faisait ses délices de la lecture de son *Triomphe de la Croix*³. La B. Colombe de Rieti (morte en 1501) avait dit sur lui, de son vivant, des choses merveilleuses, tan-

¹ 10, 20, 28 mars, Florence, 1502; Brescia, 25 avril. Doc. Gherardi, p. 223-4; Burlamacchi, *loc. cit.*, p. 54.

² Burlamacchi, p. 195; Razzi, *Vita Ms.*

³ *Vita*, etc., par le P. François Silvestri. « ... Verum supra « cæteros libellum cui *Triumphus Crucis* nomen es relegēbat. »

dis qu'elle avait adressé les plus graves reproches à Alexandre VI, qui l'estimait particulièrement, par l'intermédiaire de son trésorier¹. Le jour et à l'heure même où les trois victimes expiraient sur le gibet, elle entendait la messe à Pérouse dans le couvent des Frères prêcheurs. Tout à coup elle se prit à fondre en larmes; mais bientôt son visage parut tout rayonnant de joie. « Ah! » répondit-elle quand on lui en demanda la cause, « j'ai pleuré parce que je voyais
« trois de nos pères pendus à un gibet au-dessus d'un
« bûcher, sur la place publique de Florence; mais
« je me suis réjouie bien vite, en voyant leurs âmes
« s'envoler au ciel, escortées par les anges. » Informé de cette révélation, le légat de Pérouse expédia en toute hâte à Florence un courrier qui en confirma la vérité. Un autre jour qu'elle priait la Reine du ciel de lui faire connaître la gloire de Jérôme, la sainte Vierge entr'ouvrant son manteau royal le lui montra entouré d'une lumière resplendissante et orné des insignes du martyr².

L'évêque de Vaison, M^{sr} Paganotti, chargé par le Pape de dégrader Savonarole, racontait qu'il avait été guéri miraculeusement. Comme il avait coutume de chanter la messe à Saint-Marc le jour de l'Épiphanie,

¹ Bolland. Acta Sanct. Maii, vol. IV (p. 826, n. 146, let. 1).
« Ob easdem verisimiliter causas ob quas anno 1498 Hispaniæ et
« Lusitaniæ oratores libere Pontificem convenerunt, ut sibi et
« romanæ curiæ vitiis modum imponeret. »

² Pic, *loc. cit.*, cap. xxv; Bzovius, *ad annum* 1492, n. 29;
P. Molineri, *loc. cit.*, xxx.

les Pères Simon Strada et Robert Ubaldini vinrent l'inviter aux approches de cette fête. L'évêque accepta volontiers et les retint à dîner. Pendant le repas on vint à s'entretenir de Jérôme. « Je crains fort, leur dit-il dans le cours de la conversation, de heurter un jour contre une paille et de me rompre le cou. » — « Pourquoi donc, Monseigneur? » — « Parce que je les ai dégradés. » — « Mais, vous n'avez fait qu'obéir! » — J'ai obéi d'une façon telle quelle. Un évêque ne doit dégrader qu'après avoir fait une enquête sur la culpabilité du sujet, mais on me commanda de n'en rien faire. Vous voyez donc que j'ai raison de craindre. Du reste, voici ce qui arriva peu de temps après. Pendant une grave maladie de poitrine, je me jetai un jour sur mon lit pour me reposer, et je vis venir à moi trois religieux dominicains. Celui qui semblait le plus important s'assit au pied du lit; les deux autres restèrent debout devant lui. Croyant que c'étaient des Pères de Saint-Marc ou de Sainte-Marie-Nouvelle, je leur dis : « Qui êtes-vous? Veuillez avancer. » Ils ne répondirent rien et ne bougèrent pas. Je le répétai plusieurs fois; à la fin, ils s'avancèrent. « Monseigneur, me demanda l'un d'eux, nous reconnaissez-vous? » — Je répondis que non. « Regardez-nous bien, » ajouta-t-il. Je lui fis la même réponse, et il répliqua : « Cela est bien étonnant. N'importe; nous allons vous dire qui nous sommes. Celui-ci est le P. Jérôme de Ferrare, celui-là le P. Sylvestre Ma-

« ruffi, et moi je suis le P. Dominique de Pescia, « tous trois dégradés par vous au moment de mourir. » Et se tournant vers le P. Jérôme : « Père, lui « demanda-t-il, devons-nous rendre le bien pour « le mal ou le mal pour le mal? — Nous devons « rendre le bien pour le mal, » lui répondit le P. Jérôme, qui, étendant alors sa main, me bénit en « disant : « Au nom de Dieu, soyez guéri. » Ils disparurent aussitôt, et je me trouvai en pleine santé ¹. »

Aussi la confiance et la dévotion s'affermirent de plus en plus dans l'âme des Piagnoni et des religieux de Saint-Marc; ils voyaient se vérifier de jour en jour ces autres paroles prophétiques du patriarche des Minimes : « Ensuite on brûlera son corps dans la crainte « que les peuples ne vénèrent ses reliques, et ses « cendres seront jetées dans l'Arno afin qu'elles ne « soient pas recueillies par dévotion. Mais quelques- « uns de ses disciples en auront des parcelles qui feront des miracles ². »

Les miracles et les prodiges furent sanctionnés bientôt par le repentir, les aveux ou la fin misérable de ses persécuteurs et de ses juges ³, et par les nombreux témoignages que de glorieux pontifes et de grands saints, des historiens et des apologistes rendirent tour à tour à son orthodoxie et à ses vertus.

¹ Burlamacchi, *loc. cit.*, p. 200; additions du P. Bottonio.

² *Id.*, *ibid.*, p. 166 et suiv.

³ *Id.*, *ibid.*; Quetif, *addit. ad Cap. XXIII*, p. 534-558.

II

Alexandre VI ne censura aucune des apologies écrites par les défenseurs de Jérôme. Il ne signala pas davantage ses œuvres dans la constitution fulminée en 1501 contre les auteurs suspects d'hérésie; aussi furent elles imprimées peu après à Venise, avec l'approbation du patriarche et de l'inquisiteur de la foi¹. Dans une audience, le P. Vincent Bandel, promu récemment au généralat des Frères prêcheurs, lui fit l'éloge de sa pureté et de ses vertus; il se prit soudain à pousser un profond soupir et murmura quelques paroles qui donnaient à entendre qu'il avait été mal informé². On connaît déjà sa réponse faite à d'autres personnages. « Ce sont les vôtres et vos pontifes qui me le livrèrent. » Un dominicain ayant eu la hardiesse de lui reprocher sa condamnation et sa mort en lui disant : « Vous avez ainsi déshonoré notre gloire, — Nullement, lui répondit-il; c'est mon légat qui fut cruel³. » Son repentir s'accrut avec le temps; il alla même jusqu'à lui faire dire une fois en plein consistoire *qu'il l'inscrirait volontiers dans le catalogue des Saints*⁴.

¹ P. di Poggio, *Lettre apolog.*, p. xvi.

² P. Neri, *Apologia di Fra G. Sav.*, Firenze, 1564, p. 120; P. Barsanti, *loc. cit.*, p. 11, note 2°.

³ Molineri, *loc. cit.*, xix.

⁴ Burlamacchi, p. 195.

On sait avec quelles dispositions le légat Romolino était parti de Rome pour Florence. Cependant, dès les premières ouvertures touchant le procès de Savonarole, il avait eu la sincérité et le courage de répondre : « Je ne trouve dans cet homme aucun motif de condamnation à mort¹. » Antoine de la Mirandole raconta souvent à son neveu qu'à son retour il se plaignit souvent à lui de l'ingratitude du Pape, auquel il avait rendu un si grand service. Devenu enfin cardinal et archevêque de Sorrente, il répondit à quelqu'un qui lui demandait pourquoi il avait fait mourir Jérôme : « C'est parce que cela avait plu au Pape et n'avait pas déplu aux Florentins. » Sur la fin de sa vie, il en éprouva un repentir sincère qu'il témoigna en lisant assidûment ses ouvrages et en jeûnant trois fois par semaine. Il mourut dévoré par un feu intérieur, et pendant sa dernière maladie on l'entendit répéter souvent : « O Dieu ! ô Dieu ! ces pauvres *Frati* ! » comme s'il les eût encore aperçus sur le bûcher².

En 1508, Jules II répondit aux détracteurs de Savonarole en permettant et peut-être en prescrivant à Raphaël de le placer à côté des plus illustres docteurs de l'Église, dans son admirable fresque de la *Dispute du saint Sacrement*³.

¹ P. Neri, *loc. cit.*, p. 197.

² Pic, *Vit. Sav.*, cap. xxi ; P. Neri, p. 207 ; P. Malpœus, *Palma Fidei S. Ord. Præd.*, Anvers, 1635, p. 306.

³ Son portrait, qui se trouve à droite du spectateur, à côté de

Deux ans après, les cardinaux B. Carvajal, F. Borgia et G. Briçonnet, soutenus par l'Empereur et le roi de France, convoquèrent un concile à Pise : ils le motivaient sur les décrets du concile de Constance, sur l'urgente nécessité de la réforme de l'Église, et sur le serment solennel fait par le pontife régnant le jour de son exaltation. Jules II avait été empêché par les guerres de tenir ce serment. Sur le conseil du célèbre P. Thomas de Vio (Cajetan), alors maître général des Frères prêcheurs, il convoqua lui-même un concile œcuménique dont l'ouverture devait se faire le 18 juillet 1511, dans le palais du Vatican. En attendant il envoya à Pise, pour défendre ses droits, plusieurs dominicains remarquables par leur doctrine et leur éloquence, entre autres le P. Barthelemy Rondanini, disciple de Jérôme. Tout le clergé de la ville déclara aux cardinaux promoteurs du conciliabule qu'il se rallierait à eux volontiers si les religieux de Saint-Marc, qui venaient de reprendre possession du couvent de Sainte-Catherine, leur en donnaient l'exemple. Mais ceux-ci leur résistèrent énergiquement, malgré leurs offres séduisantes de leur accorder de nombreux privilèges, de définir dans le sens de leur école la Conception de la sainte-Vierge et de *canoniser Savonarole*. Lorsqu'ils voulurent se rendre en procession dans

celui de Dante, rappelle celui que Fra Bartolommeo avait fait depuis peu *sous la ressemblance de saint Pierre martyr*, et que l'on voit aujourd'hui à l'Académie des beaux-arts à Florence. (P. Marchese, *Memorie*, etc., 3^e édit. *Genova*, 1869, vol. I, p. 560, note 1.)

leur église, ils fermèrent les portes, aux applaudissements de la foule; les soldats y mirent le feu après les avoir brisées à coups de hache, et peu après les Pères du couvent en élevèrent les débris calcinés au-dessus de l'entrée de l'église, comme un trophée de leur dévouement au saint-siège.

A Florence, les Pères de Saint-Marc montrèrent également par leur conduite l'esprit dans lequel Jérôme les avait élevés. Malgré leur sympathie pour l'alliance traditionnelle de Florence avec la France, car *les lis*, disait-on en Toscane, *doivent fleurir avec les lis*, malgré les menaces de la république, entraînée un instant dans le schisme par Pierre Soderini, lorsque leur ville fut frappée d'interdit (30 novembre 1511), ils refusèrent d'imiter les autres églises, qui n'en tinrent pas compte sur l'ordre des magistrats, et refusèrent de célébrer publiquement les offices, par respect pour les droits méconnus et outragés du siège apostolique¹.

Du reste, Jules II, nous l'avons vu, avait pour Savonarole une estime et une vénération au moins égales à celles des trois cardinaux, et un jour il déclara devant tous les Pères du couvent de la Quercia qu'il n'hésiterait pas à le *placer sur les autels*².

Florence allait expier cruellement sa rébellion contre

¹ P. Souèges, *Année dominicaine*, juillet, 2^e partie, p. 406; P. Marchese, *Storia di San Marco*, p. 353; Quetif, *loc. cit.*, vol. II, p. 566.

² Le P. Bottonio était présent: Burlamacchi, p. 195.

le Pape. Jules II se hâta de trouver de nouveaux alliés, et mit à leur tête le cardinal Jean de Médicis comme légat, et le vice-roi de Naples, Raymond Cardona, comme capitaine. Celui-ci, battu par les Français sous les murs de Ravenne, se replia sur la Lombardie et sur la Toscane, et, gagné par l'or de Médicis, marcha contre Florence. Chemin faisant, il saccagea la ville voisine de Prato. Les Florentins, effrayés, vinrent traiter avec lui et acceptèrent ses conditions de paix : le retour des Médicis, comme simples citoyens; le bannissement perpétuel de leur gonfalonier; l'adhésion à la Ligue et le paiement de cent mille ducats. Jules et Jean de Médicis accoururent avec leur neveu Julien, qui, soutenu par l'infanterie espagnole, s'empara du Vieux-Palais et convoqua le peuple à *parlamento*, afin d'anéantir ainsi le grand conseil et la constitution de 1494, selon la prédiction de Savonarole.

Devenu successeur de Jules II, Léon X affermit le pouvoir de sa famille à Florence, en instituant son neveu Juliën gouverneur et archevêque ¹. Souple et habile, celui-ci ne fit pas peser trop lourdement sa double autorité sur les Florentins. Tout en leur forgeant des fers, il les laissa discuter et écrire sur les diverses formes de gouvernement, et malgré les murmures de ses partisans, on le vit rechercher la com-

¹ Julien devint cardinal en 1513, et Pape sous le nom de Clément VII.

pagnie des Piagnoni, en particulier celle de Jérôme Benivini, qui l'entretenait souvent de la vie, de la doctrine et des préceptes de son ami. Les Pères de Saint-Marc ne furent pas suspectés. Léon X, venu à Florence en 1516, leur fit même l'honneur de pontifier dans leur église, le jour de la fête de l'Épiphanie : il se souvenait sans doute que deux religieux, ses parents, lui avaient préparé dans leur couvent un refuge assuré, dont il ne put profiter, le jour où sa famille avait été expulsée (1494)¹.

Les nouvelles ordinations qu'ils reçurent de leurs Supérieurs prouvent assez combien ils restaient fidèles à la mémoire de leur Père. Le Maître Général de l'Ordre (le cardinal Cajetan) écrivit le 8 mai 1517 au P. Matthieu Marci, vicaire de la Congrégation, pour lui recommander de ne confirmer jamais l'élection d'un Prieur disposé vraisemblablement aux *Piagnoneries*². Le 10 et le 12 janvier suivants, il lui adressa ces remontrances... « Plusieurs jugent, « critiquent et condamnent les mesures prises antérieurement pour la paix et la prospérité communes. « Ils compromettent l'existence de l'Ordre, en sou-

¹ On lit cette inscription au-dessus de la porte du petit oratoire, voisin des deux cellules de Savonarole :

LEO X. P. M. DIE EIPH. MDXV HOC
ORATORIUM INGRESSUS X ANNOS
ET X QUAR. FRATRIBUS TOTIES VISITANTIBUS
CONCESSIT.

² Doc. Gherardi, p. 224.

« tenant qu'on n'est pas obligé d'obéir au Pape en
 « toutes choses, comme si son autorité ne s'exerçait
 « pas sur les religieux d'une manière encore plus
 « immédiate que sur les prélats. Ils osent même invo-
 « quer notre témoignage, après que nous avons tant
 « écrit, tant discuté, tant souffert pour sa défense,
 « et que dans notre amour sincère pour notre Con-
 « grégation, nous l'avons souvent préservée des dan-
 « gers qui la menaçaient. Si j'ai dit dans le temps
 « que vous n'étiez pas tenus d'obéir au *précepte*
 « *apostolique de vous unir à la Congrégation Tos-*
 « *cano-Romaine*, j'ai néanmoins sous-entendu : selon
 « *les prescriptions du droit*, qu'on observe tous les
 « jours; car le Pape lui-même a déclaré que qui-
 « conque se sent blessé par la réception d'un rescrit,
 « n'est pas tenu d'obéir aussitôt, et peut informer
 « préalablement ses supérieurs... Le P. Luc Bettini
 « a fait imprimer à Bologne un livre¹ dont la lettre-
 « préface a causé tout le scandale; procédez contre
 « lui et agissez selon la justice... En attendant je lui
 « ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de ne
 « plus en faire imprimer aucun, sans en avoir
 « obtenu l'autorisation écrite du Maître Général...
 « Il méconnaît l'autorité des Supérieurs, s'il pré-
 « tend qu'il a été absous de sa charge de Prieur, sans
 « avoir été entendu et contre les règles juridiques.
 « Le couvent de Pise l'a réélu; cassez son élection,

¹ Manuscrit Riccard. 2746 : *Incipit opusculum F. Lucæ Bettini in defensionem F. H. Sav., MDXVI.*

« comme celle de tout autre Prieur qui serait de la « secte des *Piagnoni*. »

Son successeur, le P. Garcias de Aloaysa, apprenant par un religieux du couvent de Sienne que son Prieur lui avait adressé sur un ton indigné des paroles injurieuses pour avoir justifié et loué la condamnation portée par le saint-siège, il enjoignit au vicaire de se rendre sur les lieux, d'y faire une enquête et d'appliquer au coupable les peines fixées par les constitutions. En même temps, il lui recommanda de veiller soigneusement à ce qu'on ne parlât qu'avec respect des sentences pontificales portées sur des vivants ou sur des morts, et qu'on ne soutint pas que les condamnés devaient être loués et honorés pour avoir subi la peine (5 décembre 1519)¹.

Le culte de Jérôme, enraciné fortement dans le cœur de ses enfants, avait pris de grands développements, grâce aux nombreux travaux des artistes, des apologistes et des historiens.

On sait quelle salutaire influence sa parole et ses conseils avaient exercée sur l'art chrétien, dont la mission, disait-il, est de répandre la connaissance du vrai et l'amour du bien par la représentation sensible du beau. Les principaux artistes de l'école florentine furent ses amis dévoués et ses disciples ardents. Qu'il nous suffise de nommer l'architecte Simon Cronaca, dit le Pollaiuolo, les peintres

¹ Anciens manuscrits du couvent de Saint-Marc.

Sandro Botticelli, Lorenzo di Credi, Bartolommeo della Porta; les sculpteurs Baccio de Monte Lupo, Michel-Ange, toute la famille des Robbia, Jean delle Corniole, le graveur Baccio Baldini, les miniateurs Monte di Giovanni, Fra Benedetto Bettucci et Eustachio. Les uns le suivirent dans le cloître, à l'exemple de plusieurs lettrés et savants; les autres restèrent dans le monde : mais tous s'animèrent ensemble à propager la réforme artistique dont il était le promoteur. Aussi l'art chrétien, qui penchait alors vers sa décadence, put reprendre une vie nouvelle et saluer la grandeur de Francia, du Perugin, du Pinturicchio et de Raphael, jusqu'au jour où, fourvoyé et corrompu par le paganisme de la Renaissance, il sembla s'éteindre complètement dans la dernière moitié du xvi^e siècle. La mort tragique de leur maître les plongea dans une profonde tristesse, et pendant quelque temps plusieurs délaissèrent leurs travaux comme s'ils avaient perdu avec lui le feu sacré qui vivifiait leurs inspirations. Dès que la persécution des *Compagnacci* se fut un peu adoucie, ils s'empressèrent de purifier son front de la tache d'infamie que le bûcher semblait y avoir imprimée, de réhabiliter sa mémoire, et de consacrer son culte par des œuvres qui défieraient à jamais et le temps et l'envie¹.

De son vivant, ils avaient déjà reproduit sur le bronze ses principales visions prophétiques, et les

¹ P. Marchese, *San Marco di Firenze*, p. 205 et 307; *Memoirie*, etc., lib. II, cap. xvi.

scènes les plus caractéristiques de son apostolat ¹. Ils avaient même frappé des médailles en son honneur avec cette inscription : *Frater Jeronimus Savonarola vir doctissimus et propheta sanctissimus*. Fra Mariano de Gennazzano ne manqua pas de le lui reprocher publiquement à Rome, et de dire qu'on n'en faisait pas autant pour le Souverain Pontife ².

Après sa mort, on retraça fidèlement son supplice et celui de ses deux compagnons sur un tableau dont il existe plusieurs copies. Au-dessus, deux anges déployaient une banderole portant ces mots : *Ecce*

¹ M. G. Gruyer a reproduit, en tête de son élégante traduction de la Vie de Savonarole, par Villari, une médaille de la fin du xv^e siècle. Sur une face on voit le buste de Savonarole avec cette inscription : *Hieronymus Sav. Fer. vir doctissimus Ord. Prædicatorum* ; sur l'autre, une main tenant un glaive dont la pointe abaissée menace la ville de Florence, avec ces mots : *Gladius Domini super terram cito et velociter*.

D'autres médailles représentent, sur une face, Savonarole tenant un crucifix, ou à genoux devant lui, avec la même inscription ; sur l'autre, la main tenant l'épée au-dessus de Florence, et une colombe planant sur cette ville avec ces mots : *Spiritus Domini super terram copiose et abundanter*.

D'autres encore n'ont qu'une face avec cette inscription : *H. Fer. Ord. Præd. Propheta et Martyr*. (Voir *Lettre apologet.*, loc. cit., p. xxxvi.)

Quand il eut parlé (Carême, sur Job, sermon XXXVI^e, 1495) du cheval pâle de l'Apocalypse, symbole des hypocrites et des faux frères, un artiste le dessina sur une planche de cuivre ; il en communiqua le dessin à Jérôme, qui lui répondit : « Il n'y manque rien, sinon trois religieux suspendus presque nus à un gibet. » — « Je me souviens, dit Burlamacchi (p. 90), que plusieurs achetèrent cette gravure, et, plus tard, je vis de mes yeux les trois martyrs mourir de la manière indiquée sur la place de la Seigneurie. »

² Villari, Doc. CLXXXVIII.

quomodo moritur justus et viri sancti de terra tolluntur ¹. Jean delle Corniole grava son portrait sur deux magnifiques camées avec cette inscription : *H. Sav. Martyr Propheta et Doctor* ². Un autre grava celle-ci sur un médaillon : *Venient ad te qui detrahebant tibi, et adorabunt vestigia pedum tuorum* ³. Les artistes l'avaient reproduit tant de fois par le pinceau, le ciseau ou le burin, que Burlamacchi, mort en 1519, assurait que son portrait d'après nature était déjà répandu partout ⁴. Le sculpteur Lapo et le peintre Lorenzo di Credi montraient à leurs amis, comme leur joyau le plus précieux, un scapulaire porté autrefois par Savonarole. Lorenzo avait été saisi d'une telle admiration en l'entendant prêcher, que depuis il *ne pouvait plus parler d'autre chose*. Baccio de Monte Lupo se plaisait à raconter comment il l'avait guéri miraculeusement, à Bologne, où il s'était arrêté lorsqu'il se

¹ « Voilà comment meurt le juste et comment les saints sont enlevés à la terre. » — Attribué à Pollaiuolo. Ces mots ne se lisent pas dans les copies qui existent à Florence, dans la pharmacie du couvent de Saint-Marc, et dans la cellule habitée par Savonarole. Mais on les trouve dans celle qui est passée de la sacristie du couvent de Pérouse au musée de cette ville, et dans celle du musée de Ferrare, au bas de laquelle on lit : *J. Maria Riminaldus ne quid patriæ historiæ periret diligenti manu describi et in Museum inferri jussit, MDCCLXXXIX.*

² L'un se trouve au musée Kircher, à Rome; l'autre à Florence, à la galerie des *Uffizi*. (P. Marchese, *loc. cit.*, p. 307.)

³ « Ils viendront vers vous ceux qui parlaient mal de vous, et ils baiseront avec respect les traces de vos pas. » — Ce médaillon appartient à M. Kirkup.

⁴ *Loc. cit.*, p. 165.

dirigeait vers Venise pour échapper à la haine des Compagnacci. « J'y fus pris, disait-il, d'une fièvre
« violente, bientôt aggravée par le poison qu'on
« glissa dans un remède préparé par le médecin.
« Voyant ma fin approcher, et songeant à ma famille,
« je me recommandai à lui de tout mon cœur. « Vous
« savez, lui dis-je intérieurement, comment je me
« trouve ici dans cette cruelle extrémité à cause de
« la foi que je vous ai toujours gardée. Ayez pitié
« du moins de ma pauvre femme et de mes chers
« enfants, qui sont sans ressources loin de moi... »
« Aussitôt il m'apparut avec ses deux compagnons,
« entouré d'une brillante lumière et revêtu d'une
« chape d'or. Il me prit par la main, me fit asseoir
« sur mon lit, et me dit : « Où est ta foi? » Après
« m'avoir adressé quelques paroles d'encouragement,
« il ajouta : « Sors d'ici; rends-toi immédiatement
« chez Camille delle Serpe, et tu ne seras plus ma
« lade. » Je m'empressai de demander mes vête-
« ments à mon gardien, qui ne bougea pas : il me
« croyait dans le délire, d'autant qu'il m'avait en-
« tendu causer avec un interlocuteur sans voir per-
« sonne. J'insistai plusieurs fois en lui assurant que
« j'étais guéri. A la fin, je pus m'habiller, et je me
« traînai, plus pâle qu'un cadavre, vers la maison de
« Camille, distante d'un demi-mille. Dès que je
« l'aperçus, je me jetai à son cou pour l'embrasser et
« lui racontai ce qui venait de m'arriver. Comme il
« était très-affectionné au Père, et qu'il avait fait de

« sa demeure une sorte d'hôpital, il m'accueillit avec
 « beaucoup d'empressement et me fit coucher dans un
 « bon lit. Peu de jours après, j'avais recouvré mes
 « forces, et je me trouvai mieux portant que jamais¹. »

Sandro Botticelli raconta sa vie dans sa chronique², et illustra par le burin les premières éditions de ses œuvres spirituelles.

Baccio della Porta avait déjà fait un portrait de Savonarole d'après nature, qui fut très-admiré, dit Vasari; il avait écrit au bas : *F. Hieronymi Ferrariensis a Deo missi Prophetæ effigies* ³. Après sa mort, il reçut l'habit dominicain au couvent de Prato. Dès qu'il eut repris ses pinceaux, il voulut honorer en lui le Martyr, comme il avait honoré le Prophète, et, ne pouvant exprimer librement sa pensée, il le représenta la tête ornée d'une auréole, et le crâne entr'ouvert par une large blessure d'où le sang décollait sur son visage, *sous les traits de saint Pierre Martyr* ⁴. Nous avons déjà vu comment Ra-

¹ Burlamacchi, p. 166.

² Elle est perdue. Voir L. Violi, manuscrit *Apologia*, etc. 4^e journée.

³ « Portrait de F. Jérôme de Ferrare, prophète envoyé par Dieu. » — Il fut porté à Ferrare, d'où il revint à Florence. Averardo Salviati en fit don à sainte Catherine de Ricci, qui le conserva dans sa cellule. Il a été retrouvé de nos jours par M. E. Rubieri, qui l'a fait déposer dans une des cellules habitées par Savonarole, au musée de Saint-Marc.

⁴ Ce beau portrait se trouve à Florence à la galerie des beaux-arts : il a été gravé quelquefois sans les caractéristiques du saint et du martyr, pour ménager les préjugés religieux des touristes hétérodoxes.

phaël s'en inspira pour le peindre avec le Dante parmi les principaux Docteurs de l'Église, sous les yeux et dans le palais même du Pape, et venger ainsi l'orthodoxie, également suspectée par quelques-uns, du plus grand poète et du plus grand orateur de l'Italie.

Michel-Ange était un Piagnone, lui aussi, « et cela seul suffit pour expliquer comment, au milieu de la décadence toujours croissante de la foi, des mœurs et des caractères, surtout parmi les artistes de la Renaissance, il resta pur, croyant, indépendant, et sut faire passer dans ses œuvres un dernier souffle de religion et de liberté¹. »

Introduit tout jeune encore, presque enfant, par Laurent de Médicis, dans le fameux jardin de Sainte-Marie, il y avait entendu converser les artistes, les lettrés et les philosophes de l'académie Platonienne; mais nul ne l'avait impressionné comme le *Prophète nouveau* qui prêchait dans une église voisine, et dont l'éloquence remuait déjà la ville entière. Condivi, son premier biographe, rapporte qu'il garda un souvenir ineffaçable de ses premiers accents. Exilé volontaire de Florence, après le renversement des Médicis, il écrivait de Rome à son frère : « ... Tu m'as fait un grand plaisir en m'écrivant, surtout en me donnant des nouvelles de votre séraphique *Fra Hieronymo*. Il fait parler de lui dans toute la ville;

¹ Le *Rime di M. A. B.*, etc., par C. Guasti, Firenze, Le Monnier, 1863.

« on le traite d'*hérétique pourri*; Fra Mariano en dit beaucoup de mal. Il faut de toute nécessité qu'il vienne prophétiser à Rome, et il sera ensuite canonisé; que ses partisans se gardent donc bien de s'alarmer¹. » De retour dans sa patrie, il fut au nombre des artistes Piagnoni qui travaillèrent à l'ornementation de la fameuse salle du grand conseil, construite par Cronaca, sous les inspirations de Savonarole, avec une telle rapidité et une telle habileté, que *les anges*, disait celui-ci, *semblaient y avoir mis la main*. En sculptant pour le palais de la seigneurie le *David*, tout étincelant de jeunesse, de grâce et de force, il voulut apprendre aux magistrats qu'ils devaient défendre vaillamment la cité, et la gouverner selon la justice, et présagea, à ces conditions, pour sa belle patrie l'ère de prospérité prédite par Jérôme. Il ne regretta pas le deuxième bannissement des Médicis, et quoique sans espoir de succès, il devint ingénieur et, tacticien pour élever sur les hauteurs de San-Miniato les remparts impuissants à protéger la ville coupable d'avoir fait monter sur un bûcher le plus ferme soutien de sa liberté. Pendant toute sa vie, il fit sa lecture favorite de la Bible, de la Divine Comédie et des sermons de Savonarole, dont il croyait encore entendre les mâles accents et revoir le geste qui les commentait. Un artiste, Leone Leoni (1561), lui ayant

¹ *Vita di M. A. Buonarroti*, par M. Aurelio Gotti, Firenze, 1875; vol. I, p. 22. Cette lettre nous semble écrite le 14 mars 1497-8. Le frère de Michel-Ange, Leonardo, était dominicain. .

envoyé dans sa vieillesse une médaille qu'il avait gravée en son honneur, Michel-Ange, alors frappé de cécité, lui recommanda de graver sur le revers, en souvenir de Savonarole, *un aveugle conduit par un chien*, symbole du bon prédicateur, avec ces mots : *Docebo iniquos vias tuas, et impii ad te convertentur.*

Monte di Giovanni, « chargé de peindre la visite faite par Léon X à Sainte-Marie-de-la-Fleur, ne mit dans la miniature, destinée à perpétuer ce souvenir, que le costume du nouveau Pontife, et substitua au profil mou de ce rejeton des Médicis le profil énergique du martyr dominicain. Ne pouvant placer son patron sur l'autel, il le plaçait sur le pupitre du chœur, et cette image vénérée, reparaissant à jour fixe comme celle des autres saints, était ainsi périodiquement associée au culte divin dans le lieu même où la parole de ce nouveau prophète avait eu plus de retentissement¹. »

Tandis que les artistes immortalisaient les traits du Prophète et du Martyr, des docteurs et des historiens composaient de savantes apologies pour sa défense, et racontaient sa vie avec autant d'attendrissement que de sincérité.

A Florence, Dominique Beavieni publia une deuxième apologie de son ami². Le juriseonsulte B. Redditi défendit, en 1500, la *vérité prêchée et prophétisée par Jérôme*, dans un commentaire du

¹ Rio, *l'Art chrétien*, vol. II, p. 489; Paris, Hachette, 1861.

² Manuscrit *Riccardiana*.

psaume *Credidi propter quod locutus sum*, où il exposait les raisons de sa croyance et réfutait les objections des adversaires¹; maître Jean Néri plaida sa cause dans un opuscule intitulé *Oraculum de novo sæculo*, et le dédia à J. F. Pic de la Mirandole, qui prit de nouveau la plume pour répondre aux injustes et violentes accusations de D. Samuel, moine du Mont-Cassin. A Venise, le docteur Gaspard, consulté par son compatriote et ami D. Paul, moine camaldule, prouva (1516) : 1° que Savonarole n'était pas tenu d'obéir au précepte fait par Alexandre VI, sous peine d'excommunication, de se réunir à la congrégation Toscano-Romaine; 2° qu'ensuite il n'avait nullement péché, soit en communiquant *in divinis* avec les fidèles, malgré son excommunication, soit en disant qu'il ne s'en ferait jamais absoudre.

Les *Piagnoni* firent vaillamment leur devoir pendant le mémorable siège que Florence dut soutenir contre les armées combinées de Charles-Quint et de Clément VII, devenu son allié, presque au lendemain du sac de Rome. Les enfants et les jeunes gens réformés par Savonarole étaient alors des hommes mûrs. Pas un d'eux ne trahit sa patrie ou ne fit litière de ses convictions, tandis que certains *Compagnacci* ou *Arrabiati* passèrent au camp impérial, et devinrent les espions des nouveaux maîtres, à

¹ Manuscrit *Magliabech*.

Rome et à Venise. Jérôme Benevieni, octogénaire et, comme il le disait, à la veille de rendre ses comptes au *tribunal du Christ*, écrivit au Pape, après la reddition de la ville. Il lui rappela qu'il l'avait souvent entretenu de la vie, de la doctrine et des prophéties de Savonarole, et lui certifia une dernière fois qu'il était vraiment le héraut de Dieu. « La main divine, « ajoutait-il, vient de s'appesantir sur les Florentins « coupables et non repentants de l'avoir immolé. Ils « ont enduré, ainsi qu'il le leur avait prédit, la peste, « la famine et la guerre; abandonnés par les princes « chrétiens et s'abandonnant eux-mêmes, parce qu'un « trop grand nombre étaient aveuglés par l'ambition « ou esclaves de l'égoïsme et de la peur, ils n'ont pas « su sauvegarder leur liberté et maintenir l'honneur « de leur patrie ¹. »

Déjà le P. Burlamachi avait écrit, le premier, une

¹ Varchi, *Storia Fior.*, vol. III, p. 307, Firenze, Le Monnier 1858. — Ami du fameux Pic de la Mirandole, il voulut être enseveli à ses côtés dans l'église de Saint-Marc. Derrière la muraille qui renferme leur tombeau, dans une petite salle mortuaire, on voit une plaque de marbre, surmontée d'une croix, et portant cette double inscription :



D. M. S.

HIERONYMUS BENIVIENI JOANNI PICO
MIRANDULÆ ET SIBI POSUIT ANNO SALUTIS
DMDXXXII
IO PRIEGO DIO GIROLAMO CH'EN PACE
COSI IN CIEL SIA COL TUO PICO CONGIUNTO,
COM'EN TERRE ERI, ET COM'EL TUO DEFUNCTO
CORPO HOR COLE SACRE OSSE SUE QUI JACE.

vie de Jérôme, dont les copies se multipliaient en circulant dans les couvents et les monastères ¹. Après avoir vécu dans son intimité, il vécut dans celle de son propre frère, le P. Maurel ², au couvent de Lucques, où il prit l'habit en 1499 et où il mourut le 13 février 1519, en odeur de sainteté ³.

En 1530, J. F. Pic de la Mirandole, également contemporain et ami de Jérôme, publia une autre biographie qui compléta la précédente par le récit de nouveaux détails et de plusieurs miracles, puisés aux sources les plus authentiques ⁴.

¹ « ... Je raconterai, dit-il dans le Prologue, tout ce que j'ai « connu par moi-même ou par des actes publics, tout ce que j'ai « appris soit de Savonarole, soit de témoins véridiques. » — Dans un exemplaire manuscrit du xvi^e siècle, possédé par notre couvent de Lucques, on lit à la première page : « Veillez soigneusement à sa conservation, car il a été envoyé avec de grandes « difficultés, tant à cause des temps présents que de la nature « même du livre. » — Et cette note marginale : « Pendant longtemps il fut périlleux de produire des choses de Savonarole ou « d'en parler. »

² La *Chronique* manuscrite du couvent de Saint-Romain, à Lucques, fait en ces termes l'éloge du P. Maurel, qui s'y était réfugié avec d'autres religieux de Saint-Marc pendant la persécution des Compagnacci : « F. M. Sav., frater secundum carnem vener. P. F. Hieronymi, ingruente subito eum multo pituita fluente suffocatus interiit, necdum expleto extremæ unctionis officio, omissis cæteris sacramentis, 28 dec. 1510. Hic filius erat conventus Sancti Marci, in sæculo sacerdos, et bonus fuit, et humilis, et sanctitatis fratris sui imitator a quo habitum Ordinis acceperat 1497. »

³ Voir dans Fontana, *De Romanâ Provinciâ*, p. 114, l'éloge du P. Burlamacchi : « ... Decessit, 13 feb. 1519, sanctus communi « acclamatione dictus... »

⁴ Ces deux biographies furent les sources où puisèrent les biographes postérieurs ; ceux-ci se contentèrent d'ajouter les récits

La reddition et l'asservissement de Florence avaient fortifié la foi des Piagnoni non moins que le recouvrement de Pise. Deux autres apologies furent publiées peu après : celle du P. Zacharie de Lunigiana, qui défendit Savonarole et ses deux compagnons contre les accusations d'hérésie et de schisme¹; et celle de Laurent Violi, qui avait déjà fait imprimer plusieurs Avents et Carêmes de Savonarole, recueillis fidèlement par lui-même au pied de la chaire. Non content de venger la vérité de sa doctrine et de ses prophéties, il démasqua les manœuvres de ses ennemis dans son excommunication, dans l'épreuve du feu, dans la falsification du procès, et finalement dans sa condamnation. « Florence est maintenant gibeline, « de guelfe qu'elle était, écrivait-il après 1530. « La Seigneurie, imitant les juifs qui disaient à Pilate : « *Nobis non licet interficere quemquam*, livra les « trois accusés comme hérétiques et schismatiques « aux commissaires du Pape, afin de se couvrir de leur « manteau. O criminelle Florence ! mais tu expies ce

et les traditions qui avaient cours de leur temps. La *Vie* écrite par la sœur Petronilla Nelli se termine par ces mots : *Finisce el libro della vita del B. Jeronimo e di suoi compagni, scritto per me peccatrice suor Petronilla Nelli ; priegovi, lettori devoti, orate pro me.*

¹ Manuscrit du couvent de Lucques : « Defensio F. Zachariæ « quâ tuetur H. Sav. et socios ab hæresi et schismate. » — Le P. Zacharie était un religieux du couvent de Saint-Marc. Il prêcha cinq carêmes à Venise ; le sénat lui fit don de l'île San-Secundo pour y bâtir un couvent et une église de sa congrégation ; mais il mourut à Pesaro en 1535, à l'âge de quarante-trois ans, avant d'en avoir pris possession.

« crime depuis quarante ans... et ce n'est pas fini...¹. »

Bientôt les Piagnoni reçurent d'autres encouragements par la voix des prélats, des princes et même des chefs de l'Église. Luther venait de faire la plus grave injure à Savonarole en le reconnaissant comme son *Précurseur*. Il avait publié la traduction de son commentaire sur le *Miserere* (1523), précédé d'une préface dans laquelle il disait : « ... Quoique un peu
« de boue théologique reste attachée aux pieds de ce
« saint homme, il a néanmoins soutenu la justification
« par la foi seule sans les œuvres; le Christ le cano-
« nise par ma bouche. » Les Piagnoni s'indignèrent à bon droit que l'hérésie nouvelle osât revendiquer un Docteur qui n'avait jamais enseigné d'autre doctrine que celle de saint Thomas d'Aquin, dont il était un disciple aussi fidèle qu'éloquent; ils protestaient, avec Laurent Violi (4^e Journée), que le *Triomphe de la Croix* suffisait à lui seul pour ressusciter la foi, en la supposant entièrement éteinte dans les esprits, et renverser toutes les sectes et toutes les hérésies, que la *Simplicité de la vie chrétienne* était capable d'abolir les dérèglements et les abus qui s'étaient introduits dans les divers États de l'Église et d'y faire régner les vraies maximes de Jésus-Christ. Aussi applaudirent-ils du fond du cœur à cette protestation

¹ Magliabech., *Ms. dei conventi, classe X*, 32 : « Apologia per « modo di Dialogo delle cose predette e predicate in Firenze dal « R. P. F. H. Sav. » — Le dialogue est distribué en treize journées. M. Villari en a publié plusieurs fragments dans l'appendice de son ouvrage.

du cardinal Jean Fischer, évêque de Rochester et ensuite martyr sous la persécution d'Henri VIII : *Jamais Savonarole n'a rien enseigné contre la foi, et il est évident par ses ouvrages qu'il a plutôt condamné d'avance les erreurs de Luther*¹.

Les Piagnoni s'indignaient surtout de ce que les sectateurs de Luther compromettaient la mémoire de Savonarole devant les ignorants et les simples fidèles, en le vénérant comme le précurseur et l'*aurore* de leur Réforme, lui qui était le Docteur, le Prophète et l'Apôtre de celle que Gerson avait proposée au concile de Constance au nom de l'Église universelle, et dont le pape Adrien VI venait enfin de déclarer l'urgence en chargeant son légat de faire, à la diète de Nuremberg, cette déclaration magnanime : « Le Pape
« reconnaît que l'hérésie de Luther est le châtement
« de nos péchés, surtout de ceux des prêtres et des
« prélats. Aussi, comme l'a justement remarqué
« saint Jérôme touchant la conduite de Jésus-Christ
« vis-à-vis de Jérusalem, ce châtement a commencé
« par le sanctuaire (on le vit mieux encore par le sac
« de Rome, suivi de près par le siège de Florence).
« Dieu a voulu frapper et guérir la tête, avant les
« autres membres du corps malade ; car depuis plu-
« sieurs années des choses abominables se sont pas-
« sées sur le siège apostolique (allusion manifeste au
« pontificat d'Alexandre VI) ; de graves abus dans le

¹ *Assertionis Lutherancæ consulatio*. Art. xxxiii.

« spirituel, d'énormes excès dans le commandement
 « s'y sont accomplis : tout, en un mot, y a été per-
 « verti ¹. »

Le vaillant P. Luc Bettini reprit donc la plume qu'on avait brisée un instant dans ses mains. En 1536, il publia son opuscule : *Oracle de la rénovation de l'Église, selon la doctrine du P. Jérôme de Ferrare* ², pour bien montrer que celui-ci l'entendait uniquement de la réforme des mœurs et de la discipline, et rappeler qu'il en avait annoncé la réalisation prochaine, puisqu'il avait dit à ses contemporains que plusieurs la verraient de leurs yeux.

En effet, deux ans après, Paul III nommait, pour la préparer, une commission de cardinaux et de prélats qui lui firent un rapport où ils disaient : « ... Voici, « très-saint Père, quelle est l'origine véritable de tous « les maux présents. Quelques-uns de vos prédé-
 « cesseurs se sont entourés de maîtres et de docteurs, « non pour apprendre d'eux comment ils devaient se
 « conduire, mais pour trouver, à l'aide de leur com-
 « plaisante sagacité, le moyen de justifier tout ce qui
 « leur venait dans l'esprit ³... » Ce même pontife, accablé par l'âge et les infirmités, eut la consolation

¹ Pallavicini, *Storia del Concilio di Trenta*, lib. X, cap. xxx.

² *Oracolo della Rinnovazione della Chiesa secondo la dottrina del R. P. F. H. da Ferrara*. Venezia, 1536. Lib. II, Paral., p. 78.

³ « Consilium delectorum Cardinalium et aliorum Prælatorum « de emendandâ. Ecclesiâ, S. D. N. Paulo III ipso jubente, con-
 « scriptum et exhibitum, 1538. »

de voir le concile œcuménique, projeté et convoqué depuis tant d'années, s'ouvrir enfin à Trente, le 13 décembre 1545. A la deuxième session, l'évêque de Saint-Marc, se faisant l'écho de la grande voix de Savonarole, commença ainsi son discours : « On dit
« bien vrai que la barque de Pierre peut être agitée,
« mais non submergée; on l'a vu bien des fois, mais
« jamais plus clairement que de nos jours. Emportée
« par les flots de nos crimes, elle periclitaît au milieu
« des écueils, des ténèbres et des tempêtes; elle était
« disloquée et prête à s'entr'ouvrir; sans voile, sans
« gouvernail et sans rames, elle flottait au gré des
« vents, lorsque celui qui calme la mer éleva le phare
« du concile sur les hauteurs de Trente. Aussitôt
« elle s'y est réfugiée comme dans un port, mais
« tellement brisée, que si vous ne réparez promptement ses avaries, elle périra dans le port même.
« La sainte Église, notre mère, implore notre assistance et notre compassion; le peuple chrétien, gisant et gémissant à nos pieds, nous demande un remède à ses plaies mortelles¹. »

Enfin les Piagnoni et le religieux de Saint-Marc reçurent des encouragements non moins précieux, par les révélations faites d'en haut à de saintes âmes dont la vie était cachée en Jésus-Christ, et par la tendre dévotion dont elles donnèrent l'exemple envers leur Père.

¹ La Plat, *Monum. Conc. Trid.*, tom. I.

La vénérable Dominique du Paradis, née, le 8 septembre 1473, au village voisin de Florence dont elle prit le nom, vint s'établir dans cette ville en 1499, et y fonda en 1513 un couvent du Tiers-Ordre régulier, sous la direction des Pères de Saint-Marc; Léon X l'approuva et autorisa les religieuses à porter sur leur chape une petite croix rouge. La très-sainte Vierge lui apparaissait souvent en compagnie de saint Dominique et l'encourageait à prier beaucoup pour le couvent de Saint-Marc, particulièrement cher à son cœur, et alors persécuté au dehors et au dedans. « C'est
 « contre moi, lui disait-elle, que combattent ceux
 « qui veulent y ruiner l'observance régulière, les
 « faux frères seront séparés des véritables enfants;
 « je les châtierai, et je conserverai aux miens ce qui
 « les rend agréables à mes yeux. Qu'ils se souviennent
 « de mon *Prédicateur*, qu'ils restent bien unis; j'a-
 « paierai la tempête déchaînée contre eux, et met-
 « trai bientôt fin à leurs peines. »

Pendant le siège de Florence, elle ne cessa d'exhorter le gonfalonier et l'archevêque à faire des prières et des pénitences publiques. Le capitaine Malatesta Baglioni avait résolu de livrer la ville pour se venger d'une injure. Au moment d'exécuter son noir dessein, il se sentit arrêté par une force invisible, et s'écria :
 « Florence doit avoir dans ses murs quelque grande
 « âme qui la protège et s'oppose à mon projet. »
 Comme elle priait en gémissant, le jour de l'Ascension (1530), pour la ville, pour Rome, pour l'Église et

le Souverain Pontife, Notre-Seigneur lui dit : « Ces
« malheureux Florentins ont méprisé les saints
« conseils du religieux par lequel je leur avais pré-
« paré la miséricorde et le salut. Leur orgueil mérite
« que je les réduise en servitude. Pourtant, s'ils
« revenaient à moi, je me laisserais toucher. Prie
« donc, parce qu'ils ont besoin de beaucoup de
« prières. » A la fin, Dieu fit justice et miséricorde ;
la paix fut signée à des conditions qui étonnèrent les
vainqueurs, mais Dominique du Paradis ne s'en écria
pas moins : « Florence n'est pas Lazare ressuscité,
« c'est Job sur son fumier ¹. »

La B^{se} Catherine de Racconigi ne diffère, au rap-
port de quelques historiens, que par la canonisation
de sainte Catherine de Sienne, tant elle fut l'image
vivante de ses admirables vertus. « Elle m'a écrit
« souvent ainsi qu'à d'autres, raconte Pic de la Mi-
« randole, touchant l'innocence et la sainteté de
« Jérôme de Ferrare. Un jour que je l'entretenais à
« Nodo, elle me confia qu'elle l'avait vu bien des fois
« avec ses deux compagnons ; resplendissant de la
« gloire des bienheureux et couronné de brillants
« rayons. Cinq ans après, comme j'avais le bonheur
« de lui donner de nouveau l'hospitalité, elle me fit
« d'autres révélations à son endroit, et m'assura

¹ Elle mourut en 1553, à quatre-vingts ans.— *Année Domini-
caine*, P. Souèges, août, vol. I, p. 552. Le procès de sa béatifi-
cation s'instruit à Rome depuis plusieurs années avec des lenteurs
aggravées par les derniers bouleversements politiques.

« l'avoir vu la tête ornée d'une triple auréole, blanche,
« jaune et rouge ¹. »

Une autre émule de sainte Catherine de Sienne vivait alors en Toscane, où on l'appelait communément *la Vierge et la Sainte* de Prato. Le bruit s'était répandu peu à peu que la jeune fille de Pierre François Ricci, sœur Catherine, à peine âgée de vingt-trois ans, était devenue l'épouse de Jésus crucifié; qu'elle en avait reçu l'anneau nuptial, les stigmates, la couronne d'épines, et que chaque semaine, du jeudi à midi jusqu'au lendemain à quatre heures du soir, elle entraînait en extase pour contempler intérieurement les scènes diverses de la Passion de son divin Époux, et souffrir toutes ses douleurs dans son corps et dans son âme. On était accouru d'abord par curiosité, un à un, puis en foule et par dévotion, afin d'assister à ce merveilleux spectacle, ou d'en entendre la description de la bouche même de ses heureux témoins. De Prato, le mouvement avait gagné Florence, la Toscane et l'Italie entière. Le couvent de Saint-Vincent-Ferrier était visité tour à tour par des princes et des princesses, des gentilshommes et des dames de la cour, des savants et des magistrats, des religieux, des prélats et des évêques. Le Provincial et le Général des Frères Prêcheurs s'y étaient rendus successivement pour y étudier de près des faits qui intéressaient si

¹ Pic, *loc. cit.*, cap. xxvii. — Morte en 1547, elle a été béatifiée par Pie VII.

hautement l'honneur de l'Ordre. Leur jugement favorable, précédé d'une enquête sévère, avait été confirmé par le délégué du pape Paul III, le cardinal Robert Pucci, évêque de Pistoie. Celui-ci s'était hâté de rassurer le Souverain Pontife sur ce qui se passait à Prato, et lui avait déclaré en outre « que, dans les « circonstances présentes, un tel concours à un tel « spectacle fortifiait les fidèles et confondait les hérétiques, par la raison que les grâces extraordinaires dont Dieu favorisait sa servante étaient « une éclatante manifestation de la foi catholique. »

Or, les visiteurs et les pèlerins apprenaient en même temps que Catherine de Ricci pratiquait plus encore que toutes ses sœurs la dévotion à Savonarole, traditionnelle dans tous les couvents et les monastères réformés par ses soins ou ses inspirations. Savonarole était plus qu'un ancêtre pour celui de Saint-Vincent. Venu lui-même à Prato, en 1496, il avait prophétisé sa fondation, en indiquant du doigt le lieu prédestiné où il s'élèverait un jour. Aussi les premières sœurs, filles spirituelles des enfants régénérés du couvent de Saint-Dominique, s'étaient mises à l'aimer et à l'invoquer avec ses deux compagnons, presque à l'égal des autres saints de l'Ordre, non sans avoir la prudence de taire leurs noms dans leur *chronique* et de les appeler simplement *certaines Bienheureux*.

« Quand l'armée espagnole vint camper dans les

environs pour faire le siège de Florence, elles se réfugièrent dans cette ville; l'une d'elles, sœur *Obéissance*, atteinte de paralysie, y fut portée en litière. Une noble dame, dont la fille avait pris l'habit dans leur couvent, vint les visiter, et, touchée de compassion à la vue de la pauvre paralytique, elle leur proposa de faire usage d'une relique pieusement conservée au monastère de Sainte-Lucie ¹, et qui avait guéri un de ses propres parents. Les sœurs s'empresèrent d'accepter ses offres; elles reçurent la relique, — un morceau de chair brûlée de Jérôme, — avec vénération, et passèrent le jour et la nuit suivants en prières, ne doutant pas qu'elles seraient promptement exaucées. Sœur *Prudence*, propre sœur de la malade, invoquait les trois martyrs depuis plusieurs années, et désirait beaucoup posséder une de leurs reliques pour l'appliquer sur son corps. Le 12 octobre 1529, pendant la célébration de la messe, une sœur prit celle-ci au moment de l'élévation, la plaça sur la main de la malade et dit à Dieu du fond du cœur : « Seigneur, si nos trois Pères jouissent de votre vision dans le ciel, faites-nous la grâce de la guérir sur-le-champ. » Soudain la malade sentit une commotion; elle put étendre le bras et saisir la relique pour la baiser ainsi que sa main guérie. Elle l'appliqua ensuite sur ses genoux et put les étendre suffisamment

¹ Voir dans Burlamacchi les miracles opérés par l'intercession de Savonarole dans ce monastère (p. 197) et dans celui de Lucques (p. 187).

pour s'asseoir. Toutes les sœurs présentes partageaient la joie ineffable qui l'inondait. Le miracle s'arrêta là par une disposition de la Providence; ce qui ne l'empêcha pas de remercier Dieu, en s'estimant bien heureuse de pouvoir sortir avec des béquilles. Le 26 janvier et le 19 mars de l'année suivante, la relique fut apportée de nouveau une deuxième et une troisième fois. Les jambes furent guéries l'une après l'autre, et la malade, toute radieuse de joie et de reconnaissance, courut déposer ses béquilles sur l'autel, après avoir traversé d'un bout à l'autre, sans leur aide, la salle qui servait de chapelle. Deux savants médecins et des témoins compétents constatèrent cette guérison miraculeuse qui s'ébruita bientôt dans toute la ville. Après le siège de Florence, elle revint à Prato, en faisant le chemin à pied avec une aisance et une agilité supérieures à celles de bien des sœurs qui n'avaient jamais été malades¹. »

La jeune Catherine de Ricci avait fait profession au couvent de Prato, le 2 juin 1536; elle était née à Florence, le 22 avril 1522. Deux ans après, elle fut assaillie coup sur coup par de graves maladies, notamment par une hydropisie qui gagna bientôt tout son corps. Les sœurs, voyant que les médecins n'avaient plus d'espoir, eurent recours à la prière, et après avoir invoqué sans succès plusieurs saints, pendant

¹ Le récit et les attestations se trouvent dans Burlamacchi, p. 206 et suiv.

deux années, elles firent vœu, le 21 mai 1540, à Jérôme et à ses compagnons que, s'ils la guérissaient dans trois jours, elles chanteraient trois messes en leur honneur et célébreraient solennellement leur fête pendant trois ans. Dès qu'on eut suspendu au cou de la malade une relique de Jérôme, son mal s'aggrava au point qu'elle songeait déjà à s'en débarrasser. Elle n'en fit rien cependant, et continua de prier Dieu qu'il voulût bien la guérir par les mérites des trois saints. Bientôt vaincue par la douleur, — elle avait passé trente jours et trente nuits sans sommeil, — elle sembla perdre tout espoir. La veille du 23 mai, jour anniversaire de leur martyre, elle demanda qu'on la laissât seule pendant la nuit, afin de pouvoir prier plus librement. Vers la septième heure, les douleurs devinrent si violentes, que, désespérant d'obtenir sa guérison, elle se dirigea vers le petit autel, dressé dans sa cellule, où se trouvaient des reliques des trois bienheureux. Cédant à une sorte de dépit enfantin, elle y jeta celle qu'elle portait au cou; elle songeait même, tant le mal allait croissant, à débarrasser sa cellule de cet autel en le portant à l'entrée de l'infirmerie, lorsque épuisée de fatigue elle y appuya son bras et sa tête. Il lui sembla qu'elle s'était alors assoupie, et que trois Frères de l'Ordre lui étaient apparus tout resplendissants. « Qui êtes-vous? » leur dit-elle, le regard fixé sur celui du milieu, qui paraissait porté sur un nuage. « Quoi! est-ce que tu ne me connais pas? » répondit celui-ci. « Non,

Père, je ne vous connais pas. — A qui donc demandes-tu ta guérison? — Au P. Jérôme. — Eh bien, c'est moi qui suis F. Jérôme; mais avant de te guérir, j'exige de toi deux choses : tu pratiqueras à l'avenir la vertu d'obéissance, autant que possible, et tu te confesseras demain matin pour faire la sainte communion. » A ces mots, il fit le signe de la croix sur son corps, particulièrement sur sa poitrine et sur sa joue gauche, couverte d'éruptions depuis quelques jours. « Maintenant, lui dit-il, en tenant toujours une main sur son épaule, lève-toi et va remercier Dieu; sache aussi que les tribulations passeront bien vite, et que nous serons bientôt glorifiés sur la terre. » Catherine s'éveilla tout effrayée, mais sa frayeur se changea en une vive allégresse quand elle se trouva parfaitement guérie. Ainsi qu'elle le racontait ensuite avec une charmante simplicité, elle regardait autour d'elle pour voir où son corps et son estomac étaient tombés. Le lendemain tout le couvent fut en fête : c'était la solennité de la très-sainte Trinité, et aussi celle des trois Pères, martyrisés le 23 mai 1498. Le prieur du couvent de Saint-Dominique, chanta la messe; les médecins émerveillés publièrent au dehors, malgré la recommandation expresse de la Prieure, que cette guérison était surnaturelle; et l'oncle même de Catherine, le P. Timothée Ricci, qui le premier écrivit la relation de ce miracle, racontait que depuis il pleura souvent à l'écart, et versa bien des fois de douces larmes en priant et en remerciant le Seigneur

d'avoir guéri sa chère nièce, et manifesté sa gloire dans ses saints ¹. »

Le 1^{er} décembre, ces mêmes saints affectionnés apparurent de nouveau à Catherine, atteinte depuis un mois de la petite vérole, qui faisait de grands ravages dans la terre de Prato. S'étant assoupie, elle sentit, vers la neuvième heure de la nuit, une main qui la secouait doucement et entendit une voix qui l'appelait. Effrayée à leur vue, elle appela la sœur couchée dans sa cellule. Mais le plus grand d'entre eux lui fit signe de ne pas bouger, et lui demanda ce qu'elle désirait. « La santé, Père, si c'est le bon plaisir de Dieu. — Elle va t'être rendue. » reprit Jérôme. Et, s'approchant d'elle, il fit plusieurs fois sur sa tête le signe de la croix; à chaque impression, elle sentit les douleurs diminuer; la dernière les fit disparaître entièrement. Jérôme allait se retirer avec ses deux compagnons, quand il vit que Catherine se disposait à sortir pour publier sa guérison. Ils revinrent à elle, lui ordonnèrent de ne pas sortir avant d'en avoir obtenu la permission de la sœur infirmière, et disparurent après l'avoir encouragée à la patience, à l'obéissance et à l'humilité. Catherine redoubla dès lors de vénération et de dévotion pour ses saints bien-aimés, et dans l'élan de sa reconnaissance elle composa la *Lauda* suivante, en l'honneur des *Bienheureux Jérôme, Sylvestre et Dominique, très-victorieux martyrs* :

¹ Burlamacchi, p. 210.

« Puisque vous m'avez témoigné tant d'amour, grand serviteur du Christ, par ce doux regard et ce double bienfait qui désormais est un double dard pour mon âme, je ne cesserai plus de vous porter dans mon cœur.

« J'étais submergée dans les flots de la souffrance, et votre main compatissante est venue m'en retirer; toute joie était perdue pour moi, et vous m'avez ouvert les trésors de votre bonté; je vous appelais, et vous êtes enfin accouru, comme un tendre père vers sa fille éplorée, avec un visage tout resplendissant.

« Ah! je sais maintenant combien votre âme est courtoise, puisque vous êtes descendu vers votre servante, du séjour délicieux et céleste d'où une flamme ardente rayonne vers nous. Je contemplai alors votre visage radieux, étincelant comme le soleil, si bien que la pensée et la parole ne sauraient en exprimer l'éblouissante splendeur.

« O divin Père, qui avez ramené votre fille déjà morte à une vie nouvelle, j'ai recours à vous, du sein de cette vallée ténébreuse. Enflammez-moi pour que je puisse pratiquer tout ce que vous m'avez recommandé et imposé; car je m'en souviens bien, et je ne pourrai jamais l'oublier. Vous qui fûtes alors si bon pour moi, entretenez dans mon cœur la ferveur nécessaire.

« Souvenez-vous, ô mon doux Père, que votre fille n'est que faiblesse par nature. Exaucez mes vœux et mes désirs; conservez-moi toujours chaste et pure.

Si vous ne me soutenez pas, je ne marcherai pas avec confiance; mais si vous m'apportez le secours du ciel, je ne craindrai ni loup ni ours dans le désert de la vie, et je servirai fidèlement le Christ, mon Maître.

« O mon Père chéri, que le même amour qui pressa si vivement votre cœur de rendre la santé à votre servante, l'excite encore à rendre votre fille meilleure. J'ai recours à vous, parce que je sais qu'il y a au fond de votre âme une source intarissable de bonté, et j'ai confiance de triompher par vous, ô Père, des ruses du grand séducteur.

« Embrassez tout mon être d'une ardente charité; ranimez en moi l'espérance avec le flambeau de la foi, et que Jésus reste gravé dans mon cœur. Je vous demande aussi la douce paix, qui réjouit les âmes; la pureté, qui fait l'honneur des épouses; la vraie humilité, qui est le garant et l'ornement suprême.

« Et ce que je demande à vous, ô Père plein de tendresse, je le demande pareillement à vos deux compagnons; car unis que vous êtes dans le repos, l'honneur et la gloire, je vous ne sépare point dans ma reconnaissance et mon amour. Non, je ne me lasserai jamais de vous remercier, de vous louer et de vous bénir!

« Ah! puisque vous m'avez montré tant d'amour, grand serviteur du Christ, etc.

« Le jour de Noël de cette même année, Catherine était restée seule dans l'église, après les grâces du dîner, pour remercier la divine Majesté de ses nom-

breux bienfaits, notamment de sa double guérison obtenue par l'entremise de ses saints aimés. Voilà que tout à coup elle vit s'avancer de l'autel celui qui l'avait guérie, suivi de la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus entre ses bras. Dans son premier saisissement, elle tomba la face contre terre. Mais le B. Jérôme l'ayant rassurée en lui disant qu'il lui avait amené la Mère de Dieu, avec son très-doux fils, elle se releva et fit le signe de la croix avec les autres actes que son Père confesseur lui avait recommandé de faire dans les cas semblables. Après qu'elle fut restée en prière assez longtemps devant la sainte Vierge pour lui recommander toutes ses sœurs une à une, et particulièrement sœur Marie-Madeleine Strozzi, sa maîtresse et sa gardienne, la Reine du ciel lui présenta le doux Jésus. Elle le reçut avec le plus profond respect, et le tenant pressé entre ses bras et sur son cœur, elle le baisa plusieurs fois avec un contentement indicible ; et comme elle s'étonnait de le voir emmailloté, son saint préféré lui dit qu'elle-même lui avait préparé ces langes, ces bandelettes et ce mantelet avec les ferventes prières qu'elle lui avait adressées pendant l'Avent ¹. »

Ces visions se renouvelèrent plusieurs fois. Jé-

¹ S. Razzi, *la Vita della reverenda serva di Dio*, etc., Lucca, lib. II, cap. III et IV; C. Guasti, *l'Officio proprio per F. G. Sav.*, Prato, 1863, p. 11-15; P. H. Bayonne, *Vie de sainte Catherine de Ricci*, Paris, Poussielgue frères, 1873; vol I, p. 106 et suiv.; vol. II, p. 370.

rôme, toujours escorté de ses glorieux compagnons, lui apparaissait pour remplir tantôt l'office de confesseur, comme saint Jean l'avait fait à l'égard de sainte Élisabeth de Hongrie, tantôt celui de médecin, tantôt celui de directeur et d'ami ; et chaque fois Catherine, redoublant de tendresse, s'efforçait d'inspirer et de propager sa dévotion. Le 30 décembre 1542, apprenant qu'un de ses frères était malade, elle écrivit à sa mère : « Très-honorée et chère mère, ... comme
 « vos peines sont mes peines, je suis grandement
 « affligée de la maladie de votre fils. J'ai prié notre
 « Mère prieure de vouloir bien se joindre à moi pour
 « faire un vœu à celui qui m'a guérie par la volonté
 « de Dieu, afin qu'il daigne guérir de même mon
 « frère Vincent d'ici à la Purification de la très-
 « sainte Vierge¹. »

Les Piagnoni étaient d'autant plus triomphants de la dévotion de Catherine pour Jérôme, qu'un jour elle s'était écriée dans une de ses extases de la Passion : « ... Je vous recommande aussi votre Église, ô mon Époux. Oh! que de traîtres il y a dans son sein! oh!... mais ici il faut garder le silence... Renouvelez, Seigneur, renouvelez cette Église qui est la vôtre, et qui n'a plus aucune forme d'Église... » Les orateurs du concile de Trente et l'extatique de Prato avaient parlé comme leur prophète.

¹ *Le Lettere spirituali, etc., raccolte da C. Guasti, page 14; Prato, 1861.*

La mère de Cosme de Médicis, la princesse Marie Salviati, était accourue des premières pour visiter Catherine. Sa belle-fille, Éléonore de Tolède, l'imita l'année suivante, escortée de ses enfants et des dames de sa cour. Quant à Cosme de Médicis, il s'y refusa toujours, non par indifférence ou par mépris pour la sainte qu'il vénérât, mais dans la crainte de subir son ascendant et d'être obligé de renoncer à ces passions qui rongent les cœurs des tyrans, et surtout pour ne pas rendre un public hommage à une telle *Piagnona*, dévote insigne de Savonarole, dont il abhorrait la mémoire, en couvrant sa haine, comme d'un voile, d'un faux zèle d'orthodoxie. On le vit bien, le 31 août 1545, quand, sur le rapport intéressé d'un vil délateur, il ordonna aux religieux de la congrégation d'évacuer, dans le délai d'un mois, le couvent de Fiesole, qui fut occupé par les Pères de Lombardie, et celui de Saint-Marc, qu'il adjugea aux Ermites de Saint-Augustin, dont le couvent de San-Gallo avait été ruiné par la guerre. Il écrivait à son ambassadeur qui lui avait communiqué les plaintes adressées de toutes parts au Souverain Pontife : « ... Tout le mal vient de la fausse doctrine et de la fausse éducation que Jérôme leur a données. Bien qu'ils l'aient vu brûler comme hérétique, impie et séducteur du peuple, il n'ont jamais cessé, par la prédication, la confession et tous les moyens en leur pouvoir, de le faire passer pour un prophète et vénérer comme un saint. Tous ceux qui sont lettrés parmi eux lisent et font lire continuellement ses ouvrages

et citent ses prophéties en les étayant sur de nouvelles raisons tirées de l'Écriture sainte : c'est vraiment chose diabolique que de voir l'idolâtrie répandue par eux à son endroit. Je crois que le Pape n'a pu être bien informé, parce que ces *Frati* sont seuls chargés ici de l'Inquisition; sinon on lui aurait fait savoir qu'ils descendent en droite ligne d'un hérétique appelé *Aurora* en Allemagne, et tenu de chacun pour martyr, ainsi qu'on le voit par les écrits qui nous arrivent de ce pays, surtout par une lettre dont Luther a fait précéder la traduction de son commentaire sur le psaume *Miserere*, etc. »

Il avait juré que jamais il ne rétablirait les religieux expulsés et qu'il déshériterait du trône son fils François, s'il le savait dans une intention contraire. Mais dès qu'il apprit que Paul III allait lui intimer sous peine d'excommunication de les réintégrer dans trois jours, il s'empressa de se soumettre, tout en rappelant son ambassadeur, et en protestant par-devant notaire que s'il refusait d'accepter le bref, c'est qu'il en connaissait le contenu et qu'il avait déjà pourvu à son exécution ¹.

Après leur réinstallation, les religieux de Saint-Marc ne recouvrèrent pas leurs anciens privilèges et ne reçurent plus les aumônes ordinaires, privées ou publiques. Le deuxième rétablissement des Médicis avait privé leur couvent de la faveur populaire que

¹ Doc. Gherardi, p. 223 234.

le régime de 1494 lui avait attirée; car, selon la juste remarque de Giannotti¹, *pour savoir quel changement politique s'était accompli dans la ville, il fallait jeter les regards sur ses murailles plutôt que sur tout autre lieu*. Du reste, Paul III lança de nouvelles menaces; Cosme de Médicis céda de nouveau; nous verrons comment il s'en dédommagea plus tard.

A la fin de sa vie, il sembla revenir à de meilleurs sentiments, lorsque Pie V l'eut supplié secrètement de ne pas déshonorer la couronne ducale de Toscane qu'il venait de placer sur sa tête sous les voûtes de Saint-Pierre. Un jour, la grande-duchesse, Éléonore de Tolède, interrogea le Prieur de Saint-Marc, le vénérable P. Matthieu Strozzi, pendant que son mari se tenait caché dans la salle, sur ce qu'il pensait de Savonarole. Le P. Strozzi lui fit cette réponse pleine de prudence et de sagesse : « On peut parler de lui au point de vue
« de sa vie, de sa doctrine et de ses prophéties.
« Quant à sa vie, j'ai toujours entendu dire aux
« anciens qui l'ont connu, et dont plusieurs existent
« encore, qu'il était un bon serviteur de Dieu, de
« mœurs irréprochables et édifiantes. Quant à sa
« doctrine, les hommes compétents l'ont toujours
« proclamée sainte et orthodoxe. Quant à ses pro-
« phéties, n'ayant pas moi-même l'esprit prophétique,

¹ *Della Repubblica fiorentina*, lib. III, ch. xviii.

« je ne saurais les apprécier¹. » Cette réponse plut beaucoup au duc et à la duchesse; depuis ils redoublèrent de bienveillance et de vénération à son endroit, et s'il faut en croire le bon P. Razzi, le *très-religieux duc* acheva sa carrière *en lisant continuellement les œuvres de Savonarole*.

III

Les ennemis de Jérôme n'en avaient pas moins persisté dans leur acharnement contre sa mémoire, et s'étaient efforcés de faire condamner ses écrits comme hérétiques.

Léon X, cédant à leurs instances, chargea l'archevêque et le chapitre de la cathédrale de les examiner; mais ils sortirent aisément victorieux de cette épreuve.

Les autres tentatives dont nous allons parler n'eurent pas plus de succès. Elles ne firent que révéler les odieuses machinations d'ennemis implacables; elles suscitèrent chaque fois à Jérôme de nouveaux défenseurs et de nouveaux admirateurs, et, à la fin, ses disciples rassurés purent fermer la bouche à leurs adversaires, en appliquant à la doctrine de leur maître

¹ P. Molineri, *loc. cit.*, xxxii.

ces paroles des saints Livres : *Elle est pure de tout mensonge ; c'est de l'argent éprouvé dans le creuset et purifié jusqu'à sept fois*¹.

Paul III, entendant un jour murmurer autour de lui contre l'orthodoxie de Savonarole, s'écria résolument : « Eh bien ! moi, je regarderai comme suspect « d'hérésie quiconque osera l'en accuser². » Nous venons de raconter comment il avait répondu aux violences et aux calomnies de Cosme de Médicis.

Sous Jules III, l'accusateur fut un dominicain, le docte P. Politi Caterini, surnommé l'Ismaël de son temps et de ses frères. Dans sa jeunesse, alors qu'il n'était encore que simple jurisconsulte, il avait été fortifié et éclairé dans la foi par les écrits de Jérôme tombés sous sa main chez un Piagnone dont il fut l'hôte pendant quelques jours à Florence. En 1537, il prit l'habit à Saint-Marc, écrivit contre Luther, se distingua parmi les théologiens du concile de Trente, et tourna bientôt son humeur querelleuse contre les docteurs les plus éminents de l'Ordre, Cajetan et Dominique Soto. En 1548, il publia un libelle injurieux contre la *Doctrine et les prophéties de Jérôme*, qu'il dédia à son ami et ancien élève le cardinal di Monte. Celui-ci, devenu pape sous le nom de Jules III, ne cessa pas de le patronner et de l'élever aux honneurs, mais il refusa de céder à ses instances, et Caterini ne

¹ P. Neri, *loc. cit.*, *Dédicace*.

² Bzovius, cité par le P. Tournon, *Histoire des hommes illustres*, etc., tom. III. Paris, 1746.

vit se réaliser que ce seul point de sa dédicace : « Si
 « mes attaques portent à faux, sa doctrine n'en sera
 « que plus glorifiée¹. » Une noble dame aussi docte
 que vertueuse, Lisa Deti, mère du cardinal Hippo-
 lyte Aldobrandini, manifesta le dessein d'entrer en
 lice avec le nouveau détracteur. On fit part de ses in-
 tentions au Pontife, qui répondit en souriant : « Si
 « les femmes elles-mêmes écrivent pour la justifica-
 « tion de Savonarole, que ne feront pas les sa-
 « vants! »² »

Le libelle de Caterini réveilla l'antique ardeur de Fra
 Benedetto Bettucci, alors octogénaire³. Fils d'un orfèvre
 de Florence, il avait appris la miniature tout en culti-
 vant le chant et la musique, et après avoir passé sa
 jeunesse dans les plaisirs, il était entré, le 7 novem-
 bre 1495, au couvent de Saint-Marc, où il se dévoua

¹ Les reproches qu'il adresse aux écrits de Savonarole prouvent
 combien son culte s'était répandu : « Voilà, disait-il, que, con-
 « trairement aux règles canoniques, ses dévots le proclament, de
 « leur propre autorité, saint, prophète et martyr. Ils devraient du
 « moins ne pas lui décerner des honneurs superstitieux, comme
 « je sais que plusieurs l'ont fait et le font encore; car ils con-
 « servent son image peinte ou sculptée, avec des inscriptions qui
 « le proclament prophète, martyr. Je sais aussi que plusieurs
 « conservent de ses cendres ou autres choses qu'ils vénèrent
 « comme de saintes reliques. Enfin, j'apprends qu'un grand
 « nombre tiennent des réunions, où l'on célèbre des messes et où
 « l'on récite des prières publiques en son honneur... » (P. 18-22.)

² P. Neri, *loc. cit.*, p. 153; P. Razzi, *vita ms.*, et la 2^e lettre
 du même à Clément VIII, publiée par M. C. Guasti, *Officio pro-
 prio*, etc.

³ Voir P. Marchese, *Scritti vari*, vol. II, p. 125, *Saggio in-
 torno agli antichi poeti Domenicani*.

généreusement au service des pestiférés (1497). A la vue des *Arrabiati* et des *Compagnacci* envahisseurs, il s'était armé de pied en cap pour défendre son maître, qui dut lui rappeler qu'un religieux ne *devait employer que des armes spirituelles*, et lui interdire de le suivre, après qu'il se fut livré entre les mains de ses ennemis. Condamné au bannissement comme un de ses plus chauds partisans, et indigné de ce que les *brebis, changées tout à coup en animaux furieux, aboyaient comme des chiens et hurlaient comme des loups contre leur pasteur défunt*, il publia un opuscule anonyme intitulé : *Le Triologue de l'homme charnel et rationnel*, qui lui attira de nombreuses persécutions. Un homicide involontaire, dont les circonstances ne nous sont point connues, le fit condamner, en 1509, à la prison perpétuelle dans le couvent même de Saint-Marc¹. Là, soumis à une sévère détention et à de cruelles privations par ordre des supérieurs majeurs, il appela à son secours la religion et les lettres, et écrivit en vers et en prose divers opuscules dans lesquels il chantait tour à tour ses douleurs et celles de Jérôme, dont il vengeait la mémoire en démasquant avec une rare vigueur les machinations de ses juges et de ses bourreaux. Sorti de l'Ordre en même temps que de la prison, après 1523, il resta toujours fidèle au culte de son maître vénéré, qu'il

¹ Lettre du P. Thomas de Vio (Cajetan), maître général de l'Ordre, au prieur et aux religieux de Saint-Marc, 23 octobre 1509.— Anciens manuscrits du couvent de Saint-Marc.

appelait *le grand héraut du Christ*, et lorsque l'ouvrage de Caterini parut à Florence, il s'empessa de reprendre la plume pour réfuter ses accusations et ses calomnies. « Quoique grand pécheur, disait-il, je
 « ne rougis pas de travailler à la vigne du Seigneur,
 « vers la onzième heure de ma vie. Ayant imité David
 « dans sa pénitence comme dans son crime, je puis,
 « soutenu par la grâce divine, m'avancer comme lui
 « contre ce nouveau Goliath, qui blasphème contre
 « un homme si vénérable, fidèle ami de Dieu, qui,
 « je le crois pieusement, l'a couronné et glorifié dans
 « le ciel, pendant que sur la terre les hommes d'un
 « cœur droit et d'une bonne volonté le révèrent sans
 « fanatisme à cause de ses merveilleux ouvrages ré-
 « pandus dans le monde entier pour le salut éternel
 « des âmes. »

L'année suivante (1550), il se rendit à Rome, à l'occasion du Jubilé, et y fit réviser secrètement son écrit par le maître du sacré Palais, le P. Egydius Foscarini, qui le trouva d'une doctrine irréprochable. Il le remit alors à Caterini lui-même, en le prévenant que ce n'était là que l'*Invitatoire*, et qu'il lui enverrait prochainement les *Matines*, où seraient pleinement réfutées toutes ses objections avec celles des autres contradicteurs. C'est ce qu'il fit par une lettre du 15 juin 1550, à laquelle Caterini se contenta de répondre touchant les accusations personnelles lancées contre lui par le mordant vieillard. Celui-ci, ayant attendu vainement une réponse plus complète, prit le

parti, vers la fin de 1551, d'envoyer son ouvrage aux Pères du Concile de Trente, parce qu'il s'agissait d'une affaire très-importante pour l'Église. « Je
 « vous l'adresse, Révérendissimes Pères, afin qu'on
 « réduise à néant le libelle accusateur de M^{sr} Caterini,
 « et qu'on proclame l'excellence de la doctrine et des
 « prophéties de F. Jérôme, grand héraut du Christ.
 « Je l'ai connu intimement : j'ai été son fils spirituel
 « dans le monde et dans le cloître ; j'ai entendu sou-
 « vent ses saintes prédications ; j'ai assisté à son
 « inique capture, et j'ai vu, je vois encore se vérifier
 « ses prédictions sur Rome et l'Italie. C'était un vrai
 « prophète, un vrai messenger du Très-Haut, que je
 « supplie d'être propice au présent Concile de Trente
 « si nécessaire, afin que par vous, ses membres ca-
 « tholiques, l'Église soit sagement réformée pour le
 « salut éternel de tous les chrétiens¹. »

Caterini sut se repentir avant sa mort, sans avoir le courage de se rétracter. D'anciens religieux racontèrent au P. Razzi qu'un jour, pendant qu'il dînait à la Minerve, on le vit verser des larmes et sangloter. « J'ai pleuré, dit-il ensuite dans l'intimité, parce que
 « je regrette amèrement d'avoir écrit contre plusieurs
 « de mes confrères. » On lui fit observer qu'il pour-

¹ Manuscrits autographes de Fra Benedetto, dont M. le comte C. Capponi voulut bien nous donner communication en 1864. Ils comprennent plusieurs lettres sur le sujet en question, ainsi que les premiers essais contre l'ouvrage de Caterini, sous ces titres : *Apologia*, *Risposta dello indegno servo di J. C. Benedetto octogenario sacerdote fiorentino, contra*, etc.

rait aisément réparer ce mal, mais il ne répondit qu'en versant de nouvelles larmes.

Les ennemis de Jérôme crurent qu'ils allaient enfin triompher sous Paul IV, dont ils connaissaient la profonde antipathie pour ses écrits et sa mémoire.

Ce pontife avait songé, dans sa jeunesse, à embrasser l'ordre de Saint-Dominique, de même que sa sœur, la vénérable Mère Marie Caraffa, et lui resta toujours très affectionné. Il était neveu du cardinal de Naples Olivieri Caraffa, dont il a été souvent question dans la première partie de cette étude. Devenu lui-même cardinal, il dit un jour au P. Thomas Néri, en parlant de Savonarole : « Mon oncle lutta beaucoup pour soutenir et défendre ce saint homme ; mais la malice des autres était trop puissante, et il ne réussit pas à le sauver¹. » Néanmoins, il se laissa prévenir tellement contre sa doctrine, qu'à la fin il ne pouvait plus en entendre parler. Quand il eut fondé, avec saint Cajetan, l'ordre des Clercs Réguliers, qu'on nomma Théatins, du nom latin de l'église de Chieti (*Theate*), dont il était archevêque, apprenant que ses prêtres lisaient avec un singulier plaisir ses sermons et ses ouvrages, il leur défendit absolument cette lecture, enleva tous ses écrits des cellules et des bibliothèques, et les fit enfermer dans un coffre qu'il légua dans un coin de son palais.

Élevé sur le trône pontifical, il tourna en 1556,

¹ *Apologia*, etc., p. 196.

contre les hérétiques, l'énergie qu'il venait de déployer dans la guerre désastreuse contre le royaume de Naples, et chargea tous les généraux d'Ordre de s'unir à celui des Dominicains, Étienne Usodimare, dans l'église de la Minerve, pour examiner et condamner les ouvrages suspects, notamment ceux de Savonarole. Un zélateur avait su l'irriter contre lui, en lui présentant comme hérétiques et scandaleuses plusieurs propositions extraites de ses sermons. Le Maître général des Dominicains en reçut communication par un prélat, homme de bien et ami du Pape. Il sut tenir tête à l'orage par sa sagesse et sa fermeté, et confia au P. Thomas Néri le soin de réfuter aussi complètement que possible toutes les accusations. Quoique très-dévoué à la mémoire de Jérôme, le P. Néri, craignant de se compromettre et de déplaire au Pape, quitta Rome, à la mort du Général, survenue peu après, sans avoir achevé son *Apologie*¹.

« L'orage redoubla de violence en 1558, quand le Souverain Pontife eut confié la révision des ouvrages suspects à une commission de quatre cardinaux présidée par le cardinal Alexandrin, qui fut depuis Pie V. Dès les premiers jours, les dénonciateurs, se laissant emporter par un faux zèle, et comptant d'ailleurs sur l'approbation du Pape, avaient parlé ouvertement

¹ Il la publia en italien, en 1564, après la mort de Paul IV, et avec l'approbation du vice-nonce inquisiteur de Florence. Son *Apologie* est la meilleure et la plus complète réfutation du libelle de Caterini.

contre la doctrine de Jérôme, si bien que certains confesseurs en étaient venus jusqu'à refuser l'absolution à ceux de leurs pénitents qui ne s'engageaient pas à brûler ses écrits. Les plus acharnés étaient les prêtres réformés du Gesù, dont quelques théologiens venaient d'être combattus vigoureusement en Espagne par des docteurs dominicains, et les ermites de Saint-Augustin, encore irrités de ce que Paul III leur avait fait évacuer le couvent de Saint-Marc. Ils avaient pour représentants le P. Jacques Laynez, deuxième général de la Compagnie de Jésus¹, et le P. Fabien, procureur général de son Ordre, convaincu naguère d'hérésie par le P. Paulin Bernardini², en présence du cardinal Moronci, qui le pria de ne pas le déférer au tribunal de l'Inquisition. Ceux-ci se concertèrent, et lorsque le Pape vint présider, le jeudi suivant, la commission de la foi, ils lui soumirent plusieurs propositions habilement détachées des sermons de Savonarole. A cette lecture, le Pape, se tournant vers les cardinaux, leur dit d'un ton courroucé : « Cet homme-là est un autre « Martin Luther : sa doctrine est mortelle. Que faites-

¹ « ... Ce grand homme, dit très-bien le P. Souèges, ayant « vécu aussi saintement qu'il est porté dans l'histoire de sa com-
« pagnie, je ne saurais me persuader, comme je l'ai remarqué
« ailleurs, qu'il ait agi par quelque mauvais motif, et nous ver-
« rons ci-après qu'il avoua lui-même qu'il s'était laissé trom-
« per... » *Année dominicaine*, juin, p. 813.

² Celui-là même qui fut le champion intrépide et victorieux de Savonarole dans cette discussion mémorable dont il nous a laissé le récit que nous reproduisons ici en l'abrégeant. — Quelif, vol. II, p. 573; Souèges, loc. cit., p. 810.

« vous donc, Eminences? Ne voyez-vous pas qu'il faut absolument l'interdire? » Et trépignant des pieds, comme il le faisait chaque fois qu'il se laissait emporter par la colère, il ajouta : « Quoi qu'il en ait, et dût-il en crever, il faut qu'il soit soumis au Saint-Siège avec les autres hérétiques, car Jésus-Christ a commandé à tous de lui obéir. » Tandis que les cardinaux, sachant par expérience qu'il ne souffrait ni réplique ni contradiction, s'écriaient déjà : *Reus est mortis*, le cardinal Alexandrin répondit avec autant de respect que de courage : « Très-saint Père, nous ne manquerons pas de faire notre devoir ; nous soumettrons ces propositions à l'examen des docteurs de notre Congrégation, et nous insérerons ensuite dans l'Index les ouvrages censurés. — Faites-le au plus tôt, reprit le Pape avec un visage tout bouleversé, car cette doctrine est plus scandaleuse que celle de Luther. »

« Nul ne doutait qu'après des ordres si formels et si pressants, la condamnation ne fût portée dans la prochaine séance. On savait que Paul IV était aussi obstiné que précipité dans ses résolutions, et toute la cour romaine se montrait peu favorable à Savonarole, qui en avait si énergiquement flétri les abus en son temps. Mais *il n'y a pas de conseil contre le Seigneur*. La discussion se prolongea pendant plus de six mois. Le général et le procureur de l'Ordre, le confesseur du Pape et les religieux qui avaient des emplois dans son palais, quoique pleinement convaincus de l'injus-

tice de la sentence projetée, n'osèrent pas s'y opposer ouvertement ; on ne les vit jamais assister aux congrégations pour prendre la défense de Jérôme, et il ne tint pas à eux qu'il ne fût brûlé de nouveau, comme hérétique, sur le Campo di Fiore.

« Le cardinal Alexandrin se montra d'abord très sévère pour Jérôme, sans doute afin qu'on ne le suspectât pas de partialité pour un confrère ; il recommanda aux chefs d'Ordre et aux théologiens de s'occuper activement de l'examen de sa doctrine. Tous ayoyaient ingénument que nul d'entre eux n'était digne de *porter les livres derrière ce grand homme*. Néanmoins ils se mirent à l'œuvre, et présentèrent des propositions censurées de la façon la plus injurieuse. Quand on en vint à la discussion, ils furent obligés de reconnaître qu'ils les avaient détachées des extraits, faits par d'autres, du libelle de Caterini, sans recourir au texte même des ouvrages incriminés, ce qui leur attira une verte réprimande de la part des cardinaux. Le P. J. Laynez, oubliant sans doute ce qu'il avait fait, nia d'avoir écrit une pareille censure ; mais les siens lui montrèrent aussitôt celle qu'il avait signée de sa propre main. On avait compté sur une exécution sommaire, non sur une discussion approfondie. Les chefs d'Ordre sentirent qu'ils ne pourraient pas la soutenir. Après avoir d'abord aboyé contre Jérôme ainsi que contre un loup¹, ils se retirèrent un à un de la

¹ J. Catalani, *De Magistro sacri Palatii* (Rôme, 1758), lib. II,

lutte, à l'exception des Pères Laynez et Fabien, et gardèrent désormais le silence, particulièrement les Zoccolanti, qui en reçurent l'ordre exprès du cardinal d'Araceli, leur protecteur.

« Le premier qui parla en faveur de Jérôme fut un religieux de la congrégation de Saint-Marc, le P. Paul Giannerio, théologien du Concile de Trente et maître du sacré Palais. Un cardinal lui en fit le reproche en disant qu'il semblait attaquer ainsi l'honneur du Saint-Siège, alors que sa charge lui faisait un devoir impérieux de le défendre. « Eminence, répondit hardiment le maître du sacré Palais, mon principal devoir est de défendre la vérité contre tout agresseur, quel qu'il soit ; c'est par là surtout que je dois soutenir l'honneur du Siège apostolique, et je regarderais comme une honte si, du sein de ce Palais où on a recours, pour la vérité, de tous les points de l'univers, mon silence laissait sortir une décision ou un anathème contre quelqu'un qui l'aurait prêchée. » Tous les membres de la congrégation applaudirent cette belle et courageuse réponse¹.

« Les autres défenseurs furent le P. Matthieu Lachi, de Florence, inquisiteur de Pérouse, qui réfuta ses adversaires dans un traité substantiel ; le P. Ange Diacetto, prieur de la Minerve, mort évêque de Fiesole, et, entre tous, le P. Paulin Bernardini.

cap. XL, p. 127 et seq. « ... Allatrantibus in eum veluti in lupum
« omnium fere Ordinum familiis... »

¹ Il mourut peu après, en disgrâce, mais en renom de haute vertu.

« Celui-ci se trouvait à la Minerve comme prédicateur ordinaire, quand l'orage éclata sous le P. Étienne Usodimare. Indigné des manœuvres des zéloteurs et de la tyrannie des confesseurs qui opprimaient la conscience de leurs pénitents, il demanda à ses supérieurs la permission de les dévoiler et de protester du haut de la chaire; mais on lui fit entendre qu'il fallait s'armer de patience. Au moment favorable, on fit appel à son dévouement. Le P. Bernardini prenait alors les bains à Lucques; il accourut à Rome, et présenta aux cardinaux un mémoire composé à la hâte, pour démontrer que la doctrine de Savonarole n'était ni *hérétique*, ni *schismatique*, ni *scandaleuse*¹. « Tous ceux qui l'ont censurée, leur dit-il, « ne l'ont pas étudiée dans ses sources; ils l'ont mal « comprise ou dénaturée sous l'emportement des pré- « jugés et de la passion; et je me fais fort de le « prouver par les écrits, par les paroles et par les « faits. » Son libre et fier langage faillit susciter une tempête : enfant et citoyen de la république de Lucques, il était peu habitué aux allures souples et obséquieuses en usage dans la cour romaine. Les cardinaux, bientôt édifiés sur son mérite et ses vertus, agréèrent ses excuses, et tout en refusant de lui rendre son mémoire, lui remirent les censures des adversaires, qu'il combattit une à une.

¹ Quetif, vol. II, p. 561. Il écrivit cet autre traité : *Quæstio de excommunicatione latâ, etc., edita ad piorum consolationem.*

« Comme la discussion menaçait de traîner en longueur, le P. Fabien fut chargé de signaler les passages les plus répréhensibles et les plus importants. Il mit donc en avant une proposition tirée d'un sermon sur l'*Exode*. Le P. Paulin Bernardini prouva sur-le-champ qu'il avait altéré le texte original, en sorte que le cardinal Alexandre dut infliger un blâme sévère au P. Fabien devant toute la congrégation. Celui-ci, ayant essayé de prendre sa revanche en accusant Jérôme d'être tombé dans le pélagianisme, parce qu'il avait dit que *nous pouvons mériter la grâce*, le maître du sacré Palais lui répondit par l'explication que donnent d'ordinaire les théologiens. Il répliqua, soutint une erreur, et s'oublia jusqu'à lui dire qu'il ne connaissait pas la valeur du mot *mérite*. Menacé d'être privé de sa charge pour cette grave insulte, il s'humilia et fit des excuses publiques. Le P. Bernardini, restant fidèle à la promesse faite au cardinal Morone de ne pas révéler les autres hérésies, signées de la propre main du P. Fabien, se contenta de dire tout bas au cardinal Alexandrin : « Voilà ceux qui voudraient condamner Savonarole comme hérétique; ils mériteraient eux-mêmes une telle condamnation. »

« A son tour, le P. Laynez signala, comme une erreur très grave et très dangereuse, le passage d'un sermon sur Ézéchiël, où l'Église est appelée *courtisane* et *adultère*. « Mais, répliqua le P. Bernardini, les prédicateurs tiennent encore aujourd'hui le

« même langage : à Rome même ils ne parlent pas
 « autrement. — Quels sont ces prédicateurs? » de-
 manda le maître du sacré Palais. Le P. Bernardini,
 se penchant vers lui, nomma le P. Laynez. Sommé
 de le désigner publiquement, il ajouta : « Vous-même,
 « Révérend Père général, vous avez dit cela, et d'une
 « manière plus accentuée, tel jour, dans tel sermon,
 « comme peuvent en témoigner tels et tels ici pré-
 « sents. Du reste, vous n'avez pas bien lu le sermon
 « allégué. On fit à Savonarole la même objection, et
 « il la réfuta le lendemain en renvoyant ses ignorants
 « contradicteurs aux écrits de saint Jérôme, où il
 « est dit : « Nous *pouvons appliquer ces choses à*
 « *l'Église.* » Le P. Laynez garda le silence, et depuis
 il n'osa plus ouvrir la bouche, ni presque lever les
 yeux.

« Le vaillant P. Bernardini, continuant à défendre
 Savonarole pied à pied, montra comment il s'expli-
 quait souvent lui-même dans le même sermon, com-
 ment on pouvait et on devait toujours l'interpréter,
 soit par le contexte, soit par l'ensemble de ses écrits.
 Pour en donner un exemple, il pria les consultants
 de lui laisser lire un passage, puisé, comme tant
 d'autres, dans les saints Docteurs, notamment dans
 les commentaires de saint Jérôme, et rempli de véhé-
 mentes apostrophes contre les mauvais prélats. Après
 cette lecture, le cardinal Alexandrin fit observer que
 saint Jérôme avait pu parler de la sorte parce qu'il
 jouissait d'une grande autorité, et l'évêque de Vé-

rone, s'adressant à ses collègues : « Messieurs, « leur dit-il, il semble que ce *Frato* a mal parlé; « mais, après tout, il m'a dit que la vérité. » Une autre fois, la discussion se trouvant engagée sur l'excommunication, dont les adversaires s'étaient fait un vrai cheval de bataille, il cita une lettre de saint Bernard, écrivant au moine Adam « qu'il ne fallait « pas obéir au pape en transgressant la charité; que « le Pape avait mal agi parce qu'il était mal in- « formé... » — « Si saint Bernard parle de la sorte, « s'écria le cardinal Alexandrin, il faut le censurer « lui aussi. » Le P. Bernardini ne répliqua pas, préférant laisser aux consultants le soin d'apprécier cette réponse.

« A la fin, il demanda si l'on avait encore quelque objection à présenter. On lui remit un mémoire composé sous Alexandre VI, par le légiste Poggio. Il le réfuta brièvement et s'empessa de le rendre au cardinal de Trani, qui lui dit alors : « Sachez que F. Jérôme est « un saint homme, que sa doctrine est bonne et sa- « lutaire; mais vous devriez ne pas vous acharner à « défendre tous les points et sacrifier ceux qui sont « moins importants ou mal compris par le vulgaire « ignorant. — Eminence, répondit le P. Paulin, « saint Paul, lui aussi, est mal compris d'un grand « nombre. Tenez, faites-moi cette concession. Je « m'engage à expliquer tous les passages douteux ou « obscurs, et à faire imprimer ces explications, soit « dans le corps, soit à la fin de ses œuvres, comme

« je l'ai dit au cardinal Alexandrin ; seulement n'en-
« levez pas des écrits si utiles des mains des per-
« sonnes pieuses. » Le cardinal de Trani reprit :
« Chargez-vous de le faire agréer par Sa Sainteté :
« elle ne veut pas en entendre parler, et chaque jour
« elle nous presse d'en finir. »

« Le P. Bernardini avait épuisé tous les moyens humains, après avoir représenté les graves dangers que l'on faisait courir à la foi dans plusieurs villes d'Italie. Suivant l'exemple de son noble client, il eut recours aux prières publiques et aux supplications solennelles. L'oraison des Quarante Heures fut souvent renouvelée à Florence et à Rome, non-seulement à la Minerve, mais encore dans plusieurs autres églises, au milieu d'une affluence extraordinaire. Chaque fois qu'il devait y avoir séance de la commission, les religieux et les séculiers, dont un grand nombre n'avaient jamais peut-être entendu prononcer le nom de Savonarole, se réunissaient pour prier dans l'église, jusqu'au retour des Pères, qu'on saluait en entonnant le *Te Deum*. La ville entière était agitée par cette discussion ; on en parlait jusque dans les boutiques ; on se disputait les écrits de Jérôme chez les libraires ; sa doctrine progressait d'autant plus dans les cœurs des chrétiens, qu'on la voyait attaquée avec plus de malice et d'acharnement, et beaucoup de ceux qui connaissaient l'insuccès des persécutions antérieures se moquaient ouvertement des nouveaux contradicteurs. Cependant les Pères de la Minerve étaient loin d'être

rassurés. « Comment va l'affaire? » disaient-ils souvent au P. Bernardini. « Mal, très-mal, leur répondait-il ; humainement parlant, il n'y a pas d'espoir. » Et tous de l'encourager à l'envi et de lui dire, en lui pressant les mains : « Confiance ! combattez toujours ; « nos prières finiront par vous donner la victoire. »

« Le Pape n'aurait eu qu'à prononcer un mot et qu'à donner un ordre formel pour tout terminer rapidement ; mais, grâce à Dieu, les débats se prolongèrent pendant plus de six mois. Les cardinaux ne savaient plus que dire ni que faire : d'une part, ils étaient parfaitement édifiés sur l'orthodoxie de la doctrine incriminée ; de l'autre, on semblait exiger d'eux une sentence de condamnation, et ils regardaient comme fort peu honorable de n'avoir pris aucune décision après avoir tenu des séances depuis le mois de juin jusqu'à Noël. Enfin il plut au Seigneur de leur faire accepter l'expédient proposé par le P. Bernardini, celui de signaler dans l'Index des livres défendus quelques-uns des sermons de Savonarole, avec la simple note : *jusqu'à ce qu'ils soient corrigés*¹.

« Le jour, et à l'heure même où Paul IV promulgua ce décret au Vatican, saint Philippe de Néri priait

¹ Dès l'année suivante, une correction et une revision furent faites par l'inquisiteur de Florence sur les sermons de Savonarole (1497-1498), publiés par Laurent Violi, en 1503. (Villari, Doc. VIII.) Un exemplaire de ces sermons, qui fait partie de la belle collection du comte C. Capponi, porte en tête : — *A di 29 marzo 1459 reviste dal R. Inquisitore M^o Alessandro Maciavelli in Santa †.*

dans un coin de l'église de la Minerve avec quelques-uns de ses disciples. Il fut ravi en extase : son visage était souriant, ses yeux fixés sur le saint Sacrement, et le reste du corps immobile. Le prieur de la Minerve, son ami intime, s'en aperçut ainsi qu'un autre religieux. Tous deux s'approchèrent de lui et l'appelèrent plusieurs fois en vain. L'ayant touché et trouvé froid comme de la glace, ils craignirent un accident et le firent porter dans une cellule du noviciat. Revenu à lui, après être resté quelque temps dans la même attitude, il s'écria : « Victoire ! victoire ! notre « prière est exaucée. » Le prieur, étonné, le pria de lui expliquer ce qu'il voulait dire par ces mots. Le saint résista d'abord ; puis, importuné par ses instances : « Sachez, lui dit-il, que l'affaire pour la-
« quelle vous avez ordonné l'oraison des Quarante
« Heures va bien : nos prières sont exaucées. C'est
« vainement que les ennemis se sont opposés, comme
« des béliers, au P. Jérôme et à sa doctrine. Son or-
« thodoxie est ratifiée maintenant par le jugement
« solennel du Souverain Pontife et de l'Église. » Pressé par de nouvelles questions touchant son extase, il ajouta : « J'ai vu de mes yeux, dans l'hostie consa-
« crée, Jésus-Christ donnant de sa très-sainte main
« la bénédiction aux assistants, et les invitant ainsi à
« remercier Dieu de la victoire qu'ils avaient rem-
« portée¹. » Le P. Paulin, arrivé peu après, con-

¹ Ce fait, attesté par trois prêtres sous la foi du serment, est

firma ce que le saint avait dit, et on entonna un *Te Deum* solennel en action de grâces.

« En effet, la doctrine de Savonarole venait de remporter une victoire signalée. Il résultait de son examen approfondi et du décret pontifical qu'elle n'était ni *hérétique*, ni *schismatique*, ni *scandaleuse*, ni *erronée*, comme plusieurs le soutenaient; que, partant, il était permis de conserver et de lire ses œuvres, ce dont un grand nombre avait douté jusqu'à ce jour. La mesure restrictive prise par les cardinaux se réduisait à une simple démonstration faite pour apaiser le Souverain Pontife, en signalant dans l'Index quelques sermons pris au hasard, et presque les yeux fermés, dans chaque série; car on trouve, dans beaucoup d'autres, les mêmes expressions, souvent plus claires et plus hardies. De plus, on avait eu égard à la condition des temps. L'hérésie de Luther avait fait de grands ravages, les peuples n'avaient plus le même respect pour l'autorité et les prélats de l'Église; il était donc prudent de ne pas fournir aux faibles et aux ignorants l'occasion de se scandaliser, aux méchants et aux protestants celle d'abuser, par de fausses interprétations, de quelques passages dont ils pourraient se servir pour déclamer contre la corruption du clergé et de la cour romaine. C'est pour des raisons

rapporté par le P. Galloni dans la *Vie de saint Philippe de Néri*, imprimée à Rome en 1601, et dans celle que publia, vingt-quatre ans après, le P. Racei, après l'avoir composée sur les actes mêmes du procès de canonisation.

analogues qu'on renouvela, vers la même époque, la défense de lire la sainte Écriture en langue vulgaire, sans commentaires autorisés, en sorte que, si les écrits de Jérôme avaient été imprimés en latin, aucune restriction n'aurait été apportée à leur lecture.

« Ainsi, cette persécution contre la doctrine de Jérôme, plus longue, plus violente et plus acharnée que toutes les autres, ne servit qu'à l'exalter et à le glorifier. La Congrégation des cardinaux rendit plusieurs fois hommage à la foi, à la science, et même à la sainteté de ce grand homme ; ses plus ardents adversaires furent réduits au silence et obligés de permettre la lecture de ses œuvres. Dès que le décret fut publié, les fidèles s'y attachèrent de plus en plus, et on les vit s'adonner avec plus de ferveur à l'oraison et aux prières publiques. Le P. Paulin Bernardini en fit l'expérience pendant le Carême suivant, qu'il prêcha dans l'église de la Minerve. Il y trouva des accents qui rappelaient ceux de Savonarole, des auditoires presque semblables à ceux de Sainte-Marie-de-la-Fleur, et les Romains étonnés virent se renouveler, pendant quelques mois, les merveilles accomplies à Florence pendant plusieurs années par l'éloquence et le zèle de son prophète¹. »

¹ Quetif, *loc. cit.*, p. 601. — Voir la lettre écrite de Rome aux Pères de Saint-Marc, le 15 août 1539, par le P. V. Ercolani, alors prieur de la Minerve ; elle reproduit presque intégralement la relation du P. Bernardini, et raconte à la fin les excès commis par le peuple après la mort de Paul V. (Acquarone, *Vita Sav.*, vol. II. *Append.*, p. xxii ; Alexandria, 1837.)

Le P. Bernardini resta quelque temps à Rome, où il se lia d'une étroite amitié avec saint Philippe de Néri. Encouragé par lui et envoyé par le maître général de l'Ordre, le P. Séraphin Cavalli, il se rendit, en 1571, au couvent de Chieti pour y jeter les fondements de la célèbre congrégation des Abruzzes, qui fit reflourir l'observance dans le sud de l'Italie, à la fin du xvi^e siècle. Dix ans après, il fonda le couvent de Saint-Sever à Naples. Le Maître Général, arrivé depuis peu de jours dans cette ville, ordonna de faire une procession solennelle avec la permission de l'archevêque, qui accorda une indulgence. Les dominicains se trouvaient réunis dans la cathédrale au nombre de deux cents, lorsque tout à coup un Père inconnu alla droit au P. Bernardini, et l'interpella en ces termes : « N'est-ce
« pas aujourd'hui l'anniversaire du jour fameux où
« mourut frère Jérôme Savonarole ? » Le P. Bernardini répondit, après un instant de réflexion : « Oui,
« c'est bien aujourd'hui l'anniversaire de sa mort,
« car elle eut lieu le 23 mai 1498. » A ces mots, le Père mystérieux disparut, sans qu'on pût jamais découvrir son nom ; mais le P. Paulin affirma toujours l'avoir reconnu pour Jérôme Savonarole¹, qui se réjouissait, disait-il, de la dilatation de sa réforme. Il mourut en grande odeur de sainteté, au couvent de Saint-Sever, le 23 juin 1585².

¹ P. Molineri, *loc. cit.*, XII.

² On lit dans le *Martyrologe* de Baronius (30 avril) : « Extat
• Neapoli Sancti Severi episcopi nomine vetus Ecclesia, quæ

Sous Pie IV, le Concile de Trente, reprenant ses travaux, institua une commission chargée de rédiger l'*Index des livres prohibés*. Le P. Foreiro, savant dominicain portugais, qui en fut nommé secrétaire, le publia deux ans après (1564). Le nom de Savonarole y était compris avec cette clause : « *Que ses sermons prohibés autrefois par l'Index romain, ne soient pas lus tant qu'ils n'auront pas été publiés selon la révision des censeurs députés*¹. » Le même P. Foreiro nous apprend, en effet, dans un mémoire conservé longtemps au secrétariat de la congrégation de l'*Index*, que les Pères du Concile, pleins d'égards pour la mémoire de Savonarole, avaient

« annis præteritis concessa est Fratribus Prædicatoribus, qui
 « ibidem, sub piæ memoriæ ac spectatissimæ nostrorum Lam-
 « porum sanctitatis viro, R. Mag. Paulino Lucensi, restitutore
 « pristincæ observantiæ S. Dominici, summâ cum laude, sanctis-
 « simæ vitæ institutum, sicut in aliis plerisque locis, in eâ urbe
 « primum ingressi felicissime propagarunt. »

¹ « Sermones illi H. Savonarolæ Ferrariensis, qui olim in
 « Romano Indice prohibiti fuerunt, non legantur donec juxta
 « census(ras) Patrum Deputatorum emendati prodeant. » —
 (*Index lib. Prohib. Coloniae* 1564.)

Les éditions de 1597, 1627, etc., ajoutent : « ... Ce sont : outre
 « le *Dialogo della verità Prophetica* et l'exhortation faite le 7
 « avril 1498, avant l'épreuve du feu, les sermons I, II, III, VI, XII,
 « XX sur l'Exode (1498) ; le VII^e des jours de fêtes (1496) ; le XII^e
 « sur Amos (1496) ; le XIV^e sur Job (1495) ; les XXI, XXII, XXXII
 « sur Ezéchiel (1497) et le III^e sur les psaumes (1495). »

L'ouvrage signalé à la suite des éditions récentes : *Opere inedite di F. Gir. Sav.*, libri V del l'Italia, n'est nullement de Savonarole, mais bien de Tomaseo, qui le publia dans sa jeunesse (1837), pour abriter sous son nom les aspirations de la jeune Italie, opprimée par l'Autriche.

chargé l'Archevêque de Palerme, mineur conventuel, et plusieurs théologiens, d'*expurger* ses sermons prohibés. La censure en fut remise au Maître Général des Frères Prêcheurs¹.

Sous Grégoire XII, l'Ordre fit de nouveaux efforts pour obtenir que le nom de Jérôme fût effacé de l'*Index*. Le P. Bernard Castiglione avait déjà dressé soigneusement le *Catalogue* de ses œuvres. Exilé de Florence, il en prépara une édition complète, approuvée par l'autorité ecclésiastique ; car on redoublait, à Rome, de sévérité contre les livres suspects. Trois mois avant sa mort, il écrivait de Viterbe à un père de Saint-Marc : « On obtiendrait cette approbation plus faci-
« lement que vous ne pensez, si nos supérieurs vou-
« laient s'y employer activement, et rester fermes au
« milieu des épreuves : par là les marchands seraient
« plus rassurés, et le fruit qui en résulterait beau-
« coup plus étendu. Déjà, le cardinal Alexandrin
« (neveu de S. Pie V) a commencé à prendre goût à
« Savonarole, bien qu'il se fût irrité, plus que tout
« autre, de ce que j'avais fait graver son portrait. Il
« veut avoir près de lui non-seulement la vie qu'en a
« écrite Pie de la Mirandole, mais encore toutes ses
« œuvres et toutes les apologies publiées pour sa dé-
« fense. Je lui en ai fourni une grande partie et je
« m'efforce de lui procurer le reste, avec le ferme
« espoir que s'il se met à les lire, il y restera pris

¹ P. Marchese, Doc. XLVI.

« comme les autres. Sa faveur suffira pour la réali-
 « sation de mon dessein, d'autant plus qu'il est main-
 « tenant protecteur de l'Ordre, et qu'il peut aisément
 « laver l'injure faite à notre Père. Et pour vous parler
 « à cœur ouvert et en toute simplicité, puisque vous
 « me voulez du bien, je vous dirai que si les *Pia-*
 « *gnoni* avaient dépensé, pour le réhabiliter, autant
 « de *baïoques* que les *Arrabiati* ont dépensé d'*écus*
 « pour le flétrir, il serait aujourd'hui canonisé. Mais,
 « hélas! *les fils du siècle sont plus prudents que les*
 « *enfants de la lumière*. Je ne vous communique
 « pas, cette fois, l'ordre suivant lequel il faut publier
 « ses œuvres; je veux le perfectionner. En attendant,
 « veuillez faire prendre copie des sermons qui n'ont
 « jamais été imprimés¹. »

Le projet du P. Bernard Castiglione fut repris et poursuivi avec zèle sous le pontificat de Clément VIII, fort affectionné à Savonarole, ainsi que toute la famille des Aldobrandini, comme nous le raconterons bientôt. Le P. Paul, après en avoir conféré avec saint Philippe de Néri, adressa la supplique suivante au cardinal Alexandrin : « La censure des théologiens
 « chargés, par le Concile de Trente, de reviser les
 « ouvrages de Savonarole, fut remise, au témoignage
 « du P. Foreiro, au maître général de l'Ordre. Comme
 « on ne la trouve plus ni dans les archives du châ-
 « teau Saint-Ange, où sont conservés les actes et les

¹ P. Marchese, Doc. XLV.

« dossiers du Concile, ni chez le notaire de la sainte
 « Inquisition, auquel le P. Foreiro affirme avoir con-
 « signé tous les dossiers de l'*Index*, conformément à
 « la X^{me} règle, nous supplions humblement Votre
 « Éminence d'ordonner à qui de droit de faire les
 « recherches nécessaires pour la retrouver, et d'en
 « livrer copie, afin qu'on puisse imprimer en toute
 « sécurité l'ensemble de ses œuvres, aussi désirées
 « par un grand nombre qu'utiles et profitables au
 « public. » Le cardinal Alexandrin en référa au Saint-
 Père (28 janvier 1598), qui donna son assentiment¹.

Le vénérable P. Razzi, alors septuagénaire, écrivit à son tour au Souverain Pontife, pour lui faire hommage de la vie de Savonarole qu'il venait de composer : « Je m'estimerais, lui disait-il, grandement
 « récompensé par Votre Sainteté, si elle donnait des
 « ordres pour que ses œuvres fussent imprimées en
 « bonne forme, après révision des sermons *suspendus*
 « par le saint Office, et qu'ainsi le nom de ce servi-
 « teur de Dieu disparût de la liste des livres prohi-
 « bés... (2 janvier 1599). » Les vœux du P. Razzi furent exaucés en partie; car, le 25 juillet 1603, le cardinal de Ferrare écrivait à un père de Florence :
 « Les membres de la sacrée Congrégation attendent
 « la censure concernant les œuvres de *Taulère*² et de

¹ P. Marchese, Doc. XLVI.

² Nous n'avons trouvé le nom de Taulère que dans l'édition de l'*Index* publié à Anvers (Plantin, 1570) avec l'ordonnance de Philippe II, parmi les livres flamands, sous ce titre : « Sermons

« *Savonarole* qui leur a été envoyée, afin qu'elles
 « soient souscrites et approuvées conformément aux
 « règles de l'*Index*¹. »

Enfin, le P. Paul écrivait lui-même de Rome, le 6 septembre 1623, au P. Ignace Nenti, pieux et savant religieux de Saint-Marc : « Je vous envoie ci-inclus
 « mon mémoire, avec le regret de n'avoir pas été
 « secondé pour mener cette affaire à bonne fin. Je
 « voulais faire imprimer à Lyon toutes les œuvres
 « de Savonarole en plusieurs volumes, mais j'ai dû
 « reculer devant cette forte dépense : le procès de
 « béatification de la vierge Agnès (du mont Poli-
 « tien) avait épuisé presque entièrement mes res-
 « sources²... »

En résumé, le Concile de Trente sanctionna le décret de Paul IV touchant les écrits de Jérôme, mais en même temps il voulut confier lui-même la révision de ses œuvres prohibées à une commission de théologiens. Ceux-ci reçurent ordre de transmettre leur censure au Maître Général des Frères Prêcheurs, et si le nom de Savonarole ne fut pas rayé peu après de l'*Index*, comme celui de Taulère, autre docteur et orateur dominicain, c'est uniquement parce que ses œuvres ne furent pas publiées après leur *revision officielle*. La censure des théologiens, un moment égarée, fut

« de J. Taulère, traduits en flamand et imprimés à Francfort,
 « jusqu'à ce qu'ils soient corrigés et expurgés. »

¹ Marchese, Doc. XLVII.

² Id., Doc. XLVIII.

recherchée activement et bientôt retrouvée. Deux généreux dominicains se mirent alors à l'œuvre, et préparèrent une édition complète; l'un fut arrêté par la mort, l'autre par la pénurie d'argent. L'Ordre des Frères Prêcheurs se doit à lui-même de reprendre et de réaliser le même dessein, afin de mieux venger la mémoire de ce grand homme, un de ceux qui l'ont honoré davantage dans le cours des siècles. C'est la noble tâche réservée sans doute à l'un des siens, fils de la congrégation de Saint-Marc ou de la Province romaine, et digne émule des glorieux ancêtres que nous avons nommés. Dès qu'il l'aura suscité ou rencontré, l'Ordre entier se fera un devoir de le soutenir de son influence, et, au besoin, de ses ressources; et, pour modestes qu'elles soient, nous comptons bien qu'elles suffiront largement au succès définitif.

IV

Pendant que l'orthodoxie de Savonarole était réhabilitée solennellement à Rome, son culte acquérait une popularité toujours croissante. A la fin du xvr^e siècle, les Piagnoni et les Dominicains pouvaient espérer qu'après avoir été vénéré dans l'ombre des cloîtres et le sanctuaire des familles, comme les premiers martyrs dans l'ombre des Catacombes, il le serait un jour pu-

bliquement sur les autels, grâce aux dévots insignes qu'il s'était suscités et dont la canonisation ne devait pas se faire longtemps attendre.

Nous venons de raconter comment saint Philippe de Néri avait assisté en esprit à la proclamation du décret pontifical. Ce grand et aimable saint, né à Florence, avait été formé, dès son bas âge, à la piété par les religieux de Saint-Marc, disciples immédiats de Jérôme : « Je leur dois tout ce qu'il y a de bon en moi, » se plaisait-il à répéter. Depuis, l'Ordre des Frères Prêcheurs ne cessa jamais d'être particulièrement cher à son cœur. Venu à Rome, il assistait de préférence aux offices et aux prédications de la Minerve, où il aimait à prier de jour et de nuit avec les religieux. Il entretenait avec eux les rapports les plus affectueux, et leur envoyait souvent de jeunes postulants d'élite, si bien que les Pères le vénéraient presque à l'égal d'un autre saint Dominique. Afin de mieux cultiver les germes précieux qu'il avait déposés dans leurs cœurs, il obtenait, de temps à autre, de les conduire lui-même en récréation hors du couvent. Tantôt il leur faisait visiter les sept églises, selon sa coutume pendant le carnaval, tantôt il les menait à l'écart sur un site agréable, où il leur servait une collation. Et là, se représentant cette table céleste que le Seigneur a préparée à ses élus dans son royaume pour manger et boire avec eux, il les encourageait à manger de *tout leur appétit*, et à ne pas suivre son exemple, en leur disant avec la plus

aimable gaieté : « Mangez, mes enfants, mangez librement et sans scrupule ; voyez-vous, j'engraisse moi-même rien que de vous regarder. » Ensuite il les faisait asseoir en cercle autour de lui, et leur parlait *de tout son cœur* de la grandeur de leur vocation et de la nécessité de la persévérance.

Sa dévotion pour Savonarole était bien connue de tous ceux qui l'approchaient. Il l'invoquait souvent ; il lisait et faisait lire à ses disciples ses œuvres spirituelles, qu'il estimait très capables d'inspirer une foi éclairée et une piété solide ¹. Durant le débat engagé au Vatican sur l'examen de ses écrits, il fut des plus assidus à l'oraison des Quarante Heures dans l'église de la Minerve. On sait qu'il conserva toujours dans sa cellule son image, où il était représenté la tête environnée d'un nimbe, et qu'avant de mourir il voulut publier sa Vie et travailla, de concert avec un religieux dominicain, à la rédaction d'un Mémoire destiné à obtenir du Saint-Siège qu'il effaçât à jamais son nom de l'*Index*. Ce fut là un nouveau titre à l'affection particulière de sainte Catherine de Ricci. Trois ans avant sa mort, elle lui adressa une lettre, pieusement conservée aujourd'hui dans la sacristie de Sancta-Maria-in-Vallicelli. Une fois qu'elle exprimait tendrement à son divin époux son ardent désir de voir son serviteur, elle fut transportée en

¹ Un exemplaire du *Trattato della Revelatione della Reformatione della Chiesa*, qui fait partie de la collection du comte C. Capponi, porte en tête le nom autographe de *Philippe Néri*.

esprit à Rome, et put s'entretenir quelque temps avec lui¹.

A Florence, la bienheureuse Marie Bagnesi, du tiers ordre de Saint-Dominique, faisait l'admiration de toutes les personnes qui l'entouraient, par sa patience et sa douceur inaltérables au milieu des longues et cruelles souffrances qu'elle avait à supporter. Un jour, les sœurs voulaient lui offrir du vin, dans une de ses maladies. L'ayant trouvé tout aigri, elles se mirent en prières pour demander à Dieu qu'il daignât l'améliorer en faveur de sa douce servante, et furent exaucées après l'avoir fait toucher par des reliques de Savonarole. La bienheureuse Bagnesi, morte en 1578, fut ensevelie, suivant son désir, dans le monastère des Carmélites : sainte Madeleine de Pazzi, qui aimait à prier sur son tombeau, y obtint, peu après, sa guérison d'une grave maladie².

C'est surtout vers la vierge et la sainte de Prato que les regards et les cœurs des Piagnoni restaient fixés. Éluë prieure du monastère en 1554,

¹ P. Souèges, *loc. cit.*, p. 830-841. P. Hyacinthe Bayonne, *loc. cit.*, p. 272 et suiv. — Saint Philippe de Néri fut le directeur de J. B. Salviati, et de sa femme, qui fonda le monastère de Sainte-Catherine-de-Sienne à Rome, ainsi que de la maîtresse des novices de celui de Sainte-Marie-Madeleine, récemment fondé à Monte-Cavallo, par la vénérable M. Marie-Madeleine des Ursins. (Souèges, *it.*, p. 867 et suiv.)

² P. Souèges, *loc. cit.*, mai, 2^e partie, p. 479; *Boll. Act. Sanct.*, mai, vol. IV, p. 135. « ... In quâ oratione adhibuerunt etiam « reliquias nonnullas R. P. F. Hieronymi Savon. Ferrar., et in « hoc datur intelligi quomodo sancti alios sanctos juvent adhuc « in viâ existentes. »

elle avait enfin obtenu d'être affranchie des effets sensibles de ses extases; mais on accourait toujours vers elle comme à une source intarissable de lumière et de consolation. L'infortunée Jeanne d'Autriche demandait souvent à sa piété et à son amitié d'adoucir les amertumes dont l'abreuvait son époux, François de Médicis, deuxième duc de Toscane, captivé par les charmes d'une belle Vénitienne, Bianca-Capello. Avant de mourir, elle vint lui demander sa bénédiction pour la dernière de ses filles, à peine âgée de six ans, à qui la sainte prédit ses hautes destinées¹. Le P. Vincent Giustiniani, Maître Général de l'Ordre et ensuite cardinal de la sainte Église, la consultait sur ses affaires les plus délicates et les plus importantes. L'archevêque de Florence, le cardinal Alexandre de Médicis, qui fut pape pendant quelques jours (Léon XI), venait la visiter pour se recommander à ses prières, malgré sa vive antipathie pour Savonarole, que nous ne tarderons pas à signaler. Le cardinal Aldobrandini, plus tard Clément VIII, était attiré, au contraire, par sa dévotion pour Jérôme, héréditaire dans sa famille, et recevait de ses entretiens les plus généreuses impulsions dans le service de Dieu. Elle entretenait des rapports spirituels avec saint Charles Borromée, sainte Madeleine de Pazzi, saint Philippe de Néri, saint Pie V. Celui-ci, méditant alors la ligue des princes chrétiens qui devait porter un coup mortel

¹ Elle devint l'épouse d'Henri IV et la mère de Louis XIII.

à la puissance des Turcs, enjoignit à son neveu le P. Michel Bonnelli, cardinal Alexandrin, de se rendre à Prato pour lui parler de sa légation en Espagne. Le cardinal y revint, à son retour, afin de l'entretenir de son heureux succès, et, rentré à Rome, il commença, nous l'avons vu, à *prendre goût aux choses de Jérôme*.

Attirés par les parfums de sa tendre dévotion pour leur Père, son saint affectionné, les vieux Piagnoni étaient accourus tour à tour avec leurs enfants, afin de retremper leurs âmes au contact de la sienne, et de préparer ainsi une nouvelle génération de vaillants chrétiens pour l'Église et de citoyens dévoués pour la patrie. De nombreux disciples s'étaient groupés autour d'elle ; elle appelait les anciens : *très-cher père* ; les jeunes, *très-cher fils*. C'étaient, entre tant d'autres : Antoine Gondi, de l'illustre famille de ce nom, dont une branche vint se fixer en France, habitué de l'église et du couvent de Saint-Marc, simple, austère, libéral, et qui devint le tuteur du jeune frère de la sainte et la providence de son monastère ; Philippe Salviati, qu'elle appelait, à cause de sa délicatesse et de sa générosité, *mon saint Jean, mon David, mon Salomon* ; Louis Capponi, dont elle apaisait l'âme fière et irritée au sein des persécutions suscitées par les haines implacables de la cour du grand-duc ; Laurent Strozzi, dont Machiavel disait qu'il avait *peu* de pareils en noblesse et en fortune, *beaucoup moins* en dons de l'esprit, *aucun* en magnificence ; J.-B. Salviati, si admirable

dans sa vie, qu'après sa mort, survenue quand il n'avait encore que vingt-deux ans, sa noble compagne ne voulut jamais d'autre époux terrestre ; et ce Laurent Taddei, brillant et vertueux gentilhomme, cueilli par Dieu, à la fleur de l'âge, « comme une belle rose qu'on cueille le matin tout imprégnée de rosée et dans toute sa fraîcheur, avant qu'elle ait reçu la moindre atteinte des ardeurs du soleil ».

« Catherine avait la consolation de voir de ses yeux les derniers disciples de Savonarole, débris magnifiques de son merveilleux apostolat. Le vieux Piagnone lui apparaissait comme l'idéal et le type du parfait chrétien vivant dans le monde, mélange exquis de ferveur évangélique et de généreux patriotisme. Dès lors, que pouvait-elle désirer, sinon de former ses propres disciples sur ce beau modèle, de leur apprendre à connaître, à aimer et à imiter leur père commun par la lecture assidue de sa vie et de ses écrits, et la pratique constante de ses exemples et de ses enseignements ? Dans ce but, elle avait recueilli plusieurs de ses biographies, ses sermons et ses œuvres spirituelles, dont le monastère possédait déjà une riche collection¹. Elle les mettait à la disposition de chacun, surtout des nouveaux venus, et se faisait rendre compte des impressions qu'ils en avaient ressenties ; puis elle s'informait, au-

¹ La plus grande partie a été transportée dans la bibliothèque Ronciniana de Prato : un exemplaire des *Sermons sur la première Épître de saint Jean* porte le nom de *Sœur Catherine Ricci*.

près de la sœur bibliothécaire, s'ils avaient été remis exactement. Pour rendre accessible à tous la doctrine élevée et concise de certains traités, elle chargeait quelque dominicain de l'expliquer en lui donnant de plus amples développements. Le P. Nicolas Fabroni, son fervent et bien-aimé disciple, terminait un de ses commentaires par ces mots :

« Louange au Dieu Très-Haut, en trois personnes,
 « au très-glorieux rédempteur Jésus-Christ, à notre
 « glorieuse reine Marie, Mère de Dieu et vierge
 « toujours très-pure, aux anges du ciel, aux bien-
 « heureux martyrs Jérôme, Dominique et Sylvestre,
 « et à tous les saints du paradis. »

Catherine se plaisait à invoquer et à honorer avec ses filles, par toutes sortes de témoignages, ces bienheureux martyrs, et se réjouissait de voir ses disciples partager sa dévotion et célébrer leur fête dans l'intimité. Elle écrivait à l'un d'eux, à l'occasion de l'anniversaire de leur mort : « J'ai appris où vous
 « deviez vous réunir dans la matinée du 23 mai, et
 « je m'en suis vivement réjoui. Que Dieu vous ac-
 « corde, par l'intercession de ces grands saints, quel-
 « ques grâces particulières et beaucoup de consolations pour votre salut. »

En retour, ses disciples lui apportaient tout ce qu'ils pouvaient recueillir des reliques de son saint préféré, notamment un doigt de sa main¹, son bâton de

¹ Il est conservé encore aujourd'hui au monastère de Saint-Vincent, dans un double reliquaire, qui porte cette double inscrip-

voyage et le collier de fer avec lequel il fut attaché au gibet. Philippe Salviati lui fit présent du beau portrait peint par Fra Bartolommeo, « où l'inspiration du cœur se trouve combinée avec celle du génie, et qui eut le rare privilège d'être à la fois admiré comme œuvre d'art et vénéré comme image de dévotion¹. »

Non contente, Catherine eut recours à son ami et bienfaiteur, Louis Capponi, pour faire peindre la vision du comte J. F. de la Mirandole, dont le récit trouvé dans ses papiers devait servir de thème à l'inspiration et au travail de l'artiste : « Alors m'apparut un homme revêtu de l'habit de Saint-Dominique, portant un livre d'ivoire entre ses mains et sur sa tête une couronne d'or. Il s'empressa de me rassurer et me demanda si je le reconnaissais. Ne recevant pas de réponse, il ouvrit le livre, et je lus écrites en lettres d'or toutes resplendissantes ces paroles : *Celui-là est vraiment prophète, docteur et martyr*. Il ferma aussitôt le livre et ajouta : Bientôt je serai reconnu pour tel. » Dès que le tableau fut ébauché, les disciples de la sainte accoururent dans l'atelier de l'artiste. Bientôt les sœurs ne soupirèrent plus qu'après le bonheur de le voir. « Tous

tion : DIG. B. IER. D. FER. — DI FRA IERONIMO, PROFETA ET MARTYRE. (*Lettere spirituali*, etc. C. Guasti, Doc., p. LV.)

¹ Rio, *l'Art chrétien*, Paris, Hachette 1861 ; vol. II, p. 501 ; *Il Ritratto di F. G. Sav.* « Ricordi storici di E. Rubieri, Firenze, Mariani, 1835. » — M. E. Rubieri, son possesseur, vient de le retirer de la première cellule habitée à Saint-Marc par Savonarole, où il l'avait mis en dépôt depuis 1868.

« les détails qu'on m'en donne, écrivait Catherine
 « à Capponi, ne font qu'augmenter mon désir; mais
 « il faut patienter et s'accommoder à l'artiste : ce
 « qu'il fera à tête reposée sera mieux fait. » Il fut
 enfin achevé. A sa vue, Capponi s'écria : *Bellissima pit-
 tura* ¹ ! La vision était admirablement reproduite ;
 au bas on lisait, selon la recommandation de Cathe-
 rine, les paroles d'or, auxquelles le donataire avait
 fait ajouter celles-ci : *Justitiam et veritatem adjuva.
 Post tenebras præbe lucem justitiæ et veritatis* ².

Encouragée par ce premier succès, elle pria son
 cher Louis Capponi d'en commander un autre qui
 représenterait Savonarole et ses deux compagnons
 comme de glorieux martyrs. « Ayez soin, lui disait-
 « elle, que leurs pieds reposent sur des flammes vi-
 « ves ; que leurs chapes soient parsemées d'étincelles
 « d'or, et qu'ils tiennent en main la palme du mar-
 « tyre. Veillez par-dessus tout à ce que leur visage
 « respire autant que possible les sentiments religieux
 « de leur âme ³... »

La sainte mourut en 1590 ; nous aurons encore
 l'occasion d'en parler, à propos de l'incident célèbre

¹ Nous ignorons ce qu'est devenu ce tableau.

² « Soutenez la justice et la vérité. Après les ténèbres, faites
 briller la lumière de la justice et de la vérité. » (*Lettere*, etc.,
 p. 386.)

³ Quand M. le comte C. Capponi fit l'acquisition de ce tableau,
 dont il a bien voulu nous faire présent, les trois *Bienheureux*,
transformés en saint Dominique, saint Thomas d'Aquin et
saint Antonin, furent aisément retrouvés sous la couche sura-
 joutée. (*Lettere spirituali*, etc., p. 396.)

qui signala son procès de canonisation. En attendant, signalons le magnifique essor donné par ses exemples à la dévotion et aux travaux des artistes contemporains, presque tous passionnés, comme leurs devanciers, pour cette grande figure qu'ils ne pouvaient s'empêcher de contempler intérieurement.

« Deux peintres, l'un appelé Christophane, ou simplement *Tofano*, l'autre Jean, surnommé le *saint* par les hommes de bien, se rendaient souvent visite, surtout les soirs d'été. Jean, fort dévot à Savonarole, aimait à lire pour se récréer quelques-uns de ses sermons; mais son ami n'y prenait aucun plaisir, et protestait quelquefois contre certains passages qui étaient moins de son goût. Tofano transporta son atelier dans un quartier plus éloigné, et tomba bientôt gravement malade. Jean ne manqua pas de le visiter assidûment. Une fois, au moment où il allait se retirer, son ami, se sentant condamné par les médecins, lui dit d'un ton pénétré qui l'émut et l'étonna beaucoup : « Recommande-moi, je te prie, à *ton saint Jérôme* de Ferrare. » Jean le lui promit et se retira plein de joie. Demeuré seul, le malade vit s'entr'ouvrir tout à coup le plafond de sa chambre avec le toit de sa maison, et descendre du ciel un *Frate* revêtu de l'habit des Frères Prêcheurs, et portant une ceinture et une couronne d'or resplendissantes autour de ses reins et sur sa tête. Il vint s'asseoir près de lui et lui demanda s'il voulait être guéri. « Oui, lui répondit-il, si cela plaît à Dieu. — Eh bien! reprit

le Frate, tu auras encore trois accès de fièvre, le premier très-violent, le second médiocre, le troisième très-faible; après quoi tu seras rétabli. » Dès qu'il eut ajouté qu'il était Frère Jérôme de Ferrare, Tofano vit s'entr'ouvrir de nouveau le plafond avec le toit, et le serviteur de Dieu remonter vers le ciel escorté par une troupe d'anges. Puis le ciel, le toit et le plafond se refermèrent, et tout disparut à ses yeux. Le premier accès ne tarda pas à venir; au plus fort de la fièvre, le malade déclara qu'il n'en aurait plus que deux autres d'une intensité décroissante et qu'ensuite il serait guéri. On crut autour de lui qu'il délirait; mais ce qu'il avait annoncé se réalisa de point en point, et il recouvra la santé aussi pleinement que si elle n'avait jamais été altérée. — Je tiens ce récit, dit en terminant le P. Razzi ¹, de Tofano lui-même, qui me l'a fait à Saint-Marc, où il venait assister aux offices et aux sermons les jours de fêtes. Du reste, il est encore vivant, ainsi que son ami, et, par la grâce de Dieu, tous deux sont de bons serviteurs de sa Majesté. »

« Le P. Timothée de Pérouse, l'auteur des Additions à la vie de Burlamacchi, raconte que se trouvant de passage à Florence, l'année sainte du Jubilé (1575), il se rendit un soir au couvent de Fiesole en compagnie de François Ferrucci, surnommé Tadda, vieillard de soixante-dix ans, qui avait retrouvé le secret de sculpter le porphyre, perdu depuis des siècles. Che-

¹ *Loc. cit.*, ch. xxxix. Il écrivait en 1600.

min faisant, ils s'entretinrent de son art, des belles têtes du Christ et des empereurs romains qu'il avait ciselées de profil et en bas-reliefs. Le P. Timothée lui dit, sans trop y faire attention : « Pourquoi ne sculptez-vous pas une tête du P. Jérôme de Ferrare ? » Tadda se contenta de lui répondre qu'il possédait son portrait d'après nature, sur une belle médaille, œuvre de quelque artiste excellent ; et on en resta là sur ce sujet. Trois ans après, le P. Timothée revint à Florence à l'occasion d'une grave maladie de son oncle, alors évêque d'Imola. Se trouvant vers la fin de mai à Sainte-Marie-Nouvelle, le P. Augustin Ricci¹ lui dit d'un air radieux : « J'ai vu aujourd'hui une magnifique tête de Savonarole dans l'atelier de Tadda, qui m'a déclaré l'avoir faite sur le conseil d'un de nos Pères. » Le P. Timothée s'en réjouit beaucoup en songeant à ce qui s'était passé trois ans auparavant. Il se rendit chez l'artiste, en compagnie du P. Augustin, et admira son œuvre avec une grande satisfaction. Dans la cours de l'entretien, Tadda leur dit : « Je veux vous raconter un grand miracle dont j'ai été favorisé pendant ma jeunesse par les mérites de Jérôme. En 1527, j'étais à Rome à l'époque du siège, en qualité de bombardier du pape Clément, au château Saint-Ange. Après le sac de la ville, au mois d'août, je fus atteint de la peste qui l'avait envahie. Ayant déjà trois bubons, et me trouvant

¹ P. Marchese, *Memorie*, etc., vol. II, lib. III, cap. xx.

« en danger de mort, je me fis porter sur un chariot
 « au lazaret voisin de Saint-Jean-de-Latran : je m'y
 « tenais debout, appuyé sur le rebord. Après avoir
 « dépassé la Torre Sanguigna, à l'endroit où il y a
 « une descente, je vis s'avancer vers le chariot deux
 « Frères de Saint-Dominique. Lorsqu'ils furent près
 « de nous, poussé par je ne sais quel instinct, je
 « m'agenouillai, comme pour leur demander la
 « bénédiction. L'un d'eux, s'approchant, prit une
 « petite boîte, y plongea le pouce et fit sur mon front
 « un signe de croix, en disant : « Parce que tu as eu
 « un peu de foi en Frère Jérôme. » Cela dit et fait,
 « les deux religieux s'éloignèrent. Il me sembla que
 « mon front était encore humide ; j'y portai la main,
 « et, l'ayant flairée, je sentis mes forces revenir et ma
 « vie se ranimer d'une manière merveilleuse. En effet,
 « depuis ce moment je n'éprouvai plus aucun mal. »

Le P. Timothée lui demanda quelle foi il avait eue jusqu'alors en Savonarole. Tadda lui répondit : « Je
 « ne m'étais guère appliqué à l'étudier ; seulement
 « pendant que je travaillais avec un camarade, dont
 « j'ai épousé plus tard la sœur, à la Fabrique (*Opera*)
 « de la cathédrale, celui-ci blasphémait souvent
 « contre Jérôme, et moi, ne pouvant le supporter,
 « je lui en faisais des reproches. J'ajouterai ceci. En
 « prenant ce morceau de porphyre, je ne savais pas
 « trop quel sujet je devais sculpter, lorsque la belle
 « médaille de Savonarole, que je n'avais pas vue
 « depuis plusieurs années, me tomba sous la main.

« Je me souvins alors de notre entretien , ainsi que de
 « la guérison miraculeuse que je lui devais, et je
 « résolu de faire son portrait. J'y ai travaillé avec
 « tant d'amour que je n'ai ressenti aucune fatigue,
 « et pourtant il m'a fallu tout un mois, rien que pour
 « ciseler l'œil de cette tête, que j'estime d'une valeur
 « de cinquante ducats ¹. »

Vers 1563, Cosme I^{er} de Médicis avait fait élever par Barthélemy Ammanati la fontaine de Neptune (le *Biancone*), entourée des divinités des mers et des forêts, sur le lieu même où s'était dressé le bûcher de Jérôme. Il prétendait étouffer sa mémoire sous ce grossier symbole du Paganisme de la Renaissance triomphant de son plus redoutable adversaire ; mais les Piagnoni et les artistes s'appliquaient à la maintenir toujours vivante. Les uns continuaient chaque année, dès l'aube du 23 mai, à joncher de fleurs cet endroit de la place de la Seigneurie ; les autres reproduisaient à l'envi les traits de Savonarole sur des camées, des cachets, des médailles d'or et de bronze, dont on multipliait les copies par la gravure. Une des images les plus répandues portait au bas ce dystique :

Salve, o præcellens *Vates*; salve, inclyte *Martyr*,
 Et nostræ *Doctor* fidei, morumque *Magister* ².

¹ P. Marchese, Doc. XLIV. — Le récit de Tadda fut attesté par trois religieux qui l'avaient entendu.

² On la trouve en tête de plusieurs manuscrits de Razzi et de la Vie publiée par le P. Barsanti. — « Salut ô grand *Prophète*; salut illustre *Martyr*, *Docteur* de notre foi et *Maître* de la morale. »

Déjà un célèbre poète latin, du XVI^e siècle, Marc-Antoine Flaminio, voulant l'honorer à l'exemple des artistes, avait composé cette épigramme sur sa mort.

Dum fera flamma tuos, Hieronyme, pascitur artus,
 Relligio, sanctas dilaniata comas,
 Flevit, et : Oh ! dixit, crudeles parcite flamma !
 Parcite, sunt isto viscera nostra rogo.¹

Bernard de Castiglione, estimant à bon droit qu'il était louable d'honorer son Père et de le venger autant qu'il le pourrait de la honte du gibet et du bûcher, fit graver son portrait dans l'intérieur du couvent de Saint-Marc. Le cardinal Alexandre de Médicis, archevêque de Florence, s'en indigna, comme nous allons le voir ; il ordonna de briser la planche, et obtint des supérieurs que le graveur fût envoyé à Viterbe, où il mourut saintement (1581), en religieux pénitent et en *Piagnone impénitent*.

A cette époque (1570-1582), cinq artistes des plus distingués couvraient de peintures le grand cloître de Sainte-Marie-Nouvelle. Les Dominicains voulaient que Savonarole y figurât parmi les saints et les bienheureux de l'Ordre. L'archevêque s'y étant opposé, un artiste avisé sut s'en dédommager en le faisant assister à la mort de saint Dominique, sous les traits d'un jeune religieux². Poccetti, qui déjà l'avait représenté

¹ « Pendant qu'une flamme barbare dévore tes membres, ô Jérôme, la religion, arrachant les cheveux de sa tête sacrée, pleure et s'écrie : « Arrêtez, flammes cruelles, arrêtez : ce sont mes propres entrailles qui sont sur ce bûcher. »

² Fresque de la 11^e lunette, à droite en entrant, par Santi di Zito.

dans le premier cloître de Saint-Marc, assistant debout et les mains jointes ¹ à l'entrée de l'archevêque Antonin à Florence, traça de nouveau son portrait dans un ovale, entre la 38^e lunette et la porte voisine, en inscrivant au-dessus : *Super aethera notus*.

Le culte de Savonarole, dont le couvent de Prato était devenu un foyer vivant non moins que celui de Saint-Marc, avait pris de telles proportions que le cardinal Alexandre, alors ambassadeur du grand-duc à Rome, et moins préoccupé des intérêts de l'Église que de ceux de la dynastie naissante des Médicis, lui adressa un long rapport, le 26 août 1583, pour lui signaler, comme un grave danger, la recrudescence de ce que nous appelons la piété et la dévotion, et qu'il nommait *l'obstination* et le *fanatisme* des *Frati*. « Depuis que j'ai reçu la charge d'archevêque, lui disait-il, j'ai pensé bien des fois à rem-
« plir envers Votre Altesse le devoir que je viens
« remplir aujourd'hui. Si j'ai différé jusqu'à présent,
« c'est que je croyais pouvoir arrêter les désordres
« dont je vais vous entretenir, que j'en avais les
« moyens, et que je pouvais espérer des secours qui
« désormais me font défaut. Voyant que le mal fait
« des progrès, que je suis impuissant à m'y opposer,
« et qu'ici on a négligé d'y porter remède, il est de
« mon devoir de bon serviteur de Votre Altesse de ne
« plus garder le silence sur un sujet qui l'intéresse

¹ C'est le portrait qu'on voit en tête de la *Vie de Savonarole*, par M. l'abbé Carle, Paris, sans millésime.

« si hautement; d'autant plus que, si je ne me trompe,
 « vous pourrez appliquer le remède avec facilité et
 « sans bruit.

« Voici le cas. Grâce à l'obstination des Frères de
 « Saint-Marc, la mémoire de J. Savonarole, presque
 « éteinte il y a dix ou douze ans, revit maintenant,
 « se propage de toutes parts, et devient plus floris-
 « sante que jamais. Ils répandent ses folies parmi
 « les religieux, les religieuses et les séculiers; ils
 « font avec les jeunes gens les choses les plus témé-
 « raires; ils récitent secrètement son office comme
 « s'il était martyr; ils gardent, comme s'il était
 « saint, toutes ses reliques et même les morceaux
 « de son gibet, ses chaînes, ses vêtements, ses sca-
 « pulaires, son cilice, ses cendres et ses ossements
 « échappés aux flammes : ils conservent du vin béni
 « par lui, en donnent aux malades et en racontent
 « des miracles; ils font son portrait en médailles de
 « bronze et d'or, en camées, en gravures, et, ce qui
 « est pire, y mettent les inscriptions de *Martyr*,
 « *Prophète*, *Vierge* et *Docteur*.

« J'ai rempli mon devoir, par le passé, en m'oppo-
 « sant à un grand nombre de ces abus. J'ai fait
 « briser à Saint-Marc les planches d'une gravure,
 « et expulser le graveur, un certain P. Bernard de
 « Castiglione, qui a été envoyé à Viterbe, où il est
 « mort; j'ai empêché qu'on peignît son portrait parmi
 « les saints de l'Ordre, dans le cloître de Sainte-Marie-
 « Nouvelle, et qu'on imprimât le récit abrégé de sa

« vie et de ses miracles; j'ai effrayé les Frati, et les
« ai fait avertir, réprimander et châtier par leurs
« Supérieurs. J'étais fortement appuyé en tout ceci par
« le cardinal Giustiniani ¹, d'heureuse mémoire; car
« il en appréciait l'importance et connaissait le grave
« danger qui pourrait en résulter un jour. Il me
« manque; je n'ai plus personne à qui recourir, et
« pendant ce temps les abus se multiplient plus ou-
« vertement. Il y a plusieurs mois, j'en ai parlé au
« Pape, qui a Jérôme en mauvaise opinion, et j'ai
« été renvoyé à la congrégation du Saint-Office.
« Le Préfet a paru prendre mes plaintes en considé-
« ration et vouloir en tenir compte; mais il n'a rien
« fait quand l'occasion s'est présentée.

« Mon prince, la grande expérience que j'ai acquise
« du tempérament de votre capitale, m'autorise à vous
« dire que la dévotion de Savonarole lorsqu'on s'y
« jette, comme on fait à présent, produit selon moi
« deux effets détestables : d'abord, ceux qui y ajou-
« tent foi s'éloignent du Siège apostolique, et s'ils ne
« deviennent pas hérétiques, ils sont sans estime
« pour le clergé séculier et les prélats. Ensuite, et
« ceci vous concerne particulièrement, ils ne voient
« pas de bon œil la prospérité présente de Votre Al-
« tesse, bien que la force et la crainte les main-
« tiennent dans la soumission. Je me rappelle que
« peu de jours avant qu'on découvrit sa trahison,

¹ Maître général de l'Ordre de 1558 à 1571.

« Pandolphe Pucci me parla de lui un matin avec les
 « plus grands éloges, à mon extrême surprise : je
 « sais qu'il lisait ses œuvres avec les autres conjurés.
 « Je n'y fis pas trop attention alors, parce que je le
 « prenais pour tout autre qu'il ne s'est montré, mais
 « depuis j'ai très-bien observé que ses dévots ne cessent
 « pas de murmurer et de se lamenter. N'osant pas
 « parler du prince, ils parlent de ses ministres et de
 « ses ordonnances. Ils tiennent des réunions dans les
 « maisons. Quand je sais qu'elles ont pour prétexte
 « un but religieux, je les interdis ; comme je ne
 « puis pas être exactement informé sur ce point,
 « je me contente de vous le signaler. Ces gens-là
 « sont plutôt de la classe moyenne ou infime que de
 « la classe élevée ; mais il y a des méchants parmi eux.
 « Quant aux *Frati*, ils battent tous la même route,
 « et, quoique fort divisés entre eux sur d'autres points,
 « ils s'accordent parfaitement sur celui-là ; les plus
 « sages gardent le silence, quoique non sans peine.
 « Je sais que les piqures des mouches ne blessent
 « pas les éléphants, et que ce sont là des choses fri-
 « voles en regard de la grandeur de Votre Altesse.
 « Néanmoins j'ai voulu faire mon devoir en vous les
 « communiquant, puisque je ne peux plus y tenir la
 « main... Il me semble, c'est peut-être une présomp-
 « tion de ma part, que si un de vos ministres prin-
 « cipaux adressait une forte réprimande aux *Frati*, car
 « ce sont eux qui fomentent cette idolâtrie, ils auraient
 « peur et deviendraient beaucoup plus réservés ; j'en

« ai souvent fait l'expérience du temps de Pie V,
 « d'heureuse mémoire... Je m'en remets à la prudence
 « de Votre Altesse, et je lui baise humblement les
 « mains en la suppliant de ne rien dire de tout ceci
 « aux Frati, qui pourraient me nuire beaucoup. »

Le grand-duc s'empressa de le remercier, et le
 12 octobre, il lui écrivit : « L'Inquisiteur a reçu com-
 « mission de ses supérieurs d'ouvrir une enquête sur
 « tous les faits que vous m'avez signalés. Mais avant
 « d'agir, il voudrait avoir des bases et des preuves.
 « Veuillez donc lui en fournir, afin qu'il puisse insti-
 « tuer un procès et révéler au grand jour l'ambition
 « et la superstition de ces Frati. »

Sommé de s'expliquer et de fournir des preuves, le
 cardinal ambassadeur répondit, huit jours après, sur
 un ton beaucoup moins affirmatif et presque timide,
 en terminant par de vives protestations de dévouement
 et de désintéressement, comme s'il eût craint que le
 duc n'ajoutât foi aux accusations d'égoïsme et d'am-
 bition dont il était l'objet. « ... Je donne à Votre
 « Altesse, dans l'écrit ci-inclus ¹, les plus grands
 « éclaircissements touchant la dévotion à Savonarole.
 « Si j'avais pensé qu'on en viendrait à un procès,
 « j'aurais été plus prudent et n'aurais rien dit de tous
 « les faits dont je n'ai pu acquérir l'entière certitude,
 « bien qu'à mon avis il ne soit pas difficile de décou-
 « vrir la vérité de ceux que je vous ai signalés. Soit

¹ Il n'a pu être retrouvé.

« qu'il en ait reçu avis par l'Inquisiteur, soit qu'il
 « en ait été informé par Votre Altesse, le Pape en a
 « parlé comme de son propre mouvement, au Vice-
 « Protecteur et au Maître Général (Sixte Fabri) qui
 « se rend à Florence. Tous deux me l'ont commu-
 « niqué en m'assurant qu'on y pourvoirait. Je pense
 « qu'à cette heure le Maître Général en a fait part à
 « toute la Province Romaine, qu'il a ordonné d'en-
 « lever des cellules des Frati et des religieuses les
 « images, écrits et autres objets qui pourraient ser-
 « vir de preuves de conviction, et indiqué à chacun
 « la ligne à suivre en cas d'interrogatoire. Néanmoins,
 « si l'Inquisiteur sait s'y prendre, il peut tout décou-
 « vrir, tant les coupables sont nombreux. Mais je ne
 « fais pas fond sur lui, d'autant qu'il me paraît ne
 « plus se souvenir des images trouvées entre les mains
 « de ce Zanobi Niccolini qui a dû comparaître devant
 « le Saint-Office pour avoir dit à un prédicateur, pen-
 « dant le sermon, qu'il disait faux. Je veux bien qu'on
 « l'ait excusé, comme atteint de folie; mais ces images,
 « ce n'était pas lui qui les avait faites; elles venaient
 « soit des Pères, soit des religieuses de Saint-Vin-
 « cent de Prato, où se trouve le recueil *de toutes les*
 « *choses du Frate.*

« Je supplie Votre Altesse de tout mon cœur de ne
 « pas me faire connaître à l'Inquisiteur; non pas que
 « je refuse de courir des dangers pour le service de
 « Dieu et le vôtre, mais j'estime que cela peut se
 « faire sans me découvrir. En effet, 1° de juge je

« deviendrais témoin ; 2° l'Inquisiteur ne m'aime pas
 « pour plusieurs raisons ; 3° il n'est pas discret , et
 « laisserait échapper des paroles qui me vaudraient
 « la haine des Frati, fort redoutables, surtout quand
 « il s'agit d'une province entière... Je dois aussi pré-
 « venir Votre Altesse que si l'affaire se poursuit, le
 « cardinal Alexandrin en sera offensé ; je le crains du
 « moins, car il est fils de cette province, il est Protecteur
 « de l'Ordre, et de plus, il a *quelque inclination pour*
 « *les choses du Frate*. Je ne voudrais certes pas vous
 « faire croire par toutes ces précautions que je me
 « préoccupe trop de ma personne... Nul n'est plus
 « dévoué que moi à Votre Altesse : je prends Dieu
 « à témoin que pendant les quinze années passées à
 « Florence, je n'ai jamais rien dit ou fait par égoïsme,
 « et mon cœur est transpercé, quand j'entends mur-
 « murer que je suis intéressé, ambitieux, et que je
 « veux me frayer la voie à de nouveaux honneurs ¹. »

Le nouveau Maître Général de l'Ordre, le P. Sixte Fabri, s'était empressé, en effet, d'adresser l'ordination suivante à la Province romaine : « Nous avertissons
 « tous les religieux, sous les peines que nous croi-
 « rons devoir appliquer selon la qualité du délit, et
 « nous leur ordonnons de ne vénérer comme saints
 « que ceux qu'ils savent avoir été approuvés par
 « l'Église, et qui n'ont été condamnés en aucune
 « façon ; et que partant ils ne doivent rien faire, soit

¹ *Officio proprio*, etc., p. 26-30.

« en conservant des images, soit de toute autre
 « manière, qui puisse encourir le blâme des hommes
 « pieux. » Le 5 avril 1585, apprenant qu'on n'en
 avait pas tenu compte suffisamment, il la rendit
 plus explicite, plus générale et plus rigoureuse : « Nous
 « enjoignons et nous commandons aux religieux et
 « aux religieuses de notre Ordre, en vertu du Saint-
 « Esprit et de la sainte obéissance, sous précepte
 « formel, dont les transgresseurs ne pourront être
 « absous que par notre autorité, et sous peine de pri-
 « vation de voix active et passive, que nul n'ose pro-
 « noncer à l'avenir devant les Frères, les sœurs ou
 « les séculiers, le nom de F. Jérôme Savonarola, ni
 « s'entretenir d'aucune façon de sa vie, de ses mi-
 « racles ou de ce qui le concerne ainsi que ses com-
 « pagnons, ni garder par devers soi des portraits, des
 « images ou des objets quelconques capables de faire
 « préjuger sa sainteté. Nous ordonnons, sous les
 « mêmes peines, et en outre, pour les religieux dé-
 « linquants, sous peine d'être bannis à jamais du lieu
 « où ils se trouveront, de présenter dans le délai
 « d'un jour tous les objets conservés jusqu'à présent,
 « en souvenir de Jérôme, à leurs prélats respectifs, qui
 « sont tenus, sous les mêmes peines, de les mettre
 « en dépôt et de m'en donner avis immédiatement. ¹ »

¹ Doc. Gherardi, p. 234. — Le P. Sixte Fabri fut déposé de sa charge en 1589, par ordre de Sixte V, et mis au rang des simples religieux, « encourant ainsi, dit le P. Razzi (ch. LIII), l'indignation de Dieu qui veut qu'on respecte ses serviteurs. »

Le Souverain-Pontife et l'Église s'étaient contentés de proclamer l'orthodoxie de Jérôme sans rien déclarer touchant le culte dont il était l'objet. Les Piagnoni continuaient donc à vénérer librement ce nom deux fois cher à leur cœur de citoyens et de chrétiens. Quant aux religieux et aux religieuses de l'Ordre, ils durent s'appliquer à ne pas enfreindre les prescriptions de leurs prélats, et afin de concilier l'obéissance avec leur dévotion, ils imitèrent sainte Catherine de Ricci, qui, ne cessant pas d'invoquer Jérôme et ses compagnons, se contenta désormais de les désigner sous l'appellation discrète de *certaines bienheureux de l'Ordre*¹.

De nouveaux biographes se joignirent, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, aux nombreux apologistes qui avaient pris la défense de Jérôme.

Nommons d'abord le prêtre Augustini, confesseur du monastère de Sainte-Marie-des-Anges (San Friano), et le P. Marco della Casa, qui s'efforça de compléter les travaux antérieurs en prenant des informations auprès des religieux ou des séculiers, derniers disciples survivants de Jérôme, ou sûrement informés par eux et par les autres témoins oculaires, et avec lesquels il avait conversé lui-même pendant plus

¹ Les *Annales de Saint-Vincent de Prato*, parlant de l'admission de deux sœurs jumelles, excellentes artistes, l'une en broderie, l'autre en peinture, « disent qu'elles prirent l'habit, le 23 mai (1600), jour solennel dans ce monastère à cause de la dévotion des saints martyrs... »

de quarante ans. Aussi pouvait-il dire, dans sa préface : « Ce que j'écris est la vérité ; car je sais très-bien que ni Dieu ni ses serviteurs ne sont honorés par nos mensonges ¹. » Vers 1570, le P. Timothée Bottonio de Pérouse reprit en sous-œuvre la vie de Burlamacchi, et y ajouta de nouveaux développements, en la faisant suivre du récit d'un grand nombre de miracles, la plupart attestés sous la foi du serment ². Vingt ans après, le P. Serafino Razzi, cédant enfin aux prières de ses amis, écrivit à son tour la vie de « l'illustre fondateur de la Congrégation de Saint-Marc, qui s'était développée au sein de la Province romaine ». « Jusqu'ici, disait-il, j'avais reculé devant cette noble tâche parce que les conditions du temps n'étaient pas favorables, et que les choses de ce bon père souffraient encore des difficultés de la part de quelques-uns. Mais à présent la persécution s'est un peu adoucie, et, arrivé à l'âge de soixante ans, ignorant quel chemin il me reste à parcourir dans cette vie mortelle, je ne veux pas différer de remplir ce devoir envers la mémoire de notre auguste père. J'ai compulsé tous les travaux antérieurs que de nombreux amis ont bien voulu me communiquer ; j'ai interrogé les derniers survivants de la génération qui a connu ses contemporains, et j'ai écrit sa vie, premier essai d'un travail que je perfection-

¹ Il avait alors soixante-douze ans.

² Plusieurs fragments sont cités par Quetif, *loc. cit.*, vol. II.

« nerai, s'il plaît à Dieu, en le divisant non plus
« seulement en *chapitres*, mais encore en *livres*. Le
« premier sera consacré à la vie, à la passion et au
« martyr de Jérôme; le deuxième, aux miracles ac-
« complis par son invocation et son intercession; le
« troisième, à l'analyse de toutes les apologies faites
« pour sa défense. »

Son travail achevé, le P. Razzi le dédia en ces termes au P. Philippe Brandolini, prieur de Saint-Marc : « L'illustre ville de Florence doit certaine-
« ment de grandes obligations à la bonté divine.
« Elle est bâtie en un site agréable, sur les rives
« d'un fleuve, au centre de gracieuses collines; on
« y respire un air salubre, et la terre y est fertile
« et fécondée par des sources d'eaux limpides; ses
« rues dallées, ses monuments, ses églises en font
« une ville que je crois sans pareille au monde;
« elle n'a pas cessé de produire des génies en tout
« genre; bien plus, elle a toujours été la plus reli-
« gieuse, la plus pieuse et la plus dévote des cités de
« l'Italie, pour ne pas dire de la chrétienté. Elle doit
« surtout lui rendre d'immortelles actions de grâces,
« pour avoir daigné lui envoyer son serviteur, Frère
« Jérôme Savonarole de Ferrare. En prêchant dans
« ses murs pendant huit années consécutives, il y a
« répandu une telle ferveur, il l'a tellement embrasée
« du feu divin, que sa mémoire s'y maintient tou-
« jours vivante, malgré les persécutions de toutes
« sortes dont elle a été l'objet, et, bien qu'un siècle

« se soit déjà écoulé depuis le jour où il reçut sa cé-
 « leste légation, la vive lumière que sa parole y a
 « fait briller a rayonné ensuite sur les autres villes
 « par la publication de ses sermons. Enfin, il voulut
 « lui donner un suprême ornement par sa mort et
 « son martyre, en bénissant le sol de la place prin-
 « cipale où son gibet fut dressé, le feu qui consuma
 « son saint corps, et les eaux de l'Arno où l'on jeta
 « ses ossements et ses cendres, ainsi qu'il l'avait
 « prédit. Heureuse, oh ! bienheureuse es-tu, Flo-
 « rence ; car c'est vers toi, de préférence à toutes les
 « autres cités, que Jésus Notre-Seigneur a daigné
 « envoyer son saint prophète !

« Mais le couvent de Saint-Marc n'est pas moins
 « obligé à l'égard de sa divine Majesté, puisqu'il a
 « envoyé dans ses cloîtres ce grand serviteur, son
 « premier réformateur et l'instituteur de sa congré-
 « gation. Il renonça volontiers à son affiliation au cé-
 « lèbre et magnifique couvent de Saint-Dominique,
 « pour se transférer de Bologne à Florence, afin de
 « vivre et de mourir dans le nôtre. Ses exemples et
 « ses enseignements lui donnèrent une si forte im-
 « pulsion dans les voies de l'observance, que tout en
 « lui, jusqu'à ses murailles, exhale encore aujour-
 « d'hui je ne sais quel parfum de dévotion et de
 « ferveur.

« Profès de ce couvent, et voulant que ses autres
 « enfants, partageant ma reconnaissance envers Dieu
 « pour un si grand bienfait, marchent autant que

« possible sur les traces de leur Père, j'ai écrit sa
 « vie d'après tous les renseignements qu'il m'a été
 « donné de recueillir. Et, afin que cet essai ne se
 « montre que sous l'ombre tutélaire de votre nom, je
 « le dédie à vous, mon très-révérend Père, qui m'en-
 « tarez de votre bienveillance depuis tant d'années,
 « qui êtes fils, profès et digne prier, pour la deuxième
 « fois, de ce couvent, qui êtes un dévot fidèle à la
 « mémoire et à la doctrine de cet insigne serviteur
 « de Dieu, qui conservez précieusement un recueil
 « de souvenirs intimes, et qui avez expérimenté bien
 « des fois combien son intercession est puissante dans
 « le ciel... — De la dernière des sept cellules, près de
 « l'oratoire, le 12 mars, fête du glorieux pontife saint
 « Grégoire, l'an 1591 de l'enfancement de la Vierge
 « Marie.. »

L'élévation du cardinal Hippolyte Aldobrandini à la chaire de saint Pierre fit tressaillir tous les Piagnoni de joie et d'espérance. On savait que sa famille, originaire de Florence, était dévouée par tradition à Savonarole, et qu'elle l'avait souvent invoqué, non sans succès, depuis quatre-vingt-dix années ; que sa propre mère, Lisa Deti, avait voulu réfuter le libelle de Caterini ; que lui-même était disciple de la Mère Catherine de Ricci, et ami du P. Philippe de Néri. La joie et l'espérance redoublèrent, quand on apprit que le nouveau Pontife avait dit à quelques-uns de ses familiers, « qu'étant lui-même *Piagnone*, il comptait bien
 « réhabiliter un jour Savonarole, » et surtout quand

le bruit se répandit à Rome, à Florence, à Ferrare et dans plusieurs autres villes, qu'il avait fait vœu de le canoniser et de l'inscrire au nombre des Saints, s'il parvenait à soumettre au Saint-Siège le duché de Ferrare¹.

Le prince César, effrayé par les préparatifs formidables de l'armée pontificale, fit bientôt sa soumission, et, peu après, Clément VIII se rendit à Ferrare, en laissant entendre qu'il voulait y canoniser un *sien bienheureux*. Chacun se demandait déjà quel bienheureux possédait cette ville. On ne tarda pas à le connaître, lorsqu'on sut que plusieurs Ferrarais lui ayant remis un mémoire et une supplique pour la canonisation de leur Père Jérôme Savonarole, le Pape leur avait répondu : « Produisez des actes authentiques
« de sa vie et de ses miracles, et je ne manquerai pas
« à mon devoir. »

¹ Alphonse I^{er} vécut maritalement, après son deuxième veuvage, avec une jeune Ferraraise d'une rare beauté, *Laura Dianli*, qu'il surnomma *Eustochia*, et dont il eut deux enfants, Alfonso et Alfonsino. Il est certain qu'il ne l'avait pas encore épousée cinq jours avant sa mort. (31 octobre 1534, *Arch. Stor. Ital.*, 1845. Append., tom. II, p. 578.) Mais Muratori a prouvé (*Antichità estensi*) qu'il l'épousa avant de mourir, afin de légitimer ses deux enfants, et d'assurer ainsi leur succession au trône.

Alphonse II étant mort sans enfants (1597), après avoir institué pour héritier son cousin le prince César, Clément VIII, ne reconnaissant pas la légitimité des enfants d'Alphonse I^{er}, déclara, comme suzerain, le duché de Ferrare dévolu au saint-siège. Le prince César se vit obligé de signer la convention de Faenza (12 janvier 1598) par laquelle il renonçait au duché. L'Empereur le créa duc de Modène et de Reggio, et le Pape nomma son frère Alexandre cardinal.

Tous ces bruits prirent une telle consistance, que « le Maître général des Frères Prêcheurs, le P. Hippolyte-Marie Beccaria, chargea trois dignes sujets de l'Ordre de composer, chacun à part, l'office ecclésiastique du B. Jérôme et de ses compagnons : ce qui fut exécuté immédiatement ¹ ».

De son côté, le P. Razzi se mit à retoucher et à transcrire la *vie* qu'il avait composée. Le 2 janvier 1599, il adressa au Souverain Pontife une lettre dans laquelle, après avoir rappelé les bruits qui avaient couru, il lui disait : ... « Qu'ils fussent faux ou vrais, « ou simplement la voix du peuple, que parfois on a « coutume de regarder comme la voix de Dieu, ils « m'ont excité à faire ce travail, avec l'intention de « l'envoyer à Votre Béatitude, parce qu'étant septua- « genaire, il ne m'est pas facile de vous le remettre « personnellement. Je crois n'y avoir offensé en rien « la foi, la morale ou les princes régnants; mais « comme je suis homme et pécheur, et que j'ai pu « errer par ignorance, je soumetts à votre jugement

¹ Une copie de trois offices, fort ancienne et fidèlement copiée sur les originaux fut longtemps conservée au monastère de Saint-Vincent de Prato, dans une cassette, avec d'autres manuscrits et plusieurs insignes religieux du Bienheureux.

L'un d'eux a été publié deux fois par M. César Guasti. Dans la deuxième édition, on trouve les variantes de l'office que composa le P. Braccieschi, linguiste distingué et savant mathématicien, mort en 1613 au couvent de Saint-Marc, âgé de quarante-quatre ans. (*Officio proprio*, etc., Prato, 1863, p. 37-49-52.) Un autre, trouvé par nous dans les archives de l'Ordre, a été publié par M. Gherardi (*Doc.*, p. 236).

« ma personne et mes écrits. Je m'estimerais grande-
 « ment récompensé, si, pour l'honneur de Dieu et
 « de son serviteur Frère Jérôme, Votre Sainteté dai-
 « gnait faire imprimer en bonne et due forme ses
 « œuvres et ses sermons, après qu'on aurait révisé
 « ceux dont la lecture a été suspendue sous cette
 « clause, afin que son nom fût ainsi rayé de l'Index
 « des livres prohibés. Tous ses dévots vous seraient
 « également très-obligés, si vous vouliez permettre
 « qu'on publiât cette vie avec les corrections néces-
 « saires : ce serait lui frayer la voie à de plus grands
 « honneurs, car sa lecture éclairerait les fidèles et
 « rectifierait les idées de ceux qui sont mal renseignés
 « sur sa conduite et sur les vraies raisons de sa mort.
 « Du reste, dès que Votre Sainteté manifesterait son
 « intention formelle d'honorer ce serviteur de Dieu,
 « on s'empresserait de révéler beaucoup d'autres faits
 « élogieux, qu'on tient cachés encore pour de justes
 « motifs... »

Peu de mois après, il lui envoya son ouvrage avec cette épître dédicatoire : « J'ai l'honneur de trans-
 « mettre à Votre Béatitude la présente Vie, écrite en
 « italien et divisée en quatre livres, de Frère Jérôme
 « Savonarole, homme de Dieu, qui jouit, comme je
 « le crois pieusement, de la gloire éternelle. Après
 « l'avoir conservée, depuis près de dix ans, dans
 « l'ombre et le silence, j'ai cru ne pouvoir la pro-
 « duire plus favorablement à la lumière que sous les
 « auspices de Votre Sainteté, qui a toujours été

« dévoté à la mémoire de cet homme, ainsi que toute
 « l'illustre famille Aldobrandini, d'autant qu'en qua-
 « lité de représentant suprême du Christ sur la terre,
 « vous êtes le censeur et le juge principal des per-
 « sonnes et des écrits... »

Clément VIII la reçut des mains du cardinal Aldo-
 brandini, et la remit ensuite au cardinal Alexandre
 Médicis, que le bon P. Razzi croyait *dévoit du Père*,
 en le chargeant de communiquer sa réponse à l'au-
 teur. Celui-ci se rendit à Rome, l'année sainte du
 Jubilé (1600), et eut souvent occasion d'entretenir ce
 cardinal, qui lui dit : « Le Saint-Père n'a rien
 « trouvé à blâmer, grâce à Dieu, dans votre ou-
 « vrage, mais il ne veut pas qu'on l'imprime à cause
 « des contradicteurs de Jérôme qui existent encore.
 « Du reste, il en a agi de même à l'égard du P. Phi-
 « lippe de Néri, qui voulait faire imprimer une Vie
 « semblable¹. »

¹ *Officio proprio*, etc.. p. 54-60. « Cette Vie, ajoute le P. Razzi,
 « est maintenant dans les mains du cardinal de Florence, qui la
 « conserve, sur la recommandation du Pape; peut-être produira-
 « elle un jour, par la grâce de Dieu, un bon fruit. Que le pro-
 « phète du Seigneur daigne agréer ma bonne volonté et la dé-
 « marche que j'ai faite, peut-être audacieuse aux yeux de quel-
 « ques-uns, en présentant au suprême tribunal de Dieu sur la
 « terre, sa vie où sont racontés tant de miracles et de prodiges
 « qui prouvent sa sainteté! J'estime que nous ne pouvons rien
 « faire de plus ici-bas en leur faveur. Puissent-ils donc s'aider
 « eux-mêmes dans le ciel, où ils sont plus forts et plus puissants
 « que nous sur la terre, et nous accorder la grâce de bien servir
 « notre Seigneur Dieu avec sa glorieuse mère Marie! Amen.
 « 14 janvier 1602. »

La *chronique du couvent de Saint-Marc* termine ainsi l'éloge

Savonarole avait acquis un tel renom de sainteté, qu'en 1600, année sainte du Jubilé, on vendait publiquement, à Rome, des médailles frappées à son effigie, avec cette inscription : « B. M. Hieronymi Savonarolæ, ordinis Fratrum Prædicatorum, *virginis, doctoris et martyris*, vera effigies¹. » On instruisait, à cette époque, le procès de béatification du P. Philippe de Néri. Sa dévotion envers Jérôme n'avait soulevé aucune difficulté, et son exemple, joint à la vénération du Pontife régnant, était pour tous un puissant encouragement. « Et si l'on songe, dit le P. Souèges², que les images de ce genre ne sont pas exposées, à Rome, sans la permission des supérieurs ecclésiastiques, il semble que la publication de celles-ci fut l'accomplissement de la prophétie d'une insigne servante de Dieu, laquelle, au rapport de J. Pic de la Mirandole, avait prédit qu'*un temps viendrait où le P. Jérôme serait appelé dans l'Église, vierge, docteur et martyr.* »

On se demande, sans doute, comment et pourquoi le culte de Jérôme ne fut pas officiellement con-

du P. Razzi : « ... Postquam in religione nostrâ, sine querelâ
 « coram Deo, pie nimis et juste pro Christo, sibi que sobrius,
 « 64 annos vixisset, anno ætatis suæ 81 expleto, jam confectus
 « ætate et laborioso senio, plenus bonis operibus et laudibus,
 « devotissime receptis sanctissimis sacramentis, die 8^a aug. an.
 « Dom. 1611, et ad sui petitionem in sepulcro Patrum suorum
 « in ecclesiâ nostrâ sancti Marci sepelitur. »

¹ Voir l'approbation, donnée par l'évêque de Bois-le-Duc, à l'ouvrage cité du P. Malpée : *Palma Fidei*, etc. — Voir aussi : *Lett. apolog.*, loc. cit., p. xxxiv.

² *Loc. cit.*, p. 263.

sacré. « Il faut en attribuer la raison principale à une mesure prise alors par l'Église, qui sentit le besoin de régulariser la dévotion des fidèles envers les serviteurs de Dieu non canonisés. Les constitutions d'Urbain V interdisaient sévèrement de réciter l'office et de célébrer la messe en l'honneur des personnes vénérables que le Saint-Siège n'avait pas inscrites au nombre des Saints. Mais elles étaient tombées peu à peu en désuétude, et les protestants trouvaient dans certains abus, dont ils faisaient remonter la responsabilité à l'Église, l'occasion ou plutôt le prétexte d'accuser les catholiques de superstition et de fanatisme. Clément VIII appela donc, le 25 novembre 1602, l'attention des cardinaux sur ce point, et institua une congrégation chargée de résoudre les divers *doutes* qui lui seraient proposés. Paul V poursuivit l'œuvre de son prédécesseur. En 1625, Urbain VIII défendit tout culte public envers les serviteurs de Dieu non béatifiés ou canonisés par le Saint-Siège ; toutefois il protesta qu'il n'entendait porter aucune atteinte aux cultes sanctionnés soit par le consentement universel de l'Église, soit par un cours de temps immémorial, soit par les témoignages des Pères et des saints, soit enfin par la tolérance du Souverain Pontife ou de l'Ordinaire. De plus, en 1634, il ordonna que ces cas exceptionnels devraient être confirmés, après un rigoureux examen, par le Siège apostolique, selon qu'il le notifia plus clairement encore dans des décrets postérieurs ¹. »

¹ *Officio proprio*, p. 19 et suiv.

Le culte de Savonarole remplissait toutes les conditions requises ; il rentrait même par plusieurs voies dans les cas *exceptés*, et pouvait aisément être *ratifié* pour lui obtenir les honneurs de la béatification équipollente (*per viam cultus, equivo-lente* à la béatification *solennelle*.) S'il n'en fut pas ainsi, c'est sans doute que l'Ordre ne jugea pas le moment favorable de porter sa cause devant le tribunal suprême. Son nom était encore discuté, et sa mémoire compromise par les faux dévots des anciens jours, et les sectaires qui s'en étaient nouvellement emparés. Il ne perdit aucun de ses titres ; mais, n'ayant pas reçu le titre officiel, il fut modéré désormais dans son exercice et son expansion par les nouveaux règlements de l'Église, en restant ce qu'il est resté jusqu'à ce jour, un simple *culte privé*.

V

Pendant tout le cours des *xvii^e* et *xviii^e* siècles, de nombreux historiens de l'Ordre écrivirent sa vie, afin d'honorer cet illustre confrère, une de leurs gloires les plus pures et la plus outragée.

Le P. Abraham Bzovius, chargé par Paul V de continuer les *Annales* de Baronius, traita de Savonarole, dans le tome *XVIII^e* (1627), avec un soin et une érudition qui lui valurent des éloges particuliers de la

part de son émule M^{sr} Sponde, évêque de Pamiers.

Le P. Malpée, Flamand, lui assigna un rang d'honneur dans son ouvrage : *Palma fidei Ordinis Prædicatorum* (1635), en résumant le travail de Bævius.

Le propre frère d'Urbain VIII, le cardinal Antoine Barberini, des Mineurs Capucins, voulant venger sa glorieuse mémoire, laissa, par testament (23 août 1646), cinq cents écus d'or destinés à la réimpression de son *Triomphe de la Croix* et de ses commentaires sur le psaume *Miserere*¹. Les héritiers la confièrent à l'imprimerie de la *Propagande*, et bientôt ces deux ouvrages parurent sous ses auspices, comme pour donner un nouveau démenti solennel à tous ceux qui suspecteraient encore l'auteur d'être hérétique et ennemi du saint-siège².

Les Dominicains de France, surtout ceux de Paris, entrèrent bientôt en lice et ne cessèrent plus de parler de Jérôme avec les plus splendides éloges dans leurs remarquables travaux d'histoire et d'hagiographie.

¹ « Ce qui n'est pas, dit un auteur, cité par le P. Touron, un petit témoignage de la bonne estime que faisait ce cardinal de la sainteté et singulière doctrine dudit Frère, si injustement calomnié et indignement traité par Alexandre VI. »

² *Lett. apolog.*, p. rv et xxiii. — M. Perrens a dit (J. Sav., vol. II, p. 211) que la Compagnie de Jésus a fait imprimer le *Triomphe de la Croix* dans les *Annales de la Propagation de la Foi*. M. Reybaud s'est surpassé lui-même en le signalant parmi les œuvres des utopistes, comme « l'Organisation d'une République catholique ». (*Études des Réformateurs*, etc., vol. II, p. 410.)

Le P. Jean de Sainte-Marie (de Giffre de Rechac), du couvent de l'Annonciation, linguiste et prédicateur distingué, publia sa vie, « en lui donnant sans aucune difficulté le titre de bienheureux, » dans le tome II des *Vies et actions mémorables des saints canonisés de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et de plusieurs bienheureux et illustres personnages du même Ordre* (Paris, 1647).

« En 1674, le P. J. Quetif, du couvent de Saint-Honoré, publia en trois volumes de nombreux documents. Le premier contient la Vie, écrite en latin par F. Pic de la Mirandole, enrichie de notes savantes, et le *compendium des révélations*; le deuxième comprend treize *additions*, qui sont autant d'apologies et d'éclaircissements sur les faits principaux, et se termine par le catalogue des *œuvres* de Savonarole; dans le troisième on trouve plusieurs lettres et opuscules, traduits en latin, concernant la vie chrétienne et religieuse. Le deuxième volume, en particulier, est un vrai monument d'érudition et de critique, et doit être soigneusement consulté ¹. »

Les Bollandistes ne négligèrent pas de faire mention de Savonarole parmi les *saints omis ou renvoyés à d'autres jours*. (Tom. V, maii, pag. 234; *Acta Sanct.*, Antverpiæ, 1685). Voici en quels termes : « F. J. Savonarole, de l'Ordre des Prêcheurs, mort à Florence,

¹ Le P. Quetif mourut en laissant de nombreuses notes qu'il se proposait d'insérer dans la deuxième édition. (Echard, *Script. Ord. Prædicat.*, vol. II, p. 746.)

« en 1498, la veille de l'Ascension, à cause de son
« zèle pour la réforme de l'Église, que ses ennemis
« trouvaient immodéré, est honoré du titre de bien-
« heureux par divers écrivains du même Ordre. Jean
« de Rechac a publié sa vie en français à la fin de
« son récent ouvrage : *les Vies des saints domini-*
« *cains*, en l'appelant *bienheureux martyr*, et en
« observant que saint Philippe de Néri l'invoquait
« et conservait dans sa chambre son image nimbée.
« Sans vouloir rien préjuger ni pour ni contre sa
« réputation et sa cause, je doute à bon droit que le
« Siège apostolique m'approuvât si j'en faisais de
« même dans le présent ouvrage. Que les supérieurs
« de ce saint Ordre m'en donnent l'assurance, et je
« parlerai volontiers de lui comme d'un bienheureux
« dans le supplément de mai. En attendant, je m'en
« abstiens avec d'autant plus de raison que le P. Jac-
« ques Quetif, auteur de trois volumes concernant
« son histoire et ses écrits, s'est contenté de l'appeler
« *révérend Père*. Peut-être voudra-t-il les compléter
« par d'autres documents importants. Quant à nous,
« si nous y sommes autorisés, nous publierons en
« latin, malgré sa longueur, sa vie inédite de Bur-
« lamacchi, que nous avons trouvée dans la biblio-
« thèque du couvent de Saint-Marc, à Florence, avec
« le récit de ses miracles par Augustin Campi de
« Petramala. Mais, nous l'avons dit, nous attendons
« les ordres de l'autorité supérieure; du reste, nous
« n'avons trouvé ni à Florence, ni ailleurs, aucune

« trace de culte public rendu par l'Ordre à Jérôme, « et son nom est omis dans l'Index des *bienheureux martyrs et confesseurs* qu'on voit à la fin du *martyrologe dominicain*, imprimé à Rome, en 1616, « par ordre du Maître Général. »

Le docte continuateur de Bollandus paraît s'étonner de cette *omission* et de l'absence de tout *culte public*. Comment ne s'est-il pas rappelé que le *Martyrologe* fut imprimé à l'époque où Paul V, imitant son prédécesseur, avait réglementé sévèrement la dévotion des fidèles envers les serviteurs de Dieu? Comment n'a-t-il pas réfléchi que l'Ordre ne pouvait pas et ne devait pas rendre à Savonarole un culte public, rigoureusement défendu par Urbain VIII à l'égard de tous ceux qui n'étaient pas béatifiés ou canonisés par le saint-siège?

C'est par ces raisons et d'autres semblables que le P. Souèges, « dont la mémoire sera éternellement en bénédiction parmi nous à cause de ses nombreux et excellents travaux hagiographiques¹, » voulut s'en tenir au titre de Vénéral, en écrivant sa Vie dans le tome II^e de mai (p. 33), dédié au Révérendissime P. Cloche, Maître Général de l'Ordre. (*Année Dominicaine*, Amiens, 1687.) « Ce titre-là, observe-t-il (p. 265), personne ne peut le lui refuser, puisque tous, même les plus impies, tombent d'accord que sa sainteté lui mérite la vénération universelle, et que

¹ Echard, *loc. cit.*, p. 748.

Machiavel lui-même a dit : « D'un tel homme, on ne doit parler qu'avec respect. » Mais en retour, avec quels accents, avec quelle bravoure, avec quelle liberté il sut et put parler de son héros qu'il qualifiait tout d'abord de *prédicateur et de prophète apostolique*, de *restaurateur de l'observance régulière et de martyr pour la sainteté de l'Église!* Pour en donner une idée au lecteur, il nous suffira de citer les premières paroles de son récit : « Dieu, qui par le « décret de sa prédestination éternelle a ordonné que « tous ses élus seraient conformes à l'image de son « Fils Jésus-Christ, et que plus ils auraient de part « aux souffrances et aux ignominies de sa Passion, « plus ils seraient élevés en gloire, a voulu rendre « son fidèle serviteur Jérôme Savonarole particu- « lièrement conforme à ce divin prototype, non-seu- « lement en ce qu'il a été condamné comme lui au « gibet par les grands prêtres et le magistrat sé- « culier, mais encore pour avoir été réputé séducteur « et faux prophète, bien que la vérité de ses prédic- « tions et la multitude de ses miracles aient justifié « son innocence et fait éclater partout sa sainteté. »

Trois ans après, l'Ordre entier prit ouvertement sous son patronage la mémoire de Jérôme, dont le nom avait été omis dans le *Martyrologe*, livre liturgique. Son éloge fut inséré en ces termes dans la *Chronique des Maîtres-Généraux*, publiée à la suite de la nouvelle édition des *Constitutions*, par le Révérendissime Père Cloche, le 13 avril 1690.

« L'an 1498, florissait Fr. Jérôme Savonarole de
 « Ferrare, en renom égal de sainteté auprès d'un
 « grand nombre et de science auprès de tous. Il
 « érigea la congrégation de Saint-Marc de Florence
 « et rétablit l'observance régulière. Après avoir ré-
 « formé les mœurs et le régime des Florentins, il
 « fut brûlé sur la place publique, ainsi qu'il l'avait
 « prédit, avec deux confrères, Dominique et Sylvestre,
 « victimes tous trois de la fureur des méchants, qui
 « jetèrent ensuite leurs cendres dans l'Arno. Il fit
 « plusieurs prophéties et composa pour la défense de
 « la foi catholique et la réforme des mœurs de nom-
 « breux ouvrages non moins remarquables par leur
 « doctrine que par leur piété¹. »

¹ L'ouvrage *De Casibus virorum illustrium* donna lieu à une nouvelle Apologie de Savonarole, extraite des auteurs cités par Quetif, et qui parut à Rouen (1695) sous ce titre : *Réfutation des outrages fausement imposés à un grand serviteur de Dieu*, etc. Elle fut écrite par un dominicain français et publiée avec cette approbation des théologiens de l'Ordre : « Nous sous-
 « signés professeurs de théologie de l'Ordre des Frères Prê-
 « cheurs, députés par notre Révérendissime Père Général : re-
 « connaissant qu'après le grand précepte de l'amour de Dieu sur
 « toutes choses, nous n'en avons point d'autre plus pressant que
 « celui de la charité fraternelle : nous n'avons pu nous dispen-
 « ser de lire avec plaisir et attention la présente justification, ny
 « refuser d'y donner nos approbations, n'y ayant rien de plus
 « juste en cette vie que de défendre la réputation et l'innocence
 « de ceux qui y ont été la bonne odeur de Jésus-Christ, afin
 « qu'ils nous favorisent en l'autre auprès de luy.

« Fait à Paris, le, etc.

« F. JULIEN DE SAINT-JOSEPH,
 « F. GRISOLET. »

Les Piagnoni, de leur côté, restaient toujours fidèles à la mémoire de leur Père. A Florence, le chevalier Hyacinthe-Marie Marmi, devenu possesseur de sa chape qu'il avait reçue du neveu et de l'héritier du peintre Vincent Dandini, en fit présent, le 27 mai 1685, au P. Benoît Leonardi, confesseur de la grande-duchesse. Celui-ci la transmit au P. Thomas Quaratesi, qui fut invité à enregistrer ce don, afin que les religieux fissent mémoire du donateur et de ses parents dans leurs prières, et à la placer avec sa cassette dans un lieu honorable du couvent de Saint-Marc¹.

Nous savons déjà que chaque année, le 23 mai, on venait mystérieusement, avant l'aube du jour, joncher de fleurs le lieu qui avait servi d'emplacement à son bûcher : pieux usage que les Piagnoni appelaient *faire la fiorita*. Plusieurs, dit Cinnelli², l'attribuaient à la famille Valori, qui le maintint dévotement pendant près de deux siècles jusqu'à son extinction (1690). Il fut alors repris et maintenu pendant plusieurs années, par le même chevalier Hyacinthe Marmi. Après sa mort, survenue le 4 août 1703, un vieillard alla trouver Antoine-François, garde-robe du palais Pitti, et lui demanda s'il était dans l'intention d'imiter son père, qui chaque année lui remet-

¹ Elle était entourée d'un filet d'or et renfermée dans une cassette. Le peintre Dandini l'avait achetée à la vente, faite par les *Buonumini* de Saint-Martin, du mobilier de Zanobi Mazzinghi. (Anciens manuscrits du couvent de Saint-Marc.)

² *Toscana letterata*. Voyez Doc. Gherardi, p. 241-244.

tait une petite somme (3 paoli) afin d'acheter des fleurs et de les répandre, 23 mai, avant l'aurore, sur le lieu où Jérôme avait été supplicié. Antoine Marnai lui répondit négativement¹. La *fiorita* ne se fit plus désormais, les fleurs ne furent plus répandues, mais les cœurs ne cessèrent pas de battre ni les larmes de couler au souvenir de l'apôtre, du sauveur et du martyr de la patrie.

Echard ouvrit la série des historiens de Savonarole, au xviii^e siècle, en lui consacrant dans ses *Scriptores Ord. Prædicat.*², véritable chef-d'œuvre de critique, un article qui commence ainsi : « Jérôme Savonarole, de « *bienheureuse mémoire*, titre élogieux qu'on lit sur « des médailles vendues à Rome en 1600, et d'ailleurs « bien mérité, soit par l'inaltérable pureté de sa « vie, soit par le zèle dont il fut enflammé pour la « maison du Seigneur, et qui l'anima toujours à « inspirer à ses auditeurs, par les plus ardentes pré- « dications, l'amour de Dieu, la piété chrétienne et la « pratique de toutes les vertus. Néanmoins le peuple « florentin récompensa les immenses bienfaits de ce « grand homme par la plus noire ingratitude; il le « fit mourir sur un gibet, et livra ensuite son corps « aux flammes. Mais loin d'avoir reçu la moindre « flétrissure par cette mort ignominieuse, il y a trouvé « la plus haute consécration. On a recueilli soigneu-

¹ Note d'une écriture du xviii^e siècle, mise en tête de l'exemplaire que nous possédons des sermons sur l'*Avent de 1494*.

² Vol. I, p. 884; Paris 1719.

« sement les ouvrages qu'il publia pendant sa vie,
« alors qu'il était entouré de l'estime de tous les gens
« de bien, et les écrits qu'il composa, les paroles
« mêmes qu'il prononça à la fin de ses jours, quand
« il était en prison et déjà livré à ses bourreaux. Ils
« se trouvent encore aujourd'hui entre les mains de
« tout le monde, et sont lus avec autant de fruit
« que de goût... »

Peu après, un incident mémorable qui signala le procès de béatification de la Mère Catherine de Ricci, vint ranimer la mémoire de Jérôme au centre même de la catholicité. Ce procès, commencé en 1624, et longtemps retardé par les nouveaux décrets d'Urbain VIII, fut repris en 1675. Après un double jugement favorable de l'Ordinaire et de la congrégation des Rites, on procéda, sous Benoît XIII (1724-1730), à l'examen des *vertus*. Le promoteur de la Foi, Prosper Lambertini, « objecta qu'elle avait péché en invoquant Savonarole pour lui demander sa guérison. En effet, quoi qu'en eussent dit de nombreux apologistes, il était certain que lui et ses deux compagnons avaient été condamnés et livrés au bras séculier, après un procès fait par deux commissaires pontificaux, duquel il résultait tout au moins, ainsi que de ses propres aveux, qu'il avait refusé d'obéir aux ordres du Pape, cherché à soulever ses auditeurs contre les vices de la cour romaine, et affirmé qu'il était prophète envoyé de Dieu, etc... Les postulateurs de la cause firent plusieurs réponses, sans rien dire de ce que plusieurs

ont écrit pour venger l'innocence de Jérôme; ils invoquèrent de nombreux témoignages, et même la fameuse lettre de saint François de Paule, pour montrer qu'il avait vécu en renom de sainteté; qu'il était mort en communion avec la sainte Église romaine, après avoir reçu pieusement les sacrements et l'indulgence plénière envoyée par le Souverain Pontife; que, dès lors, Catherine avait pu l'invoquer sans péché d'une manière privée; car, d'après la doctrine de Suarez, il suffit, pour ne pas pécher en invoquant de cette manière un défunt, d'avoir une opinion très-probable du salut éternel de son âme. Ils ajoutèrent que d'autres personnages vertueux et saints avaient fait la même chose, et citèrent en particulier l'exemple de saint Philippe de Néri, d'après les dépositions de quelques témoins dans le procès de sa canonisation.

« La majorité et la presque unanimité des votants reconnut ouvertement la valeur de leurs réponses. Mais dans le feu de la discussion, plusieurs non contents de faire l'éloge des vertus de Jérôme dans la vie et dans la mort, laissèrent échapper quelques mots sur son injuste condamnation, ce qui était au moins inutile pour la cause de Catherine. On jugea donc prudent d'en référer au Souverain Pontife. Celui-ci lut attentivement le rapport sommaire du promoteur de la foi; et pour éviter de réveiller la question, autrefois agitée et alors presque assoupie, de l'injustice ou de la justice de la sentence qui condamna Jérôme, il

porta un décret¹, par lequel il imposa de passer outre, et de garder à l'avenir le silence sur la prière que Catherine lui avait adressée, de telle sorte qu'on ne put en tirer aucune déduction pour ou contre sa cause. »

Benoît XIII venait de rendre un nouvel hommage à la mémoire de Jérôme; il avait déclaré que son invocation n'arrêterait plus désormais dans son cours aucun procès de béatification. Ce même Pontife avait coutume de dire : « Si Dieu me fait la grâce
« d'arriver en paradis, dès que je m'y serai consolé
« par sa vue, j'aurai la curiosité de rechercher *ce qui*
« *en est de Savonarole* ². »

Bientôt deux nouveaux Dominicains français prirent la défense de Jérôme. L'un, le P. Noël Alexandre, fit son éloge dans le tome IX^e de son *Histoire ecclésiastique*³, et n'hésita pas à flétrir énergiquement l'inique sentence de sa condamnation, en ajoutant avec M^{sr} Sponde : « Lors même que nous posséderions les actes vérita-
« bles de son procès, y trouve-t-on rien qui méritât
« le cruel supplice qu'on lui infligea ⁴? » L'autre, le

¹ Confirmé ensuite par Clément XII. — *De servorum Dei beatificatione*, lib. III, cap. xxv, n. 17, 18, 19. *Judicium Hispanicum*, tom. I, p. xci.

² P. Molineri, *loc. cit.*, I. — On raconte aussi, à Rome, que Pie VII dit un jour : « Dans le ciel, j'aurai la solution de ces trois graves questions : l'Immaculée Conception, la suppression de la Compagnie de Jésus et la mort de Savonarole. »

³ Page 179. — Édition de Lucques, 1734, avec les notes de Roncaglia.

⁴ *Ad annum* 1498. — « Je ne sais pas bien, ajoute Sponde, si

P. Touron, inséra sa vie dans son *Histoire des hommes illustres de Saint-Dominique*¹, dédiée à Benoît XIV, qui lui adressa un bref fort élogieux par l'intermédiaire du cardinal secrétaire d'État. « ... Entre les
 « hommes apostoliques, dit-il, en qui on a vu se
 « vérifier tout ce que le Fils de Dieu avait prédit à ses
 « premiers disciples, le célèbre Jérôme Savonarole
 « tient un rang qui le distingue par bien des endroits.
 « Ses talents naturels le firent bientôt admirer des
 « savants et du peuple. La pureté de ses mœurs et
 « l'éclat de ses vertus lui concilièrent l'estime des
 « fidèles, leur respect et leur confiance. Le zèle qui
 « le dévorait pour la beauté de la maison du Seigneur,
 « l'engagea à entreprendre de grandes choses; et le
 « succès commença à lui susciter des envieux. Les
 « dons de la grâce, dont il parut orné, ses prédications
 « véhémentes, fortes, pathétiques, une foule de beaux
 « écrits, pleins de lumière et d'onction : tout cela
 « grossit également le nombre des admirateurs de
 « Savonarole et celui de ses ennemis. Ses fréquentes
 « prédictions, quoique justifiées par l'événement,
 « en irritant toujours ceux-ci, leur firent concevoir le
 « dessein de le perdre, et leur en fournirent un pré-
 « texte. La ville de Florence, après l'avoir longtemps

« c'est un crime digne du feu, en cette vie ou dans l'autre, que
 « d'avoir eu de l'affection pour les Français et de solliciter la célé-
 « bration d'un concile pour réformer l'Église tant dans ses chefs
 « que dans ses membres. »

¹ Tome III, p. 569; Paris, 1746.

« suivi et écouté avec fruit, après l'avoir considéré
« comme le restaurateur de sa liberté, et un homme
« envoyé de Dieu pour lui apprendre à marcher dans
« la voie de la justice, le vit avec plaisir chargé
« d'opprobres, livré à la puissance de ses ennemis,
« condamné comme un faux prophète, et mourir sur
« un gibet.

« Mais la mort de ce grand homme fut une nou-
« velle preuve qu'il n'avait parlé que par l'esprit de
« Dieu, à qui tout est présent, et qui fait connaître à
« qui il lui plaît les choses futures, dans le temps
« même qu'elles ne paraissent pas vraisemblables.
« La grandeur d'âme et cette fermeté d'esprit que
« Savonarole avait montrées dans tout le cours de sa
« vie, ne l'abandonnèrent pas à sa mort : il scella de
« son sang la vérité de tout ce qu'il avait prédit ; et
« on en vit l'accomplissement en son temps. Malgré
« les intrigues et les fâcheux préjugés dont on s'était
« servi pour l'accabler et pour noircir sa mémoire,
« elle a été une odeur de vie pour plusieurs. Ses dis-
« ciples en grand nombre ont continué à marcher
« avec ferveur dans les sentiers de la perfection, où
« il les avait fait entrer. De grands hommes et de
« grands saints ont rendu publiquement témoignage
« à son innocence. Plusieurs de ses ennemis les plus
« déclarés la reconnurent enfin ; et ses amis, sans se
« scandaliser de son supplice, se confirmèrent dans
« l'idée qu'ils avaient de sa sainteté. Ceux-là, devenus
« ses apologistes, et ceux-ci ses historiens, ont trans-

« mis à la postérité une partie de ce qu'ils avaient
« remarqué d'édifiant dans la conduite du serviteur
« de Dieu... »

Benoît XIV prouva qu'il avait Savonarole en haute estime. Il accepta « avec des témoignages particuliers de joie et de vénération » une médaille en bronze que lui offrit un jour le P. Joseph-Marie Garuffo, vicaire général de la congrégation de Saint-Marc¹. Dans une audience accordée à ce même Père et à son *socius*, le P. Xavier del Bruno (17 novembre 1745), il leur fit les plus grands éloges de ses vertus et de ses ouvrages, et ajouta : « Pour preuve de sa sainteté, il
« suffit que saint Philippe de Néri ait proclamé, dans
« l'église de la Minerve, la victoire remportée par sa
« doctrine, au Vatican, et qu'il ait conservé dans sa
« chambre son image avec la tête entourée de rayons². »
Enfin, il inscrivit son nom dans le *Catalogue des saints, des bienheureux serviteurs de Dieu et des autres personnages vénérables et illustres par leur sainteté*, troisième *Index* ajouté à l'édition complète de ses œuvres, faite à Rome, en 1751, durant son pontificat³.

¹ Bartoli, *loc. cit.*, p. 183.

² P. Barsanti, *Vita*, etc., p. 177, d'après un manuscrit de l'ancien noviciat de Saint-Marc, avec l'attestation des deux témoins.

³ Tome VIII, p. 360. (Cet index et les deux autres se trouvent également dans l'édition de Prato, 1841. *De Canonisatione sanctorum*, etc., tom. V. p. 326-7.) Le P. Brucher n'en a pas moins dit (*loc. cit.*, p. 296) : « Ce tome VIII, auquel nous renvoie M. Villari, n'existe, croyons-nous, dans aucune édition. » Il ajoute :

Cependant les religieux de Saint-Marc continuaient à recueillir, avec une piété toute filiale, les reliques de leur Père. Ils firent graver, dans le petit oratoire où il avait coutume de célébrer la messe, au-dessus de la porte des deux cellules qu'il avait habitées, cette inscription :

HAS CELLULAS
VEN. P. F. H. S.
VIR APOSTOLICUS
INHABITAVIT.



Vers le même temps, Fontanini attaqua ouvertement l'apologie du P. Thomas Neri, pour défendre le libelle de Caterini et insulter Savonarole, comme on le voit dans son ouvrage *Eloquenza italiana*. Ce littérateur, qui semble avoir ignoré les controverses postérieures, fut pleinement réfuté par Barotti dans sa *Difesa degli scrittori ferraresi*¹, et un savant annotateur de l'*Elo-*

« Nous pouvons affirmer que le savant Pape, lequel nomme plusieurs fois Savonarole, n'a pas dit un mot qui autorise l'assertion hardie de ses historiens. Lui-même atteste que là où il a mentionné l'opinion favorable à la sainteté de Jérôme Savonarole, il n'a entendu proférer aucun jugement : par contre, il admet comme un fait acquis la justice de la sentence qui l'a condamné à la mort. » Prosper Lambertini, alors promoteur de la foi, s'est contenté d'écrire : « *Justitiam sententiæ quâ morte multatus est admisimus*, » non, certes, comme un fait acquis et démontré, mais simplement comme un fait qu'il fallait admettre, c'est-à-dire ne pas débattre, car ce n'était ni le temps, ni le lieu, dans le procès de béatification de la Mère Catherine, avec lequel il n'avait rien de commun. En tout cas, nous avons montré ce que Prosper Lambertini, devenu Benoît XIV, pensait de Savonarole.

¹ Parte II, *Censura VIII*, p. 157. Voir *Lett. apolog.*, loc. cit., p. xxxii. — Dans un ouvrage posthume du même Barotti (*Me-*

querenza italiana a pu dire : « La question a été si « minutieusement étudiée par Barotti, que je crois « pouvoir affirmer qu'elle est jugée maintenant¹. »

En 1764, le P. Frédéric Vincent de Poggio, annaliste du couvent de Saint-Romain, prévenant les intentions conditionnelles des Bollandistes, fit paraître à Lucques la *Vie de Savonarole*², par Burlamacchi, suivie des additions du P. Bottonio, et précédée du *Catalogue* de ses œuvres, ainsi que d'une *Lettre apologétique* très-importante.

Quelques années après, un écrivain anonyme (le P. Rastrelli) publiait à Genève (1781) une biographie de Savonarole, où le scepticisme et l'ironie de Bayle étaient remplacés par le fanatisme et la passion contre l'illustre victime. Un dominicain (le P. Barsanti) lui répondit l'année suivante, en publiant à Livourne son *Histoire du P. Jérôme Savonarole*, composée sur ses œuvres mêmes, sur les premières biographies, et d'après les *Giornate* de Laurent Viohi et de nombreux documents, étudiés avec patience, mais sans critique, surtout au point de

memorie istoriche di litterati ferraresi, vol. I, p. 5. Ferrare, 1771), on voit un beau portrait de Savonarole, et on lit un long éloge, où l'auteur cite les noms de ses principaux disciples, et de ses divers historiens ou apologistes.

¹ Voir aussi Muratori, *Annali d'Italia*, ann. 1498; le P. Richard, *Dictionnaire universel*, etc., tom. IV (1781).

² M^r Mansi la publia de nouveau, la même année, dans le tome IV des *Miscellanea* de Baluze, avec le portrait et plusieurs lettres de Savonarole.

vue de la chronologie. Son ouvrage n'en fut pas moins le premier véritable *essai* historique, heureusement complété par l'*Apologie* du P. Bartoli, du couvent de Saint-Marc, qui défendit avec autant de vigueur que d'éloquence la cause de Jérôme dans les actes les plus importants et les plus controversés, dans sa mission politique et religieuse, dans ses rapports avec Alexandre VI, dans son excommunication, son procès et sa mort¹.

Ainsi, la mémoire de Jérôme restait en bénédiction dans les familles florentines, toscanes et italiennes qui avaient l'intelligence des véritables gloires nationales, comme chez les chrétiens et les historiens éclairés qui avaient celle des grandes gloires de l'Église. Son culte privé se maintenait en honneur non-seulement à Saint-Marc, où l'on respirait le même air, où l'on s'agenouillait sur les mêmes dalles, où l'on priait et prêchait dans la même église, mais encore dans tous les cloîtres dominicains, d'où il ne cessait de rayonner au loin.

Son portrait fut peint à l'entrée d'un dortoir, à côté des autres saints et bienheureux de l'Ordre, au couvent de Sainte-Marie del Sasso, près de Bibiena. En France, il semble avoir pris rang dans l'imagerie populaire. Nous possédons une gravure où il est représenté, le bréviaire à la main et les bras croisés sur sa poitrine, se penchant dévotement vers un ange qui lui offre une cor-

¹ *Vita di Sant-Antonino*, lib. III : *Apologia di Fra Gtr. Sav.* Livorno, 1782.

beille de fleurs et de fruits, avec ces mots au-dessous : *Le B. Hiérosme Savonarole de Ferrare, le 23 may* (Paris, chez Landry). Un de ses portraits, répandu à Raguse, dans la Dalmatie, portait cette inscription : *Venerabilis H. Sav. Fer.; vir divino spiritu plenus, Florentiæ Apostolus; eximius Evangelii præco: violentia apud homines, pretiosa apud Deum morte occubuit*¹. Au couvent de Maria-Medingen², en Bavière, son image fut sculptée avec l'inscription de *Bienheureux*, au milieu d'autres saints de l'Ordre, sur un des médaillons qui ornent les stalles du chœur. Il est représenté attaché à un gibet, debout sur le bûcher, dont un bourreau attise la flamme. Tandis qu'un ange tenant une palme d'une main dépose de l'autre une couronne sur sa tête, ornée d'une auréole, son cœur s'échappe en flèche de sa poitrine, en poussant ce cri vainqueur : *Pro Deo et veritate*. En outre, on lit au-dessous du médaillon ces mots : *V. Hieronymus Savonarola, Ordinis Prædicatorum*, suivis de ces dystiques :

En ! probat electum Dominus velut ignibus aurum ;
Cor manet illæsum : Cur ? Fuit innocuum. —

¹ P. Cerva, *Monumenta Congregationis Sancti Dominici, Ico-notheca*, p. 94. — « Le vénérable J. Sav., homme rempli de l'esprit divin, apôtre de Florence, éminent prédicateur de l'Évangiles : il mourut d'une mort violente devant les hommes, mais précieuse devant Dieu. »

² Près de Dellengen, sur le Danube, diocèse d'Augsbourg. Le couvent est occupé aujourd'hui par les Sœurs du tiers ordre de

Est Doctor, Virgo, Martyr, quod vera fatetur
Effigies, mundo quam sacra Roma dedit¹.

Saint-François d'Assise. Le chœur de l'église, qui n'a jamais été fermée, est du milieu du XVIII^e siècle. (Communication du R. P. Pradel.)

¹ « Voyez ! Le Seigneur éprouve cet élu, comme on éprouve l'or par le feu. Son cœur reste intact : Pourquoi ? Parce qu'il fut innocent. — Il est vraiment vierge, docteur, martyr, selon que l'atteste l'image que Rome en a donnée au monde. » Allusion aux images mises en vente publiquement à Rome, sous Clément VIII.

Nous prions très-instamment tous nos confrères et tous nos lecteurs de vouloir bien nous communiquer les autres *témoignages et preuves authentiques du culte de Savonarole*, dont ils pourront avoir connaissance.

CONCLUSION

De nos jours, néanmoins, le nom de Savonarole semble encore rester suspect **aux yeux de certains** catholiques, surtout à cause des ardentés sympathies que lui ont témoignées des écrivains protestants, rationalistes ou révolutionnaires, et des faux jugements qu'ils ont portés sur son caractère et sa mission. Terminons donc cette étude en dégageant d'une solidarité et d'une revendication aussi compromettantes sa mémoire, qui nous est chère à tant de titres, et en dissipant les ombres et les nuages amoncelés autour de sa noble figure, pour qu'elle apparaisse enfin **sous** son vrai jour et sa véritable lumière.

I

Audin¹ raconte que Luther, se rendant à Worms, en 1521, reçut d'un prêtre de Naumbourg, avec une

¹ *Histoire de Luther*, vol. II, p. 87. Paris, 1850.

lettre où on l'excitait à persévérer pour la gloire de Dieu, un portrait de Savonarole qu'il se prit à baiser respectueusement. Deux ans plus tard, après sa réclusion à la Wartbourg, il publia la traduction de son commentaire des psaumes *Miserere et In te, Domine, speravi*, précédée d'une préface où il parlait de lui comme d'un frère selon l'Esprit, « qui a donné de purs exemples de foi évangélique et de piété chrétienne, en comptant non sur les œuvres, mais uniquement sur la confiance et l'espérance en la miséricorde divine. »

La recommandation de Luther, les accusations de Jérôme contre les vices des prélats et de la cour romaine, et particulièrement ce qu'ils appelaient sa désobéissance et sa résistance au Souverain Pontife, suivie de près d'une mort tragique, excitèrent bientôt chez les réformés un vif intérêt pour sa mémoire, qui s'est maintenu depuis. Ils se mirent à l'appeler vulgairement *l'astrore de la réformation évangélique*, et leurs docteurs, après l'avoir proclamé tour à tour « le témoin fidèle de la vérité, le fléau de la grande Babylone, l'ennemi juré de l'Antechrist romain, le Luther de l'Italie », l'inscrivirent dans leur Martyrologe avec ce dystique :

En monachus solers, rerum scrutator acutus,
Martyrio ornatus, Savonarola pius ¹.

¹ « Voici un moine intrépide, subtil scrutateur des choses, orné du martyre : le pieux Savonarole.

« C'est là toute sa gloire, » disait Rastrelli à la fin du XVIII^e siècle. — « Non, lui répondait avec indignation et fierté le P. Bartoli ¹, sa gloire, à lui, jaillit de sources plus pures et repousse la lugubre lumière dont on a voulu sans raison l'environner. Ce n'est pas la première fois que de fidèles et illustres croyants ont été inscrits dans leur catalogue par des sectaires, qui s'imaginaient avoir de fameux athlètes de la foi pour souteneurs de leurs erreurs. Ne sait-on pas quels efforts furent tentés vainement par les réformateurs, pour démontrer que les Pères des premiers siècles du christianisme avaient professé des doctrines condamnées plus tard par l'Église romaine ? Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Luther et ses disciples aient cité Savonarole comme favorable à leurs enseignements sur le *mérite* et la *justification*. D'ailleurs, les protestants ont cessé d'être unanimes à son endroit, et si quelques-uns le proclament martyr, d'autres l'accusent de n'être qu'un vil imposteur. On ne doit pas plus s'émouvoir de leurs éloges que de leurs injures. Ceux qui l'accablent d'outrages ne voient en lui qu'un homme attaché par hypocrisie aux rites religieux, qu'il ne cessait de profaner : calomnie surannée ! Ceux qui le comblent de louanges ne considèrent sa figure que sous le profil d'un ennemi acharné de l'Église et de la hiérarchie : mensonge insensé ! Car enfin, lorsque, enflammé de zèle pour la maison de

¹ *Loc. cit.*, cap. II.

Dieu, il flétrissait les vices des prélats et démontrait la nécessité de la réforme des mœurs, laissait-il échapper une seule parole capable de porter la moindre atteinte à l'autorité spirituelle ? insinuait-il seulement le besoin de réformer l'Église sur les points qu'il faut croire et pratiquer, comme les protestants l'ont toujours prêché ouvertement dès l'origine ? »

Les réformés se montrèrent, en général, favorables à sa mémoire jusqu'à la fin du xvii^e siècle, malgré le décret de Paul IV sur son orthodoxie, malgré le culte de plusieurs saints éminents et la revendication incessante des catholiques éclairés et des grands historiens de l'Église. Leurs jugements furent rendus incertains et même injustes, par ceux des philosophes du xviii^e siècle. Gabriel Naudé¹ le compara à Mahomet et à Arius ; Bayle approuva sa condamnation en le traitant de fanatique, d'ambitieux et d'imposteur, mais aussi en trouvant fort étrange « que les protestants comptassent parmi leurs martyrs un moine qui avait toujours célébré la messe et invoqué les saints pendant sa vie, et qui, au moment de la mort, s'était confessé, avait communié, fait un acte de foi en la présence réelle, et reçu humblement l'indulgence plénière octroyée par le Souverain Pontife². »

¹ *Apologie pour tous les grands personnages*, etc.

² *Dictionnaire historique et critique*, 2^e édition, 1702. — J.-F. Buddée (1710), rétracta le jugement qu'il avait porté trop légèrement sur Jérôme ; il exprima le regret de l'avoir flétri du nom de démagogue et de lui avoir attribué des actes tyranniques.

Sismondi a reconnu, de son côté, que Savonarole ne dévia nullement de la catholicité ; qu'il ne se permit pas de discuter les dogmes ; qu'il borna ses efforts à la restauration des mœurs et de la discipline, au retour du clergé et des fidèles à l'observance des préceptes évangéliques¹. »

Néanmoins, la thèse des premiers réformateurs a été reprise plusieurs fois, dans notre siècle, en Allemagne et en Angleterre, et soutenue, au nom des protestants français, par M. Théodore Paul, de Genève². Plein d'enthousiasme et de vénération pour son héros, dont il sait parler avec une émotion pénétrante, cet historien a bien compris et bien décrit sa vie intime, mais il s'est fait l'illusion la plus complète sur sa doctrine, sa prédication et sa conduite vis-à-vis d'Alexandre VI, d'ailleurs si peu connue et souvent si mal appréciée par les catholiques eux-mêmes. De là cette conclusion, si opposée à la vérité historique : « Savonarole est à nous... : il fut le précurseur, le Jean-Baptiste de la Réformation, comme l'innocent apôtre et martyr de la Bohême, Jean Hus, et Jérôme de Prague, son disciple et ami... Ils moururent tous les trois victimes de la haine et de la vengeance d'un clergé dont ils renversaient, sans le savoir, l'autorité temporelle et spirituelle... »

¹ *Histoire de la Renaissance, des progrès et de la décadence de la liberté en Italie.* (Ch. XIII^e.)

² *J. Savonarole*, Genève et Paris, Cherbuliez, 1857. — *Introduction.*

Assertion erronée, assimilation injurieuse ! car si le supplice fut le même, la cause en fut entièrement différente. Jérôme de Prague et Jean Hus moururent pour la même cause qu'Arnaud de Brescia, coupable en outre de haute rébellion ; ils s'étaient obstinés dans leurs erreurs, qui, selon le droit criminel du moyen âge, reconnu et accepté par eux, *entraînait la peine de mort*¹. Leurs disciples couvrirent la Bohême de sang et de ruines pour défendre ses doctrines. Quant à Savonarole, il mourut comme Jeanne d'Arc. Quel

¹ Voir dans Héfélé, *Histoire des Conciles*, vol. X, p. 504, la teneur des principales erreurs enseignées et prêchées par Jean Hus, et réprochées le 6 juillet 1415 par le concile de Constance. Jérôme de Prague reconnut, le 11 septembre suivant, qu'il les avait trouvées dans les livres de Hus, écrits de sa propre main, et Martin V en confirma la condamnation par sa bulle : *Inter cœtera* (22 fév. 1418).

M. Paul et ses coreligionnaires oublient trop souvent que la justice civile du moyen âge prononçait unanimement la peine de mort contre l'hérésie, regardée alors comme un crime *religieux et social*. « Comme tous ses contemporains, dit Héfélé (*loc. cit.*, p. 518), Hus s'en tenait à cette conception du droit criminel, et il répéta plusieurs fois à qui voulut l'entendre : « Si mes doctrines sont vraiment erronées, je mérite la mort... » Longtemps après, Bucer ne déclara-t-il pas en chaire que Michel Servet méritait la mort la plus ignominieuse pour avoir écrit son traité contre la Trinité ? Théodore de Bèze n'enseignait-il pas que les hérétiques *doivent être punis par la magistrature civile* ? Calvin ne fit-il pas brûler, le 27 octobre 1553, à petit feu, au milieu des plus affreux tourments, ce même Servet qu'il accusait d'hérésie ? Et Mélanchthon, « le doux Mélanchthon, » ne lui écrivit-il pas pour l'en féliciter et l'en remercier : « Je souscris de tout cœur à votre sentence, et suis d'avis que vous avez fait un usage parfaitement légitime de votre autorité, en livrant au bourreau, après toutes les informations juridiques, un si affreux blasphémateur. »

crime, quelle hérésie put-on jamais leur reprocher ? Tous deux furent des victimes saintes et résignées de leurs ennemis personnels : Jeanne, de la vengeance des Anglais, secondés par un évêque indigne ; Jérôme, de la haine des *Arrabbiati* et des *Compagnacci*, des oligarques et des libertins, qui, abhorrant en lui le défenseur du régime populaire, de la vertu des femmes et des enfants, l'immolèrent avec la complicité des commissaires pontificaux. Ceux-ci n'eurent point le courage de remplir leur rôle de juges suprêmes ; ils faiblirent à l'égard des accusés par lâche complaisance envers les accusateurs et les bourreaux, sachant déjà que leur sentence *ne déplairait pas trop* au Pontife coupable, qui regardait comme une menace directe la convocation d'un concile, sollicitée activement par Jérôme auprès des princes chrétiens en vue de la rénovation morale et disciplinaire de l'Église. Ses disciples persécutés se résignèrent, à son exemple, en conservant dans leur cœur le souvenir de ses enseignements et le culte de ses vertus.

Le nom de Jérôme fut rendu populaire en Allemagne, moins par les biographies de Rudelbach (Berlin, 1835) et de Meier (Iéna, 1836), que par le poème de Lenau (Stutgard 1837), qui le représenta conduit à la mort par le Pape, l'aristocratie et la populace, pour avoir voulu fonder une république chrétienne. Les artistes s'empressèrent de le glorifier, à la suite des historiens, des docteurs et du poète. La fresque du *Siècle*

de la Réforme, aujourd'hui un des principaux ornements du musée de Berlin, et dont on a pu admirer le grand carton à l'Exposition universelle de 1867, était plus qu'un chef-d'œuvre de peinture. C'était aussi une thèse d'histoire et de controverse, d'une fausseté évidente, puisque l'auteur prétendait démontrer que le *xvi*^e siècle appartient tout entier à la Réforme, qui en fut la tête et le cœur. Taulère et Savonarole y figuraient près de Luther, entre ses précurseurs et ses disciples ; mais l'artiste les vengeait lui-même en représentant à leurs côtés Christophe Colomb, Pétrarque, Michel Cervantès, Pic de la Mirandole, Léonard de Vinci, Raphaël, Michel-Ange, etc.

Les prétentions de l'Allemagne s'affichèrent plus clairement encore dans le monument érigé à Worms, et inauguré en 1868, en présence du roi de Prusse et des principaux dignitaires. Sur le socle du piédestal qui porte la statue de Luther, sont assis les quatre grands précurseurs de la Réforme, représentants de quatre nationalités : Wiclef et Pierre Valdo, Jean Hus et Jérôme Savonarole ¹.

¹ D'après le plan de E. Rietschel, mort à Dresde avant d'avoir achevé son œuvre. Adolphe Donndorf, son élève et collaborateur, a sculpté la statue de Savonarole, qui est à gauche en face du spectateur.

M. Hase (*Neue Propheten*, Leipzig, 1861) a félicité « son noble maître d'avoir donné une place à Savonarole dans son monument, sans s'inquiéter qu'on le regardât ailleurs comme un hérétique ou comme un saint. » Mais cette place n'aurait-elle pas dû être occupée plus justement par le disciple et ami de Jean Hus, Jérôme de Prague ?

Peu avant l'érection de ce monument, le R. Père Rouard de Card s'empressa de publier une brochure intitulée : *Savonarole et la statue de Luther à Worms*¹, afin de protester au nom de la vérité et de la justice indignement outragées, au nom de l'Église catholique qui n'a jamais abandonné à l'hérésie la mémoire d'un de ses enfants mort dans la paix de sa communion, et au nom de l'Ordre des Frères Prêcheurs, dont Jérôme lui-même avait dit : « A Dieu
 « ne plaise qu'il soit accusé d'enseigner un dogme
 « pervers, lui qui n'a jamais cessé de renverser l'hé-
 « résie, d'extirper les erreurs, et d'être toujours un
 « des principaux défenseurs de la foi catholique ! »

Il montra sans peine aux disciples et aux admirateurs du protestantisme, par un examen rapide de sa vie privée et publique, de sa doctrine et de ses œuvres, qu'ils ne pouvaient le revendiquer à aucun titre ; aux souscripteurs du monument, qu'ils se contredisaient en associant au triomphe de Luther un catholique, un Frère Prêcheur, dont la doctrine et la conduite étaient en opposition complète avec celles du réformateur ; à tous les artistes enfin, que sa statue sur le monument de Worms était un non-sens, une contradiction flagrante et un outrage manifeste à la vérité, si bien appelée, au rapport de saint Augustin : *la loi et la règle de tous les arts*.

Cette brochure, traduite presque aussitôt en alle-

¹ Louvain et Paris, 1867.

mand, fut publiée peu après en italien par un *Pia-gnone*, bien connu par ses beaux travaux historiques et littéraires, qui voulut protester de nouveau au nom des catholiques italiens¹.

Déjà M. C. Guasti avait écrit au comte Capponi (23 mai 1862), en publiant les *Poésies de Savonarole d'après l'autographe* : « ... L'académie de la Crusca
 « cite ses poésies et quelques-uns de ses ouvrages
 « en prose parmi les textes classiques. C'est là un
 « nouvel hommage rendu à Jérôme par les belles-
 « lettres, qui n'ont jamais cessé de célébrer sa mé-
 « moire. Mais les beaux-arts ne lui ont pas encore
 « payé leur dette : pas une pierre ne rappelle son
 « souvenir, ni à Ferrare ni à Florence. Cosme de Mé-
 « dicis put tolérer et vouloir, aux applaudissements
 « de la littérature païenne du xiv^e siècle, qu'au lieu
 « où il exhala sa grande âme s'élevât, dans sa gros-
 « sière nudité, un Neptune entouré des divinités des
 « eaux et des bois : quant à nous, nous ne le devons
 « point. Peut-être nos enfants contempleront-ils un
 « jour son image sur la place où nos pères virent se
 « dresser son gibet, et dès à présent je demande
 « que ce monument expiatoire soit en conformité par-
 « faite avec sa vie et sa doctrine. Les Allemands vont
 « placer Jérôme sur le socle de la statue de Luther,
 « à Worms : calomnie éhontée dont les Italiens de-
 « vraient le venger sans retard. En attendant, nous

¹ C. Guasti, *Rivista universale*, février, mars 1868, avec une épître au R. P. Alphonse Capecelatro, de l'Oratoire.

« protestons par la présente publication des chants
« pieux du Réformateur catholique. »

Les catholiques ont donc le devoir de ne jamais abandonner Savonarole à la Réforme, comme quelques-uns ont semblé le faire si malencontreusement, en le représentant parfois ainsi qu'un hétérodoxe et presque un sectaire. Bien plus, ils ont le droit de le revendiquer toujours, et de répondre aux protestants de toutes sortes, luthériens, anglicans ou calvinistes, ce que Jean-Baptiste disait autrefois au ravisseur d'Hérodiade : « *Non licet tibi eam habere*. Non, il ne vous est pas permis de vous emparer de sa mémoire : il est à nous, rien qu'à nous, et vous ne pouvez être à son endroit que des usurpateurs¹. » Que plusieurs d'entre eux continuent à l'admirer et à le vénérer, nous ne saurions nous en étonner, et moins encore nous en attrister. Car ce n'est pas sans une émotion profonde que nous en avons contemplé plus d'un, à Florence, parcourir silencieux et attendri les cloîtres de Saint-Marc où il avait vécu, baiser

¹ Dans un compte rendu de l'ouvrage de M. Villari, traduit par M. G. Gruyer, le *Chrétien Évangélique* (Suisse Romande, 26 février 1876) a reconnu « que l'orthodoxie catholique de Savonarole, jugée d'ailleurs irréprochable par un tribunal ecclésiastique, peut être considérée comme hors de cause; mais qu'ayant osé, pour soutenir une cause qu'il croyait juste, contrevenir aux ordres du Pape et braver son excommunication, il appartient aux représentants de la Réforme du moins par cette fermeté et par son amour pour la parole de Dieu. » Nous avons vu que Savonarole n'avait nullement *bravé* l'excommunication pontificale.

furtivement les murailles de la cellule où il avait tant prié et médité devant Dieu, et même s'agenouiller devant ses manuscrits et ses reliques en fondant en larmes. Puissent-ils du moins ne plus s'abuser sur la foi et les œuvres de leur héros! Savonarole est un catholique romain dans toute l'acception du mot; il fut non un ancêtre de Luther, de Calvin ou d'Henri VIII, mais un disciple fidèle de l'Église et de saint Thomas; non un précurseur de la Réforme, mais l'apôtre et le prophète de la rénovation de l'Église, demandée instamment par le Concile de Constance et sagement accomplie par le saint Concile de Trente.

II

Les Italiens, à leur tour, peuvent et doivent revendiquer Savonarole, en disant à l'Allemagne qu'il leur appartient tout entier par sa race, son éducation, sa religion et son génie. Ils lui ont fait une grande place dans l'histoire, l'art et la littérature nationales, jusque dans le drame et le roman, mais ils se sont trompés bien des fois sur son caractère et sa mission à la suite de ceux qui l'ont représenté comme un précurseur de *la renaissance* et de *l'esprit moderne*, de *la révolution* et de *l'unité italiennes*.

C'est ainsi que son dernier historien, M. Villari, d'ailleurs très-supérieur sous bien des rapports à ses

devanciers, a posé cette étrange conclusion, dont il n'avait nullement établi les prémisses : « ... Savonarole fut le premier à prendre en mains et à déployer, aux yeux du monde, le drapeau de ce mouvement intellectuel qu'on désigne en général sous le nom de Renaissance. Il fut le premier à s'apercevoir que, au xv^e siècle, une vie nouvelle allait réveiller et soulever le genre humain ; aussi peut-on l'appeler, à bon droit, le prophète de la nouvelle civilisation. Il était, comme Christophe Colomb, de cette race de Titans qui surgit pour combattre les vieilles idoles... Le monde s'effraie d'abord de ces vaillants lutteurs ; il commence par les anéantir, puis il en adore les vestiges et se précipite sur leurs traces... Ces hommes tombent, il est vrai, mais leur sang engendre des milliers de partisans ; leurs idées conquièrent la foi du genre humain et fondent la civilisation moderne... Colomb ouvrait les routes de la mer, Savonarole les routes de l'esprit... Son œuvre se rattache à celle d'Arnaud de Brescia et à celle de Dante¹. »

¹ Traduction de M. G. Gruyer, vol. II, p. 442-446. — Il est vrai que M. Villari ajoute : « A celle du concile de Constance ; elle commence cette *réforme catholique* qui fut de tout temps si ardemment désirée par les grands esprits de l'Italie. Lorsque cette réforme deviendra un fait accompli, le christianisme recevra dans le monde son véritable et plein développement, et l'Italie sera de nouveau à la tête d'une civilisation renouvelée. » Mais nous craignons qu'il n'ait voulu parler d'une *réforme* peu catholique.

Précédemment il avait dit, en appréciant avec une sévère justice l'ouvrage de M. Perrens : « Ce n'est pas un homme du xv^e ou du xvi^e siècle, mais bien un homme, comme diraient les

La vérité est que Savonarole ne fut ni un ennemi de l'antiquité ou du progrès, ni un initiateur dans l'ordre intellectuel. Il fut simplement l'homme, le philosophe et le chrétien de son temps, et, devenu l'apôtre de Florence, il s'efforça, pour y restaurer les croyances et les mœurs, de s'opposer au paganisme renaissant, favorisé par les Médicis et déjà si fatal à la philosophie, aux lettres, aux arts et à la liberté.

Comme Jeanne d'Arc était toute pénétrée « de la pitié qu'il y avait au royaume de France », il souffrait, lui, jusque dans le plus profond de ses entrailles, et à la manière des grands saints, de la pitié qu'il y avait aux choses de l'Église et à l'état des âmes¹. Sa mission fut d'y porter remède, et nous avons vu comment il l'inaugura dès sa seconde venue à Florence, le 1^{er} août 1490, en prêchant *la vérité du Christ, la simplicité de la vie chrétienne et les choses à venir*. D'abord et toujours essentiellement

Français, de LA RENAISSANCE. Ses compagnons sont Campanella, Bruno, Pomponaccio, Cardano, Valla, et même Marsile Ficin. Quoique suivant des voies diverses et parfois opposées, tous fixaient leurs regards vers un avenir encore incertain et inconnu, dont ils avaient le pressentiment, et auquel ils croyaient... Ce but commun leur donna des vertus et des erreurs, des aspirations et des souffrances communes : et fit d'eux une même famille de martyrs... » (*Archivio storico Italiano, Nuova serie*, tom. III.)

Le R. P. Brucker, *loc. cit.*, p. 185, a très-bien montré comment M. Villari s'est fourvoyé plus d'une fois dans l'examen de la doctrine de Savonarole, et dans l'analyse de ses œuvres spirituelles ou philosophiques.

¹ A. Geffroy, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1863.— Un *Réformateur italien de la Renaissance*.

religieuse, morale et prophétique, elle ne devint politique et sociale que dans la suite et très-secondairement, presque malgré lui et comme par un nouveau devoir de charité envers sa patrie adoptive, à la fin de 1494, après le bannissement des Médicis. C'est que Florence était plongée dans la stupeur et l'anarchie, que tous les bons citoyens avaient les yeux tournés vers leur nouveau prophète et n'espéraient plus qu'en lui seul. « O mon peuple, « s'écriait-il du haut de la chaire le 12 décembre, tu « sais que je n'ai jamais voulu entrer dans les affaires « de l'État; crois-tu donc que j'y viendrais mainte- « nant, si je n'y étais par force pour le salut des « âmes¹?... » Ce fut alors que, pour répondre à leurs

¹ M. C. Balbo a dit de Savonarole (*Histoire d'Italie*, tom. II) : « Il fut simplement un enthousiaste de bonne foi et qui eût pu rendre des services, si, se tenant dans son rôle ecclésiastique, il se fût contenté de prêcher contre la croissante corruption qui envahissait l'Italie en démente. »

Le rôle politique de Jérôme a été mieux apprécié par C.-M. Wieland, auteur du xviii^e siècle, appelé par quelques-uns le *Voltaire* de l'Allemagne. « ... Considéré comme chef de parti, on l'aurait très-blâmable. Bayle répète cette phrase éternelle que les ecclésiastiques ne doivent pas se mêler des affaires d'État. Bayle aurait raison, si Savonarole avait vécu de nos jours, ou même s'il avait vécu de son temps sous une monarchie. Mais, hélas! le froc avait peine à se tirer des affaires publiques dans une république telle que l'était Florence et dans la crise où elle se trouvait. Savonarole n'alla pas au-devant des choses...; le peuple qui l'entourait venait le chercher dans sa cellule... Juger ces temps à la mesure du nôtre, c'est rabaisser les hommes des jours passés et mal apprécier les institutions du temps présent, etc... » (*Mélanges littéraires, politiques, etc.*, p. 319; Paris, Vernorel et Ténou, 1824.

vœux et à leurs supplications, il fit adopter, par l'établissement du grand Conseil, la constitution la plus sage et la plus libérale dont la république eût jamais été dotée, la plus conforme à ses traditions, à son tempérament et à ses aspirations légitimes. Mais à ses yeux et dans ses vues, toutes les institutions nouvelles, destinées à consolider et à perfectionner le régime populaire, restaient subordonnées à la réforme religieuse et morale, dont elles devaient être *la muraille et le rempart*. Florence, cœur et *ombilic* de l'Italie, était élue de Dieu pour inaugurer dans son sein la rénovation de l'Église, qui rayonnerait ensuite de ce centre et de ce foyer dans le reste de la Péninsule et dans toute la chrétienté. « Nous combat-
« tons, ajoutait-il le 8 septembre 1496, pour l'hon-
« neur de Dieu et le salut des âmes ; et parce que nous
« ne pouvons les obtenir que par un bon gouverne-
« ment, nous intervenons dans les affaires publiques,
« non pour une fin temporelle, comme quelques-uns
« le prétendent, mais pour donner un fondement au
« bien spirituel que nous voulons introduire. » Voilà pourquoi il voulut donner pour bases au nouveau régime : 1° la *crainte de Dieu*, de qui procède tout gouvernement ; par elle, les citoyens illuminés d'en haut pourraient aisément perfectionner leur constitution ; 2° le *dévouement au bien public*, qu'il faut préférer à tout bien particulier ; 3° l'*amour des citoyens entre eux*, qui doivent oublier les rivalités, les haines et les offenses passées ; 4° l'observation

prompte et rigoureuse de la *justice*, afin que la cité fût purgée des pervers et des corrupteurs. Simples et admirables vérités, qui sont de tous les temps et de tous les pays, particulièrement des temps civilisés et des pays libres, parce qu'ils ont, plus que les autres, besoin du frein de la vertu et de la religion ! Leur oubli allait faire bientôt retomber Florence sous le joug énervant des Médicis, et faisait retomber déjà les autres républiques italiennes sous celui des princes qui s'élevaient sur leurs ruines, par une politique athée et immorale de ruse, de violence et de corruption, érigée plus tard en système par Machiavel.

Dès lors, comment affirmer que l'*œuvre* de Savonarole se rattache à celle de Dante et d'Arnaud de Brescia ? Quel rapport existe-t-il entre la conception du poète et celle de l'apôtre ? L'un, guelfe d'abord, puis gibelin passionné, rêva la monarchie universelle, appartenant de droit au peuple romain, et partant, au roi des Romains, à l'Empereur, qui devait relever de Dieu dans l'ordre temporel, et dans l'ordre spirituel du Pape, chef suprême de l'Église, soumis lui-même à l'autorité temporelle de l'Empereur. L'autre, au contraire, respectant les deux pouvoirs, tels que Dieu, Jésus-Christ et le cours des siècles les avaient établis et constitués à Rome, comme dans le reste de la chrétienté et du monde, s'occupa uniquement de tracer à grands traits le régime qui convenait le mieux à Florence, surtout en vue de sa réforme morale et religieuse, aurore blanchissante de

la rénovation prochaine de l'Église universelle qu'il ne cessait de prophétiser et de prêcher.

De même, quelle analogie peut-on signaler entre la doctrine et les œuvres de Jérôme, les erreurs et les agissements d'Arnaud de Brescia ; de ce moine du XII^e siècle, dénoncé par saint Bernard, condamné par un concile ; qui refusait au clergé le droit de posséder, qui flattait les communes, les princes des États romains, également disposés à s'affranchir du Pape et à s'emparer des biens de l'Église, et le peuple italien, toujours épris des souvenirs classiques de son antique grandeur ; qui faisait révolter Rome et y rentrait de force pour proclamer la république, y constituer un sénat, y nommer un antipape, y tenir enfermé le Pontife dans la cité Léonine, en le sommant de renoncer au pouvoir temporel ; et qui enfin, tombé entre les mains de Frédéric Barberousse, était livré au préfet, condamné et exécuté comme rebelle et hérétique ? Arnaud de Brescia, ainsi que tant d'autres, ressemble à Savonarole dans la mort : il fut empalé et brûlé, et on jeta ses cendres dans le Tibre. Mais, nous le répétons, la conformité de la sentence et du supplice n'entraîne pas d'elle-même l'identité de la cause.

La comparaison de Jérôme avec les agitateurs populaires, tels que Rienzi et Porcari, dominés dans leurs entreprises par de simples vues politiques ou des visées ambitieuses, serait encore plus injuste et plus outrageante. Aux utopistes, aux novateurs, aux dé-

magogues de tout genre, sincères ou égoïstes, naïfs ou généreux, égarés ou criminels, qui ont osé et oseraient encore se réclamer de son nom et de son autorité, l'histoire a déjà répondu : « Il fut, lui, un réformateur aussi sage que désintéressé ; il n'est pas des vôtres, car il n'a rien de commun avec vous. »

La même réponse doit être faite énergiquement, toujours l'histoire à la main, à ceux qui, par la plus étrange aberration, prêtant à Savonarole et au xv^e siècle leurs propres idées et celles du nôtre, veulent en faire le premier héros qui combattit pour la séparation de l'Église et de l'État¹ et pour la liberté de conscience², et voir en lui un ennemi du pouvoir temporel, un précurseur de l'unité italienne.

Ç'a été le malheur de l'Italie de n'avoir pas su concilier l'amour de sa liberté et de sa grandeur avec celui de la papauté, qui en fut, pendant des siècles, le plus sûr garant et le plus ferme soutien, et avec la haine de la domination étrangère, imposée ou sanctionnée par les traités de 1815. Égarée par les « passions irréligieuses, qui ont empoisonné partout en Europe la sainte cause du droit³, » elle a vu dans le Pape un complice de ses oppresseurs, et dans son domaine temporel un obstacle à son unité,

¹ Madden, *The life and martyrdom, etc.*, London, 1853 : *La Vie et le Martyre de Savonarole dans ses rapports avec l'Histoire de l'Union de l'Église et de l'État.*

² Rod. Reuss, *Conférence faite à Strasbourg*, le 15 mars 1875. (*Revue chrétienne*, Paris, 5 mars 1876.)

³ Le P. Lacordaire, *De la Liberté de l'Église et de l'Italie.*

qu'elle s'était prise à regarder comme la condition nécessaire de sa nationalité et de son indépendance. L'avenir, peut-être un avenir prochain, nous dira si elle n'a pas fait fausse route, et si elle n'aurait pas dû préférer la confédération de ses divers États à la centralisation et à l'unité, qu'il lui a fallu réaliser au mépris de toutes ses traditions, de toutes ses promesses et des droits les plus sacrés.

Quoi qu'il en soit, le nom de Savonarole a eu la mauvaise fortune d'être prôné, au commencement de ce siècle, par les nouveaux révolutionnaires italiens¹, ainsi qu'il l'avait été par les luthériens à l'origine de la Réforme. Ne connaissant, à coup sûr, ni sa vie, ni ses écrits, ne voyant en lui qu'un ennemi et une victime du despotisme pontifical, ils ont mêlé son nom à leurs revendications, comme s'il les avait connues et appuyées d'avance. Dès les premiers jours de leur triomphe, nous les avons vus se rendre en

¹ Pendant quelques années, des apostats italiens ont publié à Londres une Revue intitulée : *L'Écho de Savonarole*. — A Rome, le buste de Mazzini a été placé au Capitole avec cette inscription :

« Aujourd'hui, xvii mars mdccclxxii, le peuple romain remonte spontanément à la grandeur antique, en décrétant les honneurs du Capitole à Joseph Mazzini.

« AVEC LA FORCE DE GIORDANO BRUNO,
LA TÉNACITÉ DE CAMPANELLA,
L'ARDEUR DE SAVONAROLE,
L'AUSTÉTRITÉ DE CERSANO,
JOSEPH MAZZINI

a ressuscité dans ses écrits immortels l'italique pensée de la *Régénération*. »

foule à Florence pour y visiter la prison où l'on dit qu'il fut enfermé dans la tour du Palazzo-Vecchio, avec les deux cellules qu'il avait habitées au couvent de Saint-Marc, et y graver sur les murailles des inscriptions où ils l'associaient sans pudeur à leurs erreurs, à leur haine et à leur fanatisme contre l'Église. Nous n'oublierons jamais la tristesse et le dégoût que leur lecture nous inspira, ni le tressaillement que nous fit éprouver cette protestation d'un Piagnone indigné : *O grande âme, si tu pouvais revenir parmi nous, tu foudroierais de ta mâle éloquence tous ceux qui outragent la Papauté comme incompatible avec la civilisation et avec le bonheur de l'Italie !*

« Quel contraste entre le xv^e siècle et le xix^e, s'est écrié un orateur protestant¹ ; et qu'on a raison de croire, malgré toutes les apparences contraires, que le monde marche, que l'humanité progresse dans les sentiers de la lumière, quand on voit la *liberté de conscience* proclamée dans cette même cité de Rome, d'où les Innocent et les Grégoire lançaient jadis leurs foudres pontificales !

« Mais aussi que l'Italie, désormais unie et libre, serait ingrate, si elle ne conservait avec un pieux respect le souvenir de l'homme qui a tant lutté pour ces principes qui triomphent aujourd'hui, et si, sur

¹ Rod. Reuss, *loc. cit.*

la place où se dressa le bûcher de Savonarole, elle n'érigéait, à quatre siècles de distance, un monument expiatoire au prieur de Saint-Marc, au patriote et au martyr florentin ! »

Non, non, mille fois non, nous ne nous laisserons jamais de le répéter, Jérôme Savonarole n'a parlé, ni écrit, ni combattu, ni prié, ni souffert pour le triomphe de ces principes, que d'ailleurs nul croyant, nul Italien n'aspirait à revendiquer, à une époque où les peuples de la chrétienté étaient unis dans la même foi, où les divers États de la Péninsule, profondément divisés et séparés entre eux, ne songeaient nullement à se fusionner ; et tout monument inspiré par une telle vue serait, non moins que sa statue sur le monument de Worms, un non-sens, une contradiction flagrante et un outrage manifeste à la vérité, *règle de tous les arts*.

Le comité formé à Ferrare pour élever un monument en son honneur fit appel aux Italiens, le 20 août 1867, en leur disant « qu'il était la gloire commune de tout *le beau pays*, puisqu'il y avait allumé d'un bout à l'autre la flamme de la liberté, développé la civilisation par sa parole inspirée, et donné l'exemple de toutes les vertus poussées jusqu'à l'héroïsme du sacrifice. » L'érection solennelle de la statue eut lieu, le 23 mai 1875, sur la place de la Paix, qui devait s'appeler désormais place *Savonarole*, en présence du prince Humbert et des représen-

tants de la nation et de la science¹. Le président du comité retraça dans son discours la vie privée et publique de Jérôme, non sans venger sa foi et son orthodoxie contre les protestants, avec M. Villari et le vénérable Gino Capponi². Le Syndic de Florence rappela ses éloquents invectives contre les tyrans et la corruption. Seul, le Ministre de l'agriculture et du commerce eut le mauvais goût d'outrager l'histoire et d'insulter le héros auquel on élevait ce monument de réparation et de reconnaissance. « Sa prédication, s'écria-t-il, fut toute civile et politique, parce qu'elle

¹ La municipalité de Ferrare avait déjà fait placer cette inscription sur la façade de l'ancien palais des Strozzi, rue San-Girolamo :

PRÈS DE CE PALAIS
ÉTAIT LA MAISON OU NAQUIT
F. JÉRÔME SAVONAROLE
LE 21 SEPTEMBRE 1452

— La statue est l'œuvre du sculpteur Étienne Galletti, de Cento. Savonarole y est représenté debout sur un bûcher et prêchant dans une attitude un peu grotesque ; son bras gauche est étendu en avant, et sa main droite s'élève au-dessus de sa tête. Sur les quatre faces du piédestal, entouré de douze colonnes, on lit ces inscriptions :

A JÉRÔME SAVONAROLE
FLÉAU DES VICES ET DES TYRANS
DANS DES TEMPS CORROMPUS ET SERVILES —
NÉ A FERRARE LE 21 SEPTEMBRE 1452 —
BRULÉ A FLORENCE LE 23 MAI 1498 —
LE 23 MAI 1875, LA PATRIE ÉRIGEAIT CE MONUMENT

² « Les protestants ont cru qu'il était des leurs, mais lui ne fut à aucun titre précurseur et novateur, car il ne lui vint jamais à la pensée de changer le principe de la foi, comme ils le firent. » (*Storia della Repubblica di Firenze*, 2^e edit., tom. III ; Firenze, Barbera, 1876.)

fut spécialement dirigée contre le pouvoir temporel du Pape, dans lequel il voyait une cause permanente de ruine pour l'Église et la patrie¹... »

L'exemple donné par Ferrare fut suivi aussitôt par Florence. Savonarole y était mieux connu, mieux apprécié et plus aimé qu'ailleurs, grâce au R. P. Marchese, dont les recherches, couronnées par ses beaux travaux sur le *Couvent de Saint-Marc* et les *Artistes Dominicains*, ont renouvelé en Italie les études historiques sur ce grand homme. De jeunes *Piagnoni*, qui depuis se sont distingués dans les lettres, les arts, l'histoire et la philosophie, s'étaient groupés autour de lui, non moins charmés par la culture et l'élévation de son esprit, que par la délicatesse de son cœur et l'aménité de son caractère. Le gouvernement du grand-duc en prit ombrage, et poussa la sottise jusqu'à exiger un instant son éloignement de la Toscane. Le noble et doux proscrit voulut le rendre définitif, afin de mieux sauvegarder sa dignité ; mais il y laissa des souvenirs, des regrets et des amitiés qui ont toujours résisté au temps et à l'absence, et depuis, le culte de Savonarole, ravivé par lui, s'y est toujours maintenu florissant. Nous aimons encore à nous rappeler le gracieux accueil que nous fit M^{sr} Joachim Limberti, archevêque de cette ville, pendant notre premier séjour au couvent de Saint-Marc. « Soyez le bienvenu, nous dit-il : il y a encore des Piagnoni à Florence, et je suis moi-même du nombre. »

¹ *Atti del Comitato*, Ferrare, 1875.

Plusieurs de ces Piagnoni se constituèrent en comité, le 22 novembre 1869, et publièrent peu après une adresse aux Italiens, pour les inviter à payer leur dette envers « celui qui avait su réunir dans une même et puissante affection : Dieu et le peuple, la religion et la patrie, l'Italie et l'Église, et concilier la contemplation avec l'action, la science avec l'éloquence, la fermeté avec la douceur, l'inspiration du nouveau avec le respect de l'antique... » Malheureusement leur voix fut presque étouffée par le tumulte et les passions que l'état nouveau avait provoqués dans toute la Péninsule. Le grand artiste, Jean Dupré, « qui s'était offert par affection, non par présomption, pour sculpter le monument projeté, » ne put que ciseler le buste de Jérôme et un simple bas-relief, où il le représenta donnant lecture aux magistrats d'un programme de constitution. Ce modeste monument fut placé, en 1873, au musée de Saint-Marc, dans le petit oratoire contigu aux deux cellules qu'il avait habitées, déjà converties en une sorte de sanctuaire par les soins de la municipalité de Florence¹.

¹ On lit à la base cette inscription :

A FRATE GIROLAMO SAVONAROLA
 CONTEMPLANTE CITTADINO ORATORE OPEROSO FORTE AL PATIRE
 MOLTI ITALIANI UNANIMI
 QUATTRO SECOLI QUASI DOPO LA MORTE SUA
 P
 MDCCCLXIII

(*Monumento a G. Sav., Firenze 1873.*) — Après la suppression et l'expropriation des ordres religieux, une partie du couvent de

Que les Piagnoni florentins, loin de désespérer de l'avenir, hâtent de leurs vœux et de leurs prières le moment où l'Italie saura se réconcilier avec la papauté. Un jour, nous l'espérons, la statue de Savonarole s'élèvera dans la cour des Offices, en face ou à côté de celle de saint Antonin. La statue du général Fanti disparaîtra sans regrets de la place de Saint-Marc, où elle n'a rien à voir, devant celle de Jérôme, ciselée par le sculpteur Pazzi, qui l'a représenté tenant un crucifix de sa main droite, l'œil en flamme et les lèvres en-

Saint-Marc fut convertie en musée ou affectée à l'Académie de la Crusca, et une autre concédée aux Pères, qui viennent d'en être expulsés brutalement par le nouveau préfet.

Dans l'oratoire, où Jérôme avait coutume de célébrer la messe, on voit, outre trois belles fresques de Fra Bartolommeo et ledit monument, son propre buste et le masque de Jérôme Benivieni, modelés à l'antique par Jean Bastianini, de Fiesole, mort à Florence en 1868.

Dans la première cellule, se trouvent un *manuscrit autographe* de Savonarole et deux *Bibles* annotées par lui, un *crucifix*, attribué à Baccio de Montelupo, et portant cette attestation écrite, en 1617, par le Père sacristain, Benoît Grossi : « D'après la tradition des Pères anciens, ce crucifix était à l'usage du P. Jérôme Savonarole de Ferrare, de bonne mémoire... ; » en outre, derrière une vitrine, son *chapelet*, un *fragment de son gibet* (trouvé par moi, F. Bontolone Suzini, après sa mort), avec sa *chape*, les manches et d'autres parties de la *robe* qu'il portait peu avant d'aller à la mort, et deux de ses *cilices*, superposés dans un reliquaire en forme d'autel.

La deuxième cellule, où il couchait, renferme seulement le tableau qui représente son supplice, attribué à Pollaiuolo, et donné par la marquise Eléonore Rinuccini-Corsini. Ses murailles, couvertes d'inscriptions par les visiteurs, furent badigeonnées plusieurs fois par les soins des Pères qui résidaient encore dans cette partie du couvent.

tr'ouvertes, adjurant les Florentins de rester fidèles à leur nouveau roi Jésus-Christ, afin de conserver leur liberté reconquise, et la main gauche fortement appuyée sur la tête du *marzocco*, auquel il semble dire encore : « Comment vas-tu, toi, *Lion*? — Oh ! mal !
 « — Tu le crois, mais non, cela n'est pas. *Lion*, ton
 « état n'est pas pire que celui des autres villes, bien
 « que tu aies la fièvre. Les autres villes, tu peux m'en
 « croire, ont une fièvre dont elles mourront, tandis
 « que toi, tu guériras de la tienne. Ainsi, Florence,
 « tu ne vas pas mal, quoique tu le prétendes ¹... »

Ce ne sera pas encore assez. Les Florentins n'auront pleinement acquitté leur dette que lorsque le grossier *Biancone* sera remplacé par le monument expiatoire qu'ils se doivent à eux-mêmes d'ériger à Jérôme sur le lieu où leurs ancêtres dressèrent son gibet et son bûcher. Ce monument sera, par surcroît, un monument d'honneur et de reconnaissance, si celui que Dieu donna pour *père* et pour *mère* à sa patrie adoptive y est représenté à la fois comme son libérateur et son réformateur, comme son héros et sa victime, et aussi comme apôtre et prophète, comme saint et martyr ; en un mot, tel qu'il fut dans la vie et dans la mort, tel qu'il a été vénéré, aimé et invoqué par leurs illustres concitoyens, sainte Catherine de Ricci et saint Philippe de Néri.

¹ Sermon du 4^e dimanche du Carême, 1496.

III

Nous l'avons dit au début de cette étude ¹, « la *prédiction des événements à venir*, c'est-à-dire la mission d'annoncer publiquement la rénovation prochaine de l'Église, précédée du châtement de l'Italie, tel fut le point culminant du glorieux apostolat de Jérôme : quiconque ne l'étudie point sous ce jour et cette lumière, est incapable de saisir son vrai caractère, l'unité de sa vie, la grandeur et la beauté du rôle providentiel qu'il fut appelé à remplir dans l'Église, à la fin du xv^e siècle, sur les confins du moyen âge et des temps modernes. »

La *prophétie*, l'*inspiration*, tel est donc le trait saillant de sa grande figure. Il se révèle dans tous ses actes, dans tous ses écrits, dans tous ses sermons. Le *supernaturel* déborde par tous les points de sa vie privée et publique ; et, pour tout historien qui refuse d'en tenir compte, Savonarole reste une énigme sans réponse, un problème sans solution, non moins que Jeanne d'Arc avec les *voix* et les *visions* de ses anges et de ses saintes.

Le premier en France, M. Perrens a eu le mérite de rappeler l'attention sur Savonarole ; son ouvrage ²,

¹ Pages 47, 48.

² *Jérôme Savonarole, sa vie, ses prédications, ses écrits*, 2 vol. Paris, Hachette, 1853.

couronné par l'Académie française, a été fort sévèrement apprécié à l'étranger, surtout par M. Villari, alors qu'il se disposait lui-même à publier une *Histoire de Savonarole et de son temps*¹.

M. Perrens a reconnu sans peine l'inflexible orthodoxie de Jérôme, mais il s'est contredit plus d'une fois, et tout en prétendant apprécier ses *Prédications* et ses *Écrits*, où le point de vue dogmatique est presque toujours dominant, il a décliné sa propre compétence : « Pour tout ce qui touche au dogme, a-t-il dit, le devoir d'un profane est de s'abstenir². » Nous n'avons pas à signaler ici les nombreuses erreurs historiques qu'on rencontre dans sa Vie. Contentons-nous de rappeler le reproche le plus grave qui lui a été adressé par son juge le plus compétent, M. Villari ; celui de n'avoir pas formulé un jugement précis sur son héros, qu'il a abaissé et élevé tour à tour en détruisant sans cesse d'une main ce qu'il édifiait de l'autre, de sorte que ses lecteurs, toujours ballottés dans le cours de son ouvrage, restent dans la plus pénible incertitude, et se demandent à la fin comme au commencement : « Qu'était donc Savonarole ? »

« J'ai constaté, j'ai raconté, car c'est là le devoir

¹ *Archivio storico italiano*, nouv. série, t. III.

² Tom. II, p. 106. Il ajoute en note : « Pour compléter autant que possible cette lacune, que notre incompetence rend inévitable, nous insérons à l'appendice un chapitre de M. Rudelbach. » N'est-il pas au moins étrange que M. Perrens fasse apprécier à ses lecteurs le point de vue dogmatique des prédications et des écrits de Savonarole par l'exposition d'un auteur protestant ?

de tout historien véridique et impartial, » a répondu M. Perrens pour se justifier. « La contradiction, c'est « l'homme même..., Savonarole autant et plus que « tout autre¹. » Mais M. Villari avait très-bien répliqué d'avance : que M. Perrens n'a jamais montré comment des vertus et des défauts si divers et souvent si contraires, se rencontraient dans son héros ; qu'un récit pur et simple devenait un expédient vulgaire, employé pour échapper aux difficultés que présentent parfois ses actes et sa vie ; « que pour tenir en main le fil d'Ariane, capable de le guider dans ce nouveau labyrinthe, » il aurait dû pénétrer plus avant dans son âme, et qu'une analyse psychologique plus profonde lui en aurait révélé l'unité foncière, sous sa diversité apparente, au lieu qu'à la suite d'une étude hâtive, incomplète et superficielle, il avait fait de Jérôme une sorte de *monstre moral*, une *contradiction vivante*.

A notre avis, M. Théodore Paul lui a reproché plus justement encore² « de ne s'attacher guère à l'essentiel, à la vie de l'âme en Dieu. Ne pouvant pas comprendre, a-t-il ajouté, le sentiment religieux qui fait agir Savonarole, il lui prête volontiers des mobiles humains ; il en fait un homme guidé par des passions basses et vulgaires..., tandis que sa vie et ses ouvrages, médités dans un esprit chrétien, nous font découvrir en lui le grand principe qui dirige tout

¹ *J. Savonarole*, 3^e édit., Avertissement, p. 5, Hachette, 1859.

² *Loc. cit.* Introduction, p. xxii.

enfant de Dieu, la recherche de la gloire du Père céleste. »

Quant à nous, c'est surtout la CONCLUSION de son ouvrage que nous reprochons à M. Perrens.

Il avait à résoudre le problème capital qui s'impose fatalement à tout historien de Savonarole, comme à celui de Jeanne d'Arc. Sans doute, il n'a pas hésité à l'aborder, mais nous croyons que, pour en donner la solution, il a eu recours à un dernier et suprême *expédient*, et que tout en rendant hommage à sa *sincérité*, il a singulièrement rapetissé son héros. On en jugera mieux quand nous aurons rappelé les diverses réponses faites aux questions que soulève la vie de Jeanne, à laquelle nous n'avons pas cessé de comparer Jérôme, tant ils offrent des analogies frappantes dans leur mission, leur condamnation et leur mort, tant nous les associons dans une même admiration, une même vénération et un même amour.

Après bien des hésitations, Jeanne s'était présentée au roi de France pour lui rendre sa couronne et délivrer sa patrie de la domination étrangère. Elle avait quitté son village et sa famille « sur l'ordre des *voix* qu'elle avait entendues, au milieu d'une grande lumière ; voix extérieures, distinctes, qui lui conseillaient des choses dont elle n'avait pas l'idée, qui lui commandaient ce qu'elle répugnait à faire, qui lui révélaient ce qu'elle ne pouvait connaître et lui prédisaient ce qui devait s'accomplir ; voix qui étaient pour elle des personnes, des *anges*, des *saintes*,

qu'elle reconnaissait par leur parler et leur langage, à leurs salutations et parce qu'elles se nommaient, et en qui, elle, si pleine de foi et de bon sens, elle croyait comme elle croyait que Dieu existe.

« Quels furent donc le caractère et la source de sa mission? Est-ce le patriotisme qui a enfanté ses visions, ou sa foi en ses apparitions qui a vivifié son amour de la patrie, qui l'a exaltée jusqu'à l'héroïsme? Jeanne est-elle une *mystique*, et ses visions sont-elles une illusion de son esprit? Ces lumières, ces voix, sont-elles l'éblouissement d'une imagination ardente ou l'écho mal compris du cri de son âme? »

« Il y a dans sa vie, ajoute M. Wallon, son éminent historien¹, des choses assez frappantes par elles-mêmes, assez constatées pour que des esprits peu disposés par leur humeur à croire au merveilleux, mais habitués par leurs études à tenir compte des faits, renoncent à les expliquer par la seule cause de l'hallucination. Ils sentent là une puissance qui n'est pas le produit d'une imagination dérégulée. Qu'est-ce donc? Ils ne prononcent pas, ils cherchent, ils rappellent les souvenirs fort équivoques, à mon sens, du magnétisme, et voudraient y trouver quelque chose qui n'affaiblît en rien leur admiration sincère et profonde pour la Pucelle. Sachons-leur gré d'avoir compris que sa mission n'est pas seulement la rêverie d'un noble cœur et d'un cerveau malade, et que tout ne

¹ *Jeanne d'Arc*, 3^e édit., vol. II, p. 373; Paris, Hachette, 1875.

peut se résoudre dans cette histoire par une négation pure et simple du merveilleux. Jeanne est-elle donc une adepte plus ou moins avouée des sciences occultes, ou bien est-elle une envoyée de Dieu ? Pour ceux qui croient que la Providence ne demeure pas étrangère aux affaires de ce monde, qu'elle gouverne les nations et que sa main se peut faire sentir extraordinairement dans leurs destinées, leur choix ne sera pas douteux. La mission de Jeanne a tous les signes des choses que Dieu mène... »

Voilà la vraie réponse, et les historiens qui ne la font pas en sont réduits à fausser, à mutiler et à découronner cette héroïne. Ils ne voient plus en elle que « la France incarnée, un Messie féminin. A la mission qu'elle s'est attribuée, ils en ajoutent une autre dont elle n'a point parlé, dont assurément elle ne se doutait pas, qui commence quand l'autre finit, et dont la scène est à Rouen. Le procès de Rouen devient la lutte de l'inspiration contre l'autorité, du libre génie gaulois contre le clergé romain, et peu s'en faut qu'on ne dise du druidisme contre le catholicisme¹. »

Ainsi en est-il de Savonarole : sa vie soulève le même problème et les mêmes questions. Lui aussi, nous l'avons vu, a déclaré ouvertement, dès l'origine jusqu'à la fin, qu'il exerçait son apostolat à Florence, presque à contre-cœur, par inspiration et par délégation.

¹ Wallon, *loc. cit.*, p. 358.

tion de Dieu, qui l'avait choisi, malgré son indignité, pour annoncer publiquement la rénovation prochaine de l'Église, précédée du châtement de l'Italie¹. Il n'a jamais hésité à lui donner pour bases les visions célestes et les révélations prophétiques. Il ne soutenait qu'un fait, « à lui propre. Cela n'était point aux autres le droit de n'y point ajouter foi. » — « Mais moi, disait-il à ses auditeurs, je suis obligé d'y croire, car je suis certain que ces choses viennent de Dieu, plus encore, mille fois plus, que je ne le suis de toucher le bois de cette chaire et de voir la blancheur du scapulaire que je porte sur ma poitrine. »

« Savonarole fut-il donc un prophète ou un imposteur ? Tel est, dit M. Perrens, le problème que ses historiens et ses biographes se sont donné la tâche de résoudre et qu'ils ont résolu par l'affirmation de l'un de ces deux termes extrêmes, sans soupçonner qu'il pût y avoir d'opinion intermédiaire... Aucune de ces deux conclusions n'est la nôtre.

« Sa *sincérité*, ajoute-t-il, ne saurait être suspectée². Néanmoins, sa *prétention* de passer pour pro-

¹ Dans le *Dialogo della verità profetica*, dernier livre qu'il publia de son vivant, il dit à un interlocuteur : « ... Je ne m'attribue rien qui ne soit vrai, et je n'hésite pas à l'avouer, non sans humilité et sans avoir la conscience de mon indignité; oui, j'ai reçu *ce don* pour la gloire de Dieu et le salut de mon prochain. »

² « ... Quoiqu'il ait demandé quelquefois à la *supercherie* le « triomphe de ses doctrines..., il ne fut pas pour cela un imposteur; car ces supercheries eurent toujours pour but le bien « public... » — N'est-ce pas là une contradiction? Un homme vraiment honnête et chrétien peut-il agir comme si la fin justifiait les moyens?

phète et de faire croire qu'il recevait de Dieu des lumières surnaturelles était *insensée*, et *personne*, ce semble, ne peut la prendre au *sérieux*. Mais comme on trouve encore, ne fût-ce qu'en Italie, de fervents catholiques disposés à croire que Dieu envoie de temps à autre des prophètes au monde, et que Savonarole fut au nombre de ces hommes privilégiés, nous leur demanderons si, pour prouver qu'un homme n'est pas prophète, il ne suffit pas de démontrer la fausseté d'une seule de ses prophéties. Cela ne saurait être contesté. Or, Savonarole prédit, en tant que prophète, le bonheur à Florence républicaine ; il lui promit qu'elle soumettrait avant peu toute l'Italie, et, trente-deux ans après sa mort, la république florentine s'est abîmée pour ne plus se relever... L'homme qui se trompait aussi gravement ne peut être regardé comme prophète... »

Libre à M. Perrens de croire sa démonstration triomphante. Néanmoins, tout catholique éclairé lui répondra : d'abord, qu'il s'est condamné lui-même, puisqu'il s'est déclaré *rationaliste*, en niant la possibilité des communications d'en haut, admise par l'Église, et *incompétent* pour traiter une question aussi grave que celle de la prophétie, puisque, d'après son propre aveu, « pour tout ce qui touche au dogme, le devoir d'un profane est de s'abstenir ; » ensuite, que son argumentation, si elle était fondée, pourrait se retourner victorieusement contre les prophètes *canoniques*, contre Jonas, par exemple. Entré à Ninive,

ce prophète se mit à crier en parcourant les rues : « Encore quarante jours, et Ninive sera détruite. » Et pourtant cette grande ville fut si peu détruite alors, que Jonas s'en plaignit amèrement à Dieu.

« Si, malgré ses affirmations réitérées, poursuit cet historien, il n'est pas vrai que Savonarole ait été prophète, et si l'on ne peut croire cependant qu'il fut un imposteur, il reste qu'il ait été trompé lui-même, c'est-à-dire qu'il se soit cru véritablement inspiré. Cette inévitable alternative n'a rien d'in vraisemblable. Tout le monde, au moyen âge, sans en excepter ceux qui regimbaient à la foi, croyait aux esprits, aux apparitions, en un mot, aux phénomènes surnaturels. C'était pour eux un ordre de faits non moins incontes tables et presque aussi communs que ceux de la vie réelle. Cette croyance générale était cause que chacun prenait pour des réalités tous les rêves de son imagination, et ces visions, produit de la croyance générale, contribuaient à la fortifier et à l'entretenir... Les moyens de les obtenir formaient une sorte de science : il ne s'agissait que de se mettre en extase. Les médecins ont tort de le ranger parmi les fous, ou au moins parmi les hallucinés¹ ; il fut un homme *sincère*, mais

¹ M. Perrens avait dit en commençant, vol. 1, p. 45 : « Jérôme aurait peut-être tardé davantage à se lancer (par l'annonce des choses à venir, comme révélée d'en haut) sur une mer inconnue, s'il n'avait subi sans s'en douter l'influence d'un *homme très-médiocre*, Fra Silvestro Maruffi, qui vécut jusqu'à la fin dans son intimité... Fra Silvestro croyait aveuglément à tout ce qui était d'un ordre surnaturel ; et grâce à quelques accès de

abusé... Il subit l'influence des préjugés de son temps, et son esprit, si facile à s'enflammer, porta à l'extrême cette puissance factice de voir à volonté des êtres surnaturels et d'entendre la voix de Dieu. C'est ainsi qu'il se trompa lui-même et qu'il trompa ensuite les autres avec une entière bonne foi. »

Les *rationalistes* tournent souvent en dérision, et prennent parfois en pitié ce qu'ils appellent la foi *simple* et *aveugle* des croyants. N'avons-nous pas le droit d'être au moins étonnés, en voyant des *historiens* et des *critiques* formuler, adopter ou soutenir sérieusement de pareilles théories pour aboutir à une telle conclusion, et justifier ainsi leur jugement sur un tel homme ? S'il platt à Dieu, nous y reviendrons ailleurs aussi longuement qu'il le faudra pour en faire pleine justice. En attendant, disons-leur simplement qu'après avoir rendu hommage à la parfaite sincérité de Savonarole, ils auraient dû conclure, comme son jeune contemporain, Guicciardini : « S'il fut méchant et imposteur, nous avons vu de nos jours un *très-grand homme* ; s'il fut bon et sincère, un *grand prophète*¹. »

Nous savons déjà ce qu'il faut admettre ou rejeter de ce que M. Perrens ajoute sur le rôle, la mis-

somnambulisme, il passait auprès des simples pour avoir des visions. Savonarole fut-il de ceux qui pensaient qu'un *somnambule* tient de plus près à la Divinité que les autres hommes ? Il se peut qu'il ait participé par cette opinion, comme les plus grands esprits de son temps, à la *crédulité générale*. »

¹ *Storia Fiorentina*, cap. xvii.

sion et le caractère de Jérôme. « Il mérite d'être rangé parmi les réformateurs illustres qui ont versé leur sang ou usé leur vie à la défense d'une cause qu'ils croyaient sainte. Moins agitateur que le premier, moins philosophe que le second, moins organisateur, mais aussi moins utopiste que le troisième, il a sa place entre Arnaud de Brescia, Giordano Bruno¹ et Campanella. A part quelques défauts de caractère et quelques erreurs de conduite, il fut un fidèle disciple de l'Évangile². Ce sera sa gloire d'avoir cru à la puissance du vrai et du bien sur les hommes. Il restera surtout admirable pour avoir résisté aux entraînements de l'orgueil blessé et aux ressentiments de la droiture méconnue. Si l'Église ne permet pas de le ranger parmi les saints (elle ne le défend pas non plus), on doit encore moins faire de lui un hérétique, et, dans tous les cas, l'Italie doit le mettre au nombre des grands hommes dont elle s'honore. Il ne fut pas, sans doute, de ceux en qui une société se personnifie, puisqu'il aspirait à transformer ses contemporains ; ayant vécu sur la limite de deux civilisations, il est un des plus curieux représentants de la lutte encore indécise que l'esprit de l'avenir livrait à l'esprit du passé. »

La même conclusion et le même jugement ont été

¹ Dont M. Villari a dit un peu naïvement : « Il fut le premier philosophe indépendant et original qu'ait eu l'Italie. »

² Cela ne l'a pas empêché de dire un peu avant : « Il est certain qu'il fut un fils insubordonné de l'Église. »

adoptés, avec de légères nuances, par les historiens et les critiques¹ postérieurs, sans en excepter M. Villari, qui avait combattu si vigoureusement M. Perrens.

« Quand on considère impartialement, nous dit M. Villari², la vie et la doctrine de Savonarole, on ne peut nier qu'il eut un singulier et inexplicable pressentiment de l'avenir, pressentiment qui donne à ses écrits, à ses prédications, à sa vie, un caractère tout spécial. En dépouillant ses prophéties de certaines particularités et de certains détails accessoires, on constate avec surprise qu'elles se sont presque toutes réalisées. ... Bien plus, il a un mérite plus grand encore : il fut le premier à comprendre qu'une importante rénovation se préparait, que le sentiment religieux devait renaître dans le cœur des hommes pour les régénérer,

¹ Charles Louandre, *Savonarole et le Radicalisme mystique*, *Revue des Deux-Mondes*, mai 1854... « Grâce aux recherches de M. Perrens, l'histoire mieux informée ne doit voir aujourd'hui dans cet homme célèbre qu'un *illuminé sincère* perdu au milieu d'une société sans principe et d'une dévotion tout extérieure. »

M. Louandre reconnaît « qu'il a tenté de fonder le gouvernement de son pays sur la morale chrétienne, et respecté, confessé, adoré même, jusqu'au dernier moment de sa vie, ce que le protestantisme a essayé de détruire... » Il ajoute : « En se donnant pour prophète, il se rattache aux prophètes *évangéliques* (comme le prétend Rudelbach), c'est-à-dire de la Réforme, à l'abbé Joachim, à sainte Hildegarde, à sainte Brigitte, à sainte Catherine de Sienne. Il reprend un rôle que d'autres avant lui avaient rempli avec éclat, et ne fait que rentrer dans une voie depuis longtemps ouverte. Le réformateur s'appuie sur le prophète, et ce fut là pour lui le péril de la situation... »

² *Loc. cit.*, vol. I, chap. vi, p. 362 et suiv. (Traduction de M. G. Gruyer.)

qu'à travers des luttes sanglantes la société recouvrerait sa vigueur perdue¹... Si, au contraire, on examine dans ces mêmes prophéties les questions particulières et accessoires, les choses changent d'aspect, et on voit alors qu'il y avait en lui deux hommes de nature très-différente : l'un s'avançait vers l'avenir, l'autre reculait presque dans le passé... L'un était l'homme de la Renaissance, l'autre celui du moyen âge de la scolastique, de l'étude approfondie de saint Thomas, de la lecture et de la méditation assidues de l'Apocalypse et de l'Ancien Testament, celui des songes et des visions, qu'il prenait pour des révélations divines, comme le *somnambule* Silvestro Maruffi, à qui il accordait une confiance vraiment aveugle... Lorsqu'il montait en chaire pour annoncer les événements futurs, il les voyait avec tant de certitude, qu'il croyait presque franchir le seuil d'une ère nouvelle ; il présentait si vivement l'avenir, qu'il y vivait déjà. Mais quand il voulait raisonner sur le don merveilleux qu'il possédait, et qui ne s'explique que par la grandeur de son esprit, il reculait vers le passé, et, redevenant esclave de la scolastique, il ne se comprenait plus lui-même. Aussi, dans Savonarole comme dans toute son époque, nous voyons le passé et l'avenir se livrer un violent combat... »

¹ Il ajoute, par une singulière interprétation : « Voilà ce que signifient, si nous y réfléchissons bien, ses fameuses conclusions : l'Église sera renouvelée, après avoir été châtiée, et tout cela aura lieu bientôt. »

M. A. Geffroy¹, aussi généreux envers M. Villari que celui-ci avait été sévère à l'égard de M. Perrens, a dit que « son ouvrage épuisait le sujet et semblait avoir donné une *appréciation* définitive ». Nous sommes loin de le croire, et peut-être avons-nous réussi à faire partager notre conviction au lecteur. Comme lui, il a vengé Savonarole de bien des calomnies, il en a parlé avec amour et admiration; mais nous regrettons vivement que l'éminent critique se soit égaré à la suite de l'historien. Pourquoi n'a-t-il vu en lui qu'une victime « du dernier combat engagé au xv^e siècle par la scolastique expirante contre l'esprit grandissant de la renaissance, par le principe d'autorité contre celui de la libre pensée »? Comment a-t-il écrit : « Son rôle, tout moral et religieux d'abord, est devenu ensuite, par la force même des événements, *tout politique... Enveloppé de la scolastique*, il se livra à elle tout en ne croyant plus entièrement et sans arrière-pensée en elle. Deux siècles auparavant, il eût été *franchement un illuminé ferme* en sa croyance aux visions et aux communications célestes, et il eût, sans contradiction et sans danger, passé pour tel; tandis qu'au xv^e siècle, une fois engagé, *comme à son insu*, sur ce terrain devenu glissant, il ne trouve plus en lui-même, ni dans ceux auxquels il s'adresse, l'appui qui lui serait nécessaire; il est battu en brèche par ces *mêmes armes de la scolastique* ».

¹ *Revue des Deux-Mondes. Loc. cit.*

tique, que ses ennemis retournent contre lui, et il périt sous leurs coups. » Pourquoi n'a-t-il pas reconnu tout simplement que Jérôme succomba sous la passion et la haine de ses ennemis, qui sont de tous les pays et de toutes les époques ?

IV

Nul biographe, catholique dans toute l'acception du mot, n'a tenté, dans ces derniers temps, d'écrire la vie de Savonarole. Les historiens de l'Église et de la Papauté n'en ont parlé qu'incidemment, et, il faut bien le reconnaître, la plupart se sont montrés aussi sévères à son endroit qu'indulgents à l'égard d'Alexandre VI. La raison principale en est, selon nous, qu'ils n'ont étudié ni l'un ni l'autre sur les documents contemporains, et que dès lors, surtout en ce qui concerne Jérôme, dont les écrits et les sermons leur sont à peu près inconnus, ils n'ont pas été en mesure de juger ses actes et sa conduite, d'après les conditions exceptionnelles où il fut placé par la Providence. Ajoutons que parfois, le sachant acclamé par des admirateurs hétérodoxes ou suspects, ils se sont pris à le suspecter eux-mêmes d'avance, comme s'ils étaient assurés qu'il avait vraiment *méconnu* et *bravé* l'autorité du Saint-Siège ¹.

¹ Pendant la célébration du concile du Vatican, le marquis de Palermo prouva, par l'examen attentif de ses écrits, que cer-

Comment s'étonner, après cela, des imperfections, des erreurs et de l'injustice de leurs jugements? Quelques-uns l'exécutent sommairement; ils le traitent de *révolté* et d'*orgueilleux*, et répètent sur son compte la *pappolata*¹ inventée par ses ennemis : *Il fut un moine sans esprit d'obéissance et sans humilité*². D'autres scindent sa vie en deux parts et en deux époques : celle du couvent et de la chaire, qu'ils louent et admirent; celle de la Seigneurie et de la place publique, qu'ils blâment et dénigrent³; ou bien ils découvrent dans sa personne des personnages divers,

tains passages contre l'infailibilité pontificale, attribués à saint Antonin, n'étaient qu'une interpolation. Savonarole fut accusé ou suspecté par quelques-uns d'avoir altéré le texte original pour s'en faire une arme contre Alexandre VI. A la prière des religieux de Saint-Marc, gardiens jaloux de l'honneur de leur Père, MM. Milanesi et Berti « déclarèrent : 1° que le manuscrit in-4° contenant une partie de la *Somme* de saint Antonin, écrit, dit-on, de sa propre main, et conservé dans la cellule dite des *reliques de ce saint*, au musée de Saint-Marc, n'était pas l'œuvre d'une seule main, et que la différence d'écriture apparaissait plus évidemment dans le cahier qui renferme le traité *De Concilio*, transcrit d'ailleurs sur un papier plus court et plus blanc; 2° que ce dit cahier était non-seulement d'une autre main que celle révélée par l'orthographe de Savonarole, mais encore d'une écriture de la première moitié du xv^e siècle. — Florence, 24 janvier 1870. » (*Revue du Concile œcuménique*, 9^e livraison, 20 mars 1871.)

¹ Page 182.

² Note ajoutée au jugement de C. Balbo sur Savonarole, par les traducteurs des *Hérétiques italiens*, vol. I, p. 478.

³ Audin, *Histoire de Léon X*, 2^e édition, Paris, 1846; son récit et son jugement sont reproduits par l'abbé Rohrbacher, *Histoire de l'Église catholique*, 2^e édition, tome XXII, p. 351; Paris, 1852.

un apôtre et un saint, un mystique et un tribun, un voyant et un sectaire ; il y en a même qui, n'admettant pas sa *sincérité*, vont jusqu'à l'appeler un charlatan et un imposteur¹. M. C. Cantù, dans son dernier ouvrage : *Les Hérétiques italiens*², et M. Gruyer³, dans son *Introduction*, l'ont jugé avec plus de bienveillance et plus de sympathie, mais sans aborder le problème dont sa vie impose la solution à tout historien. Seul, M. l'abbé Vervost, du clergé de Paris, nous paraît avoir apprécié comme il convient son vrai caractère et son rôle providentiel⁴. Après avoir cité le mot de Sponde : « Je ne sais pas si c'est un crime « digne du feu, en cette vie ou dans l'autre,... que de « solliciter la célébration d'un concile pour réformer « l'Église tant dans son chef que dans ses membres, » le savant continuateur de l'*Histoire ecclésiastique* d'Henrion s'exprime ainsi :

« ... Le grand crime de Savonarole est, en effet, ce concile projeté ; les autres griefs n'expliqueraient pas ce bûcher.

« Sa mission paraît tenir une place importante dans le gouvernement de la Providence. Il était digne

¹ L'abbé J.-B. Christophe, *Histoire de la papauté pendant le xv^e siècle*, tom. II, p. 512; Paris et Lyon, 1863.

² *Loc. cit.*, p. 469.

³ *Loc. cit.*, p. cxii et *passim*.

⁴ Deux articles très-intéressants, qui malheureusement n'ont pas été continués, ont paru dans la *Revue du Monde catholique* (25 mars et 25 juin 1875), sous le titre : *J. Savonarole et son temps*, et la signature *Georges Chevalier*.

de la bonté divine de susciter, à une heure si décisive, un homme extraordinaire qui remplit le rôle des anciens prophètes. C'était le moment où les nations européennes prenaient possession du nouveau continent, et tout l'avenir dépendait des exemples qu'elles allaient y porter. Savonarole se réjouissait sans doute de cette extension des domaines du Christ ; il applaudissait aux conquêtes de Ferdinand le Catholique, soit au dedans de l'Espagne, soit sur les plages lointaines... Qui peut dire ce qu'il fût advenu si, au lieu d'un Pontife tout occupé de l'établissement de ses fils, l'Église avait eu à sa tête un homme de Dieu qui eût encouragé l'apostolat et sanctifié cette conquête?... Le protestantisme ne fût jamais sorti de l'ombre, car il n'eût pas eu sa raison d'être. Le Seigneur attachait à la fidélité des papes et des rois ces récompenses ignorées. Personne ne le comprit alors. Nous allons voir les folles ambitions reprendre leur cours, comme si la mort de Savonarole eût été une solution, comme s'il suffisait d'oublier le péril¹. »

¹ *Histoire ecclésiastique*, par Henrion, continuée par l'abbé Vervost, tom. XXV, p. 312 ; Paris, Garnier frères, 1878. — Déjà M. Rio (*l'Art chrétien*) avait si bien apprécié Savonarole que le comte de Montalembert s'était empressé de l'en féliciter et de l'en remercier en ces termes : « ... Ce n'est pas seulement à l'histoire de l'art, c'est à l'histoire religieuse en général que M. Rio a rendu un service essentiel, en pulvérisant les mensonges à l'aide desquels les protestants et les philosophes ont jusqu'à présent exploité le rôle joué par Savonarole, au profit de leur haine contre l'Église romaine... M. Rio a réhabilité les opinions religieuses et politiques de ce grand homme : il a prouvé que son catholicisme était aussi pur que sa politique était sage et éloi-

Nous avons essayé de formuler et de justifier notre jugement, dans le cours de cette *Étude*, écrite surtout en vue des croyants et des catholiques. Aussi, en esquisant à grands traits la vie de Jérôme, avons-nous insisté sur sa mission et sur ses rapports avec Alexandre VI, avec le secret espoir que nous réussirions à dissiper des préjugés et des erreurs. Depuis longtemps, nous éprouvions l'invincible besoin de le venger des calomnies et des malentendus dont il était l'objet, pour le faire connaître et aimer à nos frères dans la foi. En 1857, apprenant tout à coup que notre cher et vénéré P. Lacordaire avait formé autrefois le même dessein, le sentiment de notre faiblesse et la certitude d'un prompt succès nous enhardirent jusqu'à le prier de le mettre sans retard à exécution, et à lui offrir dans ce but les matériaux déjà nombreux que nous avions recueillis. Il nous fit cette réponse :

« J'ai reçu en son temps la lettre où vous me parlez
« de Savonarole. Je n'ai pas le temps d'écrire sa vie,
« et c'est d'ailleurs un sujet plein de très-grandes
« difficultés. On l'a pris à plusieurs points de vue.
« Peut-être le véritable est-il encore à trouver ; mais
« il ne me semble pas que la divine Providence
« m'impose ce travail, qui exigerait beaucoup de re-
« cherches et d'application, et par conséquent de

gnée de la démagogie qu'on lui impute ; il a reconquis pour l'Église la gloire et le génie de Savonarole. Qu'il en soit béni ! »
(*Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'art*, p. 114.)

« loisir¹... » Depuis, nous n'avons jamais cessé de poursuivre silencieusement le travail entrepris. En attendant qu'il nous soit donné de le mener à bonne fin, nous soumettons la présente *Étude* à l'examen de nos lecteurs.

Nous leur demandons de nous éclairer, et, au besoin, de nous rectifier, bien convaincu que, si la cause de Savonarole n'a qu'à gagner à une discussion approfondie, celle de la papauté, plus sacrée et plus chère, n'a rien à y perdre. Nous leur rappellerons seulement que, puisqu'il ne se permit pas, et qu'il le défendit à ses auditeurs, de suspecter les *intentions* d'Alexandre VI, il a droit, en retour, à ce qu'on ne suspecte pas celles dont il déclara être animé lorsque, après six mois de silence, reprenant la parole malgré son excommunication, il protesta du haut de la chaire que c'était uniquement en vue du bien commun, du salut des âmes, et sous l'inspiration de la charité qui lui en faisait un devoir impérieux. Si pourtant il reste encore coupable à leurs yeux, qu'ils n'oublient pas le mot du poète : *Une belle mort ennoblit toute la vie*; ni celui de l'évêque d'Hippone, qui a dit admirablement de saint Cyprien : « S'il avait des torts à se reprocher, — dans sa conduite envers le pape saint Étienne, — il les a largement expiés sous la faux glorieuse du martyr². »

¹ Sorèze, 21 novembre 1857.

² Epist. 108, n. 9. « Si quid habebat adhuc purgandum, gloriosâ martyrii falce purgatum est. »

Du reste, après les nombreux témoignages donnés à son orthodoxie et à ses vertus par des historiens et des artistes éminents, par de grands saints et de grands papes, tous les catholiques, timides ou vaillants, simples ou forts, peuvent se rassurer dans leur admiration et leur dévotion, et répondre hardiment à ceux qui continueraient à s'en scandaliser, que sans doute ils n'ont pas la prétention d'être plus orthodoxes que Benoît XIV, ni plus pieux que saint Philippe de Néri.

Notre confiance et notre affection s'étendent davantage ; elles nous ouvrent de plus larges et plus belles perspectives. Et pourquoi n'en ferions-nous pas l'aveu ? Oui, nous avons le ferme espoir que, lorsque les faits seront mieux connus, mieux exposés, lorsque les passions religieuses ou révolutionnaires auront cessé de s'agiter autour de sa mémoire (et déjà elles sont moins bruyantes), sa réhabilitation commencée s'achèvera pleinement, et qu'un temps viendra où il en sera de lui, dans l'Église, comme il en est aujourd'hui, en France, de Jeanne d'Arc, à laquelle il nous est doux de le comparer une dernière fois.

On sait que Calixte III, élu pape le 8 avril 1455, accueillit, dès le 11 juin de la même année, la requête de la mère de Jeanne et de ses deux frères, rejetée par ses juges, et que, le 7 juillet de l'année suivante, les commissaires pontificaux, réunis dans la grande salle de l'archevêché de Rouen, déclarèrent la sentence qui l'avait condamnée « nulle et de nul effet, comme en-

tachée de dol et de calomnie ». Depuis, la foi du peuple n'a jamais varié à l'égard de la Pucelle, et maintenant l'opinion est fixée partout. En France, on ne diffère que par la manière de la déclarer sainte, et, par décret du Saint-Siège, le procès de l'Ordinaire relatif à sa béatification a été ouvert à Orléans, en juillet 1874.

Les deux procès de Savonarole, désavoués par ses propres juges et falsifiés par des ministres pervers, n'ont pas besoin d'être révisés; l'histoire les a cassés irrévocablement, comme entachés, eux aussi, « de dol et de calomnie. » Comment pourraient-ils, d'ailleurs, subir une révision? On ne les retrouve plus depuis longtemps, et peut-être avaient-ils cessé d'exister, en 1530, quand le gonfalonier de Florence, ayant fait adopter à l'unanimité sa proposition de rechercher le meilleur moyen d'apaiser la colère divine contre la ville et les habitants, le jurisconsulte Laurent Ridolfi demanda « qu'on fit disparaître de la Chambre
« le procès infamant de Savonarole, car tout ce que
« le peuple florentin avait fait contre lui, il l'avait fait
« pareillement contre Dieu ¹ ».

Aussi bien, le bras de Jérôme ne s'est pas raccourci après la mort de sainte Catherine de Ricci et de ses autres illustres clients! L'année même où on inaugurerait son *monument* à Ferrare, il faisait sentir sa

¹ Varchi, *Storia Fiorentina*, vol. II, p. 256. Firenze, Le Monnier, 1838.

puissance et sa miséricorde, au centre de la catholicité, dans un monastère de son Ordre, par une guérison merveilleuse dont la relation sera produite en temps opportun. Il nous est donc permis d'espérer qu'un jour l'ordre des Frères Prêcheurs aura l'honneur et la joie d'*introduire sa cause*, avec les encouragements d'un grand nombre de fervents catholiques, et l'appui des Ordinaires de Padoue, sa patrie d'origine, de Ferrare, sa patrie de naissance, et de Florence, sa patrie d'adoption. Il ne sera pas difficile au Postulateur de lui obtenir au moins la *béatification* équipollente par la *ratification* de son *culte*, car il pourra prouver surabondamment son *authenticité*, son *antiquité*, sa *continuité* et sa *possession*.

Non-seulement son culte est authentique, mais il rentre dans les cas exceptés par Urbain VIII. On peut en appeler au témoignage de plusieurs saints, et au *consentement commun de l'Église*, tel que Prosper Lambertini l'a plus tard interprété. Il ne resta pas renfermé dans les cloîtres dominicains : dès l'origine, il s'étendit dans toute l'Italie, et passa bientôt les mers et les montagnes. Au commencement du xvi^e siècle, plusieurs de ses écrits, traduits en allemand, en anglais, en espagnol, en français, lui avaient suscité des dévots de toutes conditions. Un moine du mont Athos, Massimo Greco, mort martyr en Russie et canonisé par l'Église grecque, a écrit à cette époque un traité sur la *perfection de la vie monastique*, dans lequel

il parle des divers pays de l'Occident qu'il avait parcourus. Voici comment il s'exprime à propos de l'Italie et de Florence : « ... Il y a dans cette ville un couvent de moines, appelés Prêcheurs de Dieu, dont l'église est dédiée à l'apôtre et évangéliste saint Marc. Ce couvent a eu pour abbé un vrai moine, nommé Jérôme, Latin de naissance et de foi, mais rempli de la science humaine et de la sagesse des livres sacrés, saint religieux, tout enflammé d'un zèle divin. » Après un splendide éloge de son éloquence et de ses vertus, il ajoute : « ... Ses ennemis décidèrent sa mort... ; ils accumulèrent calomnie sur calomnie, et le firent condamner à un double supplice avec deux autres saints moines, ses deux compagnons... Loin de m'associer à cette inique sentence, s'ils n'étaient pas Latins, je serais très-heureux de les assimiler aux anciens moines, défenseurs de la foi chrétienne ; car j'ai vu chez eux, de mes propres yeux, surtout en Jérôme, même zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, même intégrité de vie, même esprit et même sagesse pour puiser des trésors de doctrine dans les saintes Écritures¹... »

Son *antiquité* et sa *prescription*, sa *possession* et sa *continuité*, ne sont pas moins incontestables. Inauguré dès 1498, aussitôt après sa mort, il justifie d'une existence plus que centenaire antérieure au décret d'Urbain VIII, et depuis, nous l'avons montré,

¹ Villari, *loc. cit.*, *Conclusioni ai Documenti*, p. CDXVI.

il s'est perpétué jusqu'à nos jours sans subir la moindre interruption. La preuve en est dans la dernière guérison mentionnée, accomplie après un vœu fait pendant une grave maladie par une humble religieuse, à l'exemple de sainte Catherine de Ricci, dont on lisait la *Vie* au réfectoire de la communauté.

Ne suffirait-il pas, enfin, de rappeler la déclaration de Jules II, *vivæ vocis oraculo*, si Grégoire XV n'avait pas annulé ces sortes d'indults apostoliques, qui n'étaient pas accordés à la demande d'un roi ou contresignés au moins par un cardinal ?

Ainsi, puissions-nous, avant de mourir, voir Jérôme Savonarole élevé sur les autels à côté de Jeanne d'Arc, et vénérer en lui *publiquement* le prophète, l'apôtre et le martyr de la rénovation de l'Église, accomplie au siècle suivant par le concile de Trente, après le châtement de l'Italie ; l'ancêtre et le précurseur de saint Philippe de Néri, de saint Charles Borromée, de saint Gaëtan, de saint Ignace de Loyola et de tous ces saints illustres qui surgirent, ainsi qu'une floraison magnifique, de la terre régénérée de l'Église, et brillèrent comme une constellation nouvelle dans son firmament agrandi et purifié !

En exprimant ce vœu, nous disons du fond du cœur, avec le P. Razzi, le biographe le plus convaincu et le plus attendri de Jérôme : « ... Que ce prophète
« de Dieu daigne agréer ma bonne volonté et mon
« *humble essai*, qui peut-être sera jugé audacieux
« par quelques-uns ; qu'il s'aide lui-même, avec ses

« deux compagnons, dans le ciel, où ils sont des plus
« forts et des plus puissants, et qu'ils nous obtiennent
« la grâce de bien servir Notre-Seigneur et sa glo-
« rieuse Mère, Marie. Amen ! »

FIN.

TABLE

APPROBATION DE L'ORDRE.	5
DÉCLARATION DE L'AUTEUR.	6

PREMIÈRE PARTIE

Sa vie : sa mission ; ses rapports avec Alexandre VI ; sa mort.	7-215
---	-------

DEUXIÈME PARTIE

Sa mémoire, son culte : preuves ; témoignages des papes, des saints, etc., en faveur de son orthodoxie et de ses vertus.	215-358
CONCLUSION.	358

852

61622920

ERRATA

- Page 53, note 2, *au lieu de* : P. J. Brucher, *lisez* : P. J. Brucker.
- Page 59, ligne 8, *au lieu de* : et leurs vies, *lisez* : et leurs vices.
- Page 83, ligne 7, *au lieu de* : qu'ont-ils faits? *lisez* : qu'ont-ils fait?
- Page 102, ligne 21, *au lieu de* : lui écrivirent, *lisez* : leur écrivirent.
- Page 116, note, *au lieu de* : février 1878, *lisez* : février 1498.
- Page 119, ligne 6, *au lieu de* : sur son ombre, *lisez* : sous son ombre.
- Page 137, ligne 8, *au lieu de* : j'examinai, *lisez* : j'examinais.
- Page 141, ligne 13, *au lieu de* : qu'on n'en avait pas, *lisez* : qu'on n'en avait commis.
- Page 154, ligne 16, *au lieu de* : il l'eut jugé, *lisez* : il ne l'eut jugé.
- Page 155, ligne 8, *au lieu de* : qu'il nous imposerait, *lisez* : qu'Elle nous imposerait.
- Page 158, ligne 8, *au lieu de* : Faites tous efforts, *lisez* : Faites tous vos efforts.
- Page 163, ligne 18, *au lieu de* : Ne les voyez-vous, *lisez* : Ne les voyez-vous pas.
- Page 170, ligne 9, *au lieu de* : des premiers chrétiens, *lisez* : des princes chrétiens.
- Page 196, ligne 7, *au lieu de* : pour le religieux, *lisez* : pour les religieux.
- Page 207, ligne 15, *au lieu de* : de Fiessole, *lisez* : de Fiesole.
- Page 212, ligne 16, *au lieu de* : je ne livrerais volontiers, *lisez* : je ne livrerais pas.

- Page 229, ligne 22, *au lieu de* : un dernier tribu de,
dernier tribut de.
- Page 232, note 3, *au lieu de* : nomen es, *lisez* : nomen.
- Page 234, ligne 21, *au lieu de* : je leur dits, *lisez* : je les.
- Page 241, ligne 2, *au lieu de* : Beniveni, *lisez* : Beniviti.
- Page 259, ligne 22, *au lieu de* : et le religieux, *lisez* : et les religieux.
- Page 261, ligne 14, *au lieu de* : que par la canonisation,
lisez : canonisation, de.
- Page 270, ligne 21, *au lieu de* : je vous ne sépare point
je ne vous sépare point.
- Page 324, ligne 11, *au lieu de* : preuves de conviction
pièces de conviction.
- Page 346, ligne 2, *au lieu de* : répandre, 23 mai, *lisez* : ré
le 23 mai.
- Page 346, ligne 7, *au lieu de* : violentiâ, *lisez* : violentâ.

23

ÉTUDE

-DE-

JÉRÔME SAVONAROLE

DES POÈMES PÉDAGOGIQUES

D'APRÈS

DES NOUVEAUX DOCUMENTS

PAR

LE D. P. EMMANUEL-ESLÈS BAYONNE

DEUXIÈME ÉDITION

... Et savant qu'il n'est pas possible
de vivre sans livres, et de ne pas être écrivain
soit-on : (Nap. 1. 17.)



PARIS

LIBRAIRIE ROUSSIGNOL FRÈRES

105, RUE CASSETTE, 10

1970

nr



BIBLIOTHÈQUE DOMINICAINE

- ŒUVRES SPIRITUELLES CHOISIES DE JÉRÔME SAVONAROLE, des Frères Prêcheurs, catholiques et traitées par le R. P. DOMINIQUE CALABRONNE, du même ordre, tome 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e fasc. [Œuvres posthumes prophétiques.]
- DOMINICAINS [125] EN AMÉRIQUE, ou Apologie historique sur la fondation des divers ordres de l'ordre des Frères Prêcheurs dans le Nouveau-Monde, par le R. P. MARIE-AUGUSTE FOIX, du même ordre, 2^e édit., 1846, 1 fasc. [En préparation.]
- VIE DU BIENHEUREUX RÉGINALD DE SAINT-GILLES, professeur de droit canon à l'Université de Paris, doyen de Saint-Martin d'Orléans, un des premiers disciples de saint Dominique (1174-1220), par le R. P. DOMINIQUE CALABRONNE, des Frères Prêcheurs, 1842. 1 fasc. 50
- VIE DE SAINTE CATHERINE DE SIENNE, par le R. P. H. BAYSSON, 2^e vol., in-12. 10
- ŒUVRES DU VÉNÉRABLE P.-M. LOUIS DE BRENADE, Dominicain par M. LAFITE B.-M. Commentaire, avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de MATHURIN et de J.-B. P. Provincial des Dominicains de France.
- GUIDE (i. e.) DES PÉCHEURS, etc., 2 vol., in-18 grand, 1841. 2 fr. 50
 - MÉDITATIONS SUR LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, 2 vol., 1841. 2 fr.
 - MÉMOIRE DE CRISTE, in-12. 1 fr.
 - TRAITÉ DE LA DOCTRINE SACRÉE, 2 vol., in-12. 2 fr. 50
 - MÉMOIRE DE LA VIE SACRÉE, 2 vol., in-12. 1 fr.
 - TRAITÉ DE LA PÉRECTION DE L'AMOUR DE DIEU, in-12. 2 fr. 50
 - TRAITÉ DE L'ORDRE ET DE LA MEDITATION, 2 vol., in-12. 1 fr.
 - TRAITÉ DE LA VIE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, in-12. 1 fr. 50
- CATECHISMUS THEOLOGICUS et philosophicus, in-12. 1 fr. 50
- DIALOGUE DE SAINTE CATHERINE DE SIENNE, traduit par E. GARREAU, 2 vol., in-16 petit. 1 fr.
- FLEURS [125] DOMINICAINES, par le V. de H. de S. in-12. 1 fr.
- HISTOIRE DE SAINTE CATHERINE DE SIENNE, par le R. P. CALABRONNE, traduite par Mme Jari, in-16 petit. 1 fr. 50
- LETRES DE SAINTE CATHERINE DE SIENNE, traduites par E. GARREAU, 2 vol., in-16. 1 fr.
- MANUEL DES FRÈRES ET SŒURS DU TIERS ORDRE de Saint-Dominique, par le T.-B. R. L. in-18, 7^e édit., 1841. 1 fr.
- MANUEL DU T.-S. ROSAIRE, par le R. P. L'ÉVÊQUE, des Frères Prêcheurs, approuvé par le R. Père Général du même ordre, in-16. 1 fr. 50
- MÉDITATIONS SUR LA VIE ET LES VERTUS DES SAINTS ET BIENHEUREUX de l'ordre de Saint-Dominique, 18^e édit., in-12. 2 fr. 50
- NOIS DE MARIE pour les Dominicains de France, par H. O. V. P. in-12, 2^e édit., in-12. 1 fr.
- ŒUVRES COMPLÈTES DU R. P. H.-O. LACORDAIRE, des Frères Prêcheurs, précédées d'une notice sur sa vie, 9 tomes vol., in-8. 10 fr.
- LES MÊMES ŒUVRES; 2 vol., in-10 petit. 10 fr.
- ŒUVRES DU B. HENRI SUSO, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, traduites et publiées par E. GARREAU, 18^e édit., in-16 petit. 1 fr.
- PASTEUR APOSTOLIQUE [125], par le R. P. CALABRONNE, in-12. 1 fr.
- VIE DE FRANÇOIS DE SALES, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, par E. GARREAU, in-12. 1 fr.
- VIE DE SAINTE CATHERINE DE SIENNE, par le R. BAYSSON, in-12, par E. GARREAU, traduit par E. GARREAU; de saints, 2 vol., in-16 petit. 1 fr.
- VIE DE LA B. CATHERINE DE RACCONIGI, sainte de l'Ordre des Frères Prêcheurs de Montepulciano, in-12. 1 fr.
- VIE DE LA D^e ESPRITE DE JÉSUS, par le R. P. CALABRONNE, in-12. 1 fr.
- SAINTE JOSEPH, SES GLOIRES ET SES PRIVILEGES, par le même, in-12. 1 fr. 50



